



## Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

[biblioteca@consiglioveneto.it](mailto:biblioteca@consiglioveneto.it)

MÉMOIRES  
BIOGRAPHIQUES  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
**DE MIRABEAU,**

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,  
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF.

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR MIRABEAU

PAR VICTOR HUGO.

---

Tomc Deuxième.

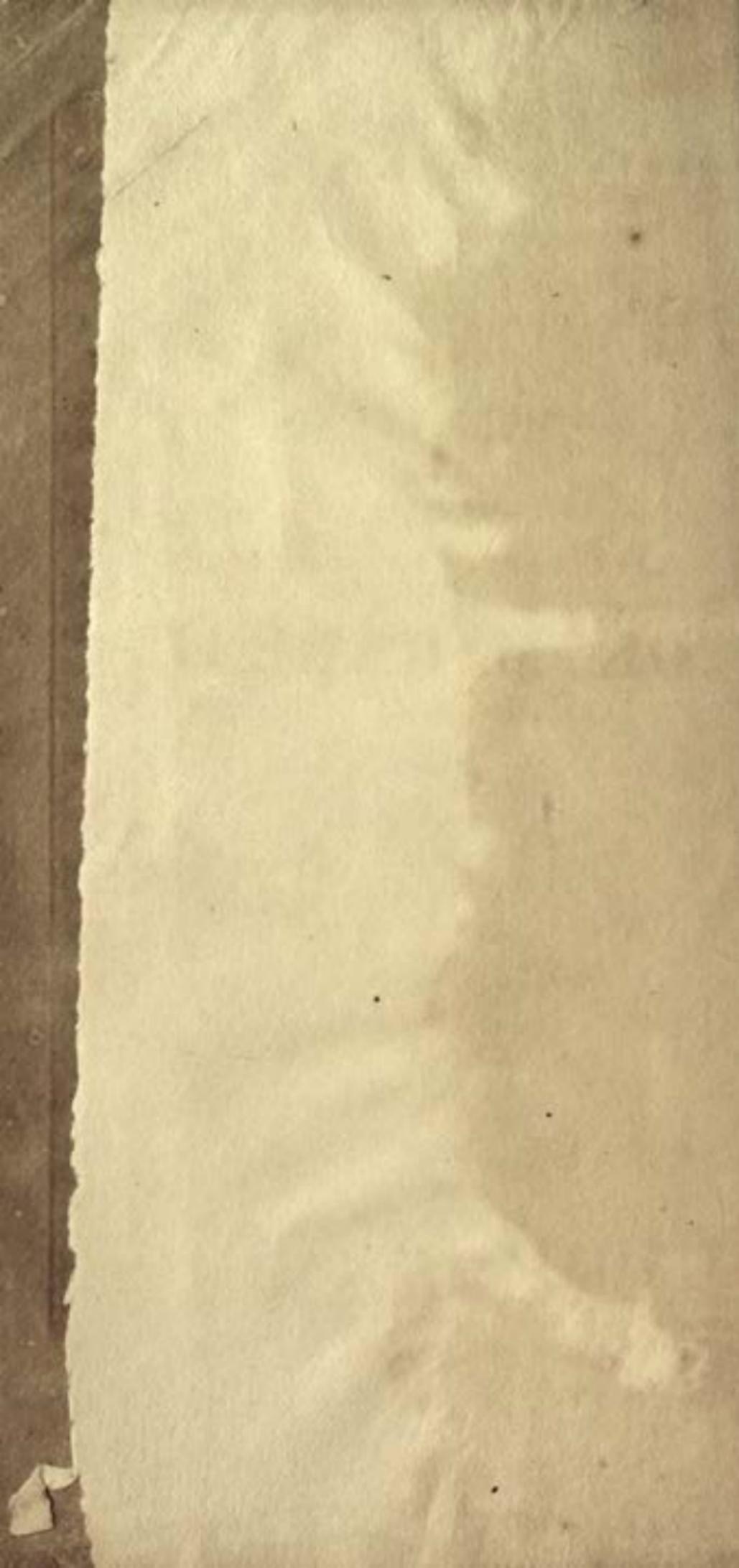
1041

---

Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1834



**MÉMOIRES**  
BIOGRAPHIQUES,  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
**DE MIRABEAU.**

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,  
Boulevard de Waterloo, N° 34.

MÉMOIRES  
BIOGRAPHIQUES,  
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES  
DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,  
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

PRÉCÉDÉS D'UNE  
ÉTUDE SUR MIRABEAU  
PAR VICTOR HUGO.

—  
Tome Deuxième.

1041



Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—  
1834



*in 2715*

MEMOIRE

DE MIRA-BEAU

DE MIRA-BEAU



12721  
im. 3m





LIVRE III.

PLATE III

### III.

On sait qu'après de longs combats, et des alternatives de revers, et de succès trop chèrement achetés, les Génois qui, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, avaient succédé aux Carthaginois, aux Romains, aux Goths, aux Sarrasins, dans la possession de la Corse, furent contraints, en 1767, de renoncer, en faveur de la France, à une domination toujours subie, et toujours contestée par l'esprit d'indépendance d'une nation également opiniâtre et belliqueuse. Cette cession n'avait pas trouvé les Corses disposés à se soumettre plus que par le passé. Les Français, commandés par un général courtisan, le marquis de Chauvelin, avaient

essuyé des humiliations et des pertes ; l'homme de cour fut remplacé par un homme de guerre ; et le comte de Vaux , officier expérimenté , actif , secondé de forces imposantes , parvint en très peu de temps à renverser ou comprimer toutes les insurrections.

Une pareille expédition n'avait ni l'intérêt d'une guerre défensive , ni le prestige d'une invasion chevaleresque , ni l'enivrement d'une guerre de conquête ; ce n'était qu'un injuste abus de la force , que l'acte brutal d'un acheteur qui se mettait violemment en possession. Ainsi , là il n'y avait rien d'attrayant pour l'imagination de Mirabeau , rien de conforme à ses inclinations ; mais , d'un côté , son esprit et son ame n'avaient encore que des aperçus d'instinct , et non des principes arrêtés ; d'un autre côté , il ne pouvait sortir de prison qu'en s'associant à cette guerre. Du reste , il ne tarda pas , comme nous le verrons bientôt , à l'envisager sous son véritable aspect ; et , plus tard , il montera à la tribune nationale pour abjurer sa participation forcée à une expédition dont il flétrira la cause inique , et l'odieux caractère <sup>1</sup>.

Arrivé en Corse , avec son grade de sous-lieutenant <sup>2</sup> , Mirabeau s'y distingua par son zèle , son

<sup>1</sup> Séance du 30 novembre 1789. « J'avoue que ma première jeunesse a été souillée par une participation à la conquête de la Corse. Mais je ne m'en tiens que plus étroitement obligé à réparer envers ce peuple généreux ce que ma raison me représente comme une injustice. »

<sup>2</sup> Notes inédites , en renvoi , du manuscrit autographe du grand mémoire apologétique adressé par Mirabeau à son

ardeur, ses talens militaires que Lambert lui-même avouait à regret, et qui étaient le fruit, longuement élaboré, de ses études assidues. Il mérita l'estime, l'affection, la confiance du rigide Vioménil, qui, plus tard, lui en donna des preuves que nous verrons décisives <sup>1</sup>. Il s'y fit remarquer par le vicomte d'Harrembure, par le lieutenant-général de Vaux, par le major-général Guibert <sup>2</sup>; il y acquit l'amitié du lieutenant-colonel de son régiment, Villereau <sup>3</sup>; en un mot, son père, qui ne trouvait, d'abord, à en dire que : « Ce flibustier corse, qui va avoir vingt-un ans, et qui, vu l'esprit et le talent qu'il a, joint à un mauvais cœur, donnerait de la besogne, plus que de raison, à un aréopage <sup>4</sup> »; son père, disons-nous, s'exprimait, six semaines après, bien différemment. « Il a montré une valeur et une intelligence distinguées <sup>5</sup>. Il aime son corps, ses chefs, et y a prou d'amis <sup>6</sup>. Quant au talent et à l'esprit, une tête active,

père, daté du donjon de Vincennes, du 1<sup>er</sup> mars 1778, pages 287 à 436 du tome 1<sup>er</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau, au comte du Saillant, du 5—11 mai 1771.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 162, 190, t. 2, p. 23.

<sup>3</sup> Mêmes lettres du donjon, t. 1, p. 161.

<sup>4</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 février 1770.

<sup>5</sup> Lettre du marquis au bailli de Mirabeau, du 12 avril 1770.

<sup>6</sup> Lettre du marquis de Mirabeau au comte du Saillant, du 14 mai 1770.

et huit heures de cabinet par jour ; il est peut-être unique ; mais Dieu sait quelle tête nous verrons <sup>1</sup> ! »

Au reste nous bornant à ce petit nombre de notions , les seules qui soient restées sur cette première année de la vie extérieure de Mirabeau , nous ne nous arrêterons pas sur les aventures galantes qu'il eut en Corse , et dont , heureusement , il n'a été publié qu'une mention succincte et passagère <sup>2</sup>. Ce n'est pas que nous n'ayons eu sous la main de longs détails écrits par lui-même , d'une originalité très spirituelle ; mais , nous les avons d'abord éliminés , et ensuite détruits , parce que , déterminé à nous renfermer dans le respect qui est dû à notre sujet et à notre temps , au public et à l'histoire , nous ne voulons rien ajouter aux faits et surtout aux suppositions de ce genre qui ne sont déjà que trop attachés à la mémoire de Mirabeau ; et quand , dans le cours de notre travail , nous nous occuperons d'un fatal épisode dont la publicité a été telle qu'il est devenu impossible de l'omettre , ou d'en abrégier le récit , nous en parlerons avec autant de réserve que de regret ; et seulement parce que nos développemens seront nécessaires pour réduire des exagérations à la juste mesure de la vérité , pour éclaircir des faits essentiels , pour démentir des calomnies , pour placer sous son véritable jour le caractère de Mirabeau , qui

<sup>1</sup> Lettre déjà citée du marquis au bailli de Mirabeau , du 12 avril 1770.

<sup>2</sup> Lettres originales , écrites du donjon de Vincennes , tome 3 , page 438.

a été aussi mal jugé par tous dans sa vie privée que par quelques-uns dans sa carrière politique ; explications , éclaircissemens , et démentis que , sur les faits domestiques , comme sur les faits publics , nous appuierons toujours de preuves irrécusables ; car des redites , des conjectures , des assertions sans preuves qui forment le tissu de tant d'autres biographies <sup>1</sup>, ne sauraient suffire à un compte de famille , et à un narré de bonne foi , tel que celui-ci.

Ce même besoin de dire la vérité prouvée , sans additions hasardées et romanesques , nous arrêtera un moment sur le premier travail qui , occupant l'activité d'esprit déjà frappante de Mirabeau , signala en lui le besoin d'écrire , endémique dans sa famille , et en développa le talent.

On a parlé d'un *éloge du grand Condé comparé avec Scipion l'Africain* , qu'il aurait fait et prononcé , et même , selon quelques-uns , publié à seize ans , dans la pension militaire de l'abbé Choquart. Résolu à n'admettre dans notre biographie que des faits prouvés , et à n'en rejeter que des faussetés manifestes , nous devons dire que la famille n'a jamais eu connaissance de cet ouvrage prétendu de l'adolescence de Mirabeau ; et que son existence n'est appuyée d'aucune mention , ni même d'aucun indice dans les volumineuses correspondances dont nous sommes dépositaire ; et dont l'enchaînement toujours continu , commencé long-temps avant sa naissance , nous présente ,

<sup>1</sup> Les Dictionnaires. — Chaussard. — Cadet Gassicourt. — Barthe. — Peuchet. — Mérilhou , etc. , etc.

sur les trente premières années de sa vie, des détails en quelque sorte quotidiens, quant à sa position, ses impressions et ses travaux.

Cependant, une forte présomption de la vérité du fait résulte d'une lettre imprimée en 1776, dans *la Gazette Littéraire*, et qu'il est permis d'attribuer à Mirabeau, comme nous le verrons plus tard; on y lit, dans le texte: « Alors (1769) on imprima quelques bagatelles du comte de Mirabeau », et en note: « Un éloge du grand Condé, composé pour une fête publique, quelques pièces de vers, etc. <sup>1</sup>. »

Quoi qu'il en soit de ce premier essai, des preuves diverses établissent que dans le cours de sa vingtième année, au milieu des courses, des travaux, et des dangers d'une guerre irrégulière, il s'était sérieusement occupé d'un ouvrage, mélange d'histoire, de géographie, de statistique, dont le travail, de pure compilation, devait avoir, cependant, peu d'attrait pour un esprit aussi vif que le sien, et dans l'âge que caractérise essentiellement une impatience mobile et hâtive: « La campagne finie, le comte de Mirabeau aperçoit partout les traces des dévastations génoises, les vestiges de leurs crimes; et à ce signalement du despotisme, il reconnaît son ennemi: son cœur palpitant d'indignation ne peut se contenir; son imagination, pressée d'idées, déborde; il écrit, il trace un tableau rapide des malheurs des Corses, et des forfaits génois <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre de S. M. (Saint-Mathieu) aux auteurs de la *Gazette Littéraire*, en tête de l'*Essai sur le despotisme*. Paris. Lejay, 1792.

<sup>2</sup> Même lettre, déjà citée, de S. M. (Saint-Mathieu) aux

Voilà comme Mirabeau parle de son premier ouvrage : écoutons présentement sa famille : « Il s'est, en quelque sorte , emparé des Corses , il a eu tous leurs papiers , il a fait leur histoire qui , selon le plan qu'il m'en a marqué , m'a surpris ; c'est un trait d'audace et de caractère <sup>1</sup>. L'avant-propos d'une histoire de Corse , qu'il prétend ne contenir que les quarante dernières années , montre en récit l'antécédent de cette époque.

« Je t'assure qu'à vingt-un ans tu n'en aurais pas tant fait ; et moi , à quarante , je n'en aurais pas su faire la centième partie. J'y ai trouvé des principes clairs , et dictés par une tête pleine d'élévation , de feu , de nerf , et de génie , et par un cœur ferme , fort , et bon <sup>2</sup>. »

Mirabeau lui-même , quoique peu disposé , comme on le verra , à vanter ses ouvrages , dans lesquels il reconnaissait les défauts obligés d'une précipitation habituelle , faisait quelque cas de ce début : « Ce travail était très incorrect , sans doute , mais rempli de chaleur , de vérité , de vues , et de faits bien observés , dans un pays dont on n'a pas donné une notion exacte , parce que de mercenaires écrivains ( les Ger-

auteurs de la Gazette Littéraire , page 21. Mirabeau s'est exprimé de même dans l'ouvrage intitulé *des Lettres de cachet et des prisons d'état* , tome 2 , page 127.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte du Saillant , du 14 mai 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 21 mai 1770.

manès), ou de fanatiques enthousiastes (les Boswel) ont seuls entrepris d'en parler. <sup>1</sup> *Buttafoco* (colonel au service de Corse) me faisait travailler à l'histoire de la Corse, et réellement j'en fis un ouvrage bien au-dessus de mon âge, que jamais mon père n'a voulu, malgré la demande de la Corse entière, et les supplications de *Buttafoco*, laisser imprimer, non plus que l'excellente topographie de toute l'île, que j'avais décrite, pas à pas; en voyant tout de mes yeux, et avec tous les détails politiques, économiques, et historiques possibles. Tout cela est en Provence, et Dieu sait si je le reverrai jamais <sup>2</sup> ! »

Mirabeau va revenir après plus d'un an d'absence; nous l'apprenons par son père: « Tout en lui ordonnant le transit incognito en Provence, je lui ai permis, si le corps le permet, d'aller baiser la main à son oncle à Mirabeau <sup>3</sup>. » Il arrive le 8 mai à Toulon, où, malgré l'ordre de ne se pas faire voir, il est reconnu par d'anciens condisciples, les jeunes de Forbin, de Moissac, de Villeneuve <sup>4</sup>. Il écrit à son oncle pour lui demander la permission de l'aller voir; mais celui-ci,

<sup>1</sup> Lettre, déjà citée, de S. M. aux auteurs de la Gazette Littéraire, page 22.

<sup>2</sup> Lettre inédite à Sophie de Monnier, du 16 mai 1778; lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 23 août 1770, et lettres originales, datées de Vincennes, tome 1, page 90; tome 3, page 173.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 12 avril 1770.

<sup>4</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 15 mai 1770.

toujours soumis à son frère, hésite : « Il me parut si fort craindre de te déplaire, que, ne voulant pas lui ôter le respect dû aux ordres paternels, et lui me demandant où il pouvait se remiser, et moi ne pouvant, sans le faire connaître, l'avoir avec moi, je lui conseillai d'aller attendre à Lambesc le passage de son régiment <sup>1</sup>. » Mirabeau insista : « Hier au soir ( 14 mai 1770 ) je fus tout surpris ; un soldat m'apporta un billet de M. Pierre-Buffière, qui me demandait une heure pour me voir ; je lui fis réponse de venir. J'ai été enchanté de le voir. Mon cœur s'élargit beaucoup en le voyant ; je le trouvai laid, mais point mauvaise physionomie, et il a derrière ses coutures de petite-vérole, et des traits qui se sont beaucoup changés, du fin, du gracieux, et du noble. S'il n'est pas pire que Néron, il sera meilleur que Marc-Aurèle, car je ne crois jamais avoir trouvé tant d'esprit, ma pauvre tête était absorbée. — Il me paraît te craindre comme le prévôt, mais il m'a juré qu'il n'y avait rien qu'il ne fit pour te plaire ; il m'avoua qu'il avait fait bien des sottises, mais il me dit qu'il avait été dans le désespoir <sup>2</sup> ; il disait à l'abbé <sup>3</sup>, qu'on l'avait mal pris dans son enfance, et que Vioménil, son dernier colonel, l'avait pris par la douceur et par le raisonnement, et lui avait fait voir dans une bonne conduite un nouvel

<sup>1</sup> Même lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau.

<sup>2</sup> Lettre déjà citée du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 mai 1770.

<sup>3</sup> L'abbé Castagny, chapelain du château de Mirabeau depuis 1742.

ordre de choses <sup>1</sup>. Je lui marquais , l'autre jour , que , sans le *régent* , je lui donnerais un mémoire , en sujets de réflexions pour sa conduite à venir ; il me répond : RÉGENTER ! *Puissent tous mes régens être ainsi ; que n'ont-ils toujours été tels* <sup>2</sup> ! Il disait , l'autre jour , à Castagny , que son oncle <sup>3</sup> ferait de lui ce qu'il voudrait. Il est vrai que cet oncle l'a bien reçu , l'a traité comme un homme , et lui a représenté , sans pédanterie , que son père et son oncle , qui avaient , l'un acquis de la célébrité , l'autre obtenu une estime générale de ceux dont la médiocrité de sa sphère et de ses talens l'avait mis à portée d'être connu , ne le devaient l'un et l'autre qu'à leur honnêteté , probité , et bonté <sup>4</sup>. »

« Je t'assure donc que je le trouvai très repentant de ses fautes passées ; il me paraît avoir le cœur sensible ; pour de l'esprit , je t'en ai parlé ; et le diable n'en a pas tant ; je te le répète , c'est le plus adroit et le plus habile persifleur de l'univers , ou ce sera le plus grand sujet de l'Europe pour être général de terre ou de mer , ou ministre , ou chancelier , ou pape , tout ce qu'il voudra. Tu étais quelqu'un à vingt-et-un ans , mais pas la moitié ; et moi qui cependant , sans être grand'chose , était quelque chosette alors , je t'a-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 21 mai 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 27 mai 1770.

<sup>3</sup> Le bailli , qui écrit.

<sup>4</sup> Lettre déjà citée du bailli au marquis de Mirabeau , du 21 mai 1770.

voue, sans modestie ni fausse vanité, qu'à trente-cinq ans, quand, pendant ma royauté de théâtre, j'ai arraché des créoles *que je n'étais pas Européen* <sup>1</sup>, je n'étais pas digne de jouer auprès de lui le rôle de Strabon auprès de Démocrite <sup>2</sup>. Je te le répéterai mille fois, si ce jeune homme ne me trompe pas, chose que je n'ose pas assurer, à cause des anciennes préventions, mais que je parierais cependant cent contre un, et si Dieu lui prête vie, je ne sais s'il diffère des plus grands hommes autrement que par la position <sup>3</sup>. Tu connais la tête carrée de Castagny; il ouvre les yeux, et puis il pleure de joie. Quant à moi, cet enfant m'ouvre la poitrine. Ce qui me fait bien penser de lui, c'est que je lui trouve des défauts, ce qui me fait croire que je ne m'aveugle point sur son compte <sup>4</sup>. J'ai, pendant trois jours, été dix heures par jour avec lui, et l'abbé Castagny environ treize heures. Je puis te jurer, ainsi que l'abbé, que nous n'y avons trouvé qu'un peu de vivacité et de feu, mais pas un mot qui ne dénotât droiture de cœur, élévation d'âme, force de génie, le tout, peut-être, un peu exubérant; l'abbé prétend qu'il était prêt à

<sup>1</sup> Comme gouverneur de la Guadeloupe, en 1754. Le bailli s'y fit adorer.

<sup>2</sup> Lettre déjà citée du bailli au marquis de Mirabeau, du 21 mai 1770.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 22 mai 1770.

<sup>4</sup> Lettre déjà citée du bailli au marquis de Mirabeau, du 21 mai 1770.

pleurer quand cet enfant lui disait avec transport :  
« Hélas ! que mon père daigne me connaître ! Je sais qu'il me croit le cœur mauvais , mais qu'il me mette à l'épreuve <sup>1</sup> ! »

L'histoire tout entière des torts et des malheurs de la jeunesse de Mirabeau nous semble résumée par ce peu de paroles , qui , dans l'abandon d'une correspondance intime , peignent naïvement les impressions que le neveu produit sur l'oncle , dont il fallait à la fois vaincre les préventions suggérées , satisfaire la solide raison et l'esprit pénétrant , émouvoir l'ame loyale et tendre , mais haute et ferme ; ainsi est expliquée l'injuste et funeste erreur , que le marquis , naturellement opiniâtre et sévère , excité d'ailleurs par d'habiles obsessions , ne cessa de commettre en substituant la dureté qui devait rebuter , révolter peut-être un naturel ardent , à la persuasion qui pouvait le convaincre , à la douceur qui l'aurait amolli.

Mais , si bien averti par les remarques , par les exhortations pressantes d'un frère justement apprécié et chéri , le marquis , du moins , sut-il enfin comprendre Gabriel ? Nous allons en juger : « Je ne te remercie pas de l'accueil que tu as fait à mon fils , parce que la main droite ne remercie pas la main gauche ; mais prends garde , ta bonté te mène plus vite que mes lettres ne te peuvent arriver , et te persuade que peu de temps suffit pour siffler l'effigie dont tu veux faire un homme . Au reste , tu penses bien que tout ce

<sup>1</sup> Lettre déjà citée du bailli au marquis de Mirabeau , du 26 mai 1770.

que tu m'en dis m'a fait bien grand plaisir ; quoiqu'un bon cœur soit un outil de dupe , toujours est-il que ce qui te conviendra me conviendra sûrement , et c'est une grande avance. Son esprit vorace s'est trouvé à l'aise avec toi et en plein succès <sup>1</sup> ; mais défie-toi, tiens-toi en garde contre la dorure de son bec ; c'est ou ce fut la vanité et la présomption de Satan. Par saint Jean ! ne lui passe pas les apologies, ou il te pètera dans la main ; pour manger dans la main , c'est le premier homme du monde ; mais sa tête est un moulin à vent et à feu ; son imperturbable audace lui servira pour sa fortune , si une fois il n'est plus fou , mais je ne veux pas en tâter , et tu ne trouveras donc pas mauvais que j'aïlle plus lentement en besogne ; il ne faut pas qu'il marche sitôt sur sa longe , et, quoique sans morgue de pédantesque primogéniture, je ne fus jamais de l'avis des pères et fils camarades <sup>2</sup>. »

Ailleurs il écrit : Le « bon bailli l'a gardé plusieurs jours , et le romanesque qui parfume ce vaurien du haut en bas a monté à la tête , pourtant bonne et forte , de son oncle ; il en a été *absorbé* , ce sont ses termes , il en est enchanté ; le drôle a joué ses grandes marionnettes <sup>3</sup> ; si j'en croyais mon frère , je me laisserais aller au caractère usurpant , non par pro-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 22 mai 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 29 mai 1770.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte du Saillant , du 26 mai 1770.

jet, mais par confiance, de mon fils, et j'en serais cahotté, tandis que je veux que ce soit tout le contraire <sup>1</sup>. Qu'il gagne son oncle, soit; il ne regagnera pas son père à si bon marché <sup>2</sup>. »

Ajoutons que c'était une résolution si bien arrêtée, que le marquis, projetant alors un voyage en Provence, prenait d'avance ses mesures pour n'y pas voir son fils. « Qu'il demeure donc avec toi quand tu le lui permettras, ainsi que ses supérieurs; mais il est bien entendu qu'il n'y sera pas à mon arrivée, car je ne veux pas que le plaisir de te voir ne soit pour moi qu'une parenthèse. D'ailleurs, plus il me craint, moins je dois me laisser approcher, jusqu'à ce que j'aie certitude qu'il est capable de tenir sa tête à deux mains <sup>3</sup>. »

D'après de pareilles dispositions, il y avait lieu de penser que Mirabeau attendrait long-temps et le pardon paternel, et l'occasion de mettre à profit ses hautes facultés, ainsi que la juste ambition de réparer et parvenir. L'attente, en effet, se prolongea, ou plutôt elle n'eut point de terme.

« A la requête de son chef, j'avais demandé une commission de capitaine; M. de Choiseul m'accorda une compagnie de cavalerie. J'ai refusé net, ne voulant ni le désœuvrer, ni qu'il arrivât encore cama-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte de Sailant, du 3 novembre 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 1<sup>er</sup> juin 1770.

<sup>3</sup> Lettre inédite, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 mai 1770.

rade dans un nouveau corps <sup>1</sup>. Il se croirait un personnage, n'aurait que six mois de service, et quel service <sup>2</sup> ! »

Le marquis voulait, d'ailleurs, donner une toute autre direction aux études de son fils : « Je ne veux de rêveries ni littéraires ni militaires ; je te prie de lui répéter ce que je lui dis, que *omnis homo, nullus homo*, et de lui faire lire les *Économiques*, et puis, les deux premières années des *Éphémérides*, car je lui enverrai les autres, et il verra là clarifiés l'esprit et la lettre des constitutions anciennes, toujours branchues, et dont le tronc est caché dans le taillis fourré des réglemens postérieurs <sup>3</sup>. »

Et cependant, ni le zèle, ni l'aptitude, ni l'appli-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 12 avril 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte du Saillant, du 14 mai 1770.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 mai 1770. *Les Éphémérides du citoyen, ou chronique de l'esprit national, et bibliothèque raisonnée des sciences*, Paris, Lacombe, 1765 à 1772, in-12, étaient le recueil où l'association des économistes déposait ses oracles ; l'abbé Baudeau et le marquis de Mirabeau en furent les fondateurs, et les rédacteurs principaux jusqu'en 1768 ; Dupont de Nemours continua le recueil jusqu'en 1772. A propos des *Éphémérides*, nous trouvons dans nos lettres une preuve singulière de l'excès de morgue et d'orgueil, où le marquis de Mirabeau était entraîné par la double impulsion de l'esprit de secte, et d'un caractère naturellement altier et inflexible : « On est tout étonné de mon intrépidité. Je t'ai conté  
« avec quelle audace patente je me suis opposé ferme à

cation , n'avaient manqué à Mirabeau pour remplir ce qu'il croyait être sa vocation militaire : « Élevé dans

« toutes les mesures prises et déjà avouées , pour dédier les  
« *Éphémérides* à M. le dauphin (depuis Louis XVI). J'ai tout  
« fait rejeter sur moi , et n'ai rien dit , sinon *qu'il n'avait*  
« *qu'à nous mériter, que jusque-là c'était bassesse* ; et dans  
« ce même temps , je vais , malgré mes trembleurs , dédier  
« mes *Économiques* au grand-duc de Toscane. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 6 mars 1769.*)

Aussi hautain et frondeur que son frère , mais toujours contre les abus , rarement contre l'autorité royale , le bailli n'approuvait pas cette fanfaronnade du marquis : « Tu crois  
« m'avoir raconté l'histoire des *Éphémérides* ; je sais que  
« tu m'en as lâché quelque chose , mais rien de suivi ; ainsi ,  
« je ne sais de quoi il tourne ; mais je sais que je ne suis  
« pas de ton avis , si tu as été à même de présenter ou dédier  
« les *Éphémérides* à M. le dauphin , et qu'on l'ait désiré  
« de sa part. Crois-tu qu'un homme puisse changer la ma-  
« nière d'être de ces gens-là ? Je crois n'avoir jamais passé  
« pour bas , ni qu'on se soit jamais plaint de mon peu de  
« fermeté ; tout au contraire ; mais je crois qu'elle ne doit  
« être employée que pour éviter de mal faire. Or ce n'est  
« pas mal faire que de dédier un pareil ouvrage à un homme  
« de cet ordre ; c'est plutôt opiniâtreté que fermeté. Que  
« veut-on ? Le succès d'une entreprise de bien public ; une  
« telle déférence peut l'accélérer , et ne saurait jamais y  
« nuire ; le refus peut nuire , et des sous-ordres piqués peu-  
« vent empêcher l'impression. Qui sait ce que peuvent faire  
« ces gens , c'est-à-dire les faiseurs ? Considère , au surplus ,  
« que quoique la France soit assez méprisée à présent , il ne  
« s'agit pas moins *du fils aîné de l'église* , qu'un rien peut lui  
« rendre tout son lustre ; et qu'un dauphin peut plus pour  
« ton but que cent grands-ducs de Toscane. » (*Lettre inédite*

les préjugés du service, bouillant d'ambition, avide de gloire, robuste, ardent, infatigable, audacieux,

*dite du bailli au marquis de Mirabeau, du 18 mars 1769.)*

Nous ne citerons plus que la réponse du marquis.

« Je t'ai raconté à peu près tout ce qu'il y avait à dire sur la  
 « dédicace des *Éphémérides*. Le reste n'est que détail. Le  
 « docteur (Quesnay) avait manigancé cette idée, dès il y a  
 » deux ans. Mais notre franc et regrettable abbé (Baudeau)  
 « envoya tout au diable, en disant qu'il voulait être libre, et  
 « je trouvai qu'il avait raison. Cette année, ou à la fin de la  
 « dernière, j'appris tout-à-coup, par une indiscretion de  
 « quelque jeune confident, que la chose était faite pour le  
 « commencement de celle-ci, et l'épître prête et agréée. Nos  
 « plus sages amis dirent que c'était nous embarquer dans  
 « une cabale, et nous mettre en butte à l'autre, tromper les  
 « provinces qui avaient compté sur la liberté de critiquer et  
 « approuver du haut en bas.

« Quant à moi, je tins à mon dire qu'il fallait que les  
 « princes nous méritassent par des faits, ou, du moins, par  
 « des sentimens hautement professés. Dans ces sortes de  
 « conseils, il s'agit toujours de qui attachera le grelot, et il  
 « est vrai que c'est ma vocation un peu trop marquée. Je pris  
 « donc tout sur moi, et déclarai net que je quittais et désa-  
 « vouais les *Éphémérides*, sitôt qu'elles prendraient une en-  
 « seigne de cour. Après maints détails où je tins ferme, on  
 « n'en parla plus; cependant le duc de Saint-Mégrin (depuis  
 « duc de La Vauguyon, fils du duc de La Vauguyon, gouver-  
 « neur des petits-fils de Louis XV), vint me faire une sorte  
 « d'explication en excuses; je sentis bien ce que cela voulait  
 « dire, mais je tins ferme, en lui disant qu'on avait perdu  
 « M. de Fénélon, en montrant au feu roi qu'il élevait son  
 « successeur dans des principes contraires à ceux de son ad-  
 « ministration. Il ne fut pas sans réplique d'après la diffé-

et cependant très flegmatique, comme je l'ai prouvé dans tous les dangers où je me suis trouvé; ayant reçu de la nature un coup d'œil excellent et rapide, je devais me croire fait pour le service; toutes mes idées s'étaient donc tournées de ce côté; et, quoique mon esprit, affamé de toutes sortes de connaissances, se soit dirigé vers tous les genres, cinq années de ma vie ont été consacrées presque entières aux études militaires; il n'est pas un livre de guerre, dans aucune langue, morte ou vivante, que je n'aie lu. Je puis montrer des extraits de trois cents auteurs militaires; extraits raisonnés, comparés, et commentés, et des mémoires de moi sur toutes les parties du métier, depuis les plus grands objets de la guerre jusqu'aux détails du génie, de l'artillerie, des vivres même <sup>1</sup>. » Il dit ailleurs :

« rence des temps et des personnes, ajoutant, au reste, que  
 « son père, qui en devait tirer tout l'avantage vis-à-vis de la  
 « nation, en faisait volontiers le sacrifice à la sûreté de la  
 « chose; à quoi répondu force complimens, avec connais-  
 « sance de ce que pèsent les sacrifices de cour. Mais ta lettre  
 « est la première chose qui ait pu me donner, à cet égard,  
 « quelque regret, vu le cas que je fais de ta judiciaire. »  
 (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 30 mars 1769.)

<sup>1</sup> Lettres du donjon de Vincennes, tome 3, page 21.

Plus tard, cette inclination avait cédé aux refus paternels, à des préoccupations plus fortes, et à l'empire des principes qui, de bonne heure, s'emparèrent de l'esprit et de l'ame de Mirabeau. Il dit dans une lettre à Sophie : « Il y  
 « a long-temps que mes idées sont changées sur ce sujet.  
 « 1<sup>o</sup> Je crois que les hommes, et par conséquent les rois,

ou je me trompe fort , c'est homme de guerre , parce que là , seulement , je suis froid , calme , gai , sans impétuosité , et je sens moi-même que je grandis beaucoup <sup>1</sup>. »

Ces efforts persévérans, leur résultat nécessaire, dans un esprit de pareille trempe , l'application , l'intelligence supérieure dont le jeune officier avait fait preuve dans la campagne de Corse , l'estime particu-

« ne peuvent donner que ce qu'ils possèdent , le droit de  
 « faire et de commander des actions justes , conformes à  
 « l'ordre et aux lois immuables de la nature. Un homme ver-  
 « tueux doit donc être le seul juge de la légitimité de la  
 « guerre qu'il s'agit de faire. Cette philosophie , qui est et  
 « sera la mienne , n'est pas compatible avec un uniforme.  
 « 2<sup>o</sup> Les troupes régulières, les armées perpétuelles n'ont été,  
 « ne sont et ne seront bonnes qu'à établir l'autorité arbitraire  
 « et à la maintenir. Or , je ne suis pas de ces mercenaires  
 « qui , ne connaissant que celui dont ils reçoivent la solde ,  
 « ne se rappellent jamais que cette solde est payée par le  
 « peuple ; qui s'honorent de servir un homme , tandis qu'ils  
 « devraient se croire uniquement destinés à la défense de  
 « leur patrie ; qui volent aux ordres de ce qu'ils appellent  
 « leur *maître* ( mot infame , injurieux au roi et à la nation ),  
 « sans penser qu'ils se réduisent à porter une livrée plutôt  
 « qu'un uniforme ; sans savoir que le plus vil , le plus odieux ,  
 « le plus détestable des métiers est celui de satellite d'un  
 « despote , de géolier de ses frères. Le service ne me convient  
 « donc pas. » ( *Lettres originales de Vincennes* , tome 3 ,  
 page 22. )

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur, madame du Sail-  
 lant , du 11 septembre 1780 , déjà citée et extraite , mais seu-  
 lement dans une note précédente.

lière que son rigide colonel lui avait témoignée ; l'affection tendre qu'il avait obtenue du lieutenant-colonel Villereau, qui l'avait encore vu de plus près, tous ces titres avaient été compris par le ministre de la guerre, M. de Monteynard, qui, le 25 janvier 1771, écrivait au marquis de Mirabeau : « Je viens de mettre sous les yeux du roi les représentations faites au sujet de monsieur votre fils, qui a rang de sous-lieutenant dans la légion de Lorraine ; sa majesté a bien voulu écouter favorablement le compte que je lui ai rendu de son zèle, de sa bravoure, et de son application ; et elle lui a accordé la commission de capitaine ; il sera attaché en cette qualité au corps des dragons <sup>1</sup>. »

« Heureusement, écrit le marquis, sa commission ne l'oblige à aucun service <sup>2</sup> » ; et en effet, soit éloignement pour la profession des armes qu'il avait quittée lui-même à 28 ans <sup>3</sup>, avec le même grade de capitaine, soit préoccupation d'autres projets, le marquis n'essaya rien pour faire entrer dans la carrière du service actif Mirabeau qui brûlait de s'y distinguer. Aux pressantes sollicitations de son frère, excité par Gabriel, le marquis répondait : « La guerre ? et qu'il me dise où seront les armées de merluches ou de harengs ; et croit-il que j'ai des fonds pour lui faire donner des batailles comme Arlequin et Scaramouche ? »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte du Sailant, du 26 janvier 1771.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 décembre 1770.

<sup>3</sup> Le 7 mars 1743.

Seulement, il songea un moment à l'employer dans les états-majors. « Je travaille à présent à obtenir que ton neveu *l'Ouragan* accompagne le comte du Muy, directeur-général, dans sa tournée, qui embrasse la Flandre, les trois évêchés, et l'Alsace <sup>1</sup>; il a refusé trente des plus notables de France, et, par conséquent, moi, fort honnêtement, du reste; mais je ne me tiens pas pour battu <sup>2</sup>. » Néanmoins, ce dessein n'eut point de suite.

D'un autre côté, un projet différent flatta, un moment, l'ardeur valeureuse et ambitieuse de M. Mirabeau. « M. le baron de Vioménil. » (*le rude colonel* de la légion de Lorraine, depuis maréchal de France, mort en 1824) « m'a promis d'emmener mon fils soit en Hongrie, où il demande à aller, soit dans la tournée d'inspection des troupes légères <sup>3</sup>. Le mal est que nous sommes en si haute considération, que l'empereur <sup>4</sup> ne veut point de Français <sup>5</sup>. »

Cependant, Mirabeau s'opiniâtrait à vouloir servir; désespérant d'être employé dans l'armée de terre, il songeait à entrer dans la marine, et son esprit ardent

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 7 septembre 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte du Sailant, 7 avril 1771.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte du Sailant, 5 mai 1771.

<sup>4</sup> Joseph II, c'est-à-dire Marie-Thérèse, sa mère, qui avait gardé l'exercice du pouvoir.

<sup>5</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 31 mai 1771.

envisageait cette arme sous un aspect grandiose et nouveau. « Il me disait que, forcé d'attendre indéfiniment le métier de terre, il eût préféré la marine <sup>1</sup>; il regarde ce métier-là, et à raison, comme le seul, par lui-même, qui met le plus dans la main les moyens, et, en usage et évidence, les talens d'un chacun. Il pense qu'en y perçant on percerait plus qu'ailleurs; et j'avoue qu'il me fit apercevoir que moi, qui ne le vau pas, à beaucoup près, j'avais assez marqué, chose que je n'eusse peut-être pas faite dans un métier sanglé de lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp, colonels, majors, etc. Car, dit-il, dans la marine, l'officier de quart est un souverain, déclaré habile ou mal habile le lendemain d'une mauvaise nuit <sup>2</sup>. »

Mais le marquis, par dégoût des difficultés, par manie d'économisme, persiste à vouloir détourner Mirabeau de sa vocation militaire, et à le faire rural <sup>3</sup>. « Je ne veux pas de rêveries romanesques, et de voyages dans les planètes, et d'amusemens infructueux. C'est le travail et son succès qui font le plaisir. Les cinq sens de nature nous furent donnés pour nous aider au travail. La vue et le tact, l'odorat et le goût pour discerner les objets, l'ouïe pour correspondre; et le plaisir, qui n'est qu'une virgule dans

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 mai 1770.

<sup>2</sup> Lettre, déjà citée, du bailli au marquis de Mirabeau, du 21 mai 1770.

<sup>3</sup> Lettre, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 mai 1770.

toute cette phrase-là , ne peut aller qu'après le besoin. Le mal général en France est la rénitence au travail ; depuis l'urbanité , et les arts , et les quincailleries , et les brevets , et les rubans , les plus sages mêmes ont voulu que les terres fussent comme des rentes , au moyen de quoi l'on plaint les réparations , améliorations et entretien ; c'est pourtant assez , et tout ce qu'il faut pour occuper qui doit être propriétaire , qui conséquemment doit sentir qu'il doit justice et présence à des hommes qui sont ses frères , et non des éponges à presser pour aller à l'Opéra , et avoir des roues dorées sur le pavé de Paris.

« Ne manque pas de lui faire lire les *Économiques* et puis les *Éphémérides*. Le paquet que j'ai adressé à mon fils contient mon nouvel ouvrage qui était pour toi. C'est un *Catéchisme économique*. Je lui marque combien il est indispensable pour lui , s'il veut porter mon nom , qu'il sache à fond ma science , sans quoi il se trouverait presque partout un point de ralliement de gens suffoqués des préjugés qui les entourent ; et son ignorance , ou me calomnierait , ou le rendrait méprisable ; ordonne-lui de s'appliquer à cette science , et de la savoir à fond ; tu ne saurais croire combien elle asseoit le cœur , et met l'esprit à l'aise <sup>1</sup>.

« Dis à ton neveu , *Échine de loup* , qui m'écrit toujours en avant , jamais de côté , à trois bouillons , avec une familiarité de style sur laquelle une antique et

<sup>1</sup> Lettre inédite , déjà citée , du marquis au bailli de Mirabeau , du 1<sup>er</sup> juin 1770.

superstitieuse habitude me rend minutieux, que le jeune prince héréditaire de Bade m'a fait tenir un *Résumé économique*; et que celui qui succède à mon nom doit se faire baudet ou ministre d'état, ou bien savoir, en ce genre, occuper ma place; qu'il lise les *Économiques* et l'*Avis de l'éditeur* qui est à la tête du *Précis des Élémens*, ouvrage le plus travaillé que j'aie fait, quoique bien malade. Qu'il me fasse sur la culture du bas Limousin et du Périgord les mêmes relevés qu'il a faits en Corse, avec la toise économique qu'il a dû acquérir depuis.

« Du reste, je te recommande de nouveau de rabattre toutes ses fumées, et sa verve débella-trice. Sa dernière lettre, sa marine, ses provinces ne m'ont pas contenté du tout, non qu'il y eût rien de bifugue ni de choquant dans le style, que *la bonté que tu as de lui tenir compagnie*, en parlant de ses promenades. Tu verras la manière dont je lui réponds, qui ne comporte point de pédanterie, mais qui l'avertit de toute disconvenance entre gens non contemporains <sup>1</sup>. »

Mais la *science économique* avait peu d'attraits pour Mirabeau; la théorie lui paraissait étroite, fautive, systématique jusqu'au sophisme, et partant pédantesque et stérile; près de son père il se bornait à énoncer timidement quelques doutes qui semblaient autant de sacrilèges; de loin, il s'exprimait plus ouvertement, et ses discours étaient rapportés et

<sup>1</sup> Lettre inédite, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 juin 1770.

envenimés par les espions domestiques, dont son père l'environna toujours.

Cependant, il embrasse avec courage un travail fastidieux qui lui est imposé, relativement à la terre de Mirabeau, où il continue de résider avec le bailli; celui-ci apprécie de plus en plus Gabriel, et les relations qu'il en fait, les instances qu'il multiplie pour obtenir son rappel, excitent, sinon la colère, du moins la défiance du marquis. « Comme il est vraisemblable que je radoterai deux ans plus tôt que toi, tout au moins, je vois que les grandes marionnettes de M. Pierre Buffière sont devenues plus susceptibles de durée; une chose seulement n'aimé-je pas du tout, c'est qu'il continue de dire *qu'on l'a mal pris*; je dis *continue*, car c'est son dire depuis quinze ans, et rien n'est plus faux : du reste, prends-y garde, une bouteille ficelée depuis vingt-un ans ne doit pas être tout-à-coup et pleinement débouchée, car tout s'en irait <sup>1</sup>. »

Il dit encore ailleurs : « Il faut bien laisser aller les jeunes chiens, mais les vieux ne doivent pas les suivre, ils demeurent derrière, et d'un coup de voix ils ramènent sur la voie toute la meute <sup>2</sup>. Qu'y a-t-il donc qui presse tant de tout lâcher au premier signe? Pour avoir montré prématurément un homme, il arrive en un pays où l'on n'a ni le temps ni le goût de

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 juin 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 juin 1770.

recevoir la seconde édition, si revue et corrigée qu'elle soit <sup>1</sup>. »

Mais le bailli s'obstine à louer le neveu qu'il veut faire rentrer en grâce. « M. le comte Pierre Buffière travaille comme un forçat à se mettre la terre de Mirabeau dans la tête ; le drôle y mord bien, il fait des plans de campagne contre la Durance <sup>2</sup> et en fait des volumes ; c'est l'écrivain le plus abondant et le plus rapide ; ni toi, ni moi n'y faisons œuvre ; il me dit plaisamment que si, selon son impétueux désir, je veux le garder à Mirabeau, il sera utile à mes jambes, jadis cassées, comme mes lunettes le sont à mes yeux. Je t'assure, qu'excepté qu'il m'a usé en huit jours ma provision de papier de huit mois, j'en suis très content ; c'est une tête bien verte et pleine de vivacité et de feu ; mais je n'y vois que de la verdure, qui, je crois, deviendra sève <sup>3</sup>. Je ne le donne pas pour une tête bien mûre, mais pour une tête bien forte, où il y a bien du talent. Je crois, car je n'ose porter de jugement, je crois, dis-je, *salvo jure paterno*, que la façon de le prendre, c'est de lui parler raison ; il s'échauffe et crie, et puis revient de bonne foi ; il entend raison, il note tout ce qu'il entend dire, et qu'il

<sup>1</sup> Lettre, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 décembre 1770.

<sup>2</sup> La Durance, qui traverse la terre de Mirabeau, ravage continuellement ses bords par les irruptions irrégulières de son cours rapide et capricieux.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 mai 1770.

ne savait pas. Vous êtes, d'ailleurs, assez éloignés de compte, car tu dis que tu ne veux pas le voir qu'il ne te soit plus connu ; lui demande, à mains jointes, que son père veuille bien le connaître <sup>1</sup>.

« Je reviens à M. Pierre Buffière. J'avoue que Poisson m'a paru un homme de mérite ; je crains cependant qu'il n'ait pas assez laissé de ce que les Italiens appellent *sfuogo*, aux saillies de l'esprit chaud de cet enfant ; et qu'en le contenant surtout, il n'ait, pour ainsi dire, encombré le fourneau ; j'y vois une exubérance terrible. Je sais qu'il faut des épreuves ; mais je sais aussi que nos craintes sont aussi sujettes à nous tromper que nos espérances. Du reste, je sens bien qu'il peut y avoir de la prévention de ma part, car je ne saurais sentir paternité que vis-à-vis tes enfans. Celui-ci m'a paru facile à rendre présomptueux ; il y a d'autant plus de danger pour lui à cet égard, qu'il est impossible qu'il ne sente pas une certaine supériorité de génie vis-à-vis presque tout ce qui est de son âge, et de beaucoup de plus vieux ; il n'a pas, comme toi, le frein de la timidité, car, de cela, il me paraît n'en avoir point du tout <sup>2</sup> ; il est même, je crois, un peu présomptueux ; mais peut-être l'étions-nous plus à son âge, et que cela paraissait moins à cause de notre sauvagerie <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 1<sup>er</sup> juin 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 mai 1770.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, 21 août 1770.

« Je te dirai que je crus, en voyant cet enfant, devoir le laisser aller pour le mieux connaître; je sens que je suis toujours à temps de prendre le ton sec. Lorsque je le trouvais trop exalté, je me mettais à rire, et le reprenais froidement, et comme me réjouissant de le voir prêt à extravaguer; et je le redressais, sans lui faire sentir autorité, convenant même que celle d'un oncle ne doit être que dans la force de tête, droiture de cœur, pureté de mœurs et d'exemples. J'ai su lui lâcher qu'il était à l'épreuve; que sa conduite actuelle déciderait de son sort futur, heureux ou malheureux; et que moi, en particulier, je lui serais un ami utile et condescendant, si je voyais que le cœur fût bon, et qu'il cherchât à se rendre digne de toi; mais que je serais aussi le plus sévère de ses juges, s'il s'en rendait indigne, et que, sûrement dans ce dernier cas, sans émotion ni colère, je le renoncerais et n'entendrais plus parler de lui ».

« L'amitié naturelle en moi pour les miens, et peut-être mon amour-propre m'ont-ils séduit? J'ai encore une raison de l'être, et cette raison tu me la rappelles, en me reprochant que je te disais, il y a trente ans, que tu avais du penchant maternel<sup>2</sup> à la pédanterie; qu'avec cela on ratait tous les hommes à faire, et l'on ennuyait tous les hommes faits, et qu'il

<sup>1</sup> Lettre inédite, déjà citée, du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 mai 1770.

<sup>2</sup> Nos lecteurs savent que la marquise de Mirabeau, et mère du marquis et du bailli, était d'un caractère fort sévère, et de la plus austère dévotion.

fallait d'autant moins désespérer des jeunes, qu'en eux il n'y a guère de vice qui ne soit une vertu gâtée<sup>1</sup>. C'est que j'ai toujours vu partout que la jeunesse prenait confiance en moi ; et j'ai vu des têtes dans la marine et à Malte, dont personne ne pouvait rien faire, dont je suis venu à bout par une ratiocination claire et mêlée de plaisanterie. Cette jeunesse qui voyait que c'était chez moi équanimité, et non faiblesse, qui faisait que je ne me fâchais pas, m'en aimait et m'en croyait mieux. Tout cela, dis-je, peut m'avoir rendu dupe de ce jeune homme ; mais je ne le crois pas : pourvu qu'il reconnaisse sincèrement ses fautes, j'aime mieux qu'il ait cherché toujours à exercer sa raison que d'avouer si facilement. Je n'ai pas vu de pires sujets que ceux qui conviennent facilement de leurs torts, étant jeunes ; cela marque une indifférence sur le tort, qui est cependant le seul vrai mal moral<sup>2</sup>.

« Cette tête-là est un moulin à pensées et idées, dont plusieurs sont très neuves ; tu trouveras, comme moi, que le fourneau est chaud, très chaud ; mais, cher frère, rappelons-nous cet âge-là, et le salpêtre particulier à notre sang ; il est bon qu'il soit à portée d'être connu, car, entendant parfaitement raison, il n'entend que cela, et a une peine horrible à se soumettre à toutes les autres brides de l'humanité<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 14 juin 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite, déjà citée, du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 mai 1770.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 10 juin 1770.

Un petit fait assez curieux vient à l'appui de cette dernière remarque. Nous avons entre les mains bon nombre des notes que prenait alors dans ses courses Mirabeau qui, comme on vient de le voir, étudiait le domaine où il résidait temporairement; ces souvenirs informes et désordonnés étaient écrits dans les champs, au crayon, sur le genou, et la plupart étaient abandonnés quand il en avait extrait la substance des comptes et propositions adressés à son père. Nous transcrivons littéralement ici une de ces notes. « Je ferais tout garnir en saules et en peupliers, bien serrés, qui formeraient une bonne claie, très défectueuse pour la Durance, mais suffisante pour notre objet; quant aux chênes, on dit qu'ils sont marqués<sup>1</sup> pour servir à la construction (navale). Cela plaît sans doute à dire à MM. les commissaires; mais, puisque dire y a, j'ai ouï dire que les Mirabeau n'aimaient pas les commissaires, et je crois que c'est une de leurs vertus<sup>2</sup>. » Puis, après cet étrange et caractéristique *a parte*, il continue sa note, sans interligne, sans alinéa, en ces termes : « Il y a dans cette partie deux brèches peu considérables que le torrent a faites, et qu'il faut réparer, etc. »

Quand l'on songe aux suites, il y a certainement quelque chose de fort remarquable dans cette observation que Mirabeau s'adresse à lui-même, dans cette naïve saillie d'un caractère qui, de si bonne heure, se révoltait contre l'arbitraire, quelque part qu'il

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1669.

<sup>2</sup> Cahier autographe des notes agronomiques, n. 37.

l'aperçût. C'était donc, comme le sage bailli ne cessait de le dire, le frein élastique de la raison, et non le joug dur de l'autorité, dédaigneuse de s'expliquer, qu'il fallait imposer à ce fougueux jeune homme. « Si j'avais un conseil à te donner à cet égard, je voudrais que tu lui montrasses un peu, non pas de bonté, mais un peu de diminution de tension <sup>1</sup>. » Dans la même lettre, le bailli revient encore sur ce conseil : « Je ne veux pas, par rapport à lui, faire un pas que de ton aveu; car je vois qu'il n'est pas possible de s'entendre, et, par exemple, il t'a déplu par une chose que je lui avais conseillée, parce que tu as cru qu'il avait pris cela sous son bonnet. Enfin, cher frère, je te demande, par rapport à toi, de vouloir bien, si l'on t'en mande du bien, avoir un peu l'air de relâcher de l'austérité que tu y as mise avec grande raison; mais s'il fait cesser tes motifs, il me semble qu'il faut, au moins, diminuer leur effet <sup>2</sup>. Je voudrais, sauf un meilleur avis, que tu le reçusses comme un homme dont j'ai été caution; et que tu te déridasses un peu, sans t'abandonner, et que tu le visses venir, mais qu'il te crût son ami et qu'il t'intéresse beaucoup <sup>3</sup>. »

La légion de Lorraine, qui était restée à Hyères, est enfin arrivée, et Mirabeau est allé la rejoindre au

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 16 juin 1770.

<sup>2</sup> Même lettre.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 21 août 1770.

Pont-Saint-Esprit ; son souvenir occupe le bailli ; il va partout recueillant les témoignages favorables qu'il ne cesse de transmettre avec plus de zèle que de succès. « Tous mes domestiques, qui sont oisifs et chasseurs, et qui l'ont suivi partout, le chérissent, et assurément l'intérêt n'y est entré pour rien, car ce n'était pas le côté par où M. Pierre Buffière pouvait capter les suffrages ; j'ai vu, de plus, son major et son aide-major qui est un homme à chapitre d'Allemagne, tous deux chevaliers de Saint-Louis, *ergo* pas enfans, et tous deux un air de décence et de gravité militaire que je n'avais pas même entrevu depuis mon retour en France ; ils m'en ont brièvement parlé, parce qu'il était présent, mais j'ai observé avec scrupule la manière dont ils étaient ensemble, et j'ai bien vu qu'ils l'aimaient et l'estimaient beaucoup. Au surplus, l'abbé Castagny a été aux écoutes, et le hasard le mit dans le cas d'avoir une conversation avec des officiers de ce corps, et il leur demanda de ses nouvelles : *Morbleu ! monsieur l'abbé*, lui disent-ils, *c'est un garçon diablement vif, mais c'est un bon garçon qui a de l'esprit comme trois cent mille diables, et parbleu un homme très brave*. Le baron de Laugier, présent, fut l'embrasser, et fut très content de l'air de respect qu'il témoigna à sa crinière blanche <sup>1</sup>. »

« Calcule bien avec toi-même s'il n'est pas utile

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 18 juin 1770.

que tu le connais ; permets que je te dise que la rigueur peut faire mal ; je ne sais si je me suis laissé séduire par l'amitié qu'il m'a montrée ; mais il me semble que je ne le valais pas à beaucoup près à son âge ; tu sais aussi qu'à cet âge-là on peut être étourdi ; il fait ici la conquête de tous ceux qui le voient <sup>1</sup>.

« Je persiste toujours dans mon avis, sauf le tien ; je me flatte que quand je n'en suis pas, tu sens bien que c'est pour en être mieux ; tous ces braves gens me répètent sans cesse : *Oh, Mon seigneur, il faudrait l'avoir suivi comme nous pour savoir combien il est bon.* Or, dans nos conversations où je ne le gênais pas, et où je me relâchais même pour qu'il se plût à niveau, j'ai vu et cru voir une tête forte et encore verte, mais rien de louche pour le cœur. Je crois bien qu'en baissant la tête, par respect pour ton autorité, et se taisant par le même sentiment, il n'en croira pourtant que ce qui aura été démontré à sa raison. Cette raison a vingt-un ans : je crois t'avoir marqué qu'il me fournit lui-même l'occasion de lui faire faire une réflexion qu'il fit sur-le-champ, car, quand il se passe quelque chose dans sa tête, il avance le front, et ne regarde plus nulle part. Il me lâcha que ses idées avaient bien changé depuis l'âge de dix-huit ans, j'en pris mon texte pour l'assurer que puisqu'elles avaient tant changé en trois ans, encore quatre ans et elles changeraient encore ; et j'avouai que les miennes avaient fort changé depuis l'âge de quarante ans,

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 18 juin 1770.

âge auquel on doit croire être parfaitement formé. La prudence, lui dis-je en badinant, vertu qui ne doit pas encore former le fond de votre sac, exige qu'on balance un peu le pour et le contre, avant de se décider <sup>1</sup>. Tu dois reconnaître là ma vieille politique; il y a long-temps que je crois que le moyen d'amender la jeunesse c'est de l'engager, sans qu'elle s'en aperçoive, à faire des réflexions. Les hommes ne se corrigent que d'après leurs propres idées. Ajoute que quand il se trompe je le lui fais voir sans le dire; car je ne connais encore rien qui forme plus un jeune homme que l'évidence de la fausseté de ses calculs <sup>2</sup>.»

« Je te dirai, en sus, que, tous les jours, on me dit, de quelque nouveau côté, qu'on en a ouï du bien, conséquemment, toujours sauf ton avis, je vais hasarder le mien. Si l'on t'en mande du bien, je voudrais que tu lui témoignasses que son oncle, et autres, t'ayant marqué sa résipiscence, tu seras bien aise de retrouver en lui un fils, et qu'il ne tiendra qu'à lui de retrouver un père dont il ferait le bonheur <sup>3</sup>. »

« Le brave Pierre Buffière a laissé à Mirabeau cette réputation de bonté qui m'est revenue par en bas. Les paysans disent : *Es ben vior, mais es bouen, nous*

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 22 juin 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite, déjà citée, du bailli au marquis de Mirabeau, du 22 juin 1770.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 27 juin 1770.

*fazie amitié en touties; boulegue toujours, mais n'a ger d'ourgui* <sup>1</sup>.

« J'étudie toujours Pierre Buffière, et je lui affirme le cœur bon; du reste, il est plus jeune qu'on ne l'est à son âge. C'est un singulier contraste que celui de son enfantillage avec des réflexions, et des pensées, et des écrits qui paraissent être de Locke; en tout, c'est une tête à laquelle il faut force pâture, et qui sera plus que bonne, à ce que je crois, car je me rappelle toujours que nous avons eu vingt-un ans, et des trente-deux vents de la boussole qui allaient dans ma tête, sous l'apparence plus grave que celle de mon neveu; mais le diable n'y perdait rien. En tout, je crois que tu auras lieu d'être content. Il est très sensible, et dès que tu lui montreras de l'amitié tu le rendras heureux. Il a du génie, véritablement, il est porté à la présomption comme les gens de génie de son âge; ainsi, sans l'être, l'étais-je à son âge, et toi aussi, qui l'étais; mais cela paraissait moins à cause de notre sauvagerie. Je lui crois de l'ambition, et à dire vrai, il est dans l'âge d'en avoir; je ne vis jamais de Bohême à qui le soleil, le vent, la pluie, la grêle fissent moins de peur; il est comme le pain d'orge, son patron, toute armoire lui convient. Il me semble qu'il aime beaucoup la guerre, mais il me donna hier une bonne scène, je lui fis le détail des désagrémens purement moraux de ce métier-là, après qu'il nous eut lâché sa ratelée d'ambition; la mienne, en rabat-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 27 juin 1770.

joie, lui fit alonger la physionomie, et je vis qu'il réfléchissait sur tout cela. Je souhaite de le garder parce qu'il me semble qu'il m'a pris en amitié, et moi j'y gagne, en ce que cela perfectionne mon éducation; je crois qu'en conscience tu trouveras qu'il est temps que je sois un jeune homme bien élevé. Du reste, je persiste à croire que le voisinage du père lui serait bon; tu lui en imposerais sur ses petites imperfections; car, jusqu'à présent, je ne trouve rien de mauvais, quoique je l'aie mis fort à l'aise pour bien le connaître <sup>1</sup>. »

Soit que les représentations du bailli eussent enfin persuadé son frère, soit que le marquis, appelé en Limousin par des intérêts de famille, y eût besoin de Gabriel, la défense imposée à celui-ci d'approcher de son père, avait été levée.

« M. Pierre Buffière sera porteur, cher frère, de cette lettre-ci, il part aujourd'hui: peut-être ne le trouveras-tu pas bien fort dans le métier d'économiste; mais, d'abord, je n'y ai insisté qu'avec discrétion, car le moyen de faire réussir une chose, c'est de n'y pas trop attacher de volonté; le désir nous fait voir double, et, en général rien ne nous réussit que ce qui nous est à peu près comme égal. »

« Ensuite, comme ton fils a beaucoup d'esprit, et même ce qu'on peut appeler du génie, il y a toujours de la ressource avec cette sorte d'hommes. D'ailleurs, sauf respect, la matière est bien froide pour entrer

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 5 juillet 1770.

dans sa tête bouillante. Ce n'est pas assurément à toi qu'il faut dire qu'il serait aussi ridicule à un père de vouloir que les idées de ses enfans se conformassent aux siennes, que de vouloir qu'ils pussent chausser ses souliers; et, pourvu que le cœur soit droit, on ne saurait disputer des goûts. Il est d'ailleurs fort laborieux naturellement, et je lui ai donné tes idées et les miennes sur le travail, en lui répétant que rien ne fixe tant la vie qui échappe si douloureusement à la paresse et à la volupté; que l'esprit se soutient et s'épure tandis qu'on sent dépérir chez soi le marc et la lie; et qu'une des preuves physiques de l'immortalité de l'ame, c'est l'esprit et le feu des hommes qui sont actifs dans la vieillesse, qui ne meurent qu'à demi, et de la portion qui leur était à charge. Du reste, ton fils te craint, te respecte et t'aime; mais je crois avoir découvert sa manière de penser, en lui témoignant amitié. Je pense que, sans perdre la gravité et l'autorité paternelle, il faut que tu témoignes de la bonté et de l'intérêt à ce jeune homme. Non seulement tu le connaîtras mieux, mais tes leçons perceront mieux, car un fils, vis-à-vis de son père, sait bien qu'il n'a rien à contredire, mais peut bien n'être pas persuadé. Comme j'ai été fils, je me rappelle ma manière: mon éducation ne s'est formée que par les gens qui m'ont témoigné amitié, et toutes les fois que mon père me grondait, je me taisais, mais mon calcul particulier allait son train <sup>1</sup>. •

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 août 1770.

Nous voyons, dans un passage de cette même lettre, que Mirabeau, en même temps qu'il cède très naturellement aux préjugés de sa caste, de sa famille, de son entourage, se laisse aller déjà, malgré la compression paternelle, à exprimer des opinions hardies, à réclamer contre le pouvoir absolu, à regretter les institutions, même illibérales, qui formaient le contre-poids du despotisme. « Tu le trouveras, si tu tentes de découvrir ses idées, pensant comme moi, sous certains rapports, c'est-à-dire, sauf respect, d'une façon diamétralement opposée à celle qu'étaient vos plumes urbaines et vénales; et, entre autres, le sieur Dupont dans les *Éphémérides*, relativement à cet ordre féodal, œuvre de Charlemagne et la plus forte de ses combinaisons<sup>1</sup>. Outre que ton fils sait fort bien que si c'était le temps des exactions particulières, ce n'était pas, du moins, celui des concus-

<sup>1</sup> Les Mirabeau étaient tous trois fort admirateurs de ce grand monarque. Le marquis avait écrit, à son sujet, cette belle phrase, que Mirabeau a citée dans l'*Essai sur le despotisme*, page 118 : « Charlemagne fut grand parmi les « grands hommes, et il éleva son siècle en le mettant à ses « pieds. » (*Lettre sur la dépravation de l'ordre légal.*) Voici ce qu'en dit Mirabeau lui-même, entre autres passages, car il y revient souvent : « Charlemagne fut le premier « instituteur de l'ordre féodal, qui n'était auparavant lui « qu'un chaos anarchique et contradictoire à toute espèce « d'ordre : il connaissait bien sa nation, il connaissait bien « les hommes; il sentit qu'on ne leur persuaderait jamais « qu'un seul pût donner sa volonté pour loi. » (*Essai sur le despotisme*, page 195.)

sions publiques <sup>1</sup> ; ton fils le regarde , ainsi que moi , comme le seul qui puisse empêcher une monarchie d'être un despotisme oriental , parce qu'ainsi que moi il sent que cette sorte de respect attaché à des races dont plusieurs se tiennent entre elles , et font une espèce de tribu , est le seul qui puisse mettre en considération , et retenir un roi ; c'est-à-dire un homme à qui la plus vile portion de l'humanité a persuadé continuellement sa toute-puissance. Je crois encore , comme ton fils ; que le respect et les devoirs qu'une certaine partie du peuple doit à un seigneur , se font , pour ainsi dire , sentir jusqu'au monarque , et le relèvent tout en le bridant , ce qui est devenu fort nécessaire depuis que la royauté , autrefois plus militaire que civile , s'est dégagée de ses anciennes limites <sup>2</sup>. C'est ce qu'a fort bien senti Charles VII , et surtout son fils , quand ils ont abattu l'ordre féodal pour s'attribuer à eux seuls un pouvoir que les seigneurs par-

<sup>1</sup> « Dans cet ordre féodal , dont on a tant médité , c'était « du moins une maxime constante que nul homme ne pou-  
« vait être taxé que de son consentement. Ce principe ren-  
« ferme le premier droit et le premier garant de la liberté. »  
( *Essai sur le despotisme* , page 201. )

<sup>2</sup> « Dans le gouvernement féodal , la royauté n'était cer-  
« tainement regardée que comme un office militaire , et non  
« comme une propriété ; aucun pays en Europe , quelque  
« anarchie qui s'y fût introduite , quelque despotiques et  
« farouches tyrans qui y eussent fait des invasions , n'était ad-  
« ministré , dans ces temps d'ignorance et de barbarie , que  
« par un gouvernement légal et limité. » ( *Essai sur le des-  
potisme* , page 101. )

tageaient jadis avec eux <sup>1</sup> ; mais , baste ! ce serait matière à un livre , et je n'en fais pas , ni n'en veux faire. Ainsi je ne dis plus rien , sur cet ordre féodal tant décrié par de séditions plébéiens pires , contre toute autorité , que Clodius et Gracchus , si ce n'est qu'il n'était que fort , et qu'il leur plaît de l'appeler barbare , parce que la France , qui avait les vices de la force , n'a plus que ceux de la faiblesse et de l'astuce , et que le troupeau , qui était autrefois dévoré par les loups , l'est aujourd'hui par les poux ; du reste , si l'on a fait jadis abus de cet ordre féodal , ce qui est vrai , mais ce qui n'est plus guère possible , il est cependant le seul frein du despotisme. C'est sur ce chapitre que ton fils est curieux à entendre ; et je voudrais lui voir écrire ses bouillons , mais ici , car les écrivains sont communément des plébéiens , tirés de la vraie occupation de leurs semblables , espèce de parvenus , et presque toujours habitans de grandes villes. En voilà bien plus qu'il n'en faut pour voir les objets bien différens de ce qu'ils sont <sup>2</sup> . »

<sup>1</sup> « L'anarchie féodale n'était autre chose que le despotisme réparti sur plusieurs têtes. » (*Essai sur le despotisme*, page 126.)

<sup>2</sup> Lettre déjà citée du bailli au marquis de Mirabeau , du 23 août 1770. Nous avons trouvé , mais nous avons cru devoir placer hors texte , un développement moins sérieux de cette apologie de la féodalité. « Le coup-d'œil des provinces , « quand on est obligé d'y entrer dans quelques détails , est « effrayant , par rapport à l'ébranlement de la constitution « ancienne. Voir succéder des drôles armés de plumes à des « hommes armés de fer ! Je sais tout ce qu'on raconte des

Mirabeau quitta la Provence , le 25 août 1770 ; il arriva le 21 septembre à Aigueperse , en Limousin , après avoir éprouvé en route deux chutes , l'une de cheval , l'autre de voiture. « Mon fils descendit hier

« violences anciennes ; mais , outre que les contes sont tous  
 « jours un peu augmentés , il reste à savoir si la fourberie de  
 « l'écritoire n'est pas plus à craindre et pas plus fâcheuse.  
 « Trois ou quatre coups de pied ou de bâton ne nuisent pas  
 « tant à la famille d'un pauvre homme , et à lui-même , que  
 « six rôles d'écriture qui le dévorent. D'ailleurs , l'écriture  
 « a pris les deux chemins ; et tandis qu'on ruine un malheu-  
 « reux à coups de plume , on le traîne en prison , on le force ,  
 « on dispose de sa personne , on l'éloigne de chez lui , lui et  
 « ses bestiaux , avec plus d'arbitraire que n'en eurent jamais  
 « les seigneurs , dont la plus grande tyrannie vient de la  
 « haine de la clique plumièrè , écrivassière et littéraire , qui  
 « s'est vengée souvent par des calomnies de la supériorité  
 « qui la laissait dans son ombre natale. Reste que , comme  
 « il ne faut pas toujours pleurer , quoique attristé par tout  
 « ce que je vois , j'ai ri de bon cœur du narré d'un paysan  
 « gai et gaillard par nature. Ce drôle-là contait qu'il avait eu  
 « affaire à un subdélégué qui l'avait exempté de quelque cor-  
 « vée. Je lui demandai s'il avait été content. — Oui , dit-il ,  
 « monseigneur : j'ai porté quatre capons (*chapons*) et fait ma  
 « demande : on m'a renvoyé au lendemain , et j'étais un peu  
 « inquiet de mes capons. J'ai retourné le lendemain , et on  
 « m'a donné ma main-levée , et j'ai vu mes quatre capons  
 « qui se promenaient dans la basse-cour de M. le subdélé-  
 « gué , comme quatre officiers. Cette comparaison me fit  
 « rire et me rappela le temps que j'ai vu , où , quand on  
 « voulait conter que quelqu'un de considérable était arrivé ,  
 « ou avait fait telle ou telle chose , on disait *un officier* ; au-  
 « jourd'hui , c'est un commis , ou un président , un fermier-

matin , cher frère , les accidens sont faits pour les impatiens. Au-delà de Roanne un cheval de poste, qui se cassa la jambe sous lui , comme il s'approchait, lui donna un coup de pied où tu peux deviner. Il fut obligé de se faire saigner , et de séjourner , puis d'arriver à Clermont par le coche. Mal guéri, avec ses cataplasmes, il voulut reprendre la poste , poussa trop fort, autre chute, vomissement, et enfin il me demanda secours de Saint-Léonard. Tu sais que les horions sont nécessaires à l'exubérance , comme le régime à la ténuité <sup>1</sup>. »

« Je l'ai reçu avec bonté et même avec attendrissement; je l'ai mis au fait des personnes et des choses; l'avertissant que je l'examinerais par moi et par les autres, minorant ou renforçant les épreuves , en raison de ce que j'oserais plus ou moins, le tout aux fins de savoir s'il peut être maître de lui, préliminaire indispensable pour ne pas tout perdre avant de le lâcher ; et que s'il arrivait que je le visse en péril, ou en mauvaise posture , je le prierais d'aller attendre la maturité en pays moins dangereux ; que , toutefois , je l'avertissais qu'il était temps de détendre ses veines enflées de bien-être et de bonne chère ; qu'il y avait assez de temps perdu , et trop , vu l'immensité de la triple

« général , ou quelque autre espèce de même farine ! »  
(*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 juin 1759.*)

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 5 septembre 1770.

carrière qu'il avait à entreprendre , s'il ne voulait déchoir à l'excès <sup>1</sup>. »

« A partir de là il a été fort à son aise , car il a beaucoup de notre franchise vulgairement nommée indiscretion ; quoique sa mine grotesque émoussât souvent mon éloquence , je l'ai fort péroré sur toutes choses , en sérieux tantôt doux , tantôt sévère ; je vois que mon homme en alonge le nez , ou fiche les yeux , ou tourne brusquement la tête ; signal , l'un de réflexion ou émotion de sa faculté de par-delà , l'autre de surprise et de désarmement : je fais succéder l'un à l'autre , pour manier la bouche de cet animal fougueux <sup>2</sup>. »

« Du reste , je suis en garde , me souvenant combien l'élasticité de tête peut faire illusion sur un fond de tourbe ; mais , tout bien considéré , il faut lui donner force exercice , car que diable ferait-on de cette exubérance intellectuelle et sanguine ? Je ne connais que l'impératrice de Russie avec laquelle cet homme peut être bon encore à marier <sup>3</sup>. »

Le bailli était enchanté en voyant quelques nuances de retour percer dans les lettres de son frère : « Continue de prendre en gré M. le comte de la Bourasque , que tu appelles avec raison *rudis indigestaque moles* ; il a besoin de te trouver débonnaire , et , en vérité , il le mérite. Mais n'est-il pas vrai qu'il est

<sup>1</sup> Lettre déjà citée du marquis au bailli de Mirabeau , 5 septembre 1770.

<sup>2</sup> Même lettre.

<sup>3</sup> Même lettre.

deux hommes à la fois? Et que quand il se trouve conduit à parler raison, Cicéron n'est qu'un sot auprès de lui; mais il est ensuite quelquefois plus enfant qu'il n'est convenable de l'être à son âge <sup>1</sup>. »

Ici se place le premier témoignage d'affection (et quel témoignage!) que Mirabeau ait reçu de son père. Déjà, lorsque les assurances répétées, les persévérantes sollicitations du bailli avaient commencé à prévaloir, pour un temps, sur une aversion invétérée, et sur de continuelles suggestions, six mois auparavant le marquis avait écrit à son frère : « Si tu continues et persistes à en être content, je te prépare un grand cadeau à lui faire, c'est d'obtenir qu'il prenne notre nom <sup>2</sup>. » Le 21 septembre suivant il écrit : « Entre eux tous » (son gendre, M. le marquis du Saillant, alors comte, madame du Saillant, sœur de Mirabeau, et leur famille), « ils m'ont demandé de lui accorder notre nom, et j'y ai consenti : c'est te dire que je m'apprivoise <sup>3</sup>. Il est possible, en effet, qu'un esprit juste, un bon cœur et une ame forte se débattent dans cette enveloppe informe et grossière; mais il faut que tout cela soit pétri, réglé, et macéré. Du reste, nous le déshousarderons quand il aura vu autre chose, et conçu de lui-même, qu'à partir d'Alcibiade jusqu'à son père et son oncle, c'est une qua-

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 18 septembre 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 29 mars 1770.

<sup>3</sup> Lettre inédite du même au même, 8 octobre 1770.

lité, à un homme tant soit peu supérieur, d'avoir une allure pour chaque genre de chose, et de la quitter à porte en sortant; il est bon que le militaire se croie une existence principale, et presque exclusive, ainsi font les capucins; mais un homme n'est qu'un *coupe-chou* tant qu'il ignore qu'il ne faut naziller qu'au cloître <sup>1</sup>. »

A peine arrivé, Mirabeau s'évertue à démêler des affaires épineuses: « Je lui montre que les affaires et les mônstres décroissent quand on marche droit à la difficulté. Du reste il est difficile de voir un drôle qui ait plus de talent et d'action dans la tête que celui-là; il réduirait le diable; et dans le bout du monde désert qu'il habite, il s'est déjà pratiqué trois ou quatre débouchés <sup>2</sup>. »

Je me fais donc aider par ton neveu l'*Ouragan*, à qui mon domestique, Luce, qui est une manière de Bertholde <sup>3</sup>, disait hier plaisamment: *Avouez, mon-*

<sup>1</sup> Lettre déjà citée du marquis au bailli de Mirabeau, 8 septembre 1770.

<sup>2</sup> Même lettre.

<sup>3</sup> Pour justifier d'autant mieux ce que nous avons dit du mélange singulier de bonhomie qui se rencontrait dans le caractère du marquis de Mirabeau, à côté de tant de hauteur et de dureté, nous extrayons quelques mots d'une autre lettre où il est question du même domestique. « Mon varlet, Luce, « auprès de qui Sancho ne ferait œuvre, animal original dans « sa bêtise, à en faire des proverbes, s'induit peu à peu à me « dire à la table la plus huppée, ou *tous en avez assez*, ou « *mangez encore cela*. Comme l'autre jour je lui demandais « un cocher: *Savez-vous*, dit-il, *qu'il est presque aussi*

*sieur le comte, qu'un corps est bien malheureux de porter une tête comme celle-là. Quelque besoin qu'il ait de travailler, et quelle que soit la multiplicité des affaires, qui avalent des heures comme des dragées, je suis étonné et effrayé de la quantité de besogne qui le compète. Il faut qu'il soit homme rural pour ne pas être ruiné, homme national pour n'être pas indigne de ses pères, homme du monde vu son état et sa fortune, homme de cabinet attendu son goût et son talent; ajoute qu'il lui faut un exercice forcé, et presque continuel, sans quoi il a des menaces de néphrétique<sup>1</sup>, trop jeune pour que ce mal ne l'accable. En tout laissons mûrir ce fruit vert<sup>2</sup>!* »

Les circonstances, toutefois, étaient propres à mûrir le jeune comte. Appelé par son père, il arrivait

*« rare de trouver un honnête homme parmi les domestiques  
« que parmi les maîtres? Hier, il me disait : Monsieur, les  
« yeux vous rentrent dans la tête; à force de rêver, mon-  
« sieur viendra à n'être plus capable de penser à rien, et  
« la tête s'en ira. » (Lettre inédite du marquis au bailli de  
Mirabeau, du 23 février 1770.*

<sup>1</sup> Neuf ans plus tard, quand Mirabeau, enfermé au donjon de Vincennes, et déchiré par les tortures d'une néphrite qui, chez lui, était congéniale, demandait les secours dus à cette disposition bien et anciennement connue de sa famille, ses ennemis domestiques persuadaient à son père que ce mal était simulé; et le marquis, résistant à ses propres souvenirs, se laissait abuser par cette barbare supposition.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 25 septembre 1770.

au moment de la mort de sa grand'mère maternelle, la marquise de Vassan <sup>1</sup>, événement qui avait amené le marquis en Limousin ; la marquise de Mirabeau s'y trouvait aussi, animée par la vue d'une riche succession, aigrie par un long exil, emportée par la fougue de son caractère. Quels que fussent ses torts domestiques, peut-être exagérés, mais incontestables, et, d'ailleurs, il faut le dire, compensés par ceux de son mari, elle voulait se saisir de sa fortune et de sa liberté ; elle annonçait l'intention de plaider, en cas de besoin ; et ainsi se préparait le long scandale des débats judiciaires dont les tribunaux retentirent pendant plus de quinze ans, et que nous ne mentionnerons qu'avec une extrême réserve, et quand notre sujet nous y contraindra.

Alors, aussi, cette même circonstance préparait à Mirabeau, pour un avenir assez prochain, de véritables embarras, de grands dangers, même une inévitable cause de torts graves. Nulle position, en effet, n'est plus difficile que celle d'un fils placé entre un père et une mère ouvertement divisés <sup>2</sup>, qui, aveu-

<sup>1</sup> Anne-Thérèse de Ferrière de Saulvebœuf, morte le 4 novembre 1770, veuve de Charles, marquis de Vassan, mort subitement le 17 août 1756.

<sup>2</sup> Le marquis de Mirabeau lui-même reconnaissait la réalité de cette cause de malheurs domestiques, sans d'ailleurs en tirer des motifs d'indulgence pour ses enfans. « Je me suis souvent répété que le pire inconvénient de la désunion entre père et mère, est la dispersion des enfans, l'isolement où ils tombent, leur embarras à concilier les devoirs, la prévention des parens contre les ressemblances. » (*Lettre*

glés par leur passion respective , exhalent devant lui, l'un contre l'autre , la haine la plus furieuse , au risque de détruire tout respect filial dans un esprit et dans un cœur neufs et ignorans ; et qui , pour se faire un partisan de leur propre fils , usent de leur ascendant naturel sur le confident incertain autant qu'affligé<sup>1</sup>, juge forcément institué entre personnes auxquelles il doit un égal respect , une tendresse égale ; et qui ne peut , sans inconvenance et sans péril , ni se sous-

*inédite du marquis de Mirabeau à Le franc de Pompignan , du 5 décembre 1778.)*

<sup>1</sup> On en peut juger par ce passage d'une lettre du marquis de Mirabeau : « Ton neveu fait là un bon début des épines de la vie domestique. Dans la première journée où il vit sa mère , il en revint malade de toutes les violences qu'il s'était faites. Juge ce que c'en a été quand il a fallu l'amer et la recevoir au château du Saillant, y devenir témoin de ses fureurs , et confident de ses extravagances ; il s'est toutefois bien conduit. Ce jeune homme qui n'a pas, comme moi , l'habitude des orages , qui voit ou croit voir le démon déchainé , croit être perdu. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 13 novembre 1770.*) Entre mille invectives écrites , nous n'en extrairons plus qu'une , que nous choisissons presque au hasard. « Tant qu'a duré l'éternité de la mère , j'ai tout supporté , parce que je n'ai jamais rien voulu par-delà les volontés de la Providence. Mais la mort de madame de Vassan a rendu sa fille tout-à-fait folle ; et au lieu du bonheur domestique auprès duquel tous les paradis de la vanité ne sont que des limbes , elle ne veut plus être chez elle qu'en quartier de maraude. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 20 novembre 1770.*)

traire à ce douloureux arbitrage , ni en remplir utilement les devoirs.

Telle était cependant la position de Mirabeau ; et nous verrons plus tard qu'il n'en surmonta pas les difficultés , invincibles pour tout autre , mais plus dangereuses encore pour un caractère tel que le sien , que les injustices de tout genre , et d'absurdes rigueurs , devaient naturellement associer bientôt à la faiblesse persécutée , contre la force oppressive. Nous ne rencontrerons que trop tôt ce triste épisode ; et , quant à présent , nous devons nous arrêter un moment sur les travaux d'administration rurale auxquels Mirabeau se livra en Limousin.

« Une affreuse disette assiége nos malheureux pays ; le comte m'a proposé d'acheter quatre-vingts ou cent quintaux de riz , et d'ouvrir des travaux à ces pauvres gens. Il a ses ordres , et débute en homme ; il travaille avec eux , mange à la tête de leur énorme table , vit des mêmes mets , les anime , les soutient <sup>1</sup>. »

« Notre première besogne faite , et bien faite , mon gaillard se retourne , *nîl actum reputans , si quid superesset agendum* : si personne n'a rien à nous disputer en Provence , ceci est un héritage à gagner : car , grâce aux trois étages de petites maisons que j'ai à gouverner , cette fortune limousine , si je n'en avais cure , appartiendrait aux quatre vents et tournerait au hasard. Le drôle s'est piqué d'honneur : il vient de fonder une cour de prud'hommes <sup>2</sup> , chose que je

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 18 novembre 1770.

<sup>2</sup> C'était une espèce de conseil d'arbitrage devant lequel

croyais bien près d'être impossible ; il y a mis la souplesse , la finesse , la rondeur , l'activité ; employé les curés , fait embrasser tout le monde. Imagine-toi qu'il y a des gentilshommes fort à leur aise parmi les élus de paroisse. Puis , pour toutes les autres affaires, grandes sans nombre, qui n'ont été que comme entamées cet été , des réglemens inextricables de comptes , etc. Enfin *c'est le démon de la chose impossible*. A quatre heures du matin à cheval , le premier janvier , dans ces fondrières et montagnes , et son cœur s'est beaucoup épanoui en recevant des bénédictions ; il a dit : *j'aurai une bonne année !* Je savais bien que c'était un esprit qu'il fallait occuper , et non pas seulement exercer ; le drôle fait , je t'en réponds , de bonne besogne <sup>1</sup>. »

« Mon fils , jusqu'à présent se démêle fort bien à Aigueperse ; en sus de la besogne principale pour laquelle je l'avais envoyé , il y ronge des croûtes et des clous , initiation indispensable à qui veut devenir

les habitans de la terre venaient exposer leurs différends , qui étaient jugés sans retard et sans frais ; à cette occasion , le bailli écrivait à son frère : « L'établissement de tes arbitres  
« limousins est excellent ; il y a long-temps que je pense que  
« toute autre manière de rendre la justice est défectueuse ,  
« et sujette à faire dégénérer une monarchie en despotisme  
« d'abord , ensuite en anarchie ; je ne sais si cela sera du  
« goût de ces compagnies , qui se sont arrogé la tutelle de  
« l'état. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 29 décembre 1770.)

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 11 janvier 1771.

un homme de mérite. Si cela continue il n'aura pas perdu son temps là bas <sup>1</sup>. Je dis donc qu'il mérite maintenant que je traite avec lui par la confiance ; et comme cette méthode est conforme à mon caractère, je l'avais, à cet égard, prévenu ; ainsi je n'ai rien dans mes comptes d'aucune espèce que je lui veuille cacher <sup>2</sup>. »

Cette première épreuve ainsi accomplie, le marquis, prêt à quitter le Limousin, hésite sur la question de savoir s'il emmènera son fils ; sa première pensée était toute différente ; quelques mois avant il écrivait : « J'ai juré qu'aucun de mes garçons ne verrait Paris avant l'âge de vingt-cinq ans, à cause du dérangement qui y est inévitable, et qui est le premier échelon de la potence <sup>3</sup>. » Tout-à-l'heure il disait à son frère : « Il faut que je rentre, en novembre, à Paris, et que je

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 janvier 1771.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au comte du Saillant, du 12 janvier 1770. La preuve de cette satisfaction et de cette confiance fut dans le temps publiée, comme l'indique Mirabeau lui-même (*Lettres originales de Vincennes*, tome I<sup>er</sup>, page 190), dans les *Éphémérides du citoyen*, journal économique, dirigé, comme nous l'avons dit, par le marquis de Mirabeau ; le récit d'une des opérations de son fils remplit les pages 110 à 194 du tome III, Paris, Lacombe, 1771. Nous empruntons aux *Éphémérides* quelques passages qui nous semblent intéressans, et que nous plaçons dans l'appendice du présent livre.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 mai 1770.

me décide avant pour la destination du quartier d'hiver de mon fils. Or, j'en vais être embarrassé, il n'est ni montrable, ni risquable, dans l'âge des faux plis, à Paris qui étourdit la bonne jeunesse, et qui achève l'autre; et dont, en outre, la vie molle ne convient pas à sa santé <sup>1</sup>. » Tout d'un coup le marquis prend une résolution contraire, et, en partant, il permet à son fils, qui doit le suivre de près, un voyage que le jeune comte désirait ardemment.

« D'après ce que vous avez aperçu de mes réflexions sur l'exubérance de mon fils, sur son ton décisif, ses vivacités, ses connaissances tranchantes, vous serez aujourd'hui surpris que je lui promette de le faire venir à Paris. Mais, 1<sup>o</sup> mes amis me persécutent et me disent qu'on ne le comptera entre les vivans que quand on l'aura vu, et qu'on le croirait disgracié tant qu'on ne le verrait pas; 2<sup>o</sup> quoique sentant que c'est mon affaire à moi tout seul, j'écoute, je vois tout cela comme la racine sent l'ébranlement des feuilles; et je me dis aussi que si j'attendais que le temps l'eût raboté, il aurait les cheveux gris, peut-être; 3<sup>o</sup> je me dis encore que s'il est un temps propre à le frapper de la nécessité de ne vivre que sur ses gardes, et de ne parler qu'après s'être mordu la langue, c'est celui-ci où l'esprit de subordination se démanche partout, celui où les réglemens sont pour les fripons comme la laine pour les vers; celui où l'enfer des haines et des intrigues et des cabales, où ni lui ni les siens n'ont

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 30 septembre 1770.

ni prise, ni mise, est déchaîné; 4<sup>o</sup> qu'on ne doit pas supposer qu'un jeune homme qui a de l'ame et de l'esprit donne dans les panneaux qui déplument les oiseaux niais du pays <sup>1</sup>. »

Mirabeau se hâte de profiter de la permission. « Votre beau-frère est arrivé avant-hier (14 février 1771) de Limoges, en trois jours, par un verglas du diable, et après maintes culbutes et contusions, au moment où l'on l'attendait le moins <sup>2</sup>. » Ajoutons que cette fois il est bien reçu, comme le prouvent ces mots d'une lettre à sa sœur : « Je suis apparu ici, je dis apparu, car on ne m'y attendait point encore; on m'accable de bontés; et je vois que, pour le coup, son cœur est tout-à-fait reconquis <sup>3</sup>. »

« Dès hier matin, continue le marquis, je le menai chez le chevalier de Vioménil, chez le marquis de Lambert et chez Sigrais <sup>4</sup>. »

« Nous le croyions rèche, et il l'était en effet; aujourd'hui je ne le crois que trop susceptible de prendre la couleur des gens avec lesquels il vivra, et c'est pourquoi je le tiendrai beaucoup avec toi ou avec moi.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 28 décembre 1770.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte du Saillant, du 16 février 1771.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Mirabeau à la comtesse du Saillant, 16 février 1771.

<sup>4</sup> Lettre déjà citée, du marquis de Mirabeau au comte du Saillant, même jour.

Heureusement sa commission <sup>1</sup> ne l'oblige à aucun service <sup>2</sup>. »

« Je l'ai déjà présenté au maréchal de Broglie selon son désir. Il le sera partout à Versailles. L'excellent Laqueille <sup>3</sup> lui a dit qu'il fallait l'être chez le prince de Condé, attendu que toute la jeune noblesse militaire se trouvait là ; *bene sit*, mais cela étant, il le sera à tous <sup>4</sup>. »

« Le voilà donc lancé dans les présentations, et Dieu sait comme il s'y démène ! Sois sûr qu'il me lavera du soupçon d'en vouloir faire un philosophe, d'autant qu'il est aussi entrant que j'étais farouche <sup>5</sup>. »

« Ton neveu a fait toutes ses présentations à Versailles, favorablement <sup>6</sup>; il va aujourd'hui chez le duc d'Orléans, le prince de Condé; de là leurs dînés, leurs soupés, les autres princes, etc. La société a changé depuis nous; on se recherche, on se rassemble : il y est très propre, son allure étant respec-

<sup>1</sup> De capitaine de dragons.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 18 février 1771.

<sup>3</sup> Le marquis de Laqueille, colonel, parent, ami, voisin de terre de la famille.

<sup>4</sup> Lettre, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 18 février 1771.

<sup>5</sup> Lettre, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 18 février 1771.

<sup>6</sup> La sœur de Louis XVI, madame Élisabeth, alors âgée de six ans, demanda à Mirabeau s'il avait été *inoculé*. Cette singulière et naïve question fit beaucoup rire la cour. (*Lettres du donjon de Vincennes*, t. 2, p. 413.)

tueuse et point basse , aisée et point familière. On l'a prévenu pour la chasse , les carrosses , le soupé , etc. Je lui laisserai fournir cette carrière , coûteuse d'abord , mais qui est une besogne à la mode , qui fait une affaire pour les gens sages , et que le drôle emportera d'emblée <sup>1</sup>. »

« Ton neveu est trois jours par semaine à Versailles; il n'usurpe rien et atteint tout, attrape les entrées partout <sup>2</sup>. Au fond, puisque c'est un homme à qui l'action est nécessaire, il vaut mieux qu'il se démène là qu'ici <sup>3</sup>. Tout le monde est son parent : les Guéménée, les Carignan, les Noailles et je ne sais combien d'autres, le portent; il étonne ceux-là même qui ont rôti le balai à Versailles. Ils le trouvent tous fou comme un jeune braque. Madame de Durfort dit qu'il démonterait la dignité de toutes les cours nées et à naître; mais ils trouvent qu'il a plus d'esprit qu'eux tous, ce qui n'est pas habile de sa part. Je n'ai pas du tout l'intention qu'il y vive, et qu'il y fasse, comme les autres, le métier d'arracher ou dérober sa substance au roi, de patrouiller dans les fanges de l'intrigue, de patiner sur les glaces de la faveur; mais il faut, pour mon but même, qu'il voie ce dont il s'agit; et du reste, quand on me dit pourquoi moi, qui n'ai jamais voulu m'enversailer, je l'y laisse aller si

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 5 mars 1771.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, du 20 mars 1771.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au comte du Sailant, du 9 mars 1771.

jeune, je réponds qu'il est bâti d'une autre argile que moi, oiseau hagaré dont le nid fut entre quatre tourelles ; que là il n'extravaguera qu'en bonne compagnie, soi-disant ; que tant que je l'ai vu gauche, je l'ai caché ; sitôt que je le trouve à droite, il a son droit. Qu'au reste, comme depuis cinq cents ans on a toujours souffert des Mirabeau qui n'ont jamais été faits comme les autres, on souffrira encore celui-ci qui, je le promets, ne descendra pas le nom <sup>1</sup>. »

Cette vérité, si hautement reconnue par le marquis lui-même, devait, ce semble, le déterminer à chercher les occasions d'user, en l'employant, l'activité turbulente qu'un désœuvrement complet, et de contagieux exemples pouvaient jeter dans le désordre ; cependant nous avons vu qu'il n'insiste nullement pour fixer son fils dans le service militaire ; la seule raison qu'il en donne, c'est que « ce métier suranné, pour lequel il a un talent rare, est aussi passé de mode que les tournois <sup>2</sup>. » D'un autre côté quelques propositions du bailli, qui voudrait essayer la carrière diplomatique <sup>3</sup>, restent sans effet ; plusieurs mois s'écourent sur lesquels nous avons peu de détails, parce que la famille étant réunie au château de Bignon, la suite de nos correspondances se trouve en partie interrompue ; néanmoins, quelques lettres à des amis ab-

<sup>1</sup> Lettre déjà citée du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 mars 1771.

<sup>2</sup> Lettre du même au même, du 7 juin 1771.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 18 décembre 1770, et du 11 février 1771.

sens, tels que le duc de Nivernois, la comtesse de Rochefort, indiquent sommairement l'état variable des impressions et opinions du marquis à l'égard du jeune comte.

Convalescent à la suite d'une maladie assez sérieuse, le marquis venait de recevoir une espèce de fête conçue et dirigée par son fils. « La providence s'est moquée de moi, en me faisant progénérateur d'un poussin, d'abord et long-temps oiseau de proie, qui se fait à présent canard privé de basse-cour; qui barbotte, jabotte, crie et nage après les mouches. Cet animal s'est institué artisan de fêtes. Aujourd'hui même il m'a mené à une grand'messe à travers des escopétades pour entendre un *Te Deum*, puis feu d'artifice, illumination; et, au moment où je vous écris, toute la paroisse mange dans la cour, sans fourchettes. Nota que ce ne sont point des paysans grossiers ni pauvres, et ma paroisse est unique dans son genre dans le pays. Pour le coup je trouve *in petto* l'attrape un peu forte; mais cela marque le bon naturel. Ainsi je vous prierai de vouloir bien, à votre retour, prendre sous votre protection ce bon diable, que je ne gête pas, mais qui n'en fait ni pis ni moins, et abuse de ma facilité <sup>1</sup>. »

Mais bientôt le ton de la correspondance va totalement changer. Mirabeau est retourné à Paris, son père écrit à son sujet : « Du train dont va ton neveu l'*Ouragan* qui, je crois, aura bientôt sauté la cour et

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame la comtesse de Rochefort, du 28 mai 1771.

la ville, il pourrait bien arriver que quand la tête sera mûre, la queue soit demeurée en lanières aux buissons <sup>1</sup>. D'un autre côté, la continuelle contention d'esprit où il me tient, d'autant plus forte qu'elle est plus cachée, ne laisse pas d'être chargeante à la fin. Indépendamment de sa fougue particulière, et de ce hachement d'idées qui voit par éclairs, et ne suit rien de ce qui lui est personnel, si vous voyiez ce qui se passe ici; la fermentation où sont toutes les têtes, les matériaux nécessairement et de longue main préparés pour pousser tout à l'extrême de toutes parts, vous jugeriez que c'en est assez pour un penseur, d'être sa propre boussole, et que le rôle de modérateur d'un enragé comme celui-ci est un peu fort <sup>2</sup>. »

« Il prend à tout, et ne tient à rien; je l'ai sevré de Versailles, je l'ai jeté dans les bibliothèques où il passe les jours entiers avec Gébélin <sup>3</sup> et puis M. de Pompignan <sup>4</sup> en relais; et il travaille et bouquine, comme un forcené qu'il est, comme il fait tout <sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 10 juillet 1771.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au duc de Nivernois, du 7 juillet 1771.

<sup>3</sup> Court de Gébélin, auteur du *Monde primitif*, etc., un des sectateurs de l'Économisme.

<sup>4</sup> Lefranc de Pompignan, auteur de *Didon*, des poésies sacrées, etc. On verra dans la suite de notre narration que Lefranc de Pompignan était du petit nombre de personnes qui avaient de l'influence sur l'esprit du marquis de Mirabeau.

<sup>5</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort, du 11 mai 1771.

« Ce jeune homme a la société laborieuse et fatigante ; un entêtement , un décisif , un chaos dans la tête qui ne sera jamais débrouillé , parce qu'il n'a que des aperçus de mémoire , comme tout le reste. Il ne doute de rien , et ne sait seulement pas exactement son propre nom ; et comme il lui est défendu d'avoir jamais aucune notion nette , il sera toujours indubitable et insupportable , c'est moi qui vous le dis. Au reste , beaucoup de perspicacité et de grandes parties ; mais , au fond , je crains que le calmer et l'éteindre ne soient à peu près tout <sup>1</sup>. »

Nous omettons à dessein quelques détails qui ne méritent guère d'être rapportés. Mirabeau part le 14 juin 1771 <sup>2</sup> pour le Limousin , où il est absolument livré à lui-même , dans la suite des travaux ruraux , qui prouvent une continuation de confiance ; mais nos documens nous démontrent que cet isolement était un piège habilement tendu par la haine ingénieuse de madame du Pailly ; néanmoins la gestion laborieuse et difficile de Mirabeau mérita , cette fois encore , des éloges , quelque avare qu'on en fût envers lui ; il fit à son père les propositions d'entreprendre un grand défrichement ; et son projet ; accueilli d'abord <sup>3</sup> , fut ensuite repoussé ; il revint au Bignon (24

<sup>1</sup> Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Laqueille , du 8 juin 1771.

<sup>2</sup> Lettre du marquis de Mirabeau au duc de Nivernois , du 15 juin 1771.

<sup>3</sup> Il proposait de prendre à ferme des terres du Limousin , dont Mirabeau aurait payé le loyer à son père ; nous citerons ce qu'il dit lui-même : « J'entrai dans les détails d'une pro-

novembre 1771 <sup>1</sup>), il trouva les mêmes écueils, les mêmes défiances, les mêmes persécutions; il parle des « tracasseries qu'on lui fit auprès de son père, pendant l'hiver qu'il passa à Paris, et dont il fut assuré par des personnes étrangères <sup>2</sup>; » et, de son côté, le marquis se plaint de son « fils aîné, un barbouilleur, un gaspilleur, qui s'élargit tous les jours; dont l'enfance fut si monstrueuse, l'adolescence si fougueuse, digne exorde de sa belle vie; et dont la jeunesse est aujourd'hui l'indiscrétion, l'indécence et la garrulance habillées; et d'ailleurs si présomptueuse, si turbulente, et en même temps si relâchée, qu'il y a, dans l'entreprise de le sauver des écueils de ce troisième âge et de son propre caractère, de quoi fa-

« position que vous aviez accueillie dans mes lettres, et à laquelle vous m'aviez ordonné de réfléchir; alors vous ne me dites ni oui, ni non; je vous pressai, vous me refusâtes sèchement. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 1, page 298.) Voici ce que son père en avait dit d'abord: « Mon fils vous a fait part, sans doute, de la grande besogne qu'il m'avait proposée, et où je donnerai, je crois, les mains; au fond, il y a tout pour lui à gagner avant tout, à savoir son vrai métier, et à s'y former à l'âge qui saisit tout, et où les talens sont malléables; mais, à plus forte raison, n'y a-t-il que cette ressource, en ce temps-ci, et il ne tiendra pas à moi d'y styler le bouillant personnage. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant*, 31 août 1771.)

<sup>1</sup> Lettre du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort, 16 novembre 1771.

<sup>2</sup> *Lettres originales de Vincennes*, tome 1, page 297.

tiguer et rebuter trente mentors au lieu d'un <sup>1</sup>. »

Quoique bien persuadé que nulle autorité, hors la sienne, ne pouvait dominer le naturel ardent de son fils, le marquis, loin de le retenir à portée, l'envoya à Mirabeau, pour essayer de ramener et maintenir des communautés turbulentes, dont la résistance, d'abord inerte et bientôt hostile, déconcertait les gens d'affaires du marquis. La mission imposée au jeune comte était difficile, peut-être même périlleuse pour un caractère tel que le sien, comme il le déclare dans une de ses lettres <sup>2</sup>. Il partit de Paris le 2 décembre 1771.

Nous ne décrirons pas en détail ce voyage, quoiqu'il en rende compte par des lettres que nous avons sous les yeux, et où il ne s'épargne pas dans l'aveu de quelques légèretés, auxquelles il fit depuis allusion dans un passage déjà imprimé <sup>3</sup>; mais un incident, d'ailleurs fort simple, s'y trouve raconté assez plaisamment pour que nous le transcrivions en note <sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Lettre déjà citée du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort, 16 novembre 1771.

<sup>2</sup> Lettres originales de Vincennes, tome I, page 298.

<sup>3</sup> Lettres originales de Vincennes, tome I, page 299.

<sup>4</sup> « *Fracti bello satisque repulsi ductores Danaum.* Voilà, « mon cher oncle, un début en bon latin, qui veut dire que « je suis roué de fatigue, n'ayant, depuis huit jours, guère « plus dormi que les sentinelles, et ayant eu la précaution « de sonder, avec les roues de ma chaise, toutes les ornières « gisantes entre Paris et Marseille. Ces ornières étaient, et « sont encore, je pense, très profondes et très nombreuses; « plus, mon essieu cassa entre Mulseau, Romané, Cham-

comme nous nous laisserions aller à une causerie piquante.

« bertin et Beaune : quel point géographique si j'avais l'es-  
« prit d'être ivrogne ! mais comme je n'avais pas là votre  
« boussole , vous permettrez que je ne dise pas avec préci-  
« sion les divers rumbes (*sic*) de vent où gisent les côtes  
« vineuses ; au surplus , ce méchef m'arriva à cinq heures  
« du soir , mon laquais ayant déjà pris les devans ; il ne tom-  
« bait que de la neige fondue d'abord ; mais, heureusement,  
« elle prit après quelque consistance. Le voisinage de Beaune  
« me fit espérer de trouver du génie dans les habitans du  
« pays ; j'avais besoin de bons conseils , le diable me con-  
« seilla d'abord de jurer ; mais l'envie m'en passa , et je suc-  
« combai , par préférence , à la tentation de rire en voyant  
« passer un saint prêtre , fourré jusqu'au menton ; et contre  
« la béate face duquel la neige donnait , ce qui lui faisait  
« faire une mine si bizarre que je crois que ce fut ce qui  
« chassa l'esprit tentateur qui me conviait à jurer. Ce saint  
« homme me demanda , voyant ma chaise couchée sur le bas  
« bord , et une des roues à l'écart , s'il m'était arrivé quelque  
« chose ; je lui répondis que personnellement il ne m'arri-  
« vait là que de la neige : *ah !* dit-il ingénieusement , *c'est*  
« *donc votre chaise qui est cassée* ; je le priai de m'avouer  
« sincèrement , s'il n'en avait pas deviné quelque chose : *ah !*  
« me dit-il , *je m'en étais presque douté*. J'admirai la sagacité  
« du personnage , et le priai de doubler le pas , avec la per-  
« mission de son cheval , qui faisait lui-même une mine assez  
« plaisante à la neige qui lui donnait sur le nez ; et d'aller ,  
« en passant , avertir à Chaigny que j'étais là ; il m'assura  
« qu'il le dirait à la maîtresse de la poste , qui est sa cousine ;  
« que c'était une femme fort aimable , mariée depuis trois  
« ans à un des plus honnêtes hommes du lieu , neveu du  
« procureur du roi , d'un pays qu'il me nomma , mais qui

Mirabeau, dès son arrivée, s'occupa vivement de l'affaire qui lui était confiée ; il manda les syndics des communautés. Voici ce qu'écrivit à ce sujet le vé-

« n'est marqué sur aucune de nos cartes marines. Le saint  
 « homme continuant les éloges de sa cousine et de son cou-  
 « sin, le diable, qui ne s'était éloigné un peu que par respect  
 « pour la mine du frocard, me tenta alors de le prier de me  
 « proposer à la cousine pour lieutenant du mari absent,  
 « mais je me retins par miracle ; enfin, après m'avoir appris  
 « tous les tenans et aboutissans de lui curé, de sa cousine,  
 « de son cousin, et de je ne sais qui encore, il donna quel-  
 « ques coups d'éperon à son sage cheval qui en gémit. J'ou-  
 « bliais de vous dire que j'avais commencé par détacher mon  
 « postillon à Mulseau, dont il savait le chemin ; car il y allait,  
 « m'avait-il dit, tous les jours boire bouteille ; il ne se van-  
 « tait pas, car je crois qu'il buvait plus, et je craignais fort  
 « que la fantaisie ne lui prît de voir si, depuis son départ,  
 « le vin ne s'était pas gâté ; la peur ne guérit de rien, il  
 « n'était que gris quand il partit, mais heureusement quand il  
 « revint, ce qui fut assez tard, il était ivre ; je faisais senti-  
 « nelle ; plusieurs Beaunois passèrent, qui tous me deman-  
 « dèrent s'il était arrivé quelque chose ; je répondis, à l'un  
 « d'eux, que c'était une épreuve, et que l'on m'envoyait de  
 « Paris pour voir si une chaise allait avec une seule roue ;  
 « que la mienne était venue jusque-là, mais que j'allais écrire  
 « que deux roues étaient préférables. Dans le moment mon  
 « homme se heurta l'os de la jambe contre l'autre roue,  
 « porta la main à l'endroit meurtri, jura, comme j'avais  
 « voulu faire, et peut-être fait, et puis me dit, en souriant :  
 « *Ah ! monsieur ! voici l'autre roue !* Diable ! répondis-je  
 « froidement, je ne m'en étais pas aperçu. Un autre, après  
 « avoir examiné long-temps, et avec un air très capable, me  
 « dit : *Ma foi ! monsieur, c'est votre essi qui est cassé,* c'est

nérable abbé Castagny, dont nous avons déjà parlé à propos du séjour que fit Mirabeau au château, au retour de l'expédition de Corse : « J'accompagnai monsieur votre fils ; il avait convoqué ces républicains ; mais il ne put venir à bout de les réunir tous ; mais ayant assemblé ceux qui étaient venus , il les harangua avec une force, une douceur et une dignité qui me firent verser des larmes ; et leur dit des choses si sensibles , qu'excepté d'être méchant jusqu'à l'excès , ils auraient dû se rendre. *Comment* , leur dit-il , *vous connaissez mon père, sa réputation d'honneur, de probité et de bienfaisance est connue dans toute l'Europe; je serais indigne d'être son fils si je m'écartais des exemples qu'il m'a donnés.* Et comme le peuple commençait d'être touché, quand Boyer a tout brouillé par son insolence qui pousse à la sédition, et qui l'aurait excitée sans la patience et le calme que M. le comte y a mis, et qui m'a d'autant plus étonné, moi le connaissant bien, que, quoique prêtre et vieux, je n'en aurais peut-être pas été capable <sup>1</sup>. »

Nous n'entrerons dans aucun détail sur les longs et inutiles efforts que fit Mirabeau pour obéir à son père, ni sur les scènes où figure le procureur Boyer <sup>2</sup>;

« ainsi qu'ils appellent un essieu. » (*Lettre inédite de Mirabeau au bailli de Mirabeau, du 12 décembre 1771.*)

<sup>1</sup> Lettre inédite de l'abbé Castagny au marquis de Mirabeau, du 2 décembre 1772.

<sup>2</sup> Il en est question dans les *Lettres originales du donjon de Vincennes*, tom. 1, pag. 300.

des développemens à cet égard seraient sans intérêt et nous écarteraient de notre plan ; mais ce qui doit y entrer , ce sont les particularités qui peignent le caractère de Mirabeau , et nous le revoyons dans ce passage : « Je n'ai rien trouvé que de bon dans sa conduite ici ; il est vif , mais il a bon cœur , il veut tout écraser , et pardonne au premier mot , et se fait aimer de tout un chacun ; j'ai pris la liberté de lui dire de la façon qu'il doit se comporter à Aix ; c'est ici le coup décisif pour toute sa vie ; si on le goûte cela est fait ; pour en venir là , lui dis-je , il faut être modéré , parler peu , laisser parler les autres , ne critiquer personne , et ne vouloir pas paraître en savoir plus que les autres ; être respectueux avec les hommes , ne jouer que rarement ; s'attacher beaucoup à M. d'Albertas <sup>1</sup> , l'intendant , l'archevêque , et autres que je lui ai nommés ; il m'écoute , j'espère qu'il exécutera quand vous lui aurez donné vos ordres. Soyez persuadé que l'enthousiasme ne me fait rien dire ni faire au-delà des règles , car si je voyais dans sa conduite quelque chose qui pût lui faire tort , je vous en avertirais en secret , comme de droit <sup>2</sup>. »

A l'époque où nous sommes arrivés , se préparait un grand événement domestique. « L'incrusté museau de mon fils , avec toutes ses graces tant naturelles qu'acquises , a trouvé , en Provence , où je

<sup>1</sup> On peut voir dans les lettres du donjon de Vincennes , tome I , page 326 à 334 , que Mirabeau négligea fort ce conseil et qu'il s'en trouva mal.

<sup>2</sup> Lettre , déjà citée , de l'abbé Castagny , du 2 janvier 1772.

l'avais envoyé pour faire peur à des vassaux insolens , à se faire accepter , désirer , et enfin rechercher en mariage <sup>1</sup>. »

Arrêtons-nous un moment pour jeter un coup-d'œil en arrière avant de raconter cet événement, qui aurait dû avoir une influence si heureuse sur le sort de Mirabeau , et qui ne fit que le charger de complications et de malheurs.

Dans la narration qui précède nous avons suivi une méthode fort stérile pour l'amour-propre de l'écrivain , mais qui caractérise le dessein , et prouve la bonne foi du biographe , tout-à-fait exempt de prétentions personnelles. Animé par le seul désir de remplacer les portraits mensongers de Mirabeau par un signalement moral dont la vérité fût indubitable , nous n'avons emprunté les traits qui le peignent qu'à ses juges naturels , nous osons même dire à ses adversaires contemporains et domestiques ; pas un fait , pas une induction , pas une justification , n'ont été pris dans ses historiens amis ou ennemis ; ni dans les apologies soit directes soit indirectes qu'il a répandues dans ses écrits confidentiels ou publics , imprimés par lui , ou après lui : apologies , qui pourtant nous auraient conduits au but , franchement avoué , que nous espérons atteindre , puisqu'elles sont toujours claires , animées , concluantes , démonstratives , et que souvent elles s'élèvent jusqu'à la plus haute éloquence , comme , par exemple le

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort , du 1<sup>er</sup> mai 1772.

Mémoire adressé au marquis de Mirabeau, imprimé à la fin du premier volume de l'édition originale des lettres datées du donjon de Vincennes; mémoire dont nous avons entre les mains la minute autographe, avec de précieuses variantes, des notes explicatives, et un long appendice dont nous ferons usage au besoin.

Quelle que fût la valeur de ces documens publics, nous les avons entièrement écartés, parce qu'une espèce de suspicion pouvait les atteindre, comme toute défense exposée sans contradicteur.

Nous avons donc fait ce que Mirabeau demanda lui-même si souvent, si long-temps, et toujours en vain; nous avons soumis son jeune âge à une discussion contradictoire, et le résumé de notre récit nous paraît facile et palpable.

Issu d'une race signalée *depuis cinq cents ans* par la fougueuse originalité des caractères, Mirabeau fut doué, au moral comme au physique, de facultés qui dépassaient de beaucoup la commune mesure; son enfance, son adolescence, les premières années de sa jeunesse sont ardentes et orageuses, mal comprises et mal gouvernées; il est turbulent parce que telle est l'explosion du jeune âge, qui, selon les vues de la Providence, s'agite, corps et esprit, pour arriver à la croissance de l'un et de l'autre; il est récalcitrant parce qu'il est mal à propos comprimé; désordonné, parce qu'on lui fait prendre en aversion les règles qu'on lui impose, sans lui permettre de les comprendre; emporté parce que l'autorité dure rebute un naturel que la raison douce aurait assoupli; indomp-

table, parce que l'on s'obstine à traiter sa force supérieure sans aucun des ménagemens que la prudence accorde à la faiblesse même; du reste, affectionné, tendre, officieux, généreux, sincère; ayant l'instinct, la volonté, la passion du bien. Ses torts, tout considéré, se réduisent à quelques incartades de légèreté vaniteuse, à quelques dépenses irréfléchies, à des amourettes, à des querelles de garnison. Et quel est l'homme qui n'ait commis de semblables peccadilles, si amèrement reprochées à Mirabeau par son père, parce qu'il n'excusait rien; et par ses biographes, parce que l'auréole éclatante des grands hommes éclaire, par ses reflets pénétrants, jusqu'aux profondeurs qui cachent d'ordinaire les égaremens de la vie privée?

Telle est notre opinion, que nous exprimons avec une assurance qui naît de notre travail même; car nous n'avons essayé de convaincre que parce que nous étions convaincu; de cette persuasion, du reste, était, sans doute, dans l'asile où les suggestions ennemies ne sauraient pénétrer, dans le secret de la conscience du marquis de Mirabeau, puisqu'il se décidait à marier son fils, long-temps avant que sa vingt-troisième année eût sonné.

Il y avait même songé un an auparavant<sup>1</sup>. Un hon-

• • Le baron de Laugier m'a fait entendre que mademoiselle de Castellane, celle qu'on appelle Rosalie, était grande, bien faite, et jolie brune; que son père, celui qu'on appelle *le boiteux*, la donnerait volontiers à ton fils, si cela te plaisait. Observe de creuser un peu l'origine des

nête homme doit savoir d'abord si sa marchandise est de bon aloi, et c'était mon premier devoir; j'ai donc beaucoup examiné, dans ce sens, ton neveu; et enfin je crois pouvoir répondre qu'au moyen de quelques années encore sous ta main, ce sera un homme dont une famille adoptive se fera honneur, c'est tout ce qu'il faut. Une femme de bon sens et d'esprit doux ferait le reste. Ainsi donc je me flatte que du jour que nous le proposerons, on nous en croira sur notre parole: et qu'à cela près, un père qui consent à prendre gendre de notre sang, et n'ayant pas vingt-deux ans, ne compte pas le trouver absolument tempéré<sup>1</sup>. »

« Rouillé, pour voir s'il n'y aurait pas ce que nous appelons « du jaune, par rapport à Malte. » (*Lettre inédite déjà citée du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 mai 1770.*) « Nous « avons, en Provence, quelques partis assez bons; la petite « Marignane, par exemple, qui, même quand il lui viendrait « un frère, aurait toujours au moins 600,000 f. Si je pouvais « réussir à détruire cette indigne jaunerie, par rapport à « Malte, que je regarde comme la plus injuste des exclu- « sions, notre petite voisine Peyrolle est encore un excellent « parti. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 août 1779.*) Il serait possible que quelques-uns de nos lecteurs ignorassent que le mot *jaunerie* s'appliquait au fait, ou à la supposition, non détruite, de quelques mésalliances, qui pouvaient empêcher l'admission des enfans mâles dans l'Ordre de Malte.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 30 septembre 1770.

The first part of the history is a general account of the state of the world at the beginning of the world. It is divided into three parts: the first part is a general account of the world at the beginning of the world; the second part is a general account of the world at the beginning of the world; the third part is a general account of the world at the beginning of the world.

The second part of the history is a general account of the world at the beginning of the world. It is divided into three parts: the first part is a general account of the world at the beginning of the world; the second part is a general account of the world at the beginning of the world; the third part is a general account of the world at the beginning of the world.

The third part of the history is a general account of the world at the beginning of the world. It is divided into three parts: the first part is a general account of the world at the beginning of the world; the second part is a general account of the world at the beginning of the world; the third part is a general account of the world at the beginning of the world.

LIVRE IV.

PLATE IV.

#### IV.

Nous pourrions donner sans frais de recherches ni de travail une histoire très complète du mariage de Mirabeau : il nous suffirait de copier une partie du mémoire apologétique qui termine le premier volume de la correspondance de Vincennes<sup>1</sup> ; mémoire remarquable par la logique, l'adresse, la mesure, et l'intérêt touchant d'une narration dont l'élégance et la clarté ne laissent rien à désirer. Nous sommes retenus, toutefois, par la crainte de trop étendre cet

<sup>1</sup> Du 1<sup>er</sup> mars 1778. Voir au tome 4 de l'édition originale les pages 287 à 436.

épisode , et nous en réduirons à peu de pages le récit où nous ferons, selon notre coutume, entrer quelques extraits de nos correspondances inédites que nous préférons toujours aux documens imprimés.

Mirabeau était alors seul de sa famille en Provence, car : « Ni le marquis , ni son frère , ni aucun des grands parens ne se donna la peine de venir présider à un mariage où l'aîné de leur maison épousait l'une des plus riches héritières du royaume <sup>1</sup> » Ajoutons que le marquis ne sembla pas y mettre une très grande importance, comme le prouve cette suite d'une lettre dont nous avons déjà cité le commencement , et où l'on reconnaîtra les habituelles et promptes variations de l'écrivain . « Il est bon de vous dire que j'ai un *impegnò* de plus que bien d'autres, c'est que j'ai pris le tic et la prétention de vouloir faire mes affaires , et d'être honnête homme , ce nonobstant. Il fallait donc ôter de dessus ma conscience le remords futur d'avoir offert une tête de cet acabit-là , pour en faire un père de famille. J'ai donc longuement et fortement protesté que nous ne le connaissions, ni ne l'offrions: que je le laissais à Aix , ville grande comme une taba-

<sup>1</sup> Notes inédites de Mirabeau sur la minute du mémoire précité du 1<sup>er</sup> mars 1778. Les inconvéniens qu'eut, par la suite, ce mariage provinrent en partie de cette circonstance. Le bailli nous en est témoin : « Je gémirai le reste de ma vie de n'être pas venu en Provence, lors de son mariage. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 mars 1781.) Ces détails prouvent l'erreur, défavorable au neveu, que Peuchet a commise, en supposant que l'oncle était alors auprès de lui, t. 1<sup>er</sup>, p. 87.

tière , pour qu'on le connût , jugeât , etc. ; enfin , on s'en charge , on le veut , et moi je le donne. Je ne lui assure que du *substitué* ; j'appose la même condition à ce qu'on assure à sa femme dans leur contrat , le moins ébouriffé de style de notaire que possible ; et , de là , je donne ma sainte bénédiction et beaucoup trop d'autres choses ( sinon de la dentelle que je n'aime pas , parce que cela ne fait pas de fumier ) , car les femmes veulent qu'on ait bon air ; et il épousera dans peu , selon les apparences , l'héritière de Maignane qui a de grandes expectatives , et dans tous les cas plus de 600,000 fr. assurés aujourd'hui. J'ai plus écrit pour ce rien , dans les derniers temps , que feu saint Jérôme , aussi je ne digère pas mieux qu'il n'aurait fait , si , en sortant de ses herbes , il avait été prié à des noces. Du reste , on ne peut faire outil que de ce qu'on a. Ce que je dis là n'est pas pour faire le fat , et dire que , dans tous les cas , je n'eusse trouvé le parti fort bon. Mais , si mon fils m'eût été plus analogue , comme je ne suis pas fort avide , je me serais marié avec lui , malgré son ardeur , qui étant de la même étoffe que la mienne , n'est pas propre à faire doublure. Au reste la demoiselle est bien , par la figure , la réputation et le caractère , et élevée chez une grand'mère avare <sup>1</sup> , qui ne l'a pas traitée en riche héritière , quoiqu'elle le soit <sup>2</sup> . »

Cette qualité , toujours appréciée , avait , plus que

<sup>1</sup> Sa grand'mère maternelle , la marquise de Maliverni.

<sup>2</sup> Lettre inédite , déjà citée , du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort , du 1<sup>er</sup> mai 1742.

les avantages de la figure , environné d'hommages Marie-Émilie de Covet , fille unique du marquis de Marignane , alors âgée de dix-huit ans ; elle était d'une figure très ordinaire , et même vulgaire au premier abord ; brune , même un peu mauricaude , de « beaux yeux , de beaux cheveux , les dents pas belles , mais un joli rire continuel ; ayant la taille petite , mais bien , quoique se tenant de côté ; montrant bien de l'esprit ingénu , fin , et sensible , vif , gai et plaisant ; et un des plus essentiellement jolis caractères <sup>1</sup>. » M. de Marignane étant séparé de sa femme , Émilie vivait assez tristement : « grondée du matin au soir par son aïeule où elle demeurait , et qu'on nommait par excellence *La Renarelle* , négligée par son père et maltraitée par sa mère , tout ce qui la tirait de là lui parut admirable <sup>2</sup>. » Elle ne témoigna donc pas d'éloignement pour le mariage quand des propositions lui furent adressées.

La première , qui devait écarter toute concurrence , fut faite au nom du comte de Valbelle , le plus opulent et le plus magnifique seigneur de la province , et l'ami le plus intime de M. de Marignane <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 1<sup>er</sup> septembre 1772. A cette époque , postérieure de quatre mois au mariage , le bailli était à Mirabeau , où il s'arrêta quelques jours avant de partir pour Malte.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 22 février 1783.

<sup>3</sup> Nous trouvons , dans une lettre du bailli de Mirabeau , le passage suivant qui concerne M. de Valbelle : « Jamais on n'eut de manières plus nobles , et plus de faste dans le ca-

Mais un incident fit avorter ce projet : « Madame des Rolands, reine de *la cour d'amour*, c'est-à-dire de la société de Tourves (château du comte de Valbelle) fut prodigieusement alarmée, comme tu peux croire ; car elle attendait tous les jours la mort de son octogénaire mari, et ce mariage allait faire évanouir tous ses projets, et lui faire perdre ses arrhes assez publiques ; la voilà donc qui agit, qui pleure, qui menace, qui dissuade de Valbelle, qui apporte et qui prône le petit Lavallette ; le mariage est quasi arrangé, quoique le marquis de Grammont, le marquis de Caumont, le vicomte de Chabillant, le d'Albertas, etc., se présentassent avec les propositions les plus séduisantes ; la Limaye m'avait lancé <sup>1</sup>. Je m'échauffe et me remue, d'autant qu'un mot de mon père m'avait piqué <sup>2</sup> tout d'un coup ; on est étonné de voir mademoiselle de Marignane indécise, quoique les articles fussent signés avec Lavallette ; *la cour d'amour* cabale avec fureur contre moi ; je n'en tiens compte ; on me dit que la place est invincible et inattaquable, et j'en conviens ; bien entendu, cependant, que je ne connais rien d'invincible, et fort peu d'inattaquable. La-

« ractère, si ce n'est dans l'imagination. Il s'est peint dans « son testament ( 1778 ). Son legs à l'académie, ne vint pas « de son goût pour les lettres, qu'il aimait, ni plus ni moins, « comme les porcelaines de la Chine : c'est un trait de pure « magnificence. » (*Lettre inédite*, du 15 mai 1779.)

<sup>1</sup> La comtesse de Limaye, parente de la famille de Mirabeau. Le biographe Peuchet, habitué à défigurer les noms, l'appelle madame de Limay, t. 1, p. 90.

<sup>2</sup> Voir les lettres originales de Vincennes, t. 1, p. 302.

vallette se répand, dit-on, en propos sur ma naissance, mon personnel, ma fortune ; je prouve que Lavallette n'a pas même l'honneur d'être *jaune*, comme on disait, car il n'est pas gentilhomme ; qu'il a et qu'il aura à peine 12,000 fr. de rentes ; mademoiselle de Marignane lui dit : *J'ai promis, monsieur, mais c'était sur un faux exposé.*—*Qui peut avoir l'audace de dire cela ?*—La grand'mère, de son ton de fausset : *C'est le comte de Mirabeau, qui m'a prié de le nommer ;* et Lavallette partit le lendemain. Mais tu crois bien que *la cour d'amour* en fut un peu pis qu'enragée <sup>1.</sup>

Écrit huit ans après l'événement, à un tiers qui n'y avait point pris part, et dans une lettre à la fois apologétique et ostensible, ce récit est en partie exact.

Jusqu'en mars 1772, Mirabeau, consigné dans le château paternel, et tout occupé d'administration et d'expériences rurales, avait plusieurs fois écarté des propositions de mariage, renouvelées par sa famille fort désireuse de perpétuer le nom, et *fort entichée de postéromanie*. Ce sont les propres termes du bailli, alors résidant à Versailles.

Du côté de la connaissance et de l'esprit, Mirabeau ne pouvait redouter aucun rival ; mais il n'avait pas, comme les autres concurrens, les avantages de la figure et de la fortune actuelle. Il s'éloigna donc, sans hésiter, devant un premier refus ; cependant d'injustes et durs reproches du marquis stimulèrent son amour-propre ; il se représenta, il s'entoura des pres-

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 15 octobre 1780.

tiges de l'art de plaire dont il était éminemment doué, et bientôt il eut de grandes chances de succès ; tout-à-coup désavoué par son père dans les stipulations dotales d'abord promises, il hésita de nouveau. Déjà endetté par suite de la pénurie où l'avait réduit l'avarice paternelle, son goût de représentation, et l'incurie pécuniaire qui fut le défaut de toute sa vie, il craignit d'être plus que jamais dérangé par le désir, tout naturel, d'épargner les inconvéniens d'une médiocrité presque indigente à une jeune femme destinée à l'opulence : il fut rassuré par la tendresse d'Émilie. « Aidée de toutes les femmes auxquelles il avait tourné la tête <sup>1</sup>, » elle écarta tous les obstacles ; et il obtint, le 22 juin 1772, sa main, qu'il dut, en partie peut-être, à des calculs sordides <sup>2</sup>, mais surtout à un amour alors vif et dévoué, et non pas à une ignoble séduction, comme on n'a pas craint de le dire et de l'imprimer <sup>3</sup>.

1 Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau. « Maligne, j'en conviens, est fou d'avoir donné sa fille à un fou ; mais celui-ci avait séduit toutes les femelles ascendantes et de niveau. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 11 août 1776.)

2 « Cet homme estimé (car on l'est à bon marché dans notre pays), a marié sa fille comme il l'a fait, parce qu'il ne lui en coûtait que 3,000 fr. de rentes au lieu de quatre qu'il donnait à Lavallette. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au bailli*, du 31 mai 1777.) Il est bon d'opposer ce fait aux reproches de cupidité faits à Mirabeau et à sa famille, lors du procès en séparation qui fit si grand scandale à Aix, en 1783.

3 Plusieurs fois Mirabeau, sur les lieux mêmes ou la vérité

Quelque brillant que fût ce mariage, sous le rapport de la fortune, les avantages n'en pouvaient être réalisés que dans un avenir lointain, et ils ne l'ont

devait être le plus connue (car que ne sait-on pas dans une petite ville ?) opposa les plus éclatans démentis aux rumeurs ou reproches de ce genre ; il y insiste, surtout, dans les mémoires qu'il imprima, en 1783 et en 1784, pendant son procès en séparation, voir 1<sup>o</sup> page 31 des *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé Mémoire à consulter et consultation pour madame la comtesse de Mirabeau*, Aix, Joseph David, 1783, 202 pages ; 2<sup>o</sup> page 5, en note, du *Mémoire du comte de Mirabeau supprimé au moment même de sa publication, par ordre particulier de M. le garde-des-sceaux ; et réimprimé par respect pour le roi et la justice, avec une conversation de M. le garde-des-sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet*, 1784, un volume in-8<sup>o</sup>. Dans une première publication (*Observations pour le comte de Mirabeau*, etc., Aix, Joseph David, 1783, 73 pages in-8<sup>o</sup>), il avait écrit : « Mademoiselle de Marignane » épousa, le 22 juin 1772, le comte de Mirabeau, et tout le » monde sait, dans cette province, si cet époux n'était pas » de son choix. » (page 1<sup>re</sup>.) Ses adversaires, acharnés à le diffamer, avaient dit de cette phrase si simple : « Le comte » de Mirabeau n'a pas craint de chercher à calomnier le » principe même de l'union dont il ose réclamer les droits. » Rien n'est plus énergique et péremptoire que le désaveu opposé par Mirabeau à cette lâche supposition, qui lui attribue un dessein si contraire au but même qu'il se proposait ; et cependant son principal biographe, Peuchet, toujours avide de scandale, s'est complu, tome 1<sup>er</sup>, page 97, à insister sur la probabilité d'une séduction ; mais, selon sa constante habitude, il n'en rapporte pas la moindre preuve : ici, du moins, il n'y en avait pas.

jamais été; Mirabeau ne dissipa point la dot de sa femme, comme on l'a imprimé<sup>1</sup>, car il ne reçut point de dot, pas un écu de dot, mais seulement une pension de trois mille francs<sup>2</sup>, et une promesse de trois cent mille francs payables après la mort du marquis de Marignane (qui a survécu de douze ans à son gendre). Il n'obtint rien de la marquise de Mirabeau, quoiqu'elle eût pour l'aîné de ses fils une prédilection particulière, souvent, et odieusement incriminée, comme nous le verrons plus tard; peut-être, à la vérité, fut-elle piquée de n'avoir eu aucune participation au mariage, dont elle fut seulement informée par cette phrase empreinte du despotisme marital: « Notre fils sera marié quand vous recevrez ceci; il est sous le pouvoir de père, comme vous sous le pouvoir de mari<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Dictionnaire de Chaudon*, tome VIII, page 309; *Petite Biographie universelle, dite classique*, Paris, Gosselin, 1829, 2<sup>e</sup> partie, page 2006; *Dictionnaire biographique et bibliographique portatif*, etc., t. 2, p. 500, etc., etc. Voir aussi l'*Histoire de France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Ch. Lacroix. Paris, 1821, t. 7, p. 19. Quand on fait descendre l'histoire générale à de tels détails, il faudrait du moins qu'ils ne fussent pas mensongers et calomnieux.

<sup>2</sup> Et non pas 6,000 comme l'ont dit, P. Chaussard, page 25 du *précis* qui précède l'*Esprit de Mirabeau*, Paris, Buisson, an V, 1797, première édition, et les auteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*, par Arnault, Jay, Jouy, etc., tome 13, page 348, deuxième colonne. La véritable pension de 3,000 fr. était même passible d'une retenue considérable.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis à la marquise de Mirabeau,

Quant au marquis de Mirabeau, il n'accorda qu'une stérile substitution, et une pension de 6000 francs; du reste, quelle que dût être la dépense d'une noce somptueuse, des trousseaux, des présens que l'usage des lieux imposait en faveur de nombreuses amies et compagnes de la mariée, il ne démentit pas, dans cette circonstance, son habituelle parcimonie<sup>1</sup>. Il fut sourd aux sollicitations de son fils, si nous en jugeons par cette phrase d'une lettre écrite par le timide intendant à son hautain seigneur : « Je lui ai acquitté le mandat de 200 écus; la somme, si j'ose le dire, m'a paru bien petite, eu égard à la grande dépense<sup>2</sup>. » Il fallut même que le comte payât des frais d'acte que

14 juin 1772. Notre conjecture est fortifiée par le passage suivant d'une lettre de Mirabeau à sa mère : « Quelles que  
« soient les raisons qui vous ont empêchée de signer mon  
« contrat, c'était à moi à m'en affliger, et à respecter la  
« main qui me punissait, sans que mon cœur pût croire  
« l'avoir mérité; mais ne pas daigner répondre à la lettre  
« par laquelle j'ai l'honneur de vous faire part de mon ma-  
« riage! J'avais auguré de votre bonté que vous ne désap-  
« prouveriez pas cette alliance, quoique vous ne crussiez  
« pas pouvoir y contribuer, même par votre signature : je ne  
« m'attendais ni ne croyais devoir m'attendre à votre silence  
« qui semble ordonner le mien. » (*Lettre inédite de Mira-  
beau à sa mère*, du 18 août 1772.)

<sup>1</sup> « Au fait, Marignane diminuant de 1,000 fr. ce qu'il  
« donnait pour Lavallette, je n'avais pas besoin de faire le  
« généreux. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mi-  
rabeau*, 2 novembre 1781.)

<sup>2</sup> Lettre inédite de l'intendant Clapier au marquis de Mi-  
rabeau, du 24 juin 1772.

son père refusa obstinément. « M. Raspaud (le notaire) m'a demandé une grosse somme pour frais de contrôle, et j'avais espéré que vous me la passeriez en compte, et feriez ce cadeau à M. votre fils <sup>1</sup>. » Les amis même du marquis ne furent pas plus écoutés, notamment son ancien frère d'armes, M. de Saint-Cézaire <sup>2</sup>.

Cependant, Mirabeau, ainsi traité, n'avait pu résister ni aux nécessités de sa position, ni à l'entraînement de son caractère libéral, même dissipateur, ni à des suggestions perfides, si nous en croyons son oncle le bailli qui, onze ans plus tard, écrivait : « A peine fut-il marié que l'on guetta les moyens de le détruire ; il y a prêté le flanc, de reste, assurément ; mais on a beaucoup chargé à cet égard ; tu me diras, peut-être, que je t'ai marqué autrefois qu'il avait fait tort ici à son nom ; mais cela m'était dit, et j'étais abusé par ceux-là même qui travaillaient, long-temps d'avance, à le démarier <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite de l'intendant Clapier au marquis de Mirabeau, 27 juin 1772.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1<sup>er</sup>, page 314. Le brave Saint-Cézaire périt neuf ans après dans le désastreux combat naval du 12 avril 1781, où fut vaincu et pris le comte de Grasse, qui y montra, comme ailleurs, beaucoup de courage, et peu d'habileté. C'est du comte de Grasse-Tilly (François-Joseph-Paul), lieutenant-général des armées navales, né en 1725, mort le 11 janvier 1788, qu'il est ici question.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 mars 1783.

Avant de conclure, Mirabeau avait avoué à son beau-père des dettes auxquelles celui-ci, assez dérangé lui-même, n'avait pas mis assez d'importance; le désordre croissait chaque jour, par l'accumulation, en principal et intérêts, des prêts usuraires dont le capital fictif se grossissait souvent « de *brimborions, hardes, nippes, bijoux*, comme dans le mémoire de Laflèche <sup>1</sup>. » Mirabeau effrayé, certain d'ailleurs de ne recevoir, s'il s'adressait à son père, que des reproches et des persécutions, fit connaître sa situation au marquis de Marignane <sup>2</sup>, qui lui offrit l'avance actuelle d'une somme de soixante mille fr., dont l'exigibilité était subordonnée à un événement non accompli, et dont rien n'annonçait l'accomplissement; ce secours décisif aurait sauvé Mirabeau, mais le consentement de son père était indispensable : un refus absolu et menaçant fut l'unique réponse aux supplications du fils, aux intercessions du beau-père <sup>3</sup>.

Alors, harcelé de créanciers qu'il ne pouvait satisfaire, voyant l'impossibilité de liquider ses dettes, d'en empêcher l'accroissement rapide, de recevoir

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau au bailli de Mirabeau, du 18 août 1780. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a ici allusion à une scène du deuxième acte de *l'Avare* de Molière.

<sup>2</sup> Ce fait important est doublement prouvé par l'interrogatoire que nous rapporterons bientôt, et par les plaidoiries de Mirabeau en Provence. (Voir notamment, page 136 des *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé : MÉMOIRE A CONSULTER ET CONSULTATION POUR LA COMTESSE DE MIRABEAU*, Aix, 1783, Joseph David, 202 p. in-4°.)

<sup>3</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1<sup>er</sup>, p. 37.

son modique revenu , saisi de toutes parts , Mirabeau quitta le séjour dispendieux d'Aix , et se réfugia dans la solitude agreste et déserte du château paternel ; mais là , de nouveaux dangers l'attendaient. D'un côté voulant rajeunir et décorer pour sa femme un appartement « déjà antiquaillé du temps de sa vénérable bisaïeule , Anne de Pontevès <sup>1</sup> ; » il entreprit fort inconsidérément des travaux dont la dépense monta au triple des évaluations ; d'un autre côté , placé à Mirabeau entre un chapelain , un régisseur et un fermier , ennemis déclarés les uns des autres , il fut entraîné par le chapelain dans des procès , par le régisseur dans des transactions , par le fermier dans des entreprises qui aggravèrent sa position personnelle , accrurent ses dettes , et achevèrent d'indisposer son père. « Son procès avec les communautés , » écrivait l'un , ruinera le revenu de cette terre , et la discipline des vassaux <sup>2</sup>. » « Sa transaction était , selon celui-ci <sup>3</sup> , un faux pas , un acte de faiblesse dangereuse , »

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur , madame du Sailant , du 14 novembre 1772. « La folie que cet enragé a faite « d'exhausser , boiser et dorer pour sa femme la seule cham- « bre qui me puisse convenir , me dérange beaucoup , car je « n'aurai jamais le courage d'habiter une chambre qui ras- « semble au salon du duc de Nivernois. (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau* , 4 juillet 1777. )

<sup>2</sup> Lettre inédite de Boyer , régisseur , du 13 décembre 1772 , au marquis de Mirabeau.

<sup>3</sup> Lettre inédite de l'abbé Castagny au même , du 14 janvier 1773.

et selon celui-là <sup>1</sup> « un coup de maître ; » on allait jusqu'à l'accuser de dilapider le château et la terre , accusation bien vite accueillie par son père , suivant l'usage , et démentie , après plusieurs années seulement , par le bailli , qui écrivait en propres termes : « J'ai vérifié qu'on l'avait calomnié , lorsqu'il était ici , sur la coupe des bois ; et c'est précisément ceux qui l'ont accusé qui ont pillé le château <sup>3</sup> ; les faits qu'on te persuada pour le faire exiler à Manosque sont complètement faux ; il ne t'a coupé ni vendu de

<sup>1</sup> Lettre inédite de Boyer au marquis de Mirabeau, 6 fév. 1773.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , 3 décembre 1782. Ce même régisseur qui , quand il avait accusé Mirabeau , avait obtenu toute confiance , avait pourtant été antérieurement signalé au marquis de manière à le tenir en garde. « Ton régisseur n'a pas , tant s'en faut , conquis ton « fils , non plus qu'il ne m'avait conquis moi-même ; exami- « nant la terre par ton ordre et le mien , ton fils s'aperçut « qu'il ne cherchait pas à le mettre au fait ; et il lui vint « dans la tête , comme à moi , que tu payais bien des répara- « tions , et qu'elles ne profitaient qu'au fermier. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 18 juin 1770.) Remarquons que ce fermier était frère du régisseur.

<sup>3</sup> « Honoré a été accusé de spoliation par ceux-mêmes qui « avaient vendu les meubles ; il y a dans le village de très « beau linge chez les paysans. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 3 décembre 1782.)

« Cependant on vous fit accroire que je dégradais la terre « de Mirabeau ; je souhaite que personne ne la dégrade plus « que moi , et que vos gens d'affaires n'aient eu aucune autre « raison de m'en éloigner. » (*Lettres originales de Vincennes*, t. 1, p. 323.)

bois, ni vendu de meubles <sup>1</sup>. » Enfin, nous achèverons d'expliquer les persécutions qui eurent des conséquences si terribles pour Mirabeau, en rapportant ce qu'on écrivait au marquis. « M. le comte a le malheur de refuser les bons conseils, de se prendre aux mauvais; il donne dans le vide, et dans les fumées des flatteurs qui lui soufflent de beaux projets, qui lui taillent de la besogne pour long-temps, s'excusant ensuite sur son caractère absolu <sup>2</sup>; » et, pendant ce temps, un autre fermier insistait sur une affirmation toute contraire : « Avec trente mille fr. d'avance, M. le comte fera tous les défrichemens, fera de grands revenus, bridera tout de bon la Durance <sup>3</sup>. » Mirabeau était, apparemment, du même avis, car depuis, il écrivait à son père : « Cette entreprise aurait, en dix ans, je ne dis pas payé mes dettes, je dis doublé le revenu de Mirabeau, et le nombre de ses habitans <sup>4</sup>. »

Cependant, le marquis était, comme toujours, disposé à refuser aux rapports favorables la confiance qu'il accordait aveuglément aux délations accusatrices; il se pourvut d'une lettre de cachet et s'en servit

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 mars 1783. Le père lui-même avait écrit quatre ans plus tôt : « Ce fol brouilla tout, mais y mit plus qu'il n'avait ôté. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 14 août 1779.)

<sup>2</sup> Lettre inédite de l'abbé Castagny au marquis de Mirabeau, du 14 septembre 1772.

<sup>3</sup> Lettre du fermier Thabot au même, 6 novembre 1772.

<sup>4</sup> Mémoire de Mirabeau à son père, du 1<sup>er</sup> mars 1778. (*Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 323.)

pour ordonner à son fils de quitter le château , et de se confiner dans la petite ville de Manosque.

Là , des chagrins domestiques , et le malaise le plus pénible attendaient l'exilé , mais l'affligèrent sans l'abattre , et ne l'empêchèrent pas de se livrer à de profondes études , et de composer son premier ouvrage , *l'Essai sur le despotisme* , dont nous ne parlerons pas ici , parce que le compte que nous en rendrions romprait le fil d'une narration qui doit être suivie pour être comprise.

Peu après , le marquis de Mirabeau se mit en mesure de provoquer , contre son fils , une sentence d'interdiction <sup>1</sup>. Nous avons entre les mains l'interrogatoire

<sup>1</sup> En ce moment même , dégénéraient en procès public et scandaleux , les contestations jusqu'alors à demi cachées qui existaient entre la marquise et le marquis de Mirabeau. L'animosité de celui-ci est vivement peinte par l'extrait suivant :  
 « La voix de mes pères se fait entendre , ma tête se réveille ,  
 « se retourne , et je prends mon parti. Jusqu'ici j'ai suivi , et  
 « poussé trop loin , peut-être , un sentiment de patience qui  
 « n'était pas dans le sang de ceux que j'ai l'honneur de représenter ;  
 « il me ménerait à voir et à endurer la révolte de  
 « ma famille , à me voir la plus notable victime de l'impunité  
 « générale , à voir fondre dans mes mains tout ce qui me fut  
 « confié. Si la providence a résolu la perte de ma maison ,  
 « et qu'elle arrivera sous ma domination malheureuse , il ne  
 « faut pas du moins que ma faiblesse en puisse être accusée ;  
 « trop de vivacité , supposé que par l'événement j'en sois in-  
 « culpé , ne dégénérera point de la sensibilité et de l'humeur  
 « de mes pères ; l'affaissement et la lâcheté me déclareraient  
 « indigne de leur avoir succédé.

« Je pars donc , mais c'est pour faire tout l'éclat que de-

subi par Mirabeau devant le lieutenant particulier, tenant (à Manosque) la place de lieutenant-général, en vacance, au siège royal et sénéchaussée de Forcalquier, et nous puiserons quelques détails dans cette

« mande ma situation, et qu'exige l'honneur compromis, qui  
 « ne peut plus user de réticence. Si mes enfans craignent  
 « d'en être les témoins, qu'ils se retirent, je ne leur en sau-  
 « rai aucun mauvais gré, loin de là; mais, s'ils demeurent, je  
 « leur défends d'aujourd'hui, comme chef, et comme père,  
 « de me parler désormais de cette affaire, ni au passé, ni au  
 « présent, ni au futur, que je ne les y appelle; quant à mes  
 « amis, un morne silence leur apprendra bientôt qu'un  
 « homme ne veut être conseillé que jusqu'à un certain point.  
 « Toi seul es, et seras toujours en droit de me tout dire;  
 « mais, j'espère qu'ayant assez et trop savouré et mâché par  
 « ta bonté l'infection de ce calice, dont au fond tu n'avais  
 « que faire, tu ne désapprouveras pas que je t'aie débarrassé.  
 « Tu sentiras l'inutilité dont peuvent être, au milieu de tout  
 « cela, les efforts de la raison. Tu me laisseras parler, et  
 « traîner ma charge, et tu attendras que je sois au bout de  
 « mes forces, pour me recueillir; tu sentiras, surtout, que  
 « quand un homme par devoir, par honneur et par nécessité,  
 « dépasse les mesures de son propre caractère, on court ris-  
 « que de l'éreinter en pure perte par le moindre arrêt. »  
 (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 1<sup>er</sup> jan-*  
*vier 1774.*) Nous n'avons extrait ce terrible manifeste que  
 pour marquer le point de départ d'une suite de procès qui  
 sont trop connus, et qui ont trop influé sur le sort de Mira-  
 beau, pour qu'il nous fût permis de ne pas en faire mention.  
 Mais nous ne reviendrons que le moins possible sur ce triste  
 sujet, parce que le développement d'un épisode si scanda-  
 leux n'est en aucune façon nécessaire à l'exactitude de la  
 narration qui nous occupe.

pièce, non seulement parce qu'elle est inédite, mais encore parce que son caractère officiel et juridique nous l'a fait préférer à l'apologie déjà citée, du 1<sup>er</sup> mars 1778, et imprimée parmi les lettres du donjon de Vincennes; mémoire plus travaillé, plus éloquent, sans doute; mais qui, selon nous, est moins probant, parce qu'il est évidemment adressé à des tiers autant et plus peut-être qu'au marquis; et parce que, dès lors, il serait permis de croire que Mirabeau y a pris ses avantages, faculté qu'il ne pouvait pas avoir dans un débat contradictoire, comme le procès dont nous extrayons un des documens.

« Je proteste » dit Mirabeau, dans le procès-verbal de la séance du 9 mai 1774, « je proteste contre l'incompétence du tribunal (le Châtelet de Paris) au nom duquel je suis interrogé; tribunal éloigné de 150 lieues de la province que j'habite, avec résidence continue depuis mon mariage, province où se trouvent, sans exception, et nulle part ailleurs, mes créanciers et la preuve de mes dettes.

« Ce n'est pas que je prétende infirmer la volonté de mon père, que je regarde comme une loi inviolable et sacrée; mais j'espère prouver, du moins, par mes protestations, qu'on ne doit attribuer ma soumission qu'à mon respect filial, puisque je n'ignore pas les moyens de défendre ma cause par-devant les tribunaux.

« Qu'il me soit permis, avant de répondre aux diverses questions qu'on va me proposer, en rappelant toujours la protestation ci-dessus, qu'il me soit permis, dis-je, d'invoquer la clémence paternelle dans les réponses qui seront sans doute soumises aux yeux

de mon premier maître, de mon juge naturel ; c'est lui que j'ose attester ; si mon cœur est mauvais et endurci, et si les désordres de ma conduite passée prouvent invinciblement et à jamais le délire de ma tête ; c'est à lui que j'ose demander quels hommes on n'eût pas perdus si, en les jugeant sur les écarts de leur première jeunesse, quelque fougueuse qu'elle fût, on en eût conclu pour leur maturité ! Oui, ma conduite a été folle et répréhensible, je ne rougis pas de l'avouer : que le juge daigne entendre maintenant les observations qui peuvent adoucir mes fautes, diminuer leur suite, et suspendre l'arrêt que la cour s'appête à prononcer contre moi.

« Il est vrai que j'ai contracté un grand nombre d'obligations, dont la somme sera spécifiée plus bas ; mais *s'obliger* ou *devoir* sont deux choses fort différentes, selon la nature du créancier, et l'homme le plus délicat et le plus scrupuleux ne doit pas tendre aveuglément le cou au glaive de l'usure. J'ai dépensé beaucoup trop, mais cependant d'une manière très modérée, proportionnellement à mes engagements. Mais, me dira-t-on, quelle preuve plus certaine de votre démenche que de contracter pour des sommes énormes, quand on ne vous en prête que des modiques ? Ici, l'histoire de mes dettes est absolument nécessaire, elle montrera que, le premier pas fait, il m'a été presque impossible de ne pas me précipiter dans l'abîme du dérangement. Et quel homme aura la présomption de se promettre de ne jamais tomber dans une première faute ? que celui-là, s'il existe, me lance la première pierre ! »

Nous arrêtons ici cette partie de notre extrait que nous continuons seulement en note <sup>1</sup>, parce que les

<sup>1</sup> « Des circonstances domestiques empêchèrent mon père  
 « de me donner plus de 1,000 livres de rente en me mariant :  
 « madame de Mirabeau ne m'en apportait que 5,000. Je  
 « voyais des yeux de vingt ans, et je m'attendais à un revenu  
 « plus considérable ; mon espoir fut déçu , et les illusions  
 « dont je m'étais nourri ne furent point détruites avec lui.  
 « J'épousais une fille de condition , dont la famille respec-  
 « table m'offrait beaucoup de parens dans la province où  
 « j'en ai moi-même un grand nombre. La plus grande partie  
 « en était réunie à mon mariage , qui se faisait dans la capi-  
 « tale (c'est-à-dire à Aix ). J'épousais une fille qui avait  
 « pour ses enfans le légitime espoir d'un très riche héritage ,  
 « je crus qu'il fallait la dédommager des privations que la  
 « modicité de ma pension lui préparait. Je ne calculais pas  
 « les frais des jouissances frivoles du moment. Si j'y pensais  
 « quelquefois , je me détournais de ces tristes réflexions.  
 « J'aurais été d'autant plus humilié de ne pas donner quel-  
 « que chose à l'ostentation dans mon mariage , qu'aux pre-  
 « mières propositions je m'étais avancé fort au-delà de ce que  
 « mon père a pu tenir.

« Mon oncle avait daigné combler madame de Mirabeau  
 « de présens , mais j'y avais , très légèrement , beaucoup  
 « ajouté. L'usage , en Provence , prescrit des présens aux  
 « spectateurs des noces. Il faut s'y conformer forcément. J'y  
 « mis un excès ruineux. Les affaires de mon père ne lui avaient  
 « pas permis de m'avancer aucun argent. Il fallait donc en  
 « emprunter. On connaît les désastreuses , mais faciles res-  
 « sources que trouvent en ce genre les fils de famille. Elles  
 « ne sont pas séduisantes pour un homme de sang-froid ,  
 « mais le sang-froid n'existe pas dans la nécessité. Une barre  
 « de fer rouge est une tentation pour un homme qui se noie,

détails qui suivent paraîtraient en partie une sorte de répétition de notre narration précédente; et nous

« et tel était mon sort. J'avais déjà des dettes dans mon état  
 « de garçon : j'avais été cinq mois à Aix , de l'aveu de mon  
 « père, puisque j'y négociais un mariage auquel il a consenti.  
 « Ses gens d'affaires ne m'avaient pas certainement remis  
 « vingt-cinq louis. J'étais venu , avec un seul habit , pour  
 « un voyage de six semaines , à la campagne. Il fallait m'ha-  
 « biller et vivre décemment , dès que je restais à Aix. A ces  
 « dettes accumulées, ruineuses, joindre les engagemens con-  
 « tractés à mon mariage , c'en était trop pour m'accabler :  
 « toute espèce d'ordre était impossible à introduire dans ce  
 « chaos , sans le secours de mes grands parens. Mes regards  
 « ne se portaient que sur des malheurs imminens ; je m'ef-  
 « frayais de sonder la profondeur du gouffre où j'allais tom-  
 « ber. Un faux respect humain m'empêcha de déceler , à  
 « temps , le désordre de mes affaires , et de me précipiter  
 « aux pieds de mes parens. J'avais commencé par étourderie,  
 « continué par nécessité , j'ai fini par faiblesse ; quand j'ai  
 « parlé , il n'en était plus temps. Mon beau-père voulut me  
 « prêter une main secourable. Il s'est engagé par le contrat  
 « de mariage à me donner vingt mille écus , à une époque  
 « que puisse le ciel reculer long-temps. Il voulut me les  
 « avancer pour liquider mes dettes , qu'une pareille somme  
 « eût payées alors , et au-delà. Il voulut , dis-je , me les  
 « avancer sous la condition que mon père lui en ferait quit-  
 « tance; car mon père est le seul qui, par les clauses du con-  
 « trat de mariage , puisse recevoir ma dot. Hélas ! j'étais  
 « auprès de mon beau-père , et je l'avais ému : mon père  
 « était loin de moi , il ne voyait que des yeux de la pré-  
 « voyance. La crainte de l'avenir , peut-être fondée pour qui  
 « ne pénétrait pas dans mon cœur , contre-balança la bien-  
 « faisance de son ame , et il refusa. Oui , mon père , laissez

arrivons tout de suite à la conclusion du document dont nous n'avons rapporté que deux pages dans notre texte.

« J'ai tout dit ; je n'ai déguisé ni mes fautes , ni mes erreurs , ni les diverses révolutions de ma conduite , et de mon esprit , ni les replis les plus cachés de mon cœur. Ce cœur entraîné par une imagination bouillante ne s'est cependant pas égaré , j'ose le dire.

« Une seule question encore , et je sou mets tout ce qui a précédé , ma liberté personnelle , ma réputation , mon honneur (et toutes ces propriétés morales me sont plus chères que la vie) , je les sou mets toutes à mon père , dont je ne récuserai jamais le tribunal. Peut-on conclure avec justice de la conduite d'un homme de vingt-trois ans , à celle que tiendra un père de famille ? peut-on même conclure d'une année à l'autre dans la fougue de la première jeunesse , dans la première explosion de ses passions brûlantes , à l'égard d'un homme qui n'est ni sans bon sens , ni sans entrailles , et qui , dans moins d'un an , a éprouvé toutes les anxiétés , toutes les humiliations du dérangement , s'est vu forcé d'entraîner sa femme dans

« croire à votre fils que vous l'eussiez aidé , si vous l'eussiez  
 « mieux connu , si vous eussiez vu son repentir et ses larmes ;  
 « laissez-lui croire , que si son malheur ne l'eût pas éloigné  
 « de vous , il ne serait pas perdu pour vous et pour lui.  
 « J'avoue ma faute , je ne vis qu'injustice et passion violente ,  
 « dans des refus où je ne devais voir que la vigilance pater-  
 « nelle. Je me jetai de désespoir dans l'étourdissement qui  
 « m'a perdu. J'ai voulu me réveiller quand il n'en était plus  
 « temps. Mon père a sévi , et son bras n'est pas désarmé. »

l'abîme, et a compromis ainsi la vie d'une femme chérie, mère et nourrice, la tranquillité et le bonheur de son père, de son oncle, de son beau-père, c'est-à-dire de tout ce qu'il a de plus cher dans le monde? Non, j'ose le dire, on ne le peut pas, et pour un ami je plaiderais cette cause devant tous les tribunaux. J'en appelle à vous, mon père, car votre cœur est aussi juste et plus indulgent que tous les tribunaux de l'univers. Je ne répéterai point ici ce que j'ai osé vous écrire. Je vous veux vous seul pour juge. Je vous en ai dit assez pour réveiller votre tendresse paternelle, elle sera mon meilleur avocat, et je ne veux ni parler à d'autres magistrats, ni me soustraire à votre autorité. Si mes fautes, quelque énormes qu'elles soient, si ma conduite, quelque répréhensible que je l'avoue, avait été aggravée dans votre esprit, jugez-vous vous-même; croyez que vous êtes le seul homme que votre fils respecte assez pour lui parler ainsi. Je sais que vous prendre pour juge c'est réveiller votre générosité, vous replier sur vous-même, et vous interdire le rôle trop éloigné de votre dignité personnelle et paternelle, le rôle, dis-je, de ma partie. J'ai osé vous offrir, et je dépose authentiquement entre les mains du ministère public l'offre que je fais de payer mes dettes avec une somme de vingt mille écus comptans, dont on prélèvera les intérêts sur mon revenu: que pourriez-vous craindre? Si ma conduite passée ne vous permet pas de me laisser le dispensateur de cette somme, daignez la confier à celui qu'il vous plaira nommer. D'ailleurs, n'êtes-vous plus mon père? qui peut me soustraire à

« votre autorité ? le ministre public ne peut-il pas toujours me surveiller et m'arrêter ? quel garant aurez-vous jamais de ma résipiscence si vous m'arrachez mon existence civile ? c'est ici la dernière épreuve que vous me devez , et que vous vous devez à vous-même ; permettez-moi ce langage. »

« Il ne me reste plus , avec la permission de M. le lieutenant , qu'à déposer à vos pieds , ô mon père ! l'assurance sincère du profond respect , de la vive tendresse , et de l'inviolable obéissance dont mon cœur s'est prescrit aussi étroitement envers vous le devoir , que la nature me l'a intimement imposé. Ouvrez encore une fois vos bras paternels ; recevez-y votre fils , qui se soumet à toutes vos volontés , et ne réclame que votre indulgence. »

Tel est , en substance , l'interrogatoire qui précéda la sentence d'interdiction prononcée contre Mirabeau ; son mémoire du donjon de Vincennes nous apprend <sup>1</sup> que le marquis trouva les réponses *folles* , on peut en juger par ce qu'on vient de lire ; le fils soutient qu'elles étaient *remplies de respect* pour son père : certes nos extraits , loin de le démentir , présentent , ce nous semble , sous le jour le plus intéressant et le plus avantageux , Mirabeau , pour qui la honte d'une interdiction fut *un coup terrible* <sup>2</sup> , qui se

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , Paris , 1792 , t. 1 , p. 325.

<sup>2</sup> *Ibid.*

*faisait une idée très humiliante de cette formalité*<sup>1</sup>, et qui, toutefois, dans cette circonstance, fit céder sa fougue naturelle et le sentiment de son droit au respect qu'il portait à un père toujours injuste et toujours irrité.

Ainsi, après plus d'une année de bonne conduite, Mirabeau se voyait juridiquement interdit sous prétexte d'une dissipation dont il se repentait, qu'il avait cessée, où il ne pouvait plus retomber, et dont son père le punissait, sans d'ailleurs s'occuper aucunement d'éteindre des créances, qu'au contraire les ar-rérages négligés accroissaient chaque jour; mais l'interdiction ne suffisait pas à l'animosité du marquis, il obtint une lettre d'exil; Mirabeau volontairement retiré à Manosque s'y vit forcément retenu; et la faute qui l'en fit sortir un seul moment, faute non seulement naturelle mais encore doublement honorable, comme nous le verrons tout à l'heure, le jeta dans une carrière de malheurs désormais sans terme et sans remède.

Un jeune homme, le chevalier de Gassaud, parent de la comtesse de Mirabeau, avait, avant le mariage de celle-ci, lié avec elle un commerce passager de lettres, où il entraît moins de passion véritable que de jeu d'esprit d'un côté, et de coquetterie de l'autre; le chevalier de Gassaud fréquente la maison de Mirabeau, à Manosque; le ressentiment d'une servante expulsée échauffe le caractère fort irritable du

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, Paris 1792, t. 1, p. 325.

mari , et lui inspire une jalousie exaltée comme toutes les passions ; une partie de la correspondance est découverte , et habilement commentée , des explications orageuses s'ensuivent ; un duel est imminent , et l'épée bien connue de Mirabeau est fort redoutée. Les parens du galant supposé accourent ; son père , car celui-là n'était pas un juge toujours courroucé , supplie pour obtenir *la vie de son fils* ; la générosité de Mirabeau s'émeut ; il résiste à sa propre violence , il accepte de l'un des explications plausibles ; dédaignant de fanfaronnes provocations , il écarte noblement l'autre ; tout d'un coup , il apprend que cet esclandre est près de rompre un mariage avantageux traité entre le chevalier de Gassaud et la fille du marquis de Tourrette : il se reproche cette conséquence de l'erreur où il est un moment tombé ; il craint que la réputation de la comtesse de Mirabeau n'en souffre <sup>1</sup> , il se

<sup>1</sup> « Je continue de rendre des services à celui qui est « l'objet de cette correspondance , parce qu'ils sont liés dans « l'opinion publique à la réputation de ma femme. » (*Mémoire du comte de Mirabeau , supprimé au moment même de sa publication , etc. , p. 8.*) « Je ne voulus pas être généreux à demi ; la crainte que la réputation de mon épouse , « de la mère , de la nourrice de mon fils , ne fût légèrement « compromise , me détermine à partir pour Grasse , malgré « les ordres du roi qui me retenaient à Manosque. Fatal « voyage ! source de toutes mes infortunes ! » (*Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause. Aix. André Adibert. 1783 , page 34.*) Nous remarquons que ces déclarations , faites dans une instance judiciaire , au risque des démentis que l'adversaire de Mirabeau n'osa pas lui op-

croit sûr de l'ascendant que les droits de l'amitié lui donnent au château de Tourette ; il oublie le lieu légal qui devrait le retenir ; il s'échappe furtivement ; il franchit en peu d'heures une distance de plus de vingt lieues ; il plaide avec chaleur, son éloquence irrésistible renoue le projet de mariage, il repart heureux, et va rentrer dans le lieu de son exil <sup>1</sup>.

Mais, en chemin, un hasard malencontreux lui fait rencontrer le baron de Villeneuve-Moans ; « cet homme est depuis vingt ans en procès, tant civils que criminels, avec le marquis de la Tour-Roumoules, son beau-frère, qu'il a presque ruiné par cette guerre de chicane ; la marquise de Cabris, sœur du comte de

poser, ont une tout autre autorité que le récit qu'il fait lui-même en l'absence de toute contradiction. (*Lettres originales de Vincennes*, tome 1<sup>er</sup>, page 339.) Voilà pourquoi, selon notre coutume, nous cherchons nos preuves ailleurs.

<sup>1</sup> Des doutes ont été exprimés sur ce fait par le principal biographe de Mirabeau, Peuchet, tome I, page 113, 114, 115. Nous ne nous arrêterons pas à le réfuter ; nos citations précédentes y suffisent, et au-delà. Nous ferons remarquer seulement qu'il n'appuie d'aucune preuve les conjectures que lui suggère la manie habituelle d'atténuer ce qui est bien, d'insister sur ce qui est mal ; et, du reste, nous nous bornerons à dire, sans craindre d'être démentis, que Peuchet connaissait assez mal Mirabeau, dont il n'a écrit l'histoire que pour faire un gros livre avec des livres, et qu'il n'était pas constitué de manière à comprendre ce qui, dans des caractères de cette trempe forte et tout exceptionnelle, diffère et s'éloigne des motifs et des actes dont se compose la vie des hommes ordinaires.

Mirabeau , touchée de la situation de M. de la Tour , son parent , lui a prodigué les consolations et les services de l'amitié ; il n'en fallait pas davantage au baron de Moans pour la haïr ; il saisit l'occasion d'un grand procès qui compromettait le marquis de Cabris avec presque toute la ville de Grasse qu'il habite <sup>1</sup> , et sous prétexte de prendre parti dans la querelle publique , il insulte grièvement la marquise de Cabris en pleine promenade <sup>2</sup> . Le comte de Mirabeau demande pour cet outrage la satisfaction que les gentilshommes attendent les uns des autres ; le baron de Moans répond avec autant d'insolence que de lâcheté , alliage bizarre , car enfin c'est bien le moins d'être humble quand on est poltron ; bientôt après , dans une rencontre toute fortuite , le baron de Moans fut traité comme il le méritait par le comte de Mirabeau ; malheureusement , quelques paysans furent témoins

<sup>1</sup> Il paraît qu'on avait imputé au jeune marquis de Cabris « des couplets diffamatoires , imprimés à Nice , et affichés à Grasse , et où les personnes les plus respectables de la ville étaient grièvement insultées. » (*Mémoire explicatif joint à une lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 7 août 1779.*)

<sup>2</sup> Ce récit , entièrement confirmé par nos correspondances domestiques , dément les suppositions imaginaires que Peuchet s'est permises , tome 1 , page 115 , pour écrire un roman odieux , nous pouvons même dire infame , sur un événement dont il voulait parler sans en connaître les circonstances , et sans prendre la peine de les chercher aux sources mêmes où , néanmoins , il a si largement puisé , pour faire , à peu de frais , quatre gros volumes.

de cette scène, que M. de Moans constata bravement par une procédure criminelle; il se déshonora, il est vrai; mais il n'avait pas grand'chose à perdre, et le comte de Mirabeau se trouva dans un très cruel embarras; parce que l'information prouva qu'il s'était absenté de son exil; cette affaire fut jugée au siège de Grasse, par un juge subalterne, vassal du plaignant, plus de deux ans après la querelle, pendant que le comte de Mirabeau était caché hors du royaume, et sans qu'il eût fourni la moindre défense; ce premier jugement le condamna, par contumace, à 6,000 francs de dommages, et à des réparations au palais; c'est-à-dire, en d'autres termes, que le déshonneur de M. de Moans a été solennellement confirmé par arrêt authentique <sup>1</sup>.

C'est là l'origine de la nouvelle détention de Mirabeau <sup>2</sup>, et c'est de cette détention que datent, non pas ses premiers malheurs, nous l'en voyons accablé dès l'adolescence, mais ses premiers actes vraiment coupables. Cette considération nous détermine à ralentir un moment ici notre narration, pour bien caractériser un fait si peu extraordinaire dans cette famille, où la fougue et l'exaltation du sang étaient en quelque sorte endémiques; fait insignifiant, même frivole, et dont les conséquences furent terribles. Nous remarquerons qu'on le jugea tel, tant qu'on

<sup>1</sup> Additions manuscrites et inédites au mémoire du 1<sup>er</sup> mars 1778, inséré aux *Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome 1, page 287.

<sup>2</sup> *Ibid.*, tome 1, page 193, 337; tome 3, page 583.

n'en eut pas besoin pour motiver des rigueurs excessives. « C'est vous qui avez écrit : « Laissons là M. de Villeneuve et son fumier ; vous savez que mon beau-père m'écrivit, après avoir lu un mémoire sur ce sujet<sup>1</sup>, que le meilleur écrit qui pouvait paraître pour ma défense était la propre requête de M. Villeneuve ; vous savez que tous les Villeneuve ont été les premiers à vanter mes procédés ; que le vieux marquis, devenu, en quelque sorte, chef de cette maison, m'écrivit : Soyez persuadé que je mettrai toujours une différence infinie entre un ami qui se conduit aussi bien que vous dans les occasions importantes, et un parent qui déshonorerait son nom, si la honte

<sup>1</sup> Ce mémoire ne nous est point parvenu, quoique Mirabeau l'ait envoyé à sa mère, ainsi que l'annonce une lettre qui est entre nos mains, et quoiqu'il figure dans l'inventaire de sa succession ; mais nous lisons dans les *Dialogues* mentionnés aux *Lettres de Vincennes*, t. 1, p. 44, 110, 116 ; t. 2, p. 106 ; t. 3, p. 154, 231, 248 ; t. 4, p. 134, qu'un exemplaire imprimé parvint jusqu'en Franche-Comté ; et intéressa fortement à la cause plaidée, madame de Monnier, qui ne devait connaître l'auteur que six mois plus tard. Voici ce qu'il dit de ce mémoire dans la lettre à sa mère que nous venons de citer : « Vous recevrez par le courrier « prochain, c'est-à-dire par celui de vendredi, la copie « d'un mémoire dans l'affaire de M. de Villeneuve, avec « les pièces justificatives, qui vous démontrera de quelle « iniquité j'ai été la victime ; de quelle manière je me suis « conduit ; s'il est croyable qu'un père laisse là une telle « affaire, et si je puis *l'accommoder* tant qu'un souffle de « vie animera mon être. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 30 janvier 1776.)

n'était personnelle <sup>1</sup>. » Enfin, nous trouvons le même témoignage dans deux lettres du bailli de Mirabeau, quoiqu'il fût irrité contre son neveu, et par les suggestions du marquis, toujours tout-puissant sur l'esprit de son frère, et par la faute capitale que commettait Mirabeau, au moment même où la première de ces deux lettres fut écrite : « Quoi donc de si extraordinaire que le petit-neveu de nos oncles, et le petit-fils de nos pères, se soit donné le soin de vergerter avec un bâton l'habit d'un insolent gentilhomme, soi disant, lequel avait son habit sur le dos, et jugea à propos d'instruire MM. les maréchaux de France des frais faits pour sa toilette par M. le comte <sup>2</sup>? Au surplus, c'en est assez; ne parlons plus de l'affaire du Moans; celui-ci avait tort, car il provoqua ton fou; et, une fois à portée, chose où sa sœur l'avait mis, je ne sais si je n'en eusse pas fait autant <sup>3</sup>. »

Nous dirons, à notre tour, *ne parlons pas davantage* de ce plat épisode, dont nous ne trouvons plus de mention qu'à huit années de distance, dans une lettre du bailli. Antérieurement il l'avait qualifié *d'attentat sans exemple* <sup>4</sup>; plus tard il écrivait à son frère : « Je t'avouerai que M. de Moans, quoique disant qu'il

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 336.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 4 mai 1781.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 25 juillet 1776.

<sup>4</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 28 août 1780.

ne fera aucune poursuite, ne veut, dit-il, donner son désistement que lorsqu'on lui remboursera ses frais; le digne gentilhomme<sup>1</sup> ! A quoi le marquis répond : « Quant à l'affaire de Moans, il me serait avis que ce sont de ces choses honteuses qu'il faut oublier, et que ce vaillant seigneur serait fort embarrassé de recommencer cette procédure de Scapin<sup>2</sup>. »

Remarquons en déplorant, pour la dernière fois, les funestes conséquences d'un fait si insignifiant, qu'il était bien facile de les faire disparaître, si l'on n'en avait pas voulu profiter. Mirabeau en indique lui-même le moyen très simple dans ce passage de la correspondance de Vincennes : « En supposant que je ne veuille pas appeler d'un jugement qui, quoique *par contumace*, est aussi honorable pour moi qu'infamant pour mon adversaire, j'en serais quitte pour lui donner 6000 livres<sup>3</sup>. »

Quoi qu'il en fût, la punition ne se fit guère attendre, car la scène eut lieu le 26 de juin 1774, et Mirabeau, arraché à son domicile, où il laissait son fils malade et en danger de mort<sup>4</sup>, fut écroué le 25 août suivant, au château d'If, rocher aride, dont une sombre citadelle couvre toute la surface, et qui s'élève un peu au-dessus du niveau de la mer, à l'entrée

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 29 octobre 1782.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 novembre 1782.

<sup>3</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 9.

<sup>4</sup> *Ibid.*, tome 2, page 359.

et à quelque distance du port de Marseille; Mirabeau s'y laissa conduire, après avoir refusé les moyens d'évasion, et les secours pécuniaires qu'un ami lui offrait <sup>1</sup>. Du reste, son emprisonnement ne résulta ni d'un jugement, puisque, comme nous venons de le voir, il ne fut rendu que deux ans après; ni de la rumeur publique, puisque tout le monde, y compris la famille du battu, s'accorda pour blâmer sa plainte, et mépriser sa lâcheté; ni d'un ordre spontané de l'autorité souveraine et ministérielle, dont, cependant, Mirabeau avait doublement enfreint les défenses; mais le véritable auteur de l'emprisonnement fut le marquis qui demanda l'ordre d'incarcération de Mirabeau. « Pour avoir rompu son ban, comme aussi pour une sorte de satisfaction à la noblesse de la province <sup>2</sup>, et afin de se donner le droit de solliciter plus tôt la grâce de son fils <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 343. Le récit que fait Mirabeau lui-même, parlant à son père, est trop significatif et caractéristique pour que nous ne le rapportions pas : « J'aurais pu ne pas venir au château d'If, si « j'eusse voulu me soustraire à votre autorité; un ami m'a « vait amené une chaise de poste; il me pressait de prendre « cent louis, et de voler vers l'asile qu'il m'avait préparé. « Je résistai à ses offres, je résistai à l'éloquente voix de la « liberté; j'essayai patiemment la brutalité des sbires qui « m'arrêtaient comme un coupeur de bourse; je me laissai « mener au château d'If; ce n'était pas pour y perdre le « fruit de ma soumission. »

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 décembre 1778.

<sup>3</sup> Notes manuscrites sur la minute du mémoire apologé-

Il semblait donc que Mirabeau n'eût à subir que le simple châtement infligé par le père de famille ; et cependant nous voyons dans le mémoire du 1<sup>er</sup> mars 1778, inséré à la fin du premier volume de la correspondance de Vincennes, qu'il se plaint *de la sévérité prescrite au commandant, de la privation de toute nouvelle, de toute communication du dehors* <sup>1</sup>, *de la défense absolue d'écrire* <sup>2</sup>. Ces rigueurs, à peine concevables s'il s'agissait d'un prisonnier d'état, sont-elles réellement imposées à un homme détenu par forme de discipline ? n'en exagère-t-il pas le récit indirectement destiné à l'autorité, et colorié de manière à exciter la compassion ? Voici de quoi lever tous les doutes : « En demandant la clôture de cet homme, j'ai bien demandé qu'on lui ôtât toute correspondance <sup>3</sup> ; tu sais comme, à bon droit, je l'avais resserré sur la correspondance au château d'If ; eh bien ! c'était dans les guêtres de quelques vilains qu'on lui envoyait, qu'on mettait les lettres ; et les réponses entre les guêtres et la jambe <sup>4</sup>. »

La comtesse de Mirabeau était alors au Bignon, où

tique, du 1<sup>er</sup> mars 1778, et lettres du marquis de Mirabeau au marquis de Cabris, père de son gendre, et à la comtesse de Rochefort, du 13 août et du 6 septembre 1774.

<sup>1</sup> Page 342.

<sup>2</sup> Page 347.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 11 août 1776.

<sup>4</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 14 octobre 1776.

son mari l'avait envoyée , au commencement d'août , pour essayer d'empêcher l'incarcération dont il était menacé , et d'où elle ne partit que pour retourner à Aix, après la translation de Mirabeau, qu'elle ne voulut aller rejoindre, ni au château d'If, ni au château de Joux, et qu'elle n'a jamais revu depuis cette époque. A celle où nous sommes, son témoignage nous fournit une nouvelle preuve des rigueurs excessives de la captivité de son mari : « Mon beau-père a voulu exiger ma parole que je ne me chargerais point d'aucune lettre, je l'ai refusé net, disant que je ne pouvais pas la tenir, ne pouvant ni ne voulant rien te refuser <sup>1</sup>. »

Voyons l'effet qu'un traitement si extraordinaire produisait sur Mirabeau, dont nous connaissons la fougue et l'esprit d'indépendance.

« Tu me fais rompre mon serment, ma chère sœur.  
 « Mon père a écrit à M. Dallègre ( commandant du  
 « château d'If), que l'ordre du roi n'exceptait, ni lui  
 « mon père, ni mon oncle, ni personne, de la dé-  
 « fense que j'avais d'écrire. Je ne m'attendais pas à  
 « cette nouvelle sévérité; et j'avais juré dans l'amer-  
 « tume de mon cœur de n'écrire à aucun des miens,  
 « puisque mon père me repoussait avec une sorte  
 « d'horreur; mais je ne saurais me refuser au plai-  
 « sir de te répondre deux mots, de te remercier en  
 « pleurant, et de te dire qu'on me fera mourir de

<sup>1</sup> Lettre de la comtesse de Mirabeau à son mari, 13 septembre 1774, page 7 des *Observations pour le comte de Mirabeau*, etc.; Aix, J. David, 1783.

« chagrin avant d'avoir endurci mon cœur ; tu n'oses  
 « pas dire , mais tu sais bien que je n'ai pas mérité la  
 « persécution qui m'opprime : va , j'en rirais bien si  
 « mon père ne la dirigeait pas ; mais languir depuis  
 « quatre mois avec des scélérats ! sans pouvoir écrire  
 « un mot à mon juge et à mon protecteur naturel ;  
 « éprouver à la fois tous les chagrins , et perdre en un  
 « moment toute consolation , c'est un coup auquel je  
 « ne puis long-temps résister <sup>1</sup> ! »

La sœur du prisonnier n'est pas la seule personne qui s'intéresse à son triste sort ; un même sentiment touche leur frère , le chevalier , si fameux depuis sous le nom du vicomte de Mirabeau , alors âgé de 20 ans , il apprend à Malte la rixe qui a servi de prétexte à l'emprisonnement de son aîné ; quoique malade , il part , il arrive à Marseille : « Il faisait grand vent ,  
 « aucun des patrons ne voulait sortir du port ; j'en  
 « décide deux , plus par menaces que par argent , car  
 « tu sais que je n'en ai guère , tandis que je suis en  
 « fonds , Dieu merci , pour parler gras ; j'arrive au  
 « château d'If , porte close , et le lieutenant , en at-  
 « tendant le Dallègre , me dit tout doucement qu'il  
 « faut repartir comme je suis venu. — Non pas , s'il  
 « vous plaît , sans avoir vu Gabriel. — On ne le voit  
 « pas. — Je vais lui écrire. — Pas davantage. — J'at-  
 « tendrai donc M. Dallègre. — Soit , mais vingt-qua-  
 « tre heures , pas plus. Sur ce , je prends mon parti ,  
 « je vais chez la Mouret ( la cantinière ) , nous nous

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur , madame du Sail-  
 lant , du 12 janvier 1775.

« accordons que le soir après la retraite , je verrai ce  
 « pauvre diable ; j'y arrive , en effet , pas comme un  
 « paladin , mais comme un filou ou comme un galant ,  
 « à ton choix , et nous en découpons. On avait craint  
 « qu'il n'eût monté ma tête au niveau de la sienne :  
 « on lui rend peu de justice , et j'ose assurer que lors-  
 « qu'il me parla de son affaire , et que l'indignation  
 « que la narration seule avait excitée éclata par ces  
 « mots : « *Mais quoiqu'encore faible , j'ai des bras , et*  
 « *encore assez bons pour casser ceux sinon de M. de*  
 « *Villeneuve , au moins de MM. ses frères* , il me dit :  
 « *Mon ami , tu nous perdrais tous deux* ; et je t'avoue  
 « que peut-être cette considération seule m'empêcha  
 « d'exécuter un projet assez mal conçu , que la fer-  
 « mentation d'une tête de mon âge peut seule excu-  
 « ser <sup>1</sup>. »

Au château d'If , comme chez l'abbé Choquart ,  
 comme à l'île de Ré , comme au régiment , comme  
 près du bailli , Mirabeau avait été précédé par des  
 lettres où le marquis exagérait les défauts , outrait les  
 torts , noircissait le caractère de son fils ; et au châ-  
 teau d'If , comme ailleurs , les préventions avaient  
 bientôt cédé à l'ascendant d'un excellent naturel , à la  
 séduction d'une franchise à la fois aimable et coura-  
 geuse , à l'intérêt que faisaient naître des persécutions

<sup>1</sup> Lettre inédite du vicomte de Mirabeau à sa sœur , la  
 marquise de Cabris , du 1<sup>er</sup> décembre 1774. Cette course du  
 chevalier est mentionnée dans une lettre écrite quinze jours  
 après par la comtesse de Mirabeau. (*Observations sur un*  
*libelle diffamatoire , etc. , page 160.*)

toujours et partout renouvelées. Sa femme, en ce moment placée au foyer même, c'est-à-dire au château du Bignon, écrivait au prisonnier : « J'ai été frappée, mon ami, de la patience avec laquelle tu prends ta triste situation ; personne n'a plus de force d'esprit que toi dans le malheur <sup>1</sup>. » Mirabeau, d'ailleurs, avait profité d'un conseil qu'elle lui avait donné : « Use, mon bon ange, de cette magie que tu possèdes si bien, quand tu veux enchanter quelqu'un <sup>2</sup>. » Après un séjour de plusieurs mois employés à des travaux variés, Mirabeau avait inspiré au commandant Dallègre un sentiment d'affection que celui-ci exprimait avec vivacité : « Quoique, dit-il, son attachement pour M. le comte lui eût attiré bien des désagrémens <sup>3</sup>, » le bon commandant se rendait même l'avocat de son prisonnier ; « Toute la province sait, monsieur le marquis, que vous avez fixé l'élargissement de M. le comte de Mirabeau, au rapport que je vous ferai de sa bonne conduite ; il me suffira donc de vous faire part de ma profession de foi, puisqu'elle doit briser ses fers ; je suis persuadé que cette pièce produira tout son effet sur le cœur de *l'Ami des hommes*, qui a donné de si excellentes leçons d'humanité. La grâce que je sollicite est en faveur d'un fils

<sup>1</sup> Lettre de la comtesse de Mirabeau à son mari, 24 octobre 1774.

<sup>2</sup> Lettre de la comtesse de Mirabeau à son mari, 26 septembre 1774.

<sup>3</sup> Lettre de M. Dallègre au marquis de Mirabeau, 19 mai 1775.

qui, par sa résignation à votre volonté, mérite tout le retour de tendresse d'un père respectable que toute l'Europe révère.

« Recevez donc l'attestation la plus authentique que depuis que M. le comte de Mirabeau est détenu au château d'If, il ne m'a jamais donné ni à personne le moindre sujet de plainte, qu'il s'est toujours parfaitement bien conduit; qu'il a soutenu avec toute la modération possible toutes les altercations que je lui ai quelquefois suscitées, pour éprouver sa fougue <sup>1</sup>, et qu'il emportera avec lui l'estime, l'amitié, et la considération de toute la place <sup>2</sup>. »

Déterminé à exclure de notre récit tous les faits scandaleux que nous pourrions écarter sans manquer à la probité du biographe, nous ne nous arrêterons pas sur un incident dont, à dessein, on fit grand bruit huit ans après, dans le procès en séparation que Mirabeau soutint contre sa femme. Il fut alors question d'une cantinière *séduite* par le prisonnier, qui lui aurait procuré le moyen de dépouiller son mari, et de se soustraire par la fuite à son autorité; ces imputa-

<sup>1</sup> Lettre de M. Dallègre au marquis de Mirabeau, du 24 juin 1775.

<sup>2</sup> Lettre précitée du même au même, 19 mai 1775. Veut-on voir l'effet que produisaient ces attestations sur l'esprit du marquis de Mirabeau? Voici ce qu'il en disait plus tard : « Je savais très bien à quoi m'en tenir, quand le sieur Allègre lui donna certificat *quid potui facere vincæ meæ et non feci*. Crois-moi, il n'y a de parti à tirer de ces gens-là qu'une pierre au cou. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 1<sup>er</sup> février 1779.)

tions, depuis répétées par la haine <sup>1</sup> ou par l'ignorance <sup>2</sup>, furent complètement détruites par des lettres du commandant Dallègre; par un désaveu écrit et imprimé du cantinier lui-même qui expliqua l'erreur où l'avait fait tomber le véritable voleur; et il ne resta de tout cet esclandre que la preuve d'une délation sciemment calomnieuse, et la probabilité d'une liaison passagère, qui, entre une jeune cantinière et un officier, isolé et détenu à vingt-cinq ans, ne pouvait guère être incriminée comme une coupable séduction <sup>3</sup>.

Ainsi, et nous venons de le voir par les lettres du commandant Dallègre, ainsi était accomplie la condition mise à l'élargissement du fils, par le père qui, il en convenait lui-même, était « derrière l'autorité royale <sup>4</sup> » et qui, grâce à son crédit tout-puissant,

<sup>1</sup> *Mémoires à consulter et consultation* pour madame la comtesse de Mirabeau. Aix, J.-B. Mouret, fils. 1783, 162 pages in-4°, pages 11 à 18.

<sup>2</sup> Nous ne citerons que Peuchet, qui, employant tous les moyens possibles de grossir son livre, a rempli douze pages in-8° de citations et de commentaires sur cet ignoble épisode, t. 1, p. 1, 22 à 135.

<sup>3</sup> Toute cette réfutation est portée jusqu'à la dernière évidence dans les *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau*. Aix, Joseph David, 1783, 202 pages, voir les pages 147 à 170.

<sup>4</sup> Lettre du marquis de Mirabeau à M. de Marignane, du 11 octobre 1774. Page 9 du *Mémoire à consulter, et consultation pour la comtesse de Mirabeau*, etc. Aix, J.-B. Mouret, fils, 1783, 162 pages in-4°.

était l'arbitre suprême du sort de sa propre partie ; Mirabeau , sévèrement éprouvé , avait triomphé de l'épreuve , sa conduite était sans reproche. Quant aux prétextes de sa détention , ses dettes , d'un côté , allaient être vérifiées et discutées par un allié sage et ferme , qui était envoyé exprès sur les lieux <sup>1</sup> ; d'un autre côté le jugement irrégulier , qu'avait obtenu le baron battu , allait être porté , par appel , devant ce que Mirabeau appelait *ses juges naturels* , la vraie magistrature <sup>2</sup> , c'est-à-dire devant l'ancien parlement , dont il n'avait cessé de regretter l'absence , et dont le retour allait faire disparaître les magistrats improvisés par le chancelier Maupeou , après le coup d'état de 1770 ; magistrats que Mirabeau , à l'exemple de sa famille , avait toujours considérés comme des intrus , et , à ce titre , dédaignés et bafoués <sup>3</sup>. Les chances qui

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1<sup>er</sup> , page 352.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1<sup>er</sup> , page 348.

<sup>3</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1<sup>er</sup> , pages 327 - 330. A l'époque , à peu près , où nous sommes parvenus , Mirabeau s'expliquait publiquement à ce sujet : « Il ne manquait plus que d'anéantir la magistrature ; ou , ce « qui est plus tyrannique et plus dangereux encore , s'il est « possible , c'était de l'avilir. C'est assurément ici la place de « dire un mot de cet acte d'autorité formidable.

« A l'époque de la destruction des parlemens , de cette « singulière révolution qui s'est faite , pour ainsi dire , « d'elle-même , et qui n'a coûté à celui qui en a paru l'au- « teur , que la peine de recueillir le fruit du long esclavage

s'ouvraient pour lui étaient d'autant meilleures qu'il était près de Marseille , à portée d'une partie de sa

« des Français , à cette époque , dis-je , beaucoup d'étrangers  
« ont applaudi à ce que l'on appelait improprement *le nou-*  
« *veau système* , et cela n'est pas étonnant.

« Ils n'ont vu dans ce changement que l'abolition de la  
« vénalité des charges (abus presque intolérable aux yeux  
« de la raison , et dont l'exemple unique se trouvait en  
« France) et l'établissement de la justice *prétendue gratuite* ;  
« illusion grossière dont le méprisable Maupeou a voulu  
« leurrer la nation , quoique le manque de moyen et sa sor-  
« dide cupidité ne lui aient pas permis de la tromper long-  
« temps : mais ce que tout homme éclairé devait sentir ,  
« c'était la violation manifeste et authentique d'un si grand  
« nombre de propriétés. Or , toutes les propriétés se tien-  
« nent inséparablement , comme les chaînons d'une même  
« chaîne , et sont également sacrées ; celui qui en attaque  
« une , est l'ennemi public , car , par cela même , il les atta-  
« que toutes.

« Il ne naît pas , en quatre siècles , quatre hommes capa-  
« bles de prévoir jusqu'où peuvent aller les innovations ; d'où  
« l'on doit conclure que les changemens et les nouveaux  
« établissemens constitutifs , sont toujours fort délicats , et  
« rarement sans dangers.

« Il n'était pas difficile de prévoir que des hommes , pres-  
« que tous désintéressés de la chose publique ; assez vils  
« pour dépouiller leurs compatriotes , et pour s'imposer le  
« devoir effrayant de décider sur les propriétés et la vie des  
« citoyens , sans avoir jamais étudié les lois ; pourvus d'une  
« existence fragile , précaire , avilie : que des hommes gagés  
« par la cour , esclaves très rampans du roi , ou , ce qui est  
« pis encore , de son chancelier , ne pouvaient pas avoir la  
« force et le courage qu'avaient eus leurs prédécesseurs , de

famille , entouré de ses amis , placé sous l'autorité d'un chef qui était sa caution naturelle , et dont , comme nous venons de le voir , le patronage ne pouvait pas manquer à l'infortuné client.

Quel que dût être l'effet de ces circonstances , ou plutôt pour prévenir leur effet , le transfèrement de Mirabeau fut décidé ; déjà le marquis s'était expliqué à cet égard : « Mon dessein est maintenant de l'éprouver tout de bon , et à ma manière ; il est où il doit être (au château d'If) et y sera ; en supposant un miracle , et qu'il se contint assez pour que le commandant , à la fin , réponde de sa sagesse et de sa repentance , » (on vient de voir que le *miracle* s'est opéré,) « alors je le ferais passer dans quelque citadelle , où il aurait à vivre avec quelqu'un pour l'éprouver ; en supposant autre miracle qui le fît sortir à bien de cette seconde épreuve , j'en tiendrais d'autres prêts , et ainsi par degrés ; c'est tout ce que je puis de nouvelle patience à sa qualité de mari et de père , c'est là tout <sup>1</sup>. » Mirabeau fut averti par sa femme de la translation alors prochaine. « Comme j'étais hier après à solliciter votre père , comme à mon ordi-

« lutter contre les coups d'autorité , et d'instruire la nation  
« par leur résistance ; que quand ils auraient ce courage ,  
« ils n'en auraient ni le droit , ni le pouvoir , par la raison  
« que je renvoie mon valet quand il me désobéit ! » (*Essai sur le despotisme* , page 257.) Qu'on se souvienne que Mirabeau n'avait pas vingt-trois ans , quand il écrivait ces lignes hardies.

<sup>1</sup> Lettre précitée du marquis de Mirabeau au marquis de Marignane , 11 octobre 1774.

naire, il m'a dit qu'enfin je serais satisfaite, et qu'en attendant que la tournure de vos affaires permît davantage, vous alliez être dans un endroit beaucoup plus convenable que le château d'If; envain lui ai-je demandé le lieu que vous alliez habiter<sup>1</sup>. Le nom de ce lieu était, en effet, un mystère: « On avait recommandé au sieur Duveyrier<sup>2</sup>, chargé de me conduire, de me cacher l'endroit où je devais aller; il me demanda ma parole de ne point me sauver; je lui répondis que les prisonniers de guerre donnaient des paroles, mais que je n'avais jamais ouï dire que l'on en exigeât des prisonniers d'état. Je voulais voir les ordres, il me les montra; je sus que j'allais être relégué parmi les ours du mont Jura. Le voisinage de la Suisse me parut donc votre seul motif; je me raidis contre mes répugnances et mes pressentimens; je suivis paisiblement mon conducteur qui n'avait au-

<sup>1</sup> Lettre de la comtesse au comte de Mirabeau, 27 avril 1775, page 29 des *Observations pour le comte de Mirabeau*.

<sup>2</sup> Il paraît que M. Duveyrier, que nos correspondances qualifient tantôt *lieutenant de maréchaussée* à Aix, tantôt *lieutenant du prévôt* (emplois d'ailleurs conciliables), était habituellement préposé à ces sortes de commissions, car nous lisons ailleurs: « Hier, j'ai vu de retour le sieur Duveyrier, qui a conduit la dame *Rongelime* (madame de Ca-bris) à son couvent de Sisteron. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 1<sup>er</sup> mars 1778.) « Le sieur Duveyrier, qui est un fort galant homme, doit connaître ce que c'est que cette race, car ce fut lui qui mena le forcené au fort de Joux. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 10 mars 1778.)

cune escorte; je portais des pistolets, il n'en avait point; je traversai ainsi le royaume; vous savez quel compte il vous a rendu de ma conduite; et vous voyez que j'étais résolu de tenter encore de vous toucher par ma résignation <sup>1</sup>. » Une lettre de son père nous fait connaître le terme de son voyage: « Mon fou est arrivé à Pontarlier, et remis dans les mains du comte Saint-Mauris, homme de qualité (et il n'est besogne que de ces gens-là); des lettres duquel je suis parfaitement content <sup>2</sup>. »

Nous venons de voir ce que Mirabeau lui-même appelle sa *résignation*, preuve bien remarquable, sans doute, du sentiment des erreurs commises, et de l'empire d'un bon cœur sur le caractère le plus fougueux et l'esprit le plus indépendant qui furent jamais <sup>3</sup>. Cette preuve est d'autant plus frappante qu'il

<sup>1</sup> Mémoire de Mirabeau à son père, voir les *Lettres du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 352. « J'arrivai volontairement » et sans escorte au château de Joux. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, p. 2 de l'édition in-12.) Cette assertion, ainsi répétée deux fois, est confirmée par le passage suivant d'une lettre du bailli au marquis de Mirabeau, du 31 mars 1782: « Il est vrai que le sieur Duveyrier était seul, et m'a dit « qu'il a été mille fois le maître de s'évader. »

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 29 mai 1775.

<sup>3</sup> C'est ce même homme qui disait de lui-même: « S'il me connaissait il saurait que je ne crie jamais dans la colère; je renverserais un mur, je mordrais des boulets rouges, mais je ne crie pas. » (*Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome 3, page 450.)

ne se méprenait ni sur sa position véritable, ni sur son droit d'homme, d'époux, de père, ni sur la disproportion qu'il y avait entre les châtimens et les fautes; en effet, il écrivait plus tard: « Car enfin pourquoi étais-je dans un fort? En vérité, je n'étais plus un enfant; je commençais à savoir ma langue, à apprécier les choses et les mots; je ne me croyais ni ne pouvais me croire criminel<sup>1</sup>. » Le bailli lui-même, quoique d'autant plus fasciné par son frère qui fut toujours un oracle pour lui, qu'il n'avait pas vu depuis deux ans le prisonnier, écrivait au marquis: « Prends-y garde, on s'obstine à te croire un peu dur vis-à-vis des tiens: celui-ci, aux yeux du public, ne paraît coupable que de dettes; et à dire vrai, la jeunesse a pris un étrange train à cet égard, et si l'on enfermait tous les jeunes gens endettés, on ne verrait que des barbons par les rues<sup>2</sup>. » La seule réponse directe que nous trouvions est dans cette phrase: « Sois sûr qu'il file sa corde, et finira dans peu par une clôture absolue sur laquelle je serai bien servi<sup>3</sup>. »

Quant à Mirabeau, son discernement du juste et de l'injuste, sa haine de l'arbitraire n'étaient pas à naître, puisque déjà il avait écrit l'*Essai sur le Despotisme*, ouvrage de son exil à Manosque; mais, quel que fût l'entraînement d'un naturel si bouillant et d'un si puissant génie, quel que fût le décourage-

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 347.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 24 avril 1775.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 mai 1775.

ment où devaient le jeter les duretés d'une partie de sa famille, et le délaissement où le laissait le reste, y compris sa jeune épouse, dont le refroidissement et l'abandon nous occuperont plus tard, Mirabeau savait se défendre de lui-même; il ne voulait rien devoir qu'à cette obéissance silencieuse, à cette respectueuse résignation dont nous devons multiplier les preuves (très inattendues sans doute), au moment même où vont éclater les événemens qui lui ont fait perdre sans retour le repos, le bonheur, et le bon renom de la vie privée; événemens qui ne se seraient pas accomplis si quelqu'indulgence avait accueilli son repentir et sa soumission.

N'osant pas les exprimer à son père qui, comme de coutume, lui avait interdit toute correspondance, il écrivait à son oncle : « Si je connaissais un cœur meilleur que le vôtre, et plus tendre pour sa famille, une judiciaire plus forte et plus saine, je m'adresserais à cet être privilégié pour l'engager à demander à mon père le temps où il se propose de faire cesser l'état réellement déplorable qui m'accable depuis long-temps; je lui dirais : la liberté est de droit naturel, l'ai-je dû perdre? On ne punit pas deux fois pour la même chose; ce n'est certainement pas pour des dépenses ruineuses qui m'ont attiré tant d'humiliations, donné tant de remords, et privé près d'un an de la liberté, que je suis détenu dans un fort; c'est pour une affaire peut-être imprudente dans la forme<sup>1</sup>, mais honnête dans le fond, que je ne désa-

<sup>1</sup> La rixe avec le baron de Villeneuve-Moans.

voueraï jamais , que je gagnerais devant tous les tribunaux du monde ; c'est pour cette affaire malheureuse que j'ai été arrêté ; mais une détention si longue ne doit-elle pas persuader le public que j'ai les torts les plus graves , et peut-être les plus déshonorans ; et , pourtant , qu'ai-je fait de plus ? qu'on me le disc. »

« A qui dois-je adresser ce langage ? mon cher oncle ; dois-je abandonner l'espoir de faire oublier mes légèretés ? de transmettre à mon fils un nom qui n'aura pas perdu par ma faute la considération que vous et mon père lui avez acquise ? dois-je m'exclure à jamais de la carrière où ma conduite et mes efforts , aidés de vos conseils , pourraient me donner le moyen d'être un jour utile et notable à mon tour ? les temps se régénèrent et l'ambition est permise aujourd'hui ; et croyez-vous , souffrez que j'ose vous le demander , croyez-vous que l'émulation qui m'inspire doive être absolument stérile , et qu'à plus de vingt-six ans votre neveu ne soit capable d'aucun bien ? Non , mon oncle , vous ne le croyez pas ; relevez-moi donc ; daignez me relever ; sauvez-moi de la fermentation terrible où je suis et qui pourrait détruire l'effet produit sur moi par les réflexions et par l'épreuve du malheur ; croyez-moi , il est des hommes qu'il faut occuper , et je suis du nombre ; l'activité qui peut tout , et sans laquelle on ne peut rien , devient turbulente , et peut devenir dangereuse , alors qu'elle n'a ni objet ni emploi.

« Mais , quels que soient les desseins de mon père : soit qu'il veuille aider ou détruire mon ambition , daignez , du moins , lui demander ma liberté ; il ne

veut pas , sans doute , me jeter dans la démence , ou me précipiter dans la frénésie ; je sens que ma santé m'échappe ; ma tête bouillonnante souffre d'autant plus que je fais plus d'efforts pour la retenir ; dans un mois des monceaux de neige vont m'ensevelir dans un pays dénué de toutes ressources morales ; cette perspective est cruelle ; mon état est douloureux et pénible ; il s'aggravera , il excédera mes forces ; et vous regretterez alors , mais inutilement , un neveu qui ne veut plus vivre que pour votre satisfaction et l'intérêt de sa famille , de son nom , et de son pays <sup>1</sup>. »

Cette lettre touchante méritait sans doute une réponse ; mais le bailli , esclave de son frère , n'aurait osé s'y hasarder : « que veux tu que j'en fasse ? c'est à toi à savoir ce que tu dois faire et penser ; et , quant à moi , je ne répondrai que si tu le juges à propos , et ce que tu me marqueras de répondre <sup>2</sup> » .

Une réponse fut faite , mais ce ne furent ni le prisonnier qui la reçut , ni son oncle qui l'écrivit : « J'ai mis au fait par des notes et par mes lettres , le plus que j'ai pu , le comte de Saint-Mauris ; le tour qu'a pris maintenant ce garnement dont tu connais les singeries , c'est , après avoir démêlé le caractère doux de son commandant , de jouer la maladie , et la tête qui s'échauffe , d'impatience de sa prison. Comme dans plusieurs lettres consécutives j'ai mis le digne

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à son oncle le bailli , du 22 août 1775 , datée du fort de Joux.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 30 août 1775.

homme au fait de tous les tenans et aboutissans de la fortune de son prisonnier , je me suis contenté de lui mander pour cette fois que , quant à ses maladies , nous n'y croyons plus , et que , d'ailleurs , nous n'é-tions pas médecins ; qu'à l'égard de sa liberté , si le roi le lâchait , ses créanciers le tiendraient bientôt d'une manière moins commode ; que , quand je le sauvai par des lettres d'exil , cela avait l'air punition ; qu'aujourd'hui cela ne serait que lier les mains à justice , chose que je ne veux demander ni ne puis obtenir , *au peu que j'ai parcouru de sa lettre que tu m'as envoyée* <sup>1</sup>. »

Ainsi les plaintes pathétiques du malheureux prisonnier n'étaient pas même lues ; et quelqu'habitué que nous soyons à trouver dans nos matériaux la répétition monotone des mêmes préventions , et des mêmes projets ou actes de rigueur , nous nous étonnerions d'une cruauté si persévérante , si une lettre du même temps ne nous révélait un nouveau motif de resserrer les chaînes de Mirabeau. A cette époque sa mère suivait vivement les démarches qu'elle avait commencées dès 1772 , et demandait en justice sa liberté restreinte depuis dix ans , et la jouissance

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 7 septembre 1775. Plus tard , le bailli se reprocha sa réserve trop timide ; et nous voyons qu'il écrit à son frère : « tu dois voir à présent que tu fis mal de l'ôter du château d'If , où il fait seulement le faire clore plus étroitement , et faire laver la tête au sieur Dallègre. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau* , du 22 janvier 1779.)

d'une partie de sa fortune personnelle ; le marquis , qui ne cachait rien à son frère , lui écrit : « Cette méchante et scélérate femelle est parvenue à faire tenir une lettre à son fils , bien qu'il soit *in reatu* civil et royal ; mais qu'y faire ? Il est impossible de se déma-rier , ni dépaterniser ; et quand l'une serait à la Salpêtrière et l'autre au pied de l'échafaud , ils ne se débaptiseraient pas pour cela ; tu vois bien que j'ai intérêt que la prison tienne , de crainte qu'il ne vienne ici seconder sa mère <sup>1</sup>. »

Un tel acte du plus cruel égoïsme devait avoir pour Mirabeau des conséquences irréparables. Elles furent telles que , au moment d'en commencer le récit , nous n'avons pas pu nous défendre d'une pénible hésitation.

En effet , quelles qu'aient été , jusqu'à l'époque où parvient notre narration , les vicissitudes de cette vie orageuse , nous avons vu que tant de persécutions domestiques , tant d'exils et d'emprisonnemens , n'ont encore été motivés que par quelques-unes de ces jeunes folies , qui , le plus souvent , restent cachées dans les secrets de la vie privée , telles que de vulgaires amours , des dettes , et des duels.

<sup>1</sup> Lettres inédites du marquis au bailli de Mirabeau , des 3 et 10 mai 1776. Cet odieux calcul , que faisait la conscience même du marquis , était fondé sur une supposition qui , pour être fort naturelle , n'en était pas plus exacte. Nous voyons , en effet , par des lettres , d'ailleurs dignes d'oubli , de la marquise de Mirabeau ; qu'elle reprochait amèrement , violemment même , à son fils , les efforts qu'il faisait pour l'amener à une conciliation.

Une pareille disproportion entre les fautes et les châtimens offrait assurément une ressource utile au biographe, dont l'intention avouable, car elle est loyale et pieuse, est de faire comprendre, dans la vie privée de Mirabeau, combien un caractère continuellement méconnu, et toujours pris à contre-sens, devait recéler de bonté native, pour qu'elle ait constamment prévalu sur les traitemens les plus injustes et les plus durs; et comment il a fallu que cet homme, d'ailleurs si grand, fût le meilleur des hommes pour n'en être pas devenu le plus méchant et le plus vicieux <sup>1</sup>.

Mais ici commence un ordre de faits bien différens; Mirabeau, naguère, n'avait contrevenu qu'à la discipline domestique, ne s'était donné de torts qu'envers des créanciers imprudens ou cupides, n'avait eu à rendre compte à la justice que de quelques rixes obscures: nous allons le voir commettre un acte vraiment coupable; affliger la morale publique par le spectacle d'un éclatant scandale; compromettre le repos de trois notables familles; engager une femme passionnée, jusqu'alors sinon heureuse, du moins innocente et pure, depuis infortunée et criminelle, dans une carrière de désordres dont le terme, où, à la vérité, un autre amour la conduisit, fut le dés-

<sup>1</sup> Mirabeau se rend le même témoignage: « Peut-être peu d'hommes ont-ils fait plus d'efforts sur eux-mêmes que moi qui fourmille de défauts, mais qui devrais en avoir davantage, vu les incroyables et barbares maladroites de mon père. » (*Lettres originales de Vincennes*, t. 3, p. 450.)

honneur et le suicide ; en un mot , nous allons voir Mirabeau *se perdre* , comme l'avouait deux ans plus tard , l'auteur de sa perte , dans la phrase inconcevable que nous allons transcrire : « Je ne me reproche rien , je t'assure , sur la translation du château d'If au château de Joux <sup>1</sup> ; où prendrais-je quelque regret d'avoir voulu lui faire suivre son cours ? La bourse seule s'en sent , mais cela cuit et ne reproche pas <sup>2</sup> ; s'il fût resté au château d'If , avec ses attestations de ce sot Dallègre , il y serait encore , criant à l'injustice ; et n'aurait pu se perdre , comme il a fait , ce qui est le salut de sa famille <sup>3</sup>. »

Plût à Dieu qu'en présence de tels faits il fût permis au biographe de se taire , non pas seulement dans l'intérêt du personnage dont il s'occupe , mais encore pour ne pas réveiller de douloureux souvenirs , pour ne pas ajouter , à tant de récits qui affligent la morale sans jamais la servir , un épisode qui , au lieu de se confondre dans la foule des anecdotes dont s'occupe une curiosité éphémère , est enregistré dans l'histoire , à cause de l'importance acquise postérieurement par le principal personnage d'une si triste aventure !

Mais une pareille réserve est malheureusement in-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 19 octobre 1777.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même , du 12 octobre 1777.

<sup>3</sup> Lettre inédite , déjà citée , du même au même , 19 octobre 1777.

terdite au biographe ; il ne peut point passer sous silence des faits qui ont été révélés par l'impression d'une multitude de factums judiciaires ; surtout par l'immense publicité des lettres écrites du donjon de Vincennes ; publicité due au procureur de la commune , Manuel , qui spécula bassement sur les originaux déposés dans les bureaux de la police ; et qui , pressé de recueillir le fruit d'une mauvaise action , ne prit pas la peine d'éliminer une foule de détails aussi scandaleux qu'inutiles , s'appliqua au contraire à y ajouter , par de frauduleuses interpolations , comme nous le montrerons tout à l'heure ; et laissa ainsi les amis de Mirabeau partagés entre l'inconsolable chagrin d'une divulgation qui accuse sa mémoire , et la satisfaction de voir publier un recueil où la bonté de son cœur et la fermeté de ses principes ne brillent pas moins que l'étonnante variété de ses connaissances , la riche souplesse de son style , et la vigueur de son génie.

Ce que le biographe ne peut pas taire , il ne se permettra pas de le pallier ; c'est donc avec la plus grande franchise , quoique avec le plus profond regret , que nous dirons tout ce que nous savons sur les fatales amours de Mirabeau et de l'ardente et malheureuse Sophie ; seulement , attentif à circonscrire autant que possible une narration si délicate , nous n'imiterons pas l'écrivain <sup>1</sup> qui s'est complu à la délayer en trois cents pages , copiées dans des livres imprimés ; nous

<sup>1</sup> Peuchet , *Mémoires sur Mirabeau et son époque* ; Paris , 1824 ; 4 vol. in-8°.

rechercherons la vérité exacte, mais concise; nous l'appuierons de preuves, et nous n'admettrons comme telles que des documens originaux, authentiques, contradictoires, propres à peindre les personnages par eux-mêmes.

1773

de l'Assemblée  
reproduit les mêmes faits, mais conclus pour  
l'importance de l'objet, et pour l'administration  
celle que les documents originaux, authentiques  
contenus dans le rapport, prouvent à l'évidence  
par ces motifs.

LIVRE V.

TABLE V.

## V.

Mirabeau était arrivé, le 25 mai 1775, au château de Joux; « dans ce nid de hiboux égayé par quelques invalides <sup>1</sup>; » dans cette résidence « dont les vieux murs sont couverts de neige <sup>2</sup>, » et qui « aux plus beaux jours est fréquemment enveloppée dans des nuages qui viennent se déchirer dans les aiguilles des rochers qui l'entourent <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 354; et 2<sup>e</sup> Mémoire en appel de la sentence, par contumace, du bailliage de Pontarlier, 1782, in-8<sup>o</sup>, p. 45.

<sup>2</sup> « Vous savez que j'y trouvai de la neige le 25 mai. » (*Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 362.)

<sup>3</sup> *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne*

Dans les premiers temps de son arrivée, Mirabeau était resté triste et solitaire dans son nouveau donjon ; il n'y avait même reçu personne , parce que les visiteurs , craignant la fatigue d'une route escarpée , dont le but était si sauvage et si sombre , « faisaient la moitié du chemin de Pontarlier , » et Mirabeau « recevait le plus souvent ses visites dans la campagne <sup>1</sup>. »

Le sacre de Louis XVI, solennisé le 11 juin 1775, donna lieu à des fêtes générales ; la petite ville de Pontarlier eut la sienne ; le gouverneur, comte de Saint-Mauris « y jouait un grand rôle , » et voulait « avoir Mirabeau pour témoin de sa gloire <sup>2</sup> ; » il désira même l'en rendre l'historien , car il le chargea de rédiger une relation de la fête locale du sacre. Nous avons , outre la minute autographe , un exemplaire peut-être unique de cette brochure ( Genève , 1776 ) , qui se compose de quatorze pages in-12 , et qui , sauf les premières , que nous insérerons ailleurs , ne contient , il faut l'avouer , qu'un assez fade récit officiel , où l'on ne trouve ni la facilité vive et colorée que Mirabeau montra depuis , ni l'âpre vigueur qu'il avait

*Franco*, par MM. Charles Nodier, J. Taylor et A. de Cailleux; *Franche-Comté*, p. 168. Nous remarquons, en passant, que les rédacteurs, oubliant Vincennes, disent dans leur description du château de Joux, p. 170, que « Mirabeau y a écrit ses Lettres à Sophie. » C'est avec la même irréflexion que, presque toujours, la vie privée de Mirabeau a été jusqu'à présent écrite, même par les hommes les plus éclairés.

<sup>1</sup> Mémoire en appel, déjà cité, même page.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. I, p. 365.

récemment empreinte dans l'*Essai sur le despotisme*<sup>1</sup>.

Jouissant d'une demi liberté<sup>2</sup>, et amené à Pontarlier, Mirabeau devait naturellement être présenté « dans la seule maison où il pût se lier<sup>3</sup>, » c'est-à-dire chez le marquis de Monnier<sup>4</sup>, le plus notable, et peut-être le seul notable habitant de cette petite ville; il y fut affectueusement accueilli par le marquis, qui « se plaisait à lui entendre raconter ses malheurs et jusqu'à ses fautes, » qui lui « prodiguait les consolations et les conseils<sup>5</sup>. »

Claude-François, marquis de Monnier, *seigneur de Courvière, Mamerole et autres lieux*, avait été premier président de la chambre des comptes de Dôle. Parvenu à une vieillesse avancée, veuf d'un premier

<sup>1</sup> Mirabeau a deux fois cité cette brochure dans des écrits qui n'ont été publiés qu'après sa mort. (Voir les *Lettres originales datées du donjon de Vincennes*, t. 2, p. 330, et les *Lettres inédites* imprimées par Vitry, Paris, 1806, Lenormand, p. 146.) Cette dernière citation est extraite du second Mémoire de Mirabeau dans son procès à Pontarlier, en appel de la sentence par contumace rendue contre lui le 10 mars 1777.

<sup>2</sup> « Votre père m'a dit qu'il n'avait donné aucun ordre contre votre liberté, sinon au commandant de répondre de vous jusqu'à nouvel ordre. » (Voir la page 29 des *Observations pour le comte de Mirabeau*, et la lettre de la comtesse d'où cet extrait est tiré.)

<sup>3</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 156.

<sup>4</sup> Il s'était retiré à Pontarlier après la suppression de la cour des comptes de Dôle.

<sup>5</sup> Mémoire en appel, déjà cité, page 4.

mariage, irrité contre sa fille unique, mariée malgré lui et judiciairement à M. de Valdabon<sup>1</sup>, il avait, pour s'en venger, épousé le 1<sup>er</sup> juillet 1771, Marie-Thérèse Richard de Ruffey, fille d'un président à la chambre des comptes de Bourgogne<sup>2</sup>, et alors âgée d'un peu plus de dix-huit ans<sup>3</sup>.

Cette union mal assortie ne pouvait pas assurer le bonheur d'une jeune femme, d'autant plus fondée cependant à le désirer, que jusqu'alors elle ne l'avait guère connu au sein d'une famille austère qui, dans l'intérêt des enfans mâles, avait fait ou laissé cloître la fille aînée, avait voulu marier la cadette à l'illustre Buffon, alors âgé de soixante-trois ans<sup>4</sup>, et

<sup>1</sup> Si l'on en croit le *Gazetier cuirassé* (1772, p. 68), le jugement contraignit M. de Monnier à donner 60,000 francs de dot à sa fille. Selon *Bachaumont*, t. 2, p. 175, M. de Valdabon, pour fait de *séduction*, avait été, en 1764, condamné, en première instance et par contumace, à subir vingt ans d'exil, et à payer 20,000 francs de dommages intérêts, et M. de Monnier avait interjetté appel à *minimá* de cette sentence qui, malgré ses efforts, fut infirmée.

<sup>2</sup> Gilles-Germain-Richard de Ruffey. Voir la notice de ses travaux de poésie, d'histoire naturelle, d'archéologie, d'économie politique, aux pages 161 à 164, d'un *Recueil de lettres inédites adressées par plusieurs hommes illustres à l'Académie de Dijon*. Paris, Dijon, 1819, in-12.

<sup>3</sup> Le mariage se fit à Tronchaut, près de Saint-Jean de Losne, où la famille de Ruffey possédait des propriétés.

<sup>4</sup> *Dialogues* inédits composés par Mirabeau au donjon de Vincennes : « Vers 16 ans (c'est Sophie qui parle), on voulut me marier avec Buffon ; le mariage manqua, et je m'en consolai parce qu'il a écrit qu'en amour il n'y a que le

enfin la livrait au marquis de Monnier, plus vieux encore. « Vous dites, » lui écrivait sa mère <sup>1</sup>, « n'avoir jamais été heureuse : que vous a-t-il manqué pour l'être dans votre enfance ? Les deux années que

à physique de bon, et que le sentiment qui l'accompagne ne vaut rien. Perdant l'espoir de l'épouser, je perdis mon goût « pour les vieillards. » Buffon avait des liaisons scientifiques et littéraires avec M. de Ruffey, ainsi que le prouvent plusieurs lettres insérées au recueil cité tout à l'heure.

<sup>1</sup> Lettre inédite de madame de Ruffey à sa fille, du 25 mars 1779. Les lettres, en grand nombre, que nous avons de madame de Ruffey (Anne-Claude de la Forêt), nous la présentent comme une femme sensée, spirituelle, vertueuse, et une mère si tendre, que l'absurde mariage ne peut être que l'effet d'une erreur de son esprit, ou un acte d'obéissance conjugale. Fort austère et dévote, madame de Ruffey dut horriblement souffrir des égaremens de sa fille, et d'autant plus, que son esprit très éclairé dut facilement comprendre que le principe de ces égaremens était dans le mariage de l'infortunée, et par conséquent dans le tort de sa famille. Madame de Ruffey put se tromper sur la mesure et les conséquences des dispositions faites pour arrêter les progrès du mal, en empêcher l'éclat, en obtenir la punition : mais cette femme respectable n'a pas été, jusqu'à présent, traitée comme elle le méritait ; si l'emportement de la passion peut, non pas excuser, car il n'y a pas d'excuse possible, mais expliquer les outrages, d'ailleurs secrets, que lui prodigue Mirabeau, dans la correspondance de Vincennes, rien ne saurait rendre pardonnables, ni le cynique éditeur, Manuel, de les avoir laissé subsister, ni le biographe Peuchet, d'avoir, à son tour, insulté la vertueuse et malheureuse mère de Sophie, t. 1, p. 414.

vous avez passées avec moi avant votre mariage, n'ont-elles pas été employées de ma part à prévenir vos désirs? aucune fille a-t-elle été plus chérie de sa mère, plus aimée?» « Ma mère, » répondait Sophie, « tout n'est pas exact, dans la récapitulation de mes bonheurs; il y a des choses vraies; mais, que sont les joies d'un enfant de huit ans, qui est content s'il a du bonbon et des caresses? Mon seul bien-être tenait, plus tard, à la crainte que j'avais d'un mari, que je ne pourrais aimer; et comment aurais-je pu être heureuse? Vous n'étiez pas tout dans la maison; n'y étais-je pas dans une gêne éternelle, dans l'ennui de tout, dans la peur de mon père? Vous dites que les dix-huit premiers mois de mon mariage j'ai été très contente, et que *je m'en suis expliquée tant avec vous qu'avec mes amies, en qui j'avais encore plus de confiance qu'en vous*; il est vrai que j'avais désiré une autre vie; mariée, j'ai voulu me lier à ce que je nommais mes devoirs, et me persuader que j'étais heureuse en le faisant croire aux autres; mais, plus j'ai persisté dans cette idée, et plus le fardeau est devenu lourd; l'année que je passai esclave et seule avec le marquis, que vous nommez *mes dix-huit mois de bonheur*, fut cruellement ennuyeuse et triste; je n'avais pas un sou; j'étais querellée sans cesse pour des affaires de ménage; je ne pouvais recevoir ni visiter personne, toute ma vie se passait à jouer au whist, partenaire avec le marquis; eh bien! quoique je vécusse isolée, et qu'il ne me fût permis ni de danser, ni presque de parler avec personne, on parlait déjà de moi, et le marquis se montrait de plus en plus tra-

cassier et de plus jaloux , sans savoir de qui ni de quoi <sup>1</sup>. »

De telles circonstances domestiques , l'âge et la dévotion monacale du mari , la contrainte et l'ennui où vivait une jeune femme en qui le germe des passions avait sommeillé jusque-là , devait nécessairement lui rendre dangereuse la société habituelle d'un homme qui , à défaut des agrémens de la figure , réunissait toutes les séductions de la jeunesse , de l'esprit et du malheur. Aussi la candeur et la sensibilité de Sophie la livraient sans défense à un sentiment qui l'enivrait à son insu , et qui s'exaltait chaque jour davantage.

Mirabeau , quoique bien plus expérimenté , n'était pas moins exposé qu'elle. « J'étais très malheureux et le malheur double la sensibilité ; on me témoignait de l'intérêt , on me développait tous les charmes qui peuvent me séduire fortement , ceux d'une ame généreuse , et d'un esprit agréable ; je cherchais un consolateur , et quel consolateur plus délicieux que l'amour ? Jusque là je n'avais connu qu'un commerce de galanterie qui n'est point l'amour , qui n'est que le mensonge de l'amour ; oh ! la froide passion auprès de celle qui commençait à m'embraser ! J'ai les qualités et les défauts de mon tempérament ; s'il me rend excessivement vif , et même fougueux , il forme le cœur de feu qui alimente mon inexprimable tendresse <sup>2</sup> , il me fait brûler de cette sensibilité précieuse et fatale , qui est la source des belles imagina-

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à sa mère , du 18 juillet 1777.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , t. 1 , p. 357.

tions , des impressions profondes , des grands talens , des grands succès , mais trop souvent des grandes fautes , et des grands malheurs <sup>1</sup>. Ce n'était plus cette forte invitation de la nature , fondée sur les délices attachées aux sens , qui m'entraînait ; ce n'était pas même le désir de plaire à un juge d'un goût exquis qui m'excitait : je sentais trop pour avoir de l'amour-propre ; la convenance , l'uniformité des goûts , le besoin d'une société intime , d'une confidente que l'on maîtrise presque toujours plus qu'on n'en est maîtrisé , n'entraient presque point dans mes vues ; de plus puissans attraits avaient remué mon cœur ; je trouvais une femme qui , bien différente de moi , a toutes les vertus de son tempérament , et aucun de ses défauts ; elle est douce , et n'est ni tiède ni nonchalante , comme tous les caractères doux ; elle est sensible , et n'est point facile ; elle est bienfaisante , et sa bienfaisance n'exclut ni le discernement ni la fermeté ; hélas ! toutes ses vertus sont à elle , toutes ses fautes sont à moi.... Je la trouvai cette femme adorable et toute aimante ; je l'étudiai dans toutes les circonstances , je l'étudiai trop profondément , je m'arrêtai trop à cette contemplation délicieuse ; je sus ce qu'était son ame , cette ame formée des mains de la nature dans un moment de magnificence ; et elle réunit les rayons épars de ma brûlante sensibilité <sup>2</sup>. »

Quelles que fussent les perfections que réunissait

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à Boucher , du 19 avril 1779.

<sup>2</sup> Lettres originales de Vincennes , t. 1, p. 357 , 358 , 359 , — et t. 2 , p. 75 et 76.

Sophie , « ses agrémens , sa fraîcheur , sa physionomie fine , douce et voluptueuse , ses saillies si heureuses et si naturelles qui sortent comme un éclair , et frappent d'autant mieux qu'elles sont plus imprévues , ses discours qui allaient jusqu'à l'ame <sup>1</sup> , » Mirabeau , cependant , résistait aux excitations de son cœur et de ses sens. « Quand je réfléchissais , j'étais troublé ; je craignais terriblement l'amour <sup>2</sup>. Si c'est un crime de n'avoir pu résister à une séduction si puissante , ce ne fut pas le crime de ma volonté : j'envisageai d'abord avec effroi le trouble intérieur qui fermentait dans mon sein ; je m'efforçai de résister à l'entraînement <sup>3</sup>. »

Cette assertion , insérée dans un mémoire apologétique , adressé au marquis de Mirabeau par l'entremise de l'autorité , pourrait , par cela même , être contestée ; mais nous l'appuyons d'une preuve irrécusable. Nous la trouvons dans un cahier des *Dialogues* dont Mirabeau parle si souvent dans ses lettres du donjon de Vincennes <sup>4</sup> , et qu'il avait écrits pour se repaître , ainsi que Sophie , du souvenir des premiers jours de leurs liaisons , dont la paix et la liberté durèrent si peu de temps ; à la vérité , dès le commencement de juin 1775 , il avait paru chez elle ; mais il s'en était bientôt volontairement banni. Elle lui reproche , dans

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes , t. 1 , p. 357 , 358 , 469 , — et t. 2 , p. 75 et 76.

<sup>2</sup> Même recueil , tome 1 , page 123.

<sup>3</sup> Même recueil , tome 1 , page 359.

<sup>4</sup> Même recueil , tome 1 , p. 44 , 110 , 116 ; tome 2 , p. 106 ; tome 3 , page 154 , 231 , 248 ; tome 4 , page 434.

les dialogues, d'avoir fui toute société pendant plusieurs mois, malgré les efforts multipliés de M. de Monnier pour le ramener chez lui; elle attribue cette résistance à des assiduités auprès d'une jeune *Bélinde*, coquette assez subalterne; et Mirabeau, qui en convient, avoue qu'il a voulu se distraire et se défendre ainsi d'un attachement plus sérieux, et que ses soins envers *Bélinde* sont très indépendans du cœur, car ils se réduisent à des caprices de l'imagination, et à des suggestions de la nature.

Mirabeau ajoute : « Je tentai de me faire une égide de mes devoirs; je vous demandai madame de Mirabeau; je sentais que ce frein me devenait nécessaire parce que le respect humain m'aurait peut-être retenu <sup>1</sup>. Je lui écrivis la lettre la plus forte, la plus pressante, la plus étincelante de l'éloquence du moment, de la chose, pour l'engager à s'associer à mon sort, comme toutes les lois divines et humaines le lui ordonnaient; je reçus d'elle quelques lignes glacées, où l'on m'insinuait avec douceur que j'étais fou... Vous me refusâtes celle qui portait mon nom, et je cédaï à l'amour : ses philtres m'avaient enivré; je me livrai à ma tendresse par impuissance de m'y dérober <sup>2</sup>. »

Cette démarche prouvait assurément la bonne foi de Mirabeau et son désir de dompter « ce cœur sen-

<sup>1</sup> Mémoire apologétique, du 1<sup>er</sup> mars 1778, aux Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 359.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 367, et tome 3, p. 391.

sible et honnête, mais trop inflammable <sup>1</sup>. » Il était sauvé si son motif eût été compris. Ce fait ne peut pas justifier, sans doute, les égaremens qui le suivirent; mais, tout en condamnant Mirabeau, il faut le plaindre.

Un biographe, Peuchet, a, l'on ne sait pourquoi, ni sur quel fondement, exprimé des doutes sur la vérité du récit, fait par Mirabeau, des tentatives qu'il multiplia pour se défendre contre une passion dont il pressentait l'emportement; et, selon son usage de ne jamais prouver, cet écrivain n'oppose que de simples conjectures à un fait qui, par cela seul qu'il est, sinon justificatif, du moins atténuant, devait, au contraire, être réputé vrai par un biographe de bonne foi; et ne pouvait être équitablement rejeté qu'en présence de preuves décisives.

Nous, qui n'avançons rien sans en avoir, nous allons établir péremptoirement que ce n'est pas à la précipitation et à la témérité de Mirabeau qu'il faut attribuer l'acte insensé (nous aurons bientôt le droit de dire héroïque) qui troubla le reste de sa vie, et incrimine le plus sa mémoire; mais bien à l'égoïsme pusillanime de sa femme, à la dureté de son père, à l'insouciance de l'autorité, à l'abnégation désormais aveugle que les circonstances commandaient à l'infortuné.

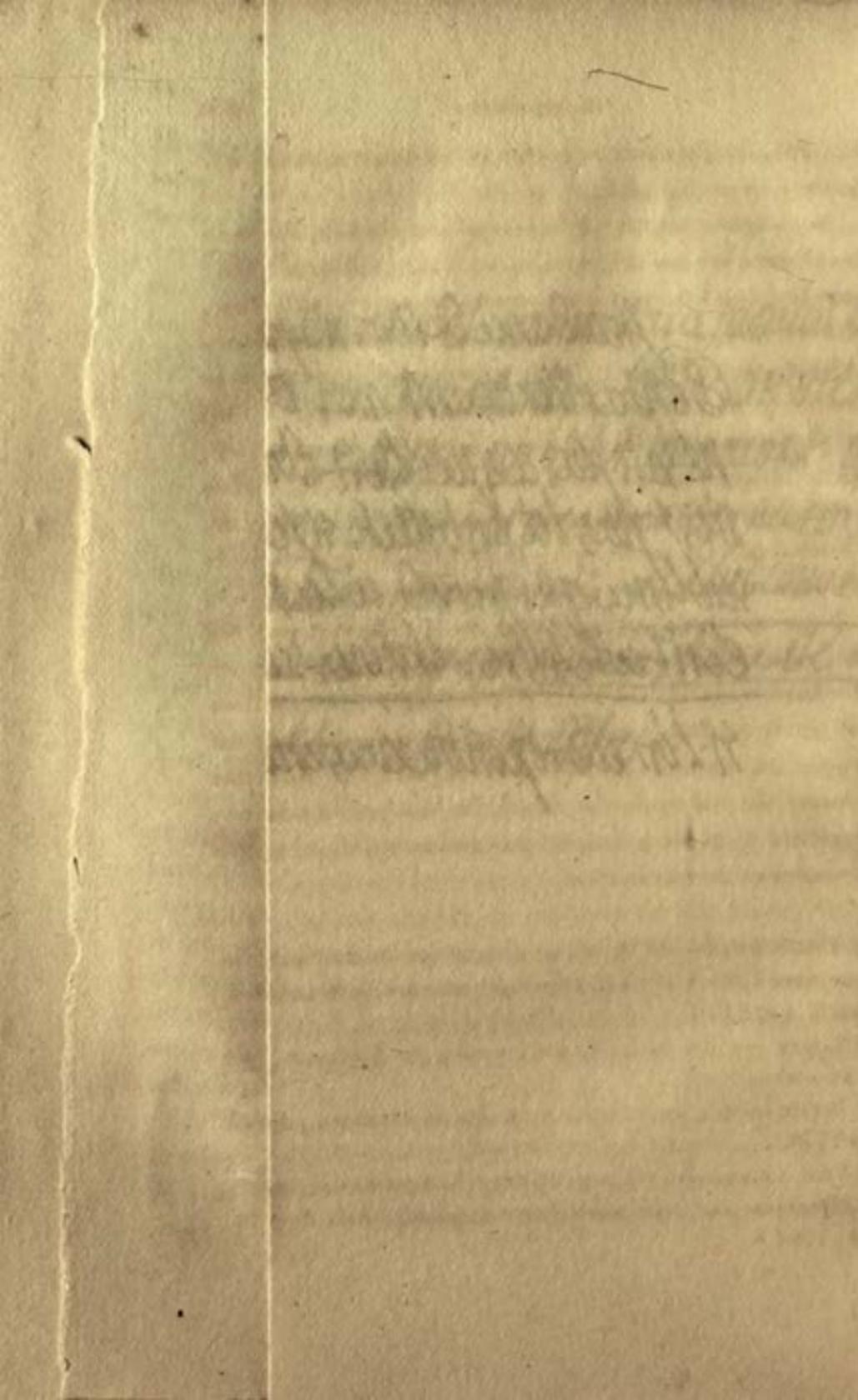
Nous prouverons tout-à-l'heure la réalité des dé-

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome I, page 162.

marches qu'il fit auprès de ses chefs : nous transcrivons la lettre inédite qu'il écrivit au ministre pour demander du service militaire , afin de s'arracher à l'empire d'une passion qui n'était pas encore indomptable ; afin de se séparer, pendant qu'il en était temps encore , d'une amie à laquelle il n'était pas , alors , obligé de se dévouer à tous risques , parce que le moment n'était pas venu où elle voulut tout jeter loin d'elle, réputation , état , rang , fortune , repos , bonheur, et où elle contraignit Mirabeau d'en accepter le total sacrifice.

Quant à présent , nous n'insisterons que sur les efforts infructueux qu'il fit auprès de sa famille. Malheureusement nous ne pouvons pas insérer ici la lettre d'adjuration désespérée qu'il écrivit à la comtesse de Mirabeau. Mais nous affirmons que madame du Sallant en avait le souvenir très net ; qu'elle fit à cette époque d'inutiles supplications pour déterminer sa belle-sœur à la réunion devenue nécessaire ; et qu'elle ne put pas même obtenir communication de la lettre , ainsi que le prouve ce que Mirabeau lui écrivait cinq ans plus tard : « Madame de Mirabeau n'a pas voulu te montrer, et ne te montrera pas la lettre que je lui ai écrite de Pontarlier, avant mon évasion , avant même d'être enivré de tous les philtres de l'amour. Je ne sais pas ce que l'on entend par *un billet menaçant* : cette lettre avait huit pages , ce n'est pas là un billet. Si je dois , à mon dernier jour, comparaître devant la raison sublime qui préside à la nature , je lui dirai : Je suis couvert d'énormes souillures, et vous seul savez, grand Dieu ! si j'eusse été aussi coupable que je

Madame de Tur. n'a pas montré et ne montrera jamais la lettre que je lui ai écrite de  
Pontardier avant mon exil, avant même d'être enivré de tous les papiers de L'Amour. Je  
ne sais pas à quel point l'on entend par un billet menaçant. Cette lettre avait huit pages; le  
reste n'est plus là un billet. Si je dors à mon dernier pour com parer de devant ~~l'Amour~~ la raison  
sublime qui prend à la nature je lui dirai: je suis un être d'énormes souffrances, mais j'ai  
écrit cette lettre; et vous seul savez grand Dieu si j'en ai été aussi tourmenté que j'en suis,  
si l'on eût répondu convenablement à cette lettre....



*l'ai été, si l'on eût répondu convenablement à cette lettre* <sup>1</sup> ! »

Nous trouvons une double confirmation du fait contesté dans les passages suivans de deux lettres : « Au surplus, ton fils avait constamment demandé sa femme; elle n'avait pas voulu l'aller joindre; cela diminue ses torts vis-à-vis d'elle <sup>2</sup>. Dans les temps de mœurs, une femme pénétrée de son devoir aurait accepté d'être prisonnière avec lui jusqu'au bout, et l'aurait fait; je ne saurais même bien décider si le parti le plus habile pour cette jeune femme, très exposée au futur, n'aurait pas été de le lier par un bienfait éclatant, de manière à l'écraser à la moindre plainte <sup>3</sup>. »

Nous ajoutons enfin que si le fait n'avait pas été vrai, Mirabeau ne se serait pas aventuré à l'énoncer plus tard dans ses énergiques plaidoiries, prononcées devant le parlement de Provence <sup>4</sup>, lors du bruyant procès où l'animosité des adversaires n'aurait pas manqué de lui opposer, s'ils l'avaient pu, un de ces démentis dont ils n'étaient pas moins prodigues que d'injures et de calomnies.

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 25 octobre 1780. Voir aussi la correspondance de Vincennes, tome 3, page 356.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 décembre 1782.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 juin 1779.

<sup>4</sup> Voir, notamment, la page 35 des *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause*. (Aix. A. Adibert, 1783.)

La fatale intimité de Mirabeau et de Sophie ne tarda pas à se resserrer de plus en plus ; le hasard devait en hâter le dénouement.

Sophie avait, dès long-temps, contracté une liaison étroite avec une jeune femme dont la correspondance du donjon de Vincennes fait plusieurs fois mention sous les noms de *Julie*, *Saint-B.* et *Saint-Belin*<sup>1</sup>. Celle-ci avait inspiré une vive passion à un gentilhomme du pays<sup>2</sup>. Une certaine conformité de position, le besoin réciproque de confiance et d'assistance, unirent encore davantage les deux amies ; elles se rendirent de mutuels services, elles correspondirent, l'une par l'autre, avec leurs amans. Bientôt, cependant, quelques nuages s'élevèrent entre elles : par l'effet, soit d'une jalousie d'amitié, soit du dépit d'avoir échoué dans quelques essais de coquetterie, Julie essaya de brouiller Sophie avec Mirabeau ; Sophie le défendit énergiquement ; une rupture s'ensuivit, et nous cédon's au désir d'en consigner ici l'explication sommaire, parce qu'elle prouve d'une manière intéressante la confiance généreuse et le tendre dévouement de madame de Monnier.

« Ma conduite, monsieur, a dû vous paraître singulière ; mais comme je fais cas de l'estime que vous m'avez accordée, je la veux conserver en la justifiant ; vous le savez, on n'aime guère de femme à femme

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome, 1, 29, 30, 37, 64 ; tome 2, page 241. Madame de Saint-Belin était chanoinesse de Salles, à Viteaux, en Bourgogne.

<sup>2</sup> M. de Grandchamps, lieutenant d'artillerie au régiment d'Auxonne.

comme j'ai aimé Julie ; mais un sentiment n'en détruit pas un autre. Sur je ne sais quels propos de comère , Madame de Saint-Belin m'écrivit une lettre remplie d'invectives contre Gabriel ; elle m'asure même qu'elle le méprise. Eh bien ! monsieur , qui méprise Gabriel doit mépriser Sophie , puisqu'elle l'aime. Je lui répondis donc que mon amant et moi n'avions besoin que du suffrage l'un de l'autre ; que je refusais la connaissance de ce qu'elle nommait *ses atrocités* ; elle me récrivit et me dit des choses que l'animosité même d'un ennemi n'aurait pas inventées. Elle connaissait cependant mon cœur , et mon amour ; mais non , elle ne le connaissait pas ; celui même qui l'inspire n'en connaît qu'une partie. Je fus encore plus outrée de cette seconde lettre que de la première ; je lui renvoyai son portrait qui m'avait été si cher. Je lui annonçai que je ne lui écrirais plus ; ne pensez point nous raccommoier , ce serait inutile : dites-le lui bien , et que c'est à moi de venger Gabriel <sup>1</sup>.

Il est permis de croire , d'après la date de cette lettre , et d'après l'exaltation du sentiment qui s'y manifeste , que l'intention de *venger Gabriel* contribua au dénouement qui , dix jours après cette lettre , le 13 décembre 1775 , termina les hésitations et résistances de Sophie , et auquel Mirabeau fait de fréquentes allusions , après en avoir consigné l'événement dans une note spéciale <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à M. de Grandchamps , du 3 décembre 1775.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 4 , page 351.

M. de Monnier , expérimenté , car il avait soixante-quinze ans , et amoureux malgré son âge , avait dû remarquer les assiduités de Mirabeau , et en pressentir les suites naturelles ; nous n'irons assurément pas jusqu'à répéter les conjectures multipliées dans la correspondance de Vincennes , sur les causes , supposées honteuses , et même odieuses , du silence qu'il garda long-temps ; mais il est certain qu'il ne laissa échapper spontanément aucune marque de sa jalousie , autrefois signalée sans motifs , comme nous l'avons vu ; toutefois sa confiance réelle ou apparente fut bientôt mise à l'épreuve par des avertissemens et des délations venus de toutes parts.

Mirabeau en accuse surtout M. de Saint-Mauris , auquel il reproche d'avoir eu sur Sophie des prétentions personnelles , qui furent sèchement repoussées. « Je n'avais guère que quarante ou quarante-cinq ans de moins que M. de Saint-Mauris , et , si j'étais presque aussi laid que lui , j'étais , du moins , plus honnête homme <sup>1</sup>. Il démêla bientôt l'intelligence qui était entre madame de Monnier et moi ; ses regards courroucés m'annoncèrent son ressentiment ; et bientôt ses épigrammes l'exhalèrent ; il chercha à exciter contre madame de Monnier les rumeurs de la ville , et le zèle des prêtres , et autres écrivains de lettres anonymes <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1 , page 356.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1 , page 361.

Nous verrons bientôt la haine de ces ennemis secondée par d'autres persécuteurs, dans lesquels Sophie aurait dû trouver ses protecteurs naturels. M. de Saint-Mauris ne s'en tint pas là; dès la fin de décembre, il avait pris la détermination de resserrer la captivité de Mirabeau; il avait saisi deux prétextes: l'un était l'introduction annoncée d'un ballot d'exemplaires de l'*Essai sur le despotisme*, imprimé à Neuchâtel; l'autre était la découverte d'un *billet à ordre*, souscrit par Mirabeau, que l'avarice paternelle avait réduit à une pension de 1200 francs, et qui avait dû emprunter, tant pour remplacer ses légers habits de Provence, par des vêtements assortis à la température du château de Joux, que pour subvenir à d'autres frais. « Il (M. de Saint-Mauris) savait fort bien que je ne pouvais pas vivre ici avec cent francs par mois, voyageant, courant le pays pour des travaux que lui-même avait demandés, souvent obligé d'acheter des livres <sup>1</sup>. »

Ce second prétexte d'une persécution, dont les conséquences furent si terribles, aurait pu facilement être enlevé à la haine de M. de Saint-Mauris, sans l'espèce de fatalité qui devait conduire les deux amans à leur perte. « Je parcourais l'autre jour ton mémoire <sup>2</sup> et je voyais que cette dette qui a com-

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau à son père, du 18 janvier 1776, insérée au deuxième Mémoire à consulter, pour l'appel de la sentence de Pontarlier, pièces justificatives, page 4.

<sup>2</sup> Le Mémoire du 1<sup>er</sup> mars 1778, que nous citons si souvent.

mencé nos malheurs à Pontarlier, était bien aise à apaiser; tu n'avais qu'à rendre les lettres de change à Fauche <sup>1</sup>, et j'aurais payé le surplus et tes autres dettes; e'était si peu de chose. Je ne me pardonne pas de n'y avoir pas songé dans le temps, mais c'est que tu ne peux pas prendre sur toi la moindre demande, même à moi; et que je pousse si loin la même sottise, que j'ai tout autant de peine et de honte à offrir qu'à demander; cela va chez moi jusqu'à n'oser demander des services, et même payer les gens, quand ce ne sont pas de grosses sommes, ou quand ce sont des gens bien mis, ou de ma connaissance <sup>2</sup>. »

Nous ne faisons cette citation que parce qu'on a imprimé vingt fois que l'enlèvement de madame de Monnier avait été l'occasion *d'une spoliation immense* assertion aussi mensongère qu'odieuse, et sur laquelle nous reviendrons quand il en sera temps.

Les deux prétextes saisis par M. de Saint-Mauris étaient fort insignifiants, en réalité. Quant à l'*essai sur le despotisme*, l'ordre, ou plutôt l'avertissement du lieutenant-général de police Albert, n'avait pas même nommé Mirabeau <sup>3</sup>. Quant au billet, souscrit, irrégulièrement, sans doute, dans les liens d'une lettre de cachet, il n'était pas à échéance, Mirabeau

<sup>1</sup> Libraire de Neuchâtel.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 20 juin 1780.

<sup>3</sup> Lettre inédite de la marquise de Mirabeau à son fils, et à M. Michaud, procureur du roi à Pontarlier, du 17 décembre 1776.

avait dans le produit prochain d'un travail achevé des moyens assurés de paiement.

Néanmoins, il reçoit de M. de Saint-Mauris l'ordre de rentrer au fort de Joux <sup>1</sup>. « J'obéirai, répond Mirabeau, et cependant mon père, voici sa lettre, attendait de votre complaisance, une permission de rester à Pontarlier, bien qu'il ne pût l'avoir du ministre <sup>2</sup>. » Le commandant est inflexible, il écrit dans les termes les plus violens <sup>3</sup> au père, non moins inexorable, dont la réponse vient vite autoriser de nouvelles rigueurs. Mirabeau, au désespoir, s'évade <sup>4</sup>, et prévoyant son sort, fait en ces termes, le 16 janvier 1776, ses adieux à M. de Saint-Mauris. « Je me soustrais à une autorité qui, devenue tyrannique, m'a tendu plus de pièges que je n'en eusse

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau à M. de Saint-Mauris, du 30 décembre 1776. — Voir le même *Mémoire à consulter*, pièces justificatives, page 6.

<sup>2</sup> Même lettre de Mirabeau à M. de Saint-Mauris, du 30 décembre 1776. — Voir le même *Mémoire à consulter*, pièces justificatives, page 7.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Michaud à la marquise de Mirabeau, du 24 décembre 1776. — Voir aussi deuxième *Mémoire à consulter*, pièces justificatives, page 7.

<sup>4</sup> Nous trouvons, dans le *premier Mémoire à consulter, pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, page 3 de l'édition in-12, une circonstance qui n'est indiquée nulle part ailleurs : « Je m'évadai au sortir d'un bal dont j'étais l'objet, car M. de Monnier avait voulu que sa femme me le donnât à l'occasion de la royauté de la fête. » Le même fait est répété dans le deuxième *Mémoire*, page 118.

jamais craint d'un galant homme. Peut-être quelques remords s'élèveront dans votre cœur, en pensant que vous aviez fait tout ce qui était en vous pour perdre un jeune homme d'espérance, et à qui vous ne pouvez rien reprocher ; car enfin, que vous importait une lettre de change que je ne dois point, tant qu'elle n'est point à son échéance ? Articulez, si vous le pouvez, un autre sujet de mécontentement ; et si vous ne le pouvez pas, convenez que c'est une perfidie d'avoir irrité mon père contre moi, jusqu'au point de me rendre près de lui toute réconciliation impraticable, d'avoir demandé ma translation, etc., toujours avec l'air serein, en me serrant la main et en m'embrassant. Ah ! si mon séjour dans ce pays-ci déplaisait à votre vanité, si vous m'imputiez les dédains d'une femme respectable que vous avez odieusement déchirée, parce que vous n'avez pu la séduire, deviez-vous vous livrer à de tels motifs, lorsqu'il était question de sauver un gentilhomme, un homme, un infortuné ? Vous aviez une manière honnête de vous défaire de moi, c'était de me réconcilier avec mon père, et tel était votre devoir. Il vous est impossible de réparer le mal que vous m'avez fait ; mais vous pourriez ne pas l'aggraver, en n'écrivant pas des faussetés au ministre ; faites ce que vous voudrez, au fond de votre conscience vous êtes autant confondu qu'irrité par ma franchise ; mais je paie bien cher le pouvoir de vous écrire ainsi <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Deuxième Mémoire à consulter sur l'appel de la sentence de Pontarlier, p. 42, et pièces justificatives, p. 1<sup>re</sup>.*

Remarquons , en passant , que ce reproche direct , que cette lettre écrite à M. de Saint-Mauris lui-même , envoyée aussi en copie au marquis de Monnier <sup>1</sup> , attache à l'ignoble cause des persécutions du commandant-rival , une certitude qui ne pouvait résulter du seul mémoire justificatif que Mirabeau adressait à son père deux ans plus tard , en l'absence et à l'insu de M. de Saint-Mauris <sup>2</sup> . Observons aussi que , dès ce moment même , une autre copie transmettant au marquis de Mirabeau ces explications atténuantes des torts de son fils , devait le mettre en garde contre l'exagération des rapports haineux , contre le danger des mesures de rigueur outrée ; et que si , à défaut de tendresse , il avait été envers son fils ce qu'il était envers tout autre , c'est-à-dire prudent et juste , il aurait , par des moyens doux , par une prompte transfération , préservé Mirabeau des conséquences de l'égarement , peu après irréparable , où il était précipité , non moins par la fatalité des circonstances que par la fougue de ses passions .

Après une pareille déclaration adressée à M. de Saint-Mauris , » à un homme intraitable , à un rival irrité <sup>3</sup> , « Mirabeau ne pouvait pas rentrer au fort de Joux ; il écrivait à sa mère : « J'apprends , par des amis de Pontarlier , que mon père , qui avait appris à

<sup>1</sup> Même Mémoire , voir à la suite les pièces justificatives , page 1<sup>re</sup> .

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1 , page 355—361—364 .

<sup>3</sup> Mêmes lettres , tome 1 , page 366 .

M. de Saint-Mauris mon retour au château de Joux , l'avait prié de me mettre *dans une prison saine et sèche , mais bien verrouillée , bien grillée* <sup>1</sup> , et surtout *de ne me laisser écrire ni parler à qui que ce soit au monde*. En conséquence des avis de mon père , M. de Saint-Mauris m'avait fait préparer *la tour de Grammont* , cachot renommé pour son aspect hideux , et ses horribles incommodités <sup>2</sup>. Juste ciel ! se pourrait-il qu'on eût pensé à me remettre sous la garde de ce vil Saint-Mauris , qui est si clairement et si opiniâtrément acharné à ma perte , de ce perfide , qui jurait ses grands dieux qu'il ne ferait auprès du ministre aucune démarche qui pût m'être défavorable ! de ce monstre qui jette sur moi les regards d'un vautour qui attend un cadavre <sup>3</sup> ! »

Ces expressions étaient sans doute énergiques ; mais , pour apprécier mieux encore l'horreur que la tyrannie de Saint-Mauris inspirait à Mirabeau , qu'on lise la lettre que celui-ci écrivait au ministre <sup>4</sup> deux mois après :

« Puisque vous ne m'avez trouvé digne d'aucune indulgence , je réclame de vous , à présent , le seul mouvement d'humanité qui fait voler au secours d'un homme qui se noie. On m'avertit de Paris que je vais retourner à Joux , sous les ordres de M. de Saint-Mauris ; je vous demande la grâce d'ordonner que j'y

<sup>1</sup> Voir sur le même fait , la p. 383 du même vol.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa mère , du 31 mars 1776.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa mère , du 26 février 1776.

<sup>4</sup> L'immortel Malesherbes.

*sois mis aux fers* : c'est me sauver du plus grand des malheurs ; c'est sauver un homme que jamais je ne pourrai reconnaître pour le représentant de mon souverain , parce qu'il est , à mes yeux , le plus vil et le plus méprisable des mortels. Je me perdrais donc , monsieur , et je l'entraînerais dans ma perte , si l'on me laissait l'usage de mes bras. Les fers ne m'humilieront pas. Je suis mon premier juge , et le seul que je ne puisse récuser. Plus d'une famille , plus d'un citoyen sont intéressés à ce que je ne retourne pas dans les lieux que vous me destinez pour prison ! Daignez penser que celui qui fait au ministre du roi les aveux que j'ai l'honneur de vous adresser , est un homme qui ne redoute que sa propre conscience <sup>1</sup>. »

Après avoir lu cette terrible déclaration , s'étonnera-t-on que Mirabeau se fût , dès le 16 janvier , évadé du fort de Joux ? Son premier mouvement l'avait poussé en Suisse <sup>2</sup> , mais la réflexion , et , il faut en convenir , la passion , le ramenèrent bientôt à Pontarlier. Du reste , il avoue hautement , plus tard , ce second motif. « Je me décidai à me cacher à Pontarlier ; je me vouai à la vie la plus triste , et , en même temps , la plus périlleuse , pour ne pas quitter mon amie ; si je ne l'eusse point aimée tendrement , qui me

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à Malesherbes , du 4 mai 1776.

<sup>2</sup> *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier* , p. 4 de l'édition in-8° ; *second Mémoire* , p. 49.

retenait ? Dix-huit mois de prison avaient lassé ma patience , j'étais sur la frontière , certain de trouver dans les pays étrangers , pourvu que j'y allasse seul , des avantages que ma jeunesse , ma naissance , et mon épée pouvaient me procurer ; j'aurais laissé gronder loin de moi la foudre , sans craindre qu'elle m'atteignît , et je serais revenu dans ma patrie , quand j'aurais eu le droit de regarder mes fautes précédentes comme expiées ; je vis tout cela , je le vis inutilement ; le bon sens , l'esprit même que montre un homme dans le raisonnement , est une très mauvaise caution de la sagesse de sa conduite ; l'entendement fait voir les choses ; mais la passion dominante se joint à l'entendement pour faire agir , et a toujours plus de force que son associé. Je restai donc ; mais si je restai , ce fut un sacrifice que j'offris tout entier à l'amour ; et , je le répète , de telles fautes donnent bien des droits à l'indulgence et à la pitié des cœurs sensibles <sup>1</sup>. »

Il dit ailleurs : « Hélas ! j'entends bien toute la logique et toute la morale que tu me fais à ton aise , en l'absence de la passion qui me dévorait , que tu n'as pas ressentie , que tu ne connais pas ! mais , songe donc que mon bonheur commençait à peine , lorsque des cruels me l'arrachèrent. Comprends , si tu peux , ce qu'est ton frère ; et demande-toi si , dans l'ivresse d'un premier amour , quinze jours d'une possession si délicieuse , mais si furtive et si contrariée , pouvaient

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes, t. I, p. 369, 370.

suffire à mon cœur et à mes sens également insatiables <sup>1</sup> ! »

Quel que fut l'enivrement de la passion , Mirabeau savait encore s'en défendre jusqu'à un certain point , puisqu'il avait la force de faire de sérieuses tentatives pour s'y soustraire.

Nous en avons la preuve dans la lettre que voici , écrite la veille même de son évasion , au ministre de la guerre , le comte de Saint-Germain <sup>2</sup>.

« Votre réputation m'inspire la confiance de me mettre sous votre protection , et votre place m'en impose le devoir et la nécessité.

« Je suis depuis plus de dix-huit mois détenu dans des forts , pour une affaire , dans laquelle je me suis conduit comme le devait un homme d'honneur ; cette affaire était en justice réglée <sup>3</sup>. Des ordres m'ont privé de ma liberté , dans un temps où il était facile de les surprendre.

« J'appartiens au roi comme sujet , comme gentilhomme , et comme officier ; je suis Français. Je m'appelle Mirabeau , et je suis capitaine de dragons.

« J'ai patienté long-temps , mon cœur répugnait à lutter contre un père , et la réputation dont jouit le

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 15 septembre 1780.

<sup>2</sup> Il quitta le ministère en septembre 1777 , et mourut en 1778.

<sup>3</sup> Le prétexte , comme le savent nos lecteurs , était l'affaire Villeneuve-Moans.

mien m'effrayait : d'ailleurs , on me faisait toujours espérer le changement de mon sort.

« Au moment de le voir cruellement aggravé , je me suis soustrait à la persécution ; les détails de mes plaintes ne sauraient entrer dans une lettre , et ce serait abuser de votre patience que de les y insérer.

« Je ne demande que d'être admis à me laver des imputations dont on pourra me noircir : j'avouerai mes torts, et je vous démontrerai qu'on les a tous exagérés , et qu'aucun n'a dû faire mal augurer d'un jeune homme dont personne n'a contesté l'honneur et l'intelligence , et qui n'a à se reprocher que d'avoir mangé plus d'argent qu'il ne devait pour sa tranquillité.

« M. le baron de Vioménil , M. le vicomte d'Harem-bure m'ont vu en Corse où j'ai servi sous leurs ordres : vous savez mieux qu'un autre que cette guerre de détachement est propre à montrer ce que peut valoir un jeune officier ; daignez les interroger sur mon compte.

« Je demande à servir le roi, sous ses drapeaux, dans mon grade , sous les chefs que vous me nommerez ; et je souscris aveuglément au jugement qu'ils porteront de moi. Mettez-moi à l'épreuve , et ne me jugez que par vous ; j'ose vous conjurer que le nom et la réputation de mon père réveillent votre équité , loin de vous inspirer pour moi une prévention défavorable.....

« Je n'ai point fui chez l'étranger, et je ne quitterai ma patrie que quand j'y serai absolument forcé , mais permettez que je cèle quelques momens ma retraite , et que j'attende vos ordres à l'abri de ceux que pourrait

obtenir mon père ; daignez penser que pour un cœur tel que le vôtre , le sort d'un citoyen , qu'il s'agit de sauver ou de perdre , n'est pas tout-à-fait indigne de votre attention ; comme ministre du roi , veuillez vous rappeler ce qu'un homme de votre ordre , déjà avancé au service , et peut-être susceptible d'être utile , doit espérer de vos bontés. Je vous supplie d'adresser vos ordres à la marquise de Mirabeau , ma mère , aux dames de la Trinité , faubourg Saint - Antoine à Paris <sup>1</sup>. »

Après avoir vainement attendu pendant quelque temps , sans obtenir aucun résultat , Mirabeau continua d'adresser à son père des supplications toujours inutiles. Celui-ci reçut aussi des lettres pressantes d'un homme habile et sage qui remplissait les fonctions de procureur du roi à Pontarlier <sup>2</sup> , et qui aimait tendrement Mirabeau. On va juger des dispositions du marquis par sa réponse.

« Je reçois la lettre que vous avez bien voulu m'écrire en date du 25 courant. Je ne puis que vous être

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau au comte de Saint-Germain , du 15 janvier 1776.

<sup>2</sup> Michaud. (Voir *Lettres de Vincennes* , t. 1 , p. 370.) Quand , en février 1782 , Mirabeau se présenta pour vider sa contumace , ce digne magistrat s'abstint , pour cause de parenté avec M. de Monnier. On verra plus tard que ce scrupule ne fut pas imité par d'autres magistrats , notamment par le substitut Sombarde , parent au même degré. Mirabeau écrivait plus tard : « Il ( Michaud ) s'est d'autant plus hâté de s'abstenir , qu'il m'aime plus tendrement. » (*Troisième Mémoire à consulter* , etc. , p. 8.)

obligé du motif qui vous a fait prendre cette peine , et vous répondre avec la franchise qu'inspire ce sentiment.

« Selon ce que je puis penser des choses et des hommes , si celui auquel vous voulez bien vous intéresser pouvait passer dans quelque pays , où il ne se traînerait pas lui-même , vous lui auriez fait grand tort de l'en empêcher. Je n'en connais aucun aujourd'hui qui lui soit plus étranger que la France. Chargé d'un décret lancé par la justice de son pays, poursuivi par une foule de créanciers porteurs d'engagemens par corps, auxquels il est hors d'état de satisfaire ; réfractaire à deux ordres du roi successifs , qui subsistent encore (et vous savez quelle est la loi du royaume sur ce dernier point)<sup>1</sup> , sa patrie n'est pas , je crois , un pays

<sup>1</sup> C'étaient des ordres d'exil ; et le marquis , aveuglé par son animosité , oubliait ce qu'il avait écrit lui-même , sur de pareils ordres , non seulement dans ses ouvrages , que nous ne citons point parce qu'ils sont imprimés , mais encore dans ses *Mémoires domestiques* , destinés à l'instruction de sa famille , et dans plusieurs lettres adressées à son frère.

Nous ne rapporterons que deux fragmens de ces Mémoires.

Dans le premier, il est question de la demande que son régisseur de Provence lui avait faite , en 1756 , de lettres de cachet , pour réprimer des vassaux turbulens et séditieux.

« Il m'avait engagé à demander des lettres de cachet , pour  
« l'emprisonnement de ces deux drôles. C'est ce que je ne  
« ferai plus , et je m'en repens , quoique ma demande n'ait  
« eu aucun effet. Il y a des tribunaux réglés pour tout. Ils  
« ont leurs défauts , sans doute ; mais nous sommes  
« faits pour les souffrir , et non pour employer les moyens

d'assurance pour lui. A l'égard des protestations dont vous voulez bien vous dire le truchement, je n'en

« que la Providence nous a départis, de plus qu'aux autres,  
 « à intervertir l'ordre de la justice. Je ne le ferai plus; et je  
 « recommande à ceux qui me succéderont, s'ils ont la pa-  
 « tience de lire ceci, de ne le jamais faire, quelque plausi-  
 « bles que puissent être leurs raisons particulières, selon les  
 « cas, car c'est un grand abus pour les conséquences. »  
 (*Mémoires domestiques inédits du marquis de Mirabeau.*)

Quant aux lettres du marquis à son frère, en voici un seul extrait. Lorsque après sa passagère détention à Vincennes, le marquis eut à subir un exil de quelques semaines seulement, dans sa terre de Bignon, au milieu de sa famille, et à portée de Paris, il s'irritait de cette mesure, et il s'exprimait ainsi : « Selon mes principes, l'ordre de  
 « sortir de tel ou tel lieu, ne met pas le sujet dans le cas  
 « d'oppression : mais l'exil dans tel lieu est une prison  
 « dont on se sauve sans crime. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 février 1761.*) « Je signifierai  
 « à M. de Saint-Florentin que je demande qu'on me fasse  
 « mon procès dans les formes, et qu'on me laisse libre  
 « d'user du droit naturel, et d'en remplir le devoir, avertis-  
 « sant en outre que je serais obligé de le demander publi-  
 « quement, supposé qu'on continue à faire la sourde oreille.»  
 (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 6 février 1761.*) « J'avertis aussi que j'ai pris telles mesures qu'il  
 « est impossible à l'autorité d'empêcher que la pureté de  
 « mes motifs ne soit connue, et qu'à cela ne succédât la  
 « demande que mon procès me fût fait dans les règles;  
 « qu'alors il est contre l'usage et la justice de tout pays bar-  
 « bare ou civilisé, qu'un homme soit condamné sans être  
 « interrogé, confronté, etc.; et que je le suppliais d'opter  
 « entre l'alternative d'anéantir ou du moins d'expatrier la

aurais pas abusé, quand je les aurais cru de lui, et sincères; trop de temps et d'occasions m'ont prouvé que mon sens et le sien ne sauraient jamais être que deux. C'est mener assez loin, et assez péniblement ce contraste de front, que de m'être chargé de cette tâche, jusqu'à ce qu'il eût vingt-sept ans. Aujourd'hui j'y renonce pleinement; c'est ainsi que je l'ai dit au ministre, auquel un mémoire injurieux et qui, comme de droit, me prend à partie, était adressé, avant que votre lettre me parvint. J'ai répondu à toute question, que je ne voulais rien désormais; que je me démettais d'un soin infructueux, ne conservant que celui de ma famille, et qu'enfin je ne me mêlais plus aucunement de lui <sup>1</sup>. Croyez, monsieur, que, quand un homme éprouvé par l'âge et les chagrins et d'un caractère tel que la jeunesse, qui lui est le plus étrangère, le prend pour arbitre, que quand cet homme, dis-je, prend un tel parti, il faut qu'il ait des raisons bien réelles, et bien suivies. Au reste, mon dessein n'est pas de lui ôter le peu de bien qui lui reste, en fait d'amis. Loin de lui vouloir du mal, je le soulage d'un persécuteur. Je n'ai point de satisfactions à lui demander, moins encore de réconciliation à faire. Ce terme, qui va peu du père au fils, moins encore de l'honnêteté au vice, et qui n'est pas,

« personne et la famille d'un homme que l'Europe a décoré  
« du titre d'*Ami des hommes*, ou de lui laisser remplir un  
« devoir de droit naturel. » (*Lettre inédite du marquis au  
bailli de Mirabeau*, du 12 février 1761.)

<sup>1</sup> On verra bientôt s'il persista dans cette détermination.

je crois , synonyme à celui de miséricorde , ce terme , dis-je , n'est pas de mon vocabulaire. Je souhaite qu'il soit un jour beaucoup du sien. Au reste , quand on saura le lieu où il sera fixé , on lui fera tenir régulièrement les cent francs par mois que la justice lui a attribués sur ses revenus. Il pouvait , à la vérité , avoir à chaque mois le revenu de son année , et c'était son état. Mais il lui a plu de livrer le tout à la dispute des hommes ; et , dans ce temps même , où l'on comptait donner un arrangement quelconque à ses affaires , il lui plaît de tout renverser <sup>1</sup>. »

Une pareille lettre ne pouvait ni persuader la raison , ni refroidir le zèle de Michaud. Aussi ne la laissa-t-il pas sans réponse , et nous rapportons celle qu'il fit immédiatement.

« J'espère que vous ne regarderez pas comme une importunité les nouvelles supplications que j'ai l'honneur de vous adresser ; j'ai trop de respect pour vous , trop de confiance en votre sensibilité , et trop de zèle pour un devoir qui m'est imposé par l'amitié , pour regarder la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire comme votre dernier mot : permettez que j'en discute avec vous les diverses raisons.

« Certainement , il n'est pour M. votre fils qu'un danger , c'est d'avoir aliéné votre cœur sans retour.

« Le décret dont il est chargé , par suite de la plainte de M. le baron de Moans , n'est absolument rien. Je me garderais bien d'oser vous donner mes opinions

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau au procureur du roi , Michaud , du 31 janvier 1776.

en fait de procédés, et je suis sûr que ceux de M. votre fils, à cet égard, ne sont pas un tort dans votre esprit ; mais les formes judiciaires sont mon métier, et je vous proteste que rien n'est plus ridicule et plus inique que ce décret, qui tombera à l'instant que vous daignerez réclamer contre.

« Les créanciers de M. votre fils ne sont pas non plus ce qui m'inquiète pour lui. Vous êtes son curateur ; et, quelque embrouillées que puissent être ses affaires, votre prudence et votre habileté en viendront à bout.

« Les ordres du roi ne seront jamais accordés contre M. le comte de Mirabeau qu'à votre sollicitation. Vous me permettrez de vous représenter, à cet égard, que, dans l'occasion présente, monsieur votre fils ne peut être regardé comme *réfractaire* à ces ordres ; un prisonnier est sous une garde, sa détention n'est pas volontaire ; et, s'il recouvre sa liberté, il ne *désobéit* point, il use des moyens que lui suggère son adresse. Ce n'était pas à lui à se garder. D'ailleurs, votre considération personnelle vous donne tant de crédit que vous arrangeriez avec les ministres une affaire encore plus dangereuse.

« Il n'y a donc que votre courroux qui soit un véritable malheur pour M. votre fils, et s'il peut vous fléchir, la carrière lui est encore ouverte ; j'ai été étrangement surpris de ce que vous me marquez au sujet d'un *mémoire* adressé au ministre par M. le comte, dans lequel *vous êtes pris à partie*. J'ai été sur-le-champ trouver M. votre fils qui m'a montré la copie

d'une lettre qu'il avait écrite à M. le comte de Saint-Germain , et il m'a juré que c'était la seule.

« Je suis très loin d'approuver cette lettre , qui est évidemment le fruit d'un premier mouvement , et d'une vive inquiétude. Mais permettez-moi de vous représenter que cette lettre ne renferme aucune *inculpation* contre vous , aucun manque de respect , aucune demande qui ressemble à une *prise à partie*. M. le comte propose de se laver des imputations dont on pourrait le noircir ; il aurait beaucoup mieux fait , sans doute , de ne les pas prévoir , et de réclamer l'intercession du ministre auprès de vous ; mais enfin , ce tort , qui est celui d'un jeune homme auquel on avait exagéré votre mécontentement et les projets de votre sévérité , n'a pas mérité sa perte , et ne la lui attirera pas... Non , vous ne serez point insensible à la supplication d'un homme qui n'a , dans ceci , d'autre intérêt que celui de vous plaire , et de soulager votre cœur du chagrin , qui sûrement l'opprime : vous apercevrez que ne pas sauver M. votre fils , en ce moment , c'est le perdre , que ne point le relever , c'est le précipiter ; s'il n'a pas l'espoir de rentrer en grâce auprès de vous , il fuira , et certainement vous le regretterez.

« Daignez donc , monsieur , vous livrer à toute votre généreuse sensibilité , daignez pardonner , oublier une lettre qui n'articule aucun fait , qui est déjà expiée par un profond repentir , daignez me donner vos derniers ordres <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite du procureur du roi , Michaud , au marquis de Mirabeau , du 8 février 1776.

Nous avons transcrit cette lettre si énergique et si simple à la fois , parce que nous voulions faire entendre , de la bouche d'un tiers désintéressé , les apologies qu'on n'a encore lues que dans les défenses écrites par Mirabeau lui-même ; du reste , l'argumentation du véridique Michaud était tellement pressante et démonstrative , qu'elle lui donnait , ainsi qu'à son infortuné client , le tort d'avoir trop raison ; aussi le marquis , plus courroucé que jamais , ne répliqua-t-il pas. Le fils resta donc dans une douloureuse perplexité ; flottant entre vingt projets aussitôt abandonnés que conçus , il consulta la marquise de Mirabeau sur une idée téméraire. « Si je croyais qu'en me tenant en repos , on m'y laissera , je ne dirais mot , et chercherais les moyens de vivre de mon travail ; mais qui me répondra que je ne serai pas arrêté ? et , en vérité , je suis las des prisons : d'un autre côté , je répugne beaucoup à passer dans les pays étrangers ; c'est , pour ainsi dire , renoncer à sa patrie , et donner sa démission , et je ne puis ni ne veux ni l'un ni l'autre. J'imagine qu'un coup de force , tel qu'un voyage subit à la cour , pourrait me faire grand bien , en me faisant connaître à M. de Saint-Germain , qu'un quart d'heure de conversation séduirait plutôt que cent lettres ; mais il serait nécessaire de le pressentir sur cette démarche , sans quoi il serait très imprudent d'aller m'exposer , de gaité de cœur , à une nouvelle détention que je ne pourrais pas finir à volonté comme celle-ci <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa mère , 10 février 1776.

Dissuadé par sa mère, Mirabeau essaya encore d'émouvoir le marquis : mais l'apologie trop franche et trop hardie de Michaud avait produit un effet irréparable. La réponse fut foudroyante ; Mirabeau y faisait allusion , quand il écrivait , deux ans après , au marquis : « Vos vues , vos intentions s'éclaircissaient enfin ; votre haine se montrait sans déguisement et sans détour ; vous me repoussiez de votre sein , de ma famille , de ma patrie ; vous vouliez dissoudre , autant qu'il était en vous , les liens naturels et sociaux qui m'attachaient à la France ; l'anathème était formel , et d'autant plus terrible , que vous ne daigniez pas même vous irriter ; des cachots et des chaînes auraient moins frappé mon imagination et navré mon cœur.... mon désespoir était tel qu'il m'ôtait jusqu'à la faculté de penser. Je ne formai point de plan , je n'embrassai aucune résolution ; il me restait une amie , une seule amie : mes pertes redoublées augmentaient infiniment le prix de ce trésor ; je me livrai à tous les prestiges de l'amour , je m'étonnai moi-même de l'énergie de ma passion , mais je ne tins plus à la vie que par elle <sup>1</sup>. »

Abrégeons le plus possible ce funeste épisode. On savait que Mirabeau était caché dans la petite ville de Pontarlier ; on l'y poursuivit d'asile en asile , on renouvela auprès de M. de Monnier les dénonciations qu'il avait jusqu'alors écartées ou démenties. On l'irrita contre sa malheureuse et coupable épouse ; elle se vit placée sous la surveillance de ses propres do-

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes , tome 1 , page 371 et 372.

mestiques ; elle eut à subir des humiliations de toutes sortes , des scènes violentes , elle se retira dans sa famille , à Dijon , où elle arriva le 25 janvier 1776.

Les causes de son voyage y devaient apporter une vive affection , et devaient l'y placer dans une position difficile. M. de Ruffey était un homme dur , quoique très vertueux ; sa femme , dont une foule de lettres nous donnent une haute idée , était une mère tendre , mais de mœurs aussi rigides que pures. Leur amer et profond chagrin du passé s'accrut bientôt des inquiétudes que leur donnait l'avenir.

Mirabeau avait suivi de près Sophie. « J'étais dans cette conjoncture où l'on ne peut plus faire que des fautes <sup>1</sup>. Je sais qu'on a prétendu que , dès lors , je voulais enlever madame de Monnier : en effet , le moment , le lieu , et la circonstance auraient été bien choisis ! Nous n'avions pas trente louis entre nous deux ; je ne pouvais douter que je ne fusse veillé à l'œil ; enfin , pour me préparer à ce grand projet , je l'aurais envoyée d'un pays qui touche la Suisse , dans l'intérieur du royaume , sous les yeux de sa mère et de sa famille <sup>2</sup>.

« A peine fus-je arrivé à Dijon que madame de Ruffey m'y découvrit , et me fit arrêter , en me dénonçant au grand-prévôt. A ce moment , toutes mes idées se tournèrent vers les moyens d'éviter un éclat qui pourrait achever de perdre madame de Monnier dans l'esprit de son mari ; les manières honnêtes du grand-prévôt

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes , tome 1 , page 375.

<sup>2</sup> *Ibid.* , tome 1 , page 380.

(M. de Montherot), homme considéré et estimé, me donnèrent l'espoir de l'engager au silence<sup>1</sup>. Je le sollicitai de prendre des mesures pour que mon aventure fût ignorée; il m'entendit facilement, car madame de Ruffey n'avait pu se dispenser de motiver sa dénonciation; il déguisa mon nom, donna le change à ses subalternes; me laissa libre sur ma parole, écrivit pour moi au ministre, alla jusqu'à lui renvoyer ses premiers ordres, qui me renvoyaient à Joux, s'efforça d'adoucir madame de Ruffey qui poussait sa fille au désespoir.»

D'un autre côté « je calmai le cœur et la tête de ma pauvre amie; mais on resserre madame de Monnier, on l'enferme chez elle, on lui enlève son papier, on gage des espions, des gardes; on veille dans sa maison comme si des bandits la menaçaient; on la traite comme un enfant dont l'opinion et les fantaisies seront aisément vaincus; c'était bien fou, car elle a autant d'énergie dans l'âme que de force et de ressources dans l'esprit<sup>3</sup>. Je connais bien madame de Monnier,

<sup>1</sup> M. de Montherot, comme M. de Changey, comme M. Dallègre, comme le bailli d'Aulan, comme l'abbé Choquart, comme Sigrais, comme tous les supérieurs et gardiens de Mirabeau, sauf le seul Saint-Mauris, prenaient le plus grand intérêt au prisonnier: « Je vous envoie la copie de la lettre que M. de Montherot écrit pour moi au ministre; elle est de la plus grande force; mais, encore une fois, le crédit de mon père l'emporte. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, 16 avril 1776.)

<sup>2</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 376.

<sup>3</sup> Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 379.

je connais cette ame douce mais forte ; mon amie n'est point une femme à grands mouvemens en dehors , mais son cœur est un volcan ; on la verra sereine et tranquille un quart d'heure avant la catastrophe qui n'en arrivera pas moins , si on la réduit au désespoir <sup>1</sup>. Ainsi la persécution ne pouvait que l'aigrir sans la lasser ; quel devait être le but de madame de Ruffey ? sans doute , de raccommoder sa fille avec son gendre ; mais si des propos durs , et l'humiliation d'être espionnée , avaient pu déterminer cette femme sensible à s'éloigner de chez elle , il était probable que des procédés outrageans , et une inquisition mille fois plus sévère , ne lui plairaient pas davantage ; était-ce en la rendant beaucoup plus malheureuse chez son père que chez son mari , qu'on espérait la renvoyer chez celui-ci ? Cette politique était aussi mal conçue que dénaturée , puisque , au milieu de ces deux écueils , le couvent était le seul asile naturel qu'elle devait choisir , et sa mère , en la poussant vers cette retraite , faisait l'éclat qu'elle avait tant d'intérêt à éviter..... Jugez de la désolation de mon amie ; ma patience fut à l'épreuve et je soutins la sienne ; j'endurai tout et je la forçai de tout endurer.... Certainement , elle ne serait pas retournée à Pontarlier , si je ne le lui eusse

<sup>1</sup> Lettres du donjon de Vincennes , tome I , page 285. Cette prédiction ne fut que trop complètement accomplie douze ans plus tard , comme on le verra dans la suite de notre travail. Nous aurons avant plusieurs occasions de mentionner et de prouver cette fatale disposition du caractère de Sophie.

demandé comme une marque d'attachement; elle y alla (24 mars 1776), et je restai à Dijon <sup>1</sup>. »

Mirabeau avait échappé au danger de retourner au fort de Joux; aussitôt après le départ de Sophie pour Pontarlier, il s'était constitué prisonnier au château de Dijon, dont le commandant, M. de Changey <sup>2</sup>, devint son ami et son protecteur. Aidé par cet homme excellent, par M. de Montherot, par la marquise de Mirabeau, le prisonnier continuait ses démarches pour obtenir une entière liberté; il s'était adressé au vertueux Malesherbes. Il continuait à demander que, tout au moins, on l'autorisât à prendre du service militaire; quant au prétexte de sa détention, des commissaires avaient été nommés <sup>3</sup>, leur opinion était favorable <sup>4</sup>, ils craignaient seulement que Mirabeau,

<sup>1</sup> Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 380 et suivantes.

<sup>2</sup> Peuchet, inexact en tout, l'appelle M. de Grancey, tome 1, pages 191, 193, 196, 205.

<sup>3</sup> Le rapporteur était M. de Montpezat (*Lettres originales de Vincennes*, tome 1, page 255), et ensuite M. Lemoine de la Clartière, conseiller à la cour des aides, commissaire du conseil, etc. (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 6 avril 1776.) Nous voyons, dans une lettre du 31 mars, que Mirabeau regrettait beaucoup M. de Montpezat, « homme « très estimable, très estimé, et fort à l'épreuve du crédit. » (*Ibid.*, du 31 mars 1776.)

<sup>4</sup> « M. de Changey, qui s'occupe avec un soin vraiment « généreux de mes affaires, a eu une longue audience de « M. de Montpezat. Il est on ne peut pas plus porté pour « moi, et lui a dit en substance : 1<sup>o</sup> que je serais beaucoup

libre , n'allât de nouveau provoquer M. de Villeneuve-Moans ; ils voulaient qu'avant tout cette affaire , jugée par défaut , fût terminée par un jugement contradictoire ; la liberté devait suivre aussitôt après. Mirabeau aurait désiré que la cause fût évoquée au parlement de Dijon , ou que , du moins , il lui fût permis de venir , en sûreté , s'expliquer à Paris. De son côté , le marquis de Mirabeau sollicitait pour que son fils fût transféré en Alsace ; ce dernier résistait de toutes ses forces , et sentait que tout son sort à venir était alors en question : «.... N'oubliez pas que voici le moment décisif ; si mes affaires ne finissent pas à présent , je suis pour des années dans les fers ; si vous n'assurez ma liberté , ma perte est consommée..... Si je rentre désormais sous la main de mon père , je suis un homme perdu <sup>1</sup>. » Averti de projets nouveaux de déplacement , comme autrefois il demandait pourquoi l'on voulait toujours le dépayser , le retirer des lieux où il s'était fait connaître et affectionner , pour le traîner ailleurs , inconnu et suspect. L'idée d'une translation le tourmentait

« mieux à Paris qu'ici pour mes affaires , et que vous deviez  
 « le demander au ministre ; 2° que tout le conseil est pour  
 « moi ; 3° que ma détention ne saurait être longue ; 4° qu'on  
 « veut , avant tout , que je sois purgé du décret (Ville-  
 « neuve de Moans) pour m'éviter l'occasion de nouvelles  
 « violences ; 5° que la passion que l'on m'impute a paru une  
 « chose assez simple , qu'on veut , cependant , m'éloigner  
 « de la dame. ( M. de Changey a prouvé que j'en étais  
 « assez loin. ) » ( *Lettre inédite de Mirabeau à sa mère* , du  
 23 avril 1776. )

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa mère , du 31 mars 1776.

cruellement <sup>1</sup>, assuré bientôt de l'impossibilité de s'y soustraire, et d'éviter une nouvelle incarcération, il aurait préféré Pierre-en-Scise <sup>2</sup>, ou Stenay <sup>3</sup>, ou la prison de l'Abbaye, à Paris <sup>4</sup>. Dans cette alternative de cachots, une autre citadelle fut choisie, c'était celle de Dourlens <sup>5</sup>, et nous l'apprenons par une lettre

<sup>1</sup> « Un autre objet de vos sollicitations sera, si vous voulez bien, qu'on ne me déplace plus, que mes affaires ne soient finies; les transférations sont humiliantes et désagréables; toujours de nouveaux visages, toujours de la publicité; les raisons qui pouvaient faire répugner à mon séjour en Bourgogne ne subsistent plus; elles ont même tourné en ma faveur, puisque la dame a rejoint son mari; et que sa famille, qui est de ce pays-ci, m'a sous les yeux, ce qui doit beaucoup la tranquilliser. Je désire donc vivement rester ici pour y attendre en paix l'événement de mes affaires. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 22 mars 1776.)

<sup>2</sup> Prison d'état bâtie au sommet d'un rocher à l'entrée de la ville de Lyon. Cette forteresse a été démolie en 1793.

<sup>3</sup> « S'il faut absolument quitter cette ville (Dijon) où tout le monde s'intéressait à moi, où j'étais très libre, et que vous ne puissiez obtenir Pierre-en-Scise, demandez Stenay dans les trois évêchés. C'est un ami intime de M. de Montherot qui y commande, et ce n'est qu'à 36 lieues de Paris. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 16 avril 1776.)

<sup>4</sup> « J'avais demandé d'être conduit à l'Abbaye à Paris, puisque vous ne jugez pas à propos de me laisser à Dijon. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. de Malesherbes*, 3 mai 1776.)

<sup>5</sup> C'était le lieu de détention que Mirabeau redoutait le

de l'implacable marquis : « L'ordre a été donné de l'y mener dès le 30 avril dernier, mais il fait le malade, a des certificats <sup>1</sup>; on en croit les médecins et lui, et il demeure <sup>2</sup>. »

Mirabeau, continuellement repoussé de toutes les voies de salut qu'il avait tentées, était dans la plus terrible perplexité, et ne savait à quel parti se résoudre <sup>3</sup>, quand, tout-à-coup, Malesherbes lui fit conseiller de passer en pays étranger, d'y gagner des grades; ajoutant que les affaires du fugitif s'arrange-

plus. « Sur toute chose, point d'Alsace; c'est une trame « abominable dont j'entrevois le nœud. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, 16 avril 1776.*)

<sup>1</sup> « Si les ordres arrivent incessamment, je me mettrai « dans mon lit, où je devrais être déjà, à raison de mes in- « somnies continuelles, et du dérangement absolu de ma « poitrine, qui ne me permet plus de dire deux mots de « suite. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, 16 avril 1776.*)

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 juin 1776. Mirabeau, de son côté, avait eu avis de cette détermination. « J'ai appris, par une inexplicable indiscre- « tion de madame de Ruffey, que j'allais être transféré au « château de Dourlens. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 3 mai 1776.*) « Rien ne manquera donc aux an- « goisses déchirantes, aux inquiétudes de toute espèce que « donnent le présent et l'avenir à un homme aussi continuel- « lement, aussi bizarrement infortuné que moi! » (*Lettre inédite du même à la même, du 24 mai 1776.*)

<sup>3</sup> Vingt lettres nous l'attestent, outre ce qu'on a lu précédemment. Pour abrégér, nous nous abstenons d'en rapporter des extraits.

raient mieux dans l'éloignement ; qu'enfin ce conseil était le dernier service que Mirabeau pût attendre du ministre , qui rentrait dans la vie privée <sup>1</sup>. Remarquons , en passant , que ce fait étrange , allégué par Mirabeau <sup>2</sup>, et que l'on pourrait croire suggéré par le besoin de la défense , et par conséquent controuvé , ou altéré , est confirmé par ce passage d'une lettre où l'on reconnaîtra le style comme le caractère du marquis : « Ce Malesherbes , avec son débraillement de philanthropie , et ses belles idées républicaines , ne répondit-il pas à mes reproches , qu'il était tout naturel de chercher sa liberté <sup>3</sup>? »

Dès ce moment , Mirabeau , voyant que rien ne pouvait plus empêcher le crédit paternel de l'écraser , prit le parti auquel il s'était refusé long-temps , et résolut enfin de s'évader <sup>4</sup>. Sa parole , le seul lien ,

<sup>1</sup> La démission de Malesherbes est du 12 mai 1776.

<sup>2</sup> Voir , notamment , les *Lettres originales de Vincennes*, tome 1 , page 387.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 1<sup>er</sup> juillet 1780. Voici d'autres témoignages plus rapprochés de l'événement : « La retraite de M. de Malesherbes est un coup de foudre pour moi ; je n'ai plus qu'à suivre ses conseils. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Sophie*, du 9 mai 1776.) « Vous savez vous-même que mon évasion était con- seillée par M. de Malesherbes , et ne pouvait compromettre M. de Changey , puisque c'est par vous que j'ai appris tout cela. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, 19 octobre 1776.)

<sup>4</sup> « J'ai dû fuir , puisque vous n'avez pu , aidée du plus juste des ministres , me faire rendre ma liberté , ni empê-

à-peu-près, qui le retint dans un lieu où, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, il était *très libre*, lieu qui lui était plutôt assigné comme résidence que comme prison, et « où il jouissait d'une sorte de sur-sis <sup>1</sup>, » sa parole lui fut rendue par M. de Changey, qui l'avait cautionné, défendu, servi. Mirabeau partit donc le 25 mai, et se rendit sous le nom « *du comte de Beaumont* <sup>2</sup> » en Suisse, au village des Verrières, très voisin de Pontarlier.

« cher une transfération qui mit le comble à mon désespoir, « et qui a été la cause première de tout ce qui a suivi. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 21 novembre 1776.)

<sup>1</sup> Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Malignane, du 5 septembre 1777. (*Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau*, page 32; Aix; J.-B. Moutet, 1783; 162 pages in-4<sup>o</sup>.)

<sup>2</sup> Lettre déjà citée du marquis au bailli de Mirabeau, 19 juin 1776. *Beaumont* était le nom (souvent porté par les cadets de la famille) d'une terre du marquis de Mirabeau. On pourrait opposer à notre récit la présomption d'une évasion furtive, en se fondant sur une note rapportée à la fin du recueil de Vincennes, tome 4, page 352. Dans ce cas nous répondrions que cette note est vraie, et notre récit aussi. Ce n'était pas M. de Changey que Mirabeau avait lieu de craindre, et qui, d'ailleurs, était alors à Paris aidant la marquise de Mirabeau dans ses inutiles sollicitations; c'était M. de Montherot. A propos d'une tentative échouée le 15 mai 1776, Mirabeau écrivait à sa mère, le 16: « Un hasard, heureux « dans ses suites, mais bien cruel dans le moment, a arrêté « mon évasion, qui était arrangée hier: M. de Montherot, « qui craignit de se compromettre, fit un éclat déraisonnable en tout sens; la sagesse de madame de Changey, son

Sophie n'avait pas trouvé, en rentrant dans cette ville, l'accueil et le repos qui lui avaient été promis. « Sa mère, frappée de terreur ou plutôt de vertige à la nouvelle de mon évasion, fit partir aussitôt son fils pour Pontarlier, avec ordre de conduire sa fille au couvent <sup>1</sup>. » Cette résolution, les fausses mesures prises, et qui jetaient dans les dernières extrémités une femme livrée à la plus violente passion, ont été révoquées en doute dans des lettres du marquis de Mirabeau, dans des plaidoiries, dans de prétendues notices biographiques; madame de Buffey elle-même, sentant les torts de sa rigueur imprudente, essayait d'en nier les erreurs: « Votre mari a-t-il eu de l'aigreur avec vous? On ne peut lui reprocher que trop d'indulgence. Votre père, craignant de n'être pas maître de lui-même, n'a pas voulu vous parler; votre frère et votre sœur ne vous ont fait autre chose que de s'opposer à votre fuite par des raisons, et en vous surveillant. Après avoir employé l'amitié, ils ont été forcés de barrer ouvertement votre dessein <sup>2</sup>. »

« O ma mère! » répond Sophie, « vous parlez de douceur et d'indulgence! Ne vous souvient-il plus que vous fîtes arrêter le comte à Dijon? et les lettres que vous écrivîtes à M. de Monnier pour que je trou-

« active bonté, ont paré le coup, au moins en grande partie, et on a travesti ces préparatifs de départ en une partie de « jeunes gens. »

<sup>1</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 393.

<sup>2</sup> Lettre inédite de madame de Ruffey à sa fille, du 12 juillet 1777.

vasse le même esclavage à mon retour chez lui ? Le comte était sous vos yeux , tranquille , enfermé , résigné ; nous étions soumis , contents de nous écrire , mais vous ne le trouviez pas assez malheureux , parce que M. de Changey avait pour lui les attentions qu'un homme honnête doit à un autre. Je ne sais si les traitemens de mon frère et de ma sœur peuvent se nommer des *raisons* , et de la *douceur* ; abusant de l'état de désolation où ils me voyaient ; ne parlant que par menaces , m'accablant des propos les plus durs , et des plaisanteries les plus déchirantes ; tourmentant continuellement M. de Monnier pour qu'il consentît à ce que j'allasse au couvent ; le pressant d'épier et de surprendre mes lettres , et l'y aidant ; lui faisant promettre de me refuser les choses les plus indifférentes , s'il y avait apparence que je les désirasse ; ma sœur mettant toute une ville dans sa confiance ; allant chez mes amies leur faire des scènes , leur reprochant les services qu'on les soupçonnait de me rendre ; y employant les termes les plus honteux ; j'ai désiré un couvent et je le leur ai dit ; je ne demandais que d'y être de l'autorité seule de M. de Monnier , et d'y pouvoir écrire ; mais non , c'était une *maison de force* que l'on voulait , et en me traitant de *folle* , on parlait de m'attacher. Eux partis , M. de Monnier , rempli de leurs propos , exécutant leurs ordres , me rendait la vie affreuse ; prenait mes lettres , les faisait lire aux curés , les gardait deux jours , sans m'en parler ; employait ce temps à me combler d'attentions dont je me défiais , connaissant sa fausseté ; éclatait enfin par des scènes affreuses ; et avait donné sa parole

d'honneur de m'avoir une lettre de cachet <sup>1</sup>; quoiqu'il savait bien que mon aversion pour le couvent était telle que je l'avais assuré que je m'y poignarderais, et que j'étais capable de le faire <sup>2</sup>. »

Mirabeau réfugié aux Verrières, village éloigné d'une lieue seulement de Pontarlier, mais sur le territoire étranger, n'avait pu y rester, dans la crainte des poursuites de M. de Saint-Mauris; il était allé à Genève, et pendant la traversée du lac, une tempête avait failli le faire périr; sa sœur, madame de Cabris était à Lyon, il l'y vit; elle l'engagea à fuir hors du royaume avec Sophie, dont elle lui faisait connaître les terreurs, les supplications et les dangers; elle offrait d'aider les deux amans, de les accompagner même, conjointement avec un aventurier, nommé Brianson <sup>3</sup> qui la suivait partout. Ces tentatives échouèrent long-temps; et Mirabeau, se défiant de sa passion, qui ne l'aveuglait pas encore absolument, courut se cacher à cent lieues en Provence pour échapper aux entraînemens de l'amour et du désespoir.

Cependant, Sophie se désolait à Pontarlier; nous

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à sa mère, 18 juillet 1777.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 1<sup>er</sup> août 1776.

<sup>3</sup> Denis-Jean-Augustin Jausserandy-Brianson, ancien officier au régiment Royal-Roussillon, né en 1750. C'était un homme sans nom, sans état, sans fortune, sans mœurs, toujours caché, toujours errant et poursuivi, réduit aux expédiens pour vivre, et Peuchet en fait le gouverneur de la ville de Grasse, qui n'avait pas de gouverneur. (Tome I, page 126)

avons la plupart des lettres qu'elle écrivait à Mirabeau; elle lui proposait tous les jours de nouveaux plans d'évasion <sup>1</sup>, madame de Ruffey en avait le soupçon; « elle mande à M. de Monnier que je veux m'enfuir; que toute la famille l'en rendra responsable, puisqu'on ne peut pas obtenir de lui qu'il me mette au couvent; il lui fait réponse; il lui mande qu'il n'a pas peur, que sa lettre n'y changera rien, qu'elle s'alarme à tort, qu'il croit sa femme fort repentante; mais que si elle l'avait gardée quand il l'en avait priée, tout cela ne serait pas arrivé; qu'il ne changera rien à sa façon d'agir, qu'il ne mettra point de barreaux; apparemment qu'on lui proposait de me mettre en cage;.... l'aimable famille <sup>2</sup>!

On voit combien étaient absurdes et irritantes les rigueurs par lesquelles on continuait d'exalter une jeune femme, déjà si passionnée, que de bons traitemens, des remontrances douces et sages, auraient peut-être ramenée à la raison, pendant les CINQ MOIS ENTIERS qui s'écoulèrent entre son retour au domicile conjugal et sa fuite <sup>3</sup>. Mais Sophie était de plus en

<sup>1</sup> « Certainement c'est toi qui m'as demandé la première à partir, et les Ruffey le savent bien, puisqu'ils ont entre les mains les deux lettres de Dijon, où tu me faisais même un plan à cet égard. » (*Lettres originales de Vincennes*, t. 1, p. 39.)

<sup>2</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, sous le nom du comte de Montcherrey, du 4 juin 1776.

<sup>3</sup> On peut, d'après nos citations, apprécier la bonne foi ou l'exactitude de Peuchet, qui ne trouve, qu'un vain PRÉ-TEXTE de fuite dans « les procédés odieux, dit Mirabeau,

plus persécutée ; Mirabeau , qui avait quitté la Provence , continuait d'errer et de se cacher. Les lettres ne leur parvenaient pas toujours. « Tiens , vois-tu , » mandait-elle , « si tu ne m'écris pas , si je ne reçois pas tes lettres , je ne réponds plus de rien ; je lis le soir tous tes sermens ; ah ! mon ami , je les répète après toi ; oui , je jure d'être à toi , de n'être qu'à toi ; que rien au monde n'altérera mon amour ; je te l'ai dit mille fois , je ne survivrai ni à toi ni à ton amour ; je sais qu'ils ne m'ont pas fait tout le mal qu'ils voulaient me faire , mais bien tout celui qu'ils ont pu. Il en est qui n'est pas en leur pouvoir , ils ne m'ôteront pas ton cœur. Ah ! c'est tout mon bien , tout ce que j'estime , tout ce que j'aime au monde ; ils ne me l'enlèveront pas , j'en suis sûre ; je ne mériterai jamais de le perdre ! Ne crains rien , quelques pièges qu'ils puissent me tendre , je n'y donnerai pas ; je le leur ai déjà dit , que je verrais , écrit par toi , que tu ne m'aimes plus , que ce serait cacheté de notre chiffre , entouré de toutes les marques qui pourraient me le faire reconnaître , que je croirais que c'est une écriture contrefaite , tant je suis sûre de toi , tant je compte sur tes sermens , sur ton amour <sup>1</sup>. Écoute-moi : je ne puis

« *qu'on tenait vis-à-vis de lui et de sa maîtresse.* » T. 1 , p. 186. Les intentions et le style de l'auteur sont également reconnaissables dans ce passage.

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 24 juin 1776. Remarquons , en passant , que cette lettre justifie une assertion positive de Mirabeau. « Madame de Monnier ne trompa point un seul instant son mari , que lorsqu'il voulut l'être ; elle lui dit qu'elle m'aimait , qu'elle m'aimerait toujours ,

plus tenir à cet état de souffrance ; il est trop affreux d'être loin de mon époux et de le savoir malheureux ; réunissons-nous , ou laisse-moi mourir ; je ne verrai pas l'année prochaine ici , je ne le peux ni ne le veux ; vivre séparée de toi c'est mourir mille fois chaque jour. Quand je pense qu'il faudrait attendre des années , le cœur me manque ; après ce que nous avons fait , nous ne pouvons plus reculer ; hâtons-nous donc de nous rendre heureux ; je ne demande que toi ; toutes les conditions me paraîtront douces , pourvu que je partage ton sort , et que nous ne nous quittions jamais <sup>1</sup>. Que tardes-tu donc ? hâtons-nous , ô mon amour ! ma santé , car je meurs ici , la tienne , car tu me suivrais bientôt ; la nécessité où nous sommes l'un à l'autre , tout nous y engage <sup>2</sup>. Ah ! c'est à chaque moment que je sens davantage que je ne puis exister et être heureuse que par toi et en toi ; Sophie souffre trop de notre séparation forcée , pour pouvoir la supporter long-temps ; viens vite , viens , ou tu n'auras plus de Sophie <sup>3</sup>. Hélas ! tu ne m'écris plus ! pourquoi m'as-tu écrit ? que ne me laissais-tu mourir sans ébranler par ton silence la certitude de ton amour ? Cette mort eût été douce auprès de ce que je souffre ; ton amour est tout pour moi , je ne vois , n'agis , ne

« qu'elle ne cesserait pas de m'écrire , que le poison ou la « fuite la délivrerait du couvent. » (*Lettres originales du donjon de Vincennes* , t. 1 , p. 396.)

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 26 juin 1776.

<sup>2</sup> Lettre de la même au même , du 6 juillet 1776.

<sup>3</sup> *Ibid.* , du 16 août 1776.

sens plus que l'amour, il est inséparable de mon être , je ne puis le perdre sans la vie ; si tu n'écris plus , viens du moins un moment , que je puisse te voir encore une fois , et rendre mon dernier soupir en posant ta main sur mon cœur , en te jurant que je ne vivais que pour toi <sup>1</sup>. Ne recevrai-je donc jamais le signal du départ ? Tu me disais que nous ne manquerions pas dans notre retraite ; que tu te ferais maître de langues , de musique , de peinture <sup>2</sup> ; tu penses sans doute encore de même ; et moi-même que ne ferai-je pas ? que je travaille chez moi , ou en boutique , gouvernante d'enfans , oui , tout ce que tu voudras , pourvu que nous soyons ensemble , il n'est rien que je ne fisse pour me réunir à toi , aucun parti ne m'effraierait , et je le suis horriblement de mon état actuel , je ne puis plus le supporter ; il faut que cela finisse , je le répète , Gabriel ou mourir <sup>3</sup> ! »

Ces dévorantes agitations d'esprit et de cœur ne bouleversaient pas moins Mirabeau que Sophie ; et ses déchiremens intérieurs étaient d'autant plus terri-

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 20 août 1776.

<sup>2</sup> Cadet de Gassicourt , dans sa notice publiée en l'an VIII , et pleine d'erreurs échappées à la bonne foi de cet écrivain , dont le seul tort est d'avoir embrassé une mission de biographe , sans être , ni s'être mis en état de la remplir , dit , page 17 , que Mirabeau se fit *instituteur* en Hollande. Ce fait n'est pas plus exact que tant d'autres , et cependant l'auteur l'a répété à la page 13 , d'une deuxième édition , publiée en 1822.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 1<sup>er</sup> août 1776.

bles qu'un reste de raison le défendait encore contre la proposition désespérée d'un enlèvement et d'une expatriation. « Hélas oui ! je l'avoue ma faute , je ne prétends point l'affaiblir ; je veux seulement en développer la cause et les motifs. Avant de la commettre , je me livrai le plus terrible combat ,... je me livrai à ma tendresse par impuissance de m'y dérober ; déchiré par ses larmes et par mes regrets ; bouillant d'amour et d'indignation , obligé de choisir entre les plus grands maux <sup>1</sup>. »

Que l'on juge par les deux lettres suivantes de la situation où était l'infortuné :

« O Louise <sup>2</sup> ! O Pilade <sup>3</sup> ! qu'ajouterais-je à mes lettres ? Mon sort s'aggrave à tous les instans. Je n'ai point de nouvelles ; il me semble que je n'en dois point avoir de vous encore. Mais de Sophie ?... Tout mon être se dissout. Je ne sais que résoudre , et je ne puis attendre. Pour mettre le comble à mes peines , le commandant de la ville sort d'ici ; il m'a prié très honnêtement , mais très formellement de lui donner mon nom et des renseignemens , s'excusant sur son devoir , etc. Je lui ai donné le nom de Montchevrey ; il a paru douter , m'a demandé dans quel régiment je servais , je le lui ai dit , la fourbe est aisée à découvrir. Il m'a raconté diverses aventures de réfugiés , j'ai fait bonne contenance , mais , sûrement , il ira aux infor-

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , t. 1 , p. 362.

<sup>2</sup> Nom de madame de Cabris.

<sup>3</sup> Nom que Mirabeau donnait à Brianson , alors réuni à madame de Cabris , à Lyon.

mations. Je lui ai dit que j'étais une victime du crédit ; que j'étais résolu d'aller à Turin demander au roi un asile ; mais que j'attendais des nouvelles décisives de France , que je le priais de me dire s'il avait des ordres positifs de prendre des informations ; il m'a répondu que non , que le parti d'aller à Turin était le plus sage , que le roi était la bonté même ; que quelques aventuriers de Suisse , qui avaient donné de tristes scènes , avaient si récemment mis en méfiance , qu'on exigeait les plus grandes précautions des commandans particuliers. Qu'au reste , avec des lettres de recommandation , je serais reçu à Chambéry et à Turin avec toute la complaisance et la distinction possible. Cela m'a fait voir qu'il ne fallait être qu'en courant ici. Cependant , rien au monde que la force ne me fera quitter ce pays que je n'aie des nouvelles positives. Si nos affaires me forçaient à aller à Chambéry , vois si tu pourrais m'avoir quelques lettres de recommandation. Si Pilade eût été en Provence , j'aurais gagné sur-le-champ Nice ; mais j'attends ici vos arrangemens , écris à Sophie : écris-lui qu'elle doit avoir six paquets de moi : un des Verrières du 5 juin , un de Morges du 6 , un de Genève du 7 , un autre de Genève du 8 , un de Tonon du 9 , un autre d'aujourd'hui 12. Ciel , ô Ciel ! quelle sera la fin de tout ceci ? Je ne dois pas la hâter.... Ah ! Sophie , quel sacrifice je fais à l'amour ! Je vous embrasse tendrement <sup>1</sup>. »

« Je n'ai , ma bonne amie , rien de nouveau à t'ap-

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur , madame de Cabris , datée de Tonon (Thonon), en Savoie , du 12 juin 1776.

prendre ; ma douleur s'aggrave tous les jours , et ma santé chancelante se soutient sans révolution. Je n'ai pas reçu un mot de France depuis le 5 juin ; nous sommes au 15 , la lettre de Sophie était désespérante ; et je ne vois rien que je n'aie à redouter pour elle... Hélas ! elle est l'unique objet qui m'occupe en cet instant : qu'ai-je à redouter de leurs persécutions , de leurs efforts , de leurs poursuites ? s'il faut être séparé d'elle je préfère à un cachot les supplices et la mort ! Me voilà donc exilé de ma patrie , séparé de toi , sans espoir de revoir mon fils , perdu pour tous mes amis ; sans avoir tiré aucun fruit de mon dévouement , qui puisse compenser la moindre de mes pertes ! J'ai tout sacrifié à l'amour , et n'ai rien fait pour l'amour. Je n'oserai jamais rentrer dans mon pays , quand je pourrais le désirer. Objet de la pitié insultante de ces pauvres êtres qui se croient sages , parce qu'ils ne sont pas capables d'avoir une passion ; déchiré par toutes les vipères qui oseront me calomnier de loin , dire que j'ai pillé Sophie , que je l'ai subornée ; sévèrement condamné par les sots qui appellent leurs préjugés la morale ; qu'y ferais-je en France ?..... et qu'y voudrais-je faire loin de Sophie ?.... Mon état est une maladie aiguë qui me déchire l'âme , qui corrode tous mes ressorts physiques.... Le seul remède est l'amour.... S'il m'échappe , il faut succomber.... Ma chère amie , je tente toutes les voies , je m'agite dans tous les sens ; efforce-toi de faire parvenir l'incluse à Sophie , ce n'est qu'un mot , mais un mot essentiel pour la soutenir , pour la consoler un peu... Écris-moi... Écris-moi... Je n'eus jamais tant de besoin de

toi... Ah! je suis bien sûr que tu m'as écrit; mais les courriers ne vont ni comme ma tête; ni comme mon cœur<sup>1</sup>. »

Quand Mirabeau s'était évadé du château de Dijon, son père avait hésité à le faire poursuivre: « Quelques francs amis (*rara avis*), et entre autres M. de Nivernois, appuyaient pour que je ne fisse point courir après ce fou, et lui laissasse se faire son sort par quelque catastrophe décisive; je m'interrogeai longtemps, finalement le cri de la conscience et de l'honneur, consultés dans le silence des nuits, l'emportèrent dans mon cœur<sup>2</sup>. » Ses démarches avaient été promptes; dès le 4 juin, l'ordre d'arrestation avait été expédié par le ministre Amelot, et nous l'avons, avec un renvoi marginal, au *Syndic des Inspecteurs de Police*. « J'ai été bien servi par mes amis, le régime est plus resserré; j'ai obtenu le mont Saint-Michel<sup>3</sup>, je crois cette prison sûre (quoique Montgomery s'en soit sauvé)<sup>4</sup>, parce qu'il y a, d'abord, le château, puis une enceinte tout autour de la montagne, puis un passage dans les sables, assez long, et

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame de Cabris, du 15 juin 1776. Aussi datée de Thonon.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 août 1776.

<sup>3</sup> Une des plus fortes prisons de France, sur un rocher dans la mer, près des côtes de Normandie, à quatre lieues d'Avranches. Mirabeau en fait une peinture affreuse dans les *Lettres de cachet*, t. 1, p. 280; mais sans dire qu'il eut dû y être transféré.

<sup>4</sup> Même lettre, du 12 août 1776.

où il faut des guides à peine de se noyer dans les sables mouvans <sup>1</sup>. Je ne perds pas un instant, et puis même dire être servi à la minute pour les ordres. Je prends enfin le parti d'un inspecteur de police, bien choisi, unique en Europe pour ces sortes de choses, qui, moyennant une somme, se charge de le rendre et conduire <sup>2</sup>, il a les ordres les plus précis pour toutes les cours, les ambassadeurs; mais imagine-toi des frais énormes pour lui, pour deux autres hommes qu'il mène avec lui, puis les frais particuliers de poste, et ceux qu'il paiera pour gagner des espions. J'ai franchi le pas <sup>3</sup>! »

Aussitôt l'inspecteur Muron se mit en campagne, accompagné de deux autres, dont l'un était le sieur de Bruguères, qui devint plus tard le capteur et ensuite l'agent de confiance de Mirabeau <sup>4</sup>. Les hommes de police partirent de Paris le 6 juillet, et prolongèrent pendant près de deux mois d'inutiles recher-

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 juin 1776.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 juillet 1776.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 juillet 1776. Nous y trouverons cet autre passage. « Imagi-  
« ne-toi la dépense; voici la taxe: Seize fr. dix s. par poste,  
« attendu qu'il mène deux hommes avec lui, double en pays  
« étranger. Quinze fr. par jour, de jour, et cinq fr. pour  
« chacun de ses agens; puis les frais particuliers pour y  
« gagner des espions. »

<sup>4</sup> Lettres originales de Vincennes, t. 1, p. 16, 71, 198, 228, 245.

ches , dont nous plaçons les détails assez curieux dans l'appendice qui termine le présent chapitre.

Il est aisé de concevoir que l'inutilité de tant de courses et de dépenses contrariait vivement le marquis de Mirabeau : « J'apprends qu'il est en Savoie , on l'y suit , mais le scélérat déloge chaque jour, il a le secret de dépister les limiers lâches ou fripons , et il ravagera le monde avec ses détestables talens <sup>1</sup> ; leurs rapports m'auraient mis au désespoir si je n'étais comme cuirassé contre les niches de la fortune , ou , pour mieux dire , profondément résigné aux volontés de la Providence <sup>2</sup>. Mes gens , ou fourbes , ou idiots , sont , en effet , revenus à Lorgues , où ils n'ont plus trouvé que le nid <sup>3</sup> ; au lieu de s'attacher au sieur Brianson , ils se sont infatués de l'idée que notre drôle avait passé les mers , et ils ont tout manqué ; pendant ce temps je sais , par lettres interceptées , que cet homme était enfermé dans le territoire de Grasse , en chambre dont les volets même étaient fermés , et où il ne voyait pas le jour , mais toutes les nuits Brianson ; au lieu de s'attacher à cet homme , qu'ils savaient être son guide , ils lui parlent , soupent avec lui , et vont bayer les corneilles <sup>4</sup> ! »

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis de Mirabeau à M. du Saillant , du 11 juillet 1776.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 16 août 1776.

<sup>3</sup> *Ibid.*, du 29 août 1776. Lorgues , en Provence , à deux lieues de Draguignan.

<sup>4</sup> Lettre déjà citée , du marquis au bailli de Mirabeau , du 16 août 1776.

Mirabeau, servi par le hasard, ou par son adresse, avait pris une direction qui le soustrayait, à la vérité, aux recherches, mais qui le conduisait au but où devait se consommer ses fautes et ses infortunes ; il était revenu en Suisse, dans le voisinage de Pontarlier ; toutes ses démarches avaient été dictées, toutes ses mesures avaient été secondées par Brianson, et par madame de Cabris. Celle-ci écrivait moins d'un mois auparavant, à Sophie : « Mon amie, Brianson vous marque que c'est à moi à décider de votre sort. Ah ! Sophie ! n'est-ce pas vous dire que vous pouvez être assurée du bonheur ! Ma réponse est que je consens à tout... Je crois que vous ferez bien de vous presser... Vous m'entendez... Aimez bien *votre sœur* qui vous aime tendrement, et qui ne désire que le moment de la réunion <sup>1</sup>. » Et, cependant, peu après, *l'ami* livrait aux agens du marquis le véritable itinéraire de Mirabeau : « Apparemment converti, crainte des conséquences <sup>2</sup>, Brianson, d'ailleurs très mécontent, leur donne ( aux inspecteurs de police )

<sup>1</sup> Lettre inédite de madame de Cabris à Sophie, datée de Lyon, 27 juillet 1776. Voir, en outre, les *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 4, page 137. Enfin Sophie, faisant allusion à cette lettre, écrivait à Mirabeau, le 18 août 1776. « Je reçois une lettre de Louise » (madame de Cabris), « quel plaisir elle me fait ! Elle me dit qu'elle consent à tout, nous allons donc être heureux ! nous ne nous quitterons plus !

<sup>2</sup> Nous verrons, tout-à-l'heure, que la trahison de Brianson était l'effet, non pas *de la crainte*, mais du ressentiment qu'il avait conçu contre Mirabeau.

ou laisse voir une lettre où il ( Mirabeau ) va aux Échelles de Savoie , aux Verrières de Suisse , et ils y courent <sup>1</sup>. »

Ainsi , Brianson livrait le secret d'une marche qu'il avait tracée , et voulait empêcher l'exécution d'un projet qu'il avait suggéré , qu'il avait ourdi ; mais pourquoi cette inconséquente et subite déloyauté ? Mirabeau avait déjà eu à lui reprocher un acte de lâcheté , sinon de trahison : « Il me laissa <sup>2</sup> ( moi ayant la fièvre ) aux mains avec douze bateliers du Rhône , que le lâche avait provoqués , bien malgré moi , et fuyait , occasion où j'eus le bonheur consolant de me tirer d'affaire , sans verser une goutte de sang , tandis que le vil poltron , qui a médité plusieurs assassinats dans sa vie , déchargea deux pistolets sur un homme , que la Providence permit qu'il manquât <sup>3</sup>. Depuis , une scène violente avait fait naître , entre Brianson et Mirabeau , une irréconciliable inimitié : « Ma sœur ,

<sup>1</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 29 août 1776.

<sup>2</sup> Le 30 juin 1776. Voir les *Lettres originales du donjon de Vincennes* , t. 4 , p. 353.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa sœur , madame du Saillant du 10 septembre 1780. Ce récit est confirmé par le passage suivant , d'un rapport de l'inspecteur de police Muron , du 27 juillet 1776 : « M. de Brianson s'est conduit comme un brigand en venant de Secelles ( *Seyssel* ) à Lyon , a insulté les bateliers qui leurs (*sic*) ont jeté des pierres ; il a perdu un pistolet à quatre coups , et a raté deux fois un batelier ; l'amorce seule du pistolet a pris ; quelle affaire eusse (*sic*) été si le batelier eût été tué ! »

la véritable époque qui a déchaîné M. de Brianson , et par contre-coup madame de Cabris , contre moi , est celle-ci : Ils m'avaient caché à Lyon ; madame Cabris craignait un coup d'autorité , M. de Brianson vomissait les plus sales injures , qui , quelque mal disposé que je fusse , me chauffaient les oreilles ; il finit , dans un véritable accès de rage , par dire que *la vie* de mon oncle ou celle de mon père lui répondraient de ce qu'on oserait , lequel des deux qui attentât sur elle ; je le traitai comme le dernier des hommes ; il sauta à son épée , je sautai à la mienne ; sans madame de Cabris nous nous serions égorgés ; est-ce-là le mouvement d'un mauvais fils <sup>1</sup> ? »

Ainsi averti par Brianson , le marquis de Mirabeau doutait encore , ou feignait de douter du succès de ses démarches : « Par le temps mou et corrompu qui court , et les folies publiques tissées d'anarchie , et les révolutions qui s'approchent , parce qu'on pend trop de pauvres et pas assez de riches , les scélérats ont beau jeu , et si ceux-ci ne font pas plus de mal , c'est qu'ils n'ont pas encore la griffe assez affilée <sup>2</sup> ; c'est en vain que j'aurai dépensé deux cent cinquante louis au moins <sup>3</sup> , pour couper le fil de cette union

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 27 septembre 1780.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 16 août 1776. Le marquis s'exprimait plus tard d'une manière analogue « Ces gens-là ont de l'esprit et des tournures , et le siècle est pour les vauriens. » Lettre insérée au *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau* , etc. , page 28.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du

de malfaiteurs ; tu verras qu'ils ne l'attraperont pas <sup>1</sup>. »

Vraiment si, les limiers de police pouvaient *l'attraper*, et même facilement ; car Mirabeau en passant « par les montagnes de la comté de Nice, Turin, le grand Saint-Bernard, le Valais, etc. <sup>2</sup>, » était arrivé au lieu même indiqué par Brianson, aux Verrières, le 25 août, six jours avant la lettre que nous venons de citer. Dans la nuit de ce même jour Sophie, avertie par un message, s'était couverte d'un habit d'homme, et avait, à l'aide d'une échelle, escaladé les murs de son jardin ; elle était allée le 24 rejoindre Mirabeau, au lieu où il l'attendait ; ils y restèrent jusqu'au 15 septembre. Pourquoi, dans cet intervalle de vingt-trois jours, ne furent-ils pas arrêtés par les agens informés de la retraite où les fugitifs s'oubliaient si imprudemment, et où ils ne déguisaient pas même leurs noms, comme le prouve l'instruction de la sentence par contumace ? déguisement qui, d'ailleurs, aurait été inutile et impossible dans un lieu si voisin de Pontarlier, et où Sophie et Mirabeau étaient parfaitement connus, parce qu'on les y avait vus cent fois, ensemble ou séparément ?

16 août 1776. Ailleurs le marquis écrivait : « La course de l'année passée m'a coûté 6,600 fr. tout réglé, débattu, etc. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 13 mai 1777.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 29 août 1776.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome I, page 353.

Une négligence si marquée, de la part des gens chargés d'arrêter Mirabeau, est assurément fort extraordinaire après des poursuites si ardentés ; on a dit, à la vérité, que trompés, soit par de fausses dates, écrites à dessein dans des lettres qui devaient être interceptées<sup>1</sup>, soit par l'avancement du jour convenu du départ de Mirabeau et de Sophie, les inspecteurs n'arrivèrent que le surlendemain<sup>2</sup> ; mais les fugitifs étaient à moins de deux lieues de distance, et ne se cachaient pas. Nous n'essaierons pas d'expliquer cette singularité, dans la crainte d'y trouver la justification des pressentimens qui avaient agité Mirabeau, et auxquels il faisait allusion quand il disait, deux ans plus tard : « Le voisinage de la Suisse me parut être votre seul motif... Vous vouliez dissoudre, autant qu'il était en vous, les liens naturels et sociaux qui m'attachaient à la France<sup>3</sup>. » Supposition que confirment deux lettres que nous avons sous les yeux. « Je me crois obligé à penser de suite, et continuellement, au moyen de sceller l'expatriation de ce misérable fou, et d'en débarrasser à jamais la famille<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cette supposition est justifiée par un passage du *Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau* contre le marquis de Monnier, page 90 de l'édition in-12.

<sup>2</sup> Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Maligne, du 9 septembre 1776, insérée au *Mémoire de la comtesse de Mirabeau*, etc., page 22.

<sup>3</sup> Passage déjà cité du Mémoire de Mirabeau, du 1<sup>er</sup> mars 1778. (*Lettres du donjon de Vincennes*, tome 1, page 352.)

<sup>4</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 septembre 1776.

Mes amis me disaient que mon intérêt était que ce misérable se fit son sort par quelque catastrophe décisive, par quelque crime qui le bannît à jamais du royaume<sup>1</sup>.

Nous avons détaillé (et peut-être trop) la fuite de Mirabeau, et ses pénibles efforts pour se soustraire aux recherches dirigées contre lui; il nous a semblé que la lecture (dans l'appendice qui suit) des procès-verbaux en original aurait quelque attrait de curiosité, à cause du grand intérêt attaché à un tel homme placé dans une telle position; et qu'elle concourrait, d'ailleurs, à notre but, toujours avoué, d'établir que les torts graves de Mirabeau, comme ses fautes moindres, furent l'effet des persécutions qu'il éprouva sans cesse, autant et plus peut-être que de ses indomptables passions. Nous pourrions donner de même une relation très circonstanciée de l'emploi du temps passé follement aux Verrières, de la route suivie par les deux amans quand ils se furent décidés à s'éloigner, de toutes les circonstances de cet acte de désespoir; mais un tel récit serait mélangé d'incidens scandaleux que nous rejeterons toujours, parce qu'ils sont indignes de l'histoire, parce qu'ils la dégradent, parce que même ils la font mentir, puisqu'elle doit peindre les grands faits et non les passagers accidens de la vie des personnages dont elle s'oc-

<sup>1</sup> Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Marnegane, du 9 septembre 1776, insérée dans le *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau*, page 20. Voir aussi la lettre déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 août 1776.

cupe, les traits saillans de leur physionomie, et non ses difformités secrètes.

Nous laisserons donc de tristes faits accessoires dans l'oubli où ils sont heureusement perdus. Mais notre profonde conviction nous contraint de nous arrêter quelque temps encore sur le principal événement dont la notoriété fatale pèse depuis cinquante ans, et peut-être pèsera toujours sur la mémoire de Mirabeau; nous le devons d'autant plus que nous écrivons par son ordre, pour ainsi dire, et qu'il demandait lui-même à *être entendu avant d'être jugé*. On peut lire vingt fois cette demande dans les lettres de Vincennes, nous ne l'en extrairons pas ici, mais seulement d'une lettre jusqu'à présent inconnue du public.

« Quand j'ai su me sacrifier au plus pur, au plus tendre, au plus généreux amour, sacrifier, dis-je, volontairement et de sang-froid (autant qu'on peut en avoir en amour), avec réflexion, après méditation, j'ai du moins le droit d'être entendu dans mes défenses, avant d'être jugé<sup>1</sup>. »

Ce n'était pas, il le déclare comme on vient de le voir, et nous ne saurions trop le redire, ce n'était pas sans hésitation et sans combats qu'il avait pris le funeste parti de s'expatrier; son père écrivait à cette occasion: « Voilà ces enragés faisant la preuve que la folie est une passion; car en un siècle où les maris sont si benins, un fou incapable de sensibilité, d'une

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à mademoiselle Dauvers, écrite au donjon de Vincennes, le 23 octobre 1780.

part, une catin de l'autre, inventent, pour ainsi dire, un nouveau genre d'éclat forcené, pour le plaisir d'en faire <sup>1</sup>. » Préoccupés de la même erreur, des biographes n'ont considéré l'enlèvement de Sophie, que comme un acte de délire ou d'immoralité de la part de Mirabeau, sans apprécier les causes auxquelles il dut céder, le dévouement qui l'entraîna; cependant, il a répondu d'avance : « Il est des cœurs qu'il ne faut pas juger par les principes ordinaires; ce serait prendre l'horizon pour les bornes du monde <sup>2</sup>. » Ailleurs il explique, après une multitude de démonstrations antérieures, la position où les circonstances l'ont placé : « Je demanderai comment on peut supposer qu'un homme, à qui l'on accorde des combinaisons et des lumières, ait risqué plusieurs fois sa vie, hasardé sa fortune, perdu sa liberté, sans autre motif que de faire un éclat? A quoi le menait-il, cet éclat? Avais-je besoin d'afficher madame de Monnier, pour me faire la réputation d'avoir eu une femme? Mon caractère et mon esprit sont-ils de nature à faire croire que je prise, que j'ambitionne les succès des petits-mâtres? Si ma vanité eût été seule intéressée à une conquête, en effet très flatteuse, n'était-elle pas satisfaite <sup>3</sup>? J'avais tort, sans doute, d'être aussi engagé avec madame de Monnier

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 septembre 1776.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 284.

<sup>3</sup> *Ibid.*, tome 1, page 402.

que je l'étais ; mais j'avais raison , supposé cet engagement pris , sur lequel il n'était plus temps de délibérer , de chercher et de trouver tous les moyens de la servir ; elle pouvait et devait commander tout ce qui n'était pas poison ou assassinat <sup>1</sup>. »

Ailleurs nous le voyons encore parler dans le même sens , presque dans les mêmes termes ; et cette fois ce n'est pas à son père qu'il adresse une apologie qu'on peut supposer adroitement colorée , c'est à une personne tierce , tout-à-fait étrangère à la famille , et que son sexe , son âge , sa position obscure , mettaient dans l'impossibilité de servir le prisonnier : « Quant à l'histoire de Sophie , dit-il , écoutez-moi : Je vous jure devant Dieu que Sophie serait périée par le poison , si je n'eusse volé à sa voix ; elle était décidée à ne pas subir la privation de sa liberté , pas même momentanée ; c'est la femme la plus douce , la plus sensible , la plus aimable , la plus aimante qui fut jamais ; mais la plus impétueuse avec l'extérieur le plus tranquille. Mon tort (et l'amour peut-il n'avoir pas un tel tort , lorsqu'il est si jeune , si énergique , si persécuté ? , mon tort principal est de l'avoir affichée par nos mutuelles imprudences. Tout le reste , comme je l'ai dit , a été invinciblement enchaîné. Je le savais alors comme je le sais aujourd'hui , que *c'était la plus grande des folies* que de l'enlever. Mais devais-je me laisser croire , devais-je être ingrat et pusillanime ? Que dis-je ? devais-je lui laisser avaler la coupe fatale ,

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome I , page 393.

comme je ne pouvais douter qu'elle le ferait ? Voilà dans quel point de vue il faut me juger ; et vous verrez qu'alors c'est moi , et non pas elle que j'ai sacrifié. Il n'était plus question de *délicatesse* , il était question de la vie ou de la mort , pouvais-je balancer <sup>1</sup> ? »

On nous permettra encore quelques citations , car si notre devoir est compris , on nous pardonnera de porter même au-delà de l'évidence , la discussion apologétique du plus grave des torts de la jeunesse de Mirabeau.

« Je pourrais , écrit-il à son oncle le bailli , je pourrais , en vous envoyant la lettre pathétique et déchirante qui me fit traverser trois fois les Alpes , exposer vingt fois ma vie , et me précipiter tête baissée dans l'abîme , vous demander si je suis un ravisseur infâme ; ou si je suis un homme généreux qui , se voyant engagé plus qu'il ne devait l'être , mais voyant aussi que , cet engagement existant , il devait tout à celle qu'il avait compromise , laquelle avait sa vie en danger , a voulu payer la peine de sa première faute , et servir à son gré celle qu'il avait perdue , et qui , le cœur sous le poignard , réclamait son secours <sup>2</sup> ? Tout le reste fut forcé , fut de devoir <sup>3</sup>. Madame de

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à mademoiselle Dauvers écrite au donjon de Vincennes , le 9 novembre 1780.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Mirabeau à son oncle le bailli , du 25 décembre 1779.

<sup>3</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1 , page 369.

Monnier n'avait que moi pour ressource ; elle était compromise , et exposée à sa perte par ma faute <sup>1</sup>. Devais-je l'abandonner pendant que je pouvais la défendre <sup>2</sup>? Après l'avoir conduite sur le bord de l'abîme, devais-je l'y précipiter <sup>3</sup>? J'eusse été un prodige de lâcheté, un monstre d'ingratitude <sup>4</sup>; c'est alors que je mériterais mon sort; c'est alors que je serais le plus vil des hommes <sup>5</sup>. Ah ! l'idée seule m'en fait horreur ! Elle réclama mon assistance et mes sermens ; je courus , je volai , je traversai les Alpes , et elle vint ensuite se livrer à mon honneur et à ma foi <sup>6</sup>. »

« J'en atteste, ajoute Mirabeau , cette infortunée qui serait bien plus capable de s'immoler pour moi , que de se justifier à mes dépens <sup>7</sup>. » Écoutons , en effet , Sophie ; elle va prouver un fait contesté , j\*stifier une confiance si touchante : « Cruel ami , tu me disais en me quittant , *je t'ai rendue bien malheureuse* ; mais peux-tu mettre quelque comparaison entre ce que je souffre et le bonheur que tu m'as fait goûter ? Ne pourrais-je pas t'en dire autant et mille fois plus encore puisque c'est moi qui ai tout voulu <sup>8</sup> ?

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1 , page 393.

<sup>2</sup> *Ibid.* , même page.

<sup>3</sup> *Ibid.* , page 397.

<sup>4</sup> *Ibid.* , page 369.

<sup>5</sup> *Ibid.* , 393.

<sup>6</sup> *Ibid.* , 397.

<sup>7</sup> *Ibid.* , 397.

<sup>8</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 28 mai 1777.

« Mais tu ne me le reproches pas ! crois donc aussi que je suis incapable d'avoir la moindre pensée de repentir <sup>1</sup> ? » Ailleurs : « Vous vous trompez, ma mère, en disant que j'ai été entraînée : c'est moi qui ai tout voulu ; qu'on m'a conseillé un éclat : il ne pouvait que nous nuire, nous y avons été forcés <sup>2</sup>. » Ailleurs encore : « Si c'est de rapt que le marquis (de Monnier) t'accuse, tu peux prouver par plusieurs de mes lettres que c'est moi qui t'ai proposé la première, et pressé, et commandé de partir ; il y en a beaucoup où je te l'ai dit clairement ; et que pouvais-je souhaiter de mieux que ce qui m'assurait de vivre avec toi ? d'en tout attendre, de ne te plus quitter, de m'assurer le bonheur <sup>3</sup> ! dans les lettres que je te propose d'écrire pour être produites au procès <sup>4</sup>, il me paraît que pour les rendre naturelles et vraisemblables, je dois t'y dire tout ce que je me rappellerai t'avoir dit dans le temps ; t'y parler des habitans de Pontarlier, mais n'y compromettre personne ; ne pas rappeler l'histoire de la lettre que le marquis (de Monnier) me vola, parce que cela donnerait de la valeur à sa copie, mais rappeler les propos des prêtres qui m'étaient rapportés, te répéter souvent que je veux partir ; t'y

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 6 juillet 1779.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, du 11 juillet 1777.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 28 juin.

<sup>4</sup> Appel, alors projeté, de la sentence par contumace rendue le 10 mai 1777, à Pontarlier, contre Mirabeau et Sophie.

donner des assurances de mon amour, comme je l'ai toujours fait; je crois que tu ne dois te faire aucun scrupule de cette petite supercherie, puisque nous ne l'emploierions pas si Brianson nous les rendait <sup>1</sup>, et il n'y aura que ce qu'il y avait dans les autres; pour l'adresse, pas d'autre que l'ordinaire, pour *Gabriel*, on sait bien qu'elles ne pouvaient parvenir directement <sup>2</sup>. »

Nous avons la preuve que Sophie s'efforçait de se montrer sous le même aspect aux yeux des personnes tierces qu'elle croyait disposées à servir Mirabeau, capables d'influer sur son sort; et qu'en leur écrivant elle s'appropriait généreusement l'initiative des projets de fuite. Cette preuve se trouve dans deux lettres du bailli de Mirabeau : « Cette femme a écrit à la comtesse de Vence, qui est plus bête que pas une de sa race, haute, vaine, et contrariante, quoique respectable, d'ailleurs : elle montre ici une lettre de cette madame Le Monnier, où elle s'inculpe elle-même, et disculpe ton fou <sup>3</sup>. Un moyen de le laver est dans la lettre écrite par cette femme à madame de Vence, où elle s'accuse entièrement, et décharge l'homme de toute la besogne <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Les Lettres adressées par Sophie à Mirabeau, pendant que celui-ci errait et se cachait, étaient restées entre les mains de Brianson, et l'on verra plus tard quel usage il menaça et essaya d'en faire.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 13 juillet 1777.

<sup>3</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 21 février 1778.

<sup>4</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 3 juin

Concluons de ces détails que , cette fois encore , on a mal jugé Mirabeau en attribuant un acte de dévouement à la témérité la plus folle , à l'immoralité la plus dépravée ; reconnaissons qu'il sut , du moins , en envisager d'avance les suites fatales ; qu'il s'en défendit tant qu'il le put , sans manquer à l'honneur tel que devait le comprendre un pareil amour , qu'il ne céda qu'à la nécessité dont les circonstances faisaient un devoir sacré ; qu'il fut entraîné par Sophie plus que par lui-même , par sa générosité plus que par sa passion. Qu'enfin il avait le droit de se juger comme il le faisait , l'année d'après , dans le paragraphe suivant d'une lettre à M. Lenoir , paragraphe qui nous a toujours paru le portrait le plus énergique et le plus vrai du caractère privé de Mirabeau : « Dans la longue course que j'ai fournie , quoique jeune encore , dans une carrière hérissée d'événemens tristes , et de contrariétés cruelles , j'ai toujours eu les mêmes procédés , et trouvé le même sort. Ami jusqu'à l'enthousiasme , dévoué jusqu'à la témérité , sans cesse

1778. Madame de Vence , ainsi citée , est celle dont Mirabeau fait un si noble portrait dans les *Lettres du donjon de Vincennes*, tome 1, pages 338 ; tome 2 , page 71 — 277 — 278 ; tome 3 , pages 158 — 187 — 202 — 205 — 217 — 296 — 308 — 322 — 378 — 583. Elle était veuve depuis 1777. Il est certain qu'elle s'efforça de servir Mirabeau pendant sa captivité. La preuve en est dans cette phrase d'une lettre qu'il écrivait à Boucher : « La comtesse de Vence m'a rendu de  
« l'espoir. Dites-moi s'il serait bien impossible que je lui  
« écrivisse ; elle est la discrétion et la probité même. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 22 août 1779.)

compromis pour les autres, et sans cesse abandonné par ceux pour qui je me suis compromis<sup>1</sup>; chargé des fautes d'autrui, dédaignant d'excuser les miennes, parce que la conscience de mes intentions et de ma droiture m'a toujours suffi; incapable de faire mon apologie aux dépens de personne, même des pusillanimes, des ingrats, et des traîtres, je me suis vu continuellement jugé sur des faits altérés ou faux; et je n'ai jamais changé pour cela de cœur ni de conduite. Tel je fus, tel je suis, et tel peut-être je serai<sup>2</sup>. »

Sophie, au surplus, comprenait de pareils sacrifices, elle les égalait par les siens propres, elle aurait fait plus, s'il avait été en son pouvoir de les surpasser, et sa passion s'exaltait en proportion; nous avons vu qu'elle ne daignait pas la cacher quand ses aveux aggravaient les persécutions dont elle fut obsédée, et qui la perdirent; plus tard, privée de son rang, de sa fortune, de sa liberté, elle s'exprimait de même du fond d'une étroite prison, et en parlant à sa famille, dont elle attendait non la pitié, non le pardon, qu'elle refusa constamment, mais les moyens de pourvoir aux plus pressans besoins, les moyens de se nourrir et de se vêtir. « Je ne puis empêcher que vous méprisiez *Sophie*; si vous croyez lui devoir ce sentiment, c'est un malheur pour moi que vous pensiez ainsi; mais, ne souhaitez pas que je fasse de même; de quoi ne serait pas capable une femme qui

<sup>1</sup> Allusion à Brianson et à quelques autres.

<sup>2</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 277.

ne s'estimerait plus? il est dans mes principes de n'avoir qu'un amour, de ne rougir ni de lui ni de mon amour; j'ai donc été étonnée et affligée de voir votre lettre remplie d'invectives contre le comte de M.... Je croyais que vous aviez réfléchi aux maux que l'aigreux avait déjà causés; si c'est parce que l'on ne craint plus ce que je puis faire, qu'on aggrave mes peines, j'ose dire qu'il y a peu de générosité; on ne fait point pour un homme la démarche que j'ai faite, sans avoir pour lui la plus haute estime, et qu'on ne soit décidé à l'aimer toujours; j'en ai fait mon idole, je ne changerai jamais; il m'a tout sacrifié, a tout fait pour moi; j'ai trop appris à le connaître, pour qu'aucun propos sur lui me fasse impression; je ne prétends pas vous faire ici son éloge; mais seulement vous prier qu'il ne soit plus parlé de lui dans nos lettres; à quoi bon, d'ailleurs, prétendrait-on m'en détacher? permettez que je vous le demande; apparemment que l'on s'imagine que je retournerais chez M. de Monnier... que j'irais chez un homme que j'ai offensé, lui demander un pardon dont je ne veux pas, et lui témoigner un repentir que je n'ai pas? Non! c'est une démarche qui m'avilirait à vos yeux; elle serait attribuée à un ennui de la prison, inconstance, intérêt; jamais il ne me guidera; on peut tout m'ôter, hors ma façon de penser et mes sentimens. Jamais je ne rentrerai chez lui; je le déclare, je préférerais l'échafaud<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, sa mère, du 19 juin 1777.

Lisons d'ailleurs l'expression énergique de ce même sentiment, dans une lettre où Sophie parle d'une de ses compagnes de détention. « Son mari lui a fait dire que les prières seules pouvaient le toucher. En conséquence, elle va s'humilier, prier, ramper : femme ! avilis-toi donc bien ! prie pour retourner auprès d'un mari que tu méprises ! renonce à ton ami, ou plutôt à tes amans ; mais il te restera encore bien quelques laquais ! que les femmes sont viles ! que je serais humiliée de l'être, si ton amour ne me relevait à mes yeux <sup>1</sup> ! »

Remarquons enfin la même fermeté, avec des formes plus douces, dans les phrases suivantes : « Je serais très affligée que cette lettre vous fâchât encore ; je suis bien loin de le vouloir. Mais je ne sais pas me déguiser ; si je parle, il faut que ce soit pour dire ce que je pense. Daignez ne pas le trouver mauvais, et ne me forcez pas à vous tromper, ni à feindre <sup>2</sup>. J'espère que le temps, que vous invoquez, vous prouvera que quand on sait tout sacrifier, on sait aussi ne changer jamais ; et c'est alors que vous me rendrez votre estime <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 24 juillet 1776.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, du 24 juillet 1776. On peut voir dans le recueil de Vincennes, tome 1, page 396, les mêmes sentimens exprimés avec autant de franchise et d'énergie.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, du 11 juillet 1777.

LIVRE VI.

PLATE VI

## VI.

Mirabeau et Sophie partirent le 17 septembre 1776 des Verrières suisses pour la Hollande. Après quelques détours, ils arrivèrent le 26 à Rotterdam, et le 7 octobre à Amsterdam, où ils s'arrêtèrent dans le *Calvestrand*, chez un *tailleur de corps*, nommé *Lequesne*.

Le premier soin de Mirabeau fut de chercher des moyens de subsistance ; et cependant on a dit, dans le procès de Pontarlier, redit dans celui de Provence, répété vingt fois depuis, que les fugitifs avaient enlevé à M. de Monnier une somme considérable en argent, et des bijoux d'une grande valeur; cette odieuse

supposition , que Mirabeau n'a cessé de démentir du ton de l'honneur offensé , et avec l'indignation la plus véhémement <sup>1</sup>, avait sa source dans l'animosité fort

<sup>1</sup> Voir les *Lettres du donjon de Vincennes* , notamment t. 1, p. 173, 404 , 406. *Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau , contre le marquis de Monnier*, p. 51, 52, 53, 54 ; *Observation sur un libelle diffamatoire intitulé : Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau*, p. 173, 174, 175, 176 ; *Mémoire du comte de Mirabeau , supprimé au moment même de sa publication*, etc., p. 38, 41 , 42 , 43 , 50. Nous citerons aussi des passages de trois lettres de beaucoup postérieures , d'un tiers bien plus hostile que favorable : « Ne vois-tu pas , parmi nombre de « calomnies , l'enlèvement d'une cassette dont toi-même tu « as été bercé \* , et qui est démontré faux , par la procédure « même , parce que jamais M. de Monnier ne s'en est plaint , « pas même dans la requête en plainte ? » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau* , du 21 mars 1783.) « Je « vois par la procédure de Pontarlier , qu'il n'est pas vrai « que la complice de ton fils eût emporté ni bijoux , ni ar- « gent. Et crois-tu qu'on eût oublié tel grief dans la plainte « qui énonçait tant de billevesées , et de vesses de loup ? » *Lettre inédite du même au même* , du 28 mars 1783. « J'ai « interrogé le pilote de cette femme , lors de son évasion ; il « affirme qu'elle est partie en habit d'homme , et ne portait « rien , pas même un paquet dans un mouchoir. » *Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau* , du 11 avril 1783. Quelques jours après , le bailli écrivait encore à son frère : « Je t'ai dit que j'ai eu et tenu ici le valet chassé qui a con-

\* Le marquis , en effet , livré à la précipitation habituelle de ses impressions , avait parlé de spoliation. (*Lettre du 5 septembre 1777 , adressée à M. de Marignac*, insérée dans le *Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau* , page 32.

naturelle, il faut en convenir, de madame de Valdahon, fille jadis exhérédée de M. de Monnier, et dans les correspondances mêmes du marquis de Mirabeau<sup>1</sup>. Le fait exact est que les fugitifs n'avaient, en partant, d'autre ressource pécuniaire qu'une faible somme empruntée à un ami; et le mari, qu'on a supposé dépouillé, connaissait bien leur dénuement complet; nous en avons la preuve dans ce passage d'une lettre de Sophie: « M. de Monnier, me sachant dépourvue à Amsterdam, ne demandait que mon adresse, pour me faire passer de l'argent, et y envoya son laquais Sage<sup>2</sup> pour m'en apporter<sup>3</sup>. »

Mirabeau devait donc naturellement chercher ses

« duit cette folle : je l'ai raisonné, en le faisant confesser  
 « comme aurait fait un criminaliste, le prévenant que j'al-  
 « lais l'interroger comme on l'interrogerait; je tournai ce  
 « pauvre diable de façon qu'il crut si bien être à la vraie in-  
 « terrogation, qu'il balbutiait, et donna le détail de tout.  
 « Mais il dit que cette femme est partie en habit d'homme,  
 « et ne portait rien du tout. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 11 avril 1783.) Citons enfin Mirabeau lui-même, parlant au principal instigateur de sa fuite :  
 « Je travaille pour vivre, en ce moment, et le puis à peine;  
 « cela me donne, au moins, le droit de trouver mauvais  
 « qu'on me croie enrichi des dépouilles des autres. » (*Lettre inédite datée d'Amsterdam, de Mirabeau à Brianson*, du 28 avril 1777.)

<sup>1</sup> *Mémoire pour la comtesse de Mirabeau.*, etc., p. 32.

<sup>2</sup> Voir ce que dit Mirabeau sur ce fait, *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 1, p. 142.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey, 11 juillet 1777.

principales ressources dans les travaux littéraires, et tel avait été, peut-être, le motif qui l'avait porté à choisir sa retraite en Hollande, où les spéculations de librairie avaient une grande activité. A peine arrivé, il se présenta aux principaux libraires de ce pays, et voici la lettre qu'il écrivit à l'un d'eux, Marc-Michel Rey :

« Plusieurs malheurs, dont il est inutile de vous rendre compte, monsieur, m'ont forcé de quitter ma patrie. Peu vous importe qui je suis, combien furent acharnés mes persécuteurs, et toutes autres circonstances qui, dans un pays où l'on serait moins exposé aux fables des aventuriers, pourraient intéresser un homme sensible; mais, je ne doute pas que vous ne saisissiez volontiers l'occasion d'obliger un homme de lettres, quand vous trouverez au plaisir de faire du bien, l'intérêt de votre commerce réuni. Je suis l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*, ouvrage qui, quoique imprimé depuis quelque temps à Neufchâtel, où l'on en fit deux éditions en six semaines, ne commence que depuis peu à faire du bruit en France, et beaucoup trop pour ma tranquillité. Cet essai fut écrit très rapidement, sans plan, sans ordre, et plutôt comme une profession de foi de citoyen, que comme un morceau littéraire. Il peut cependant vous donner une idée de la manière et du style d'un homme qui n'a pas vingt-sept ans. Je sais quelques langues. J'ai beaucoup de facilité, la volonté, et le besoin de travailler. »

« Voyez, monsieur, si vous pouvez m'employer à quelque chose. Nous ne parlerons d'arrangemens

pécuniaires que quand vous aurez vu ce que je puis faire. La seule chose que je demanderai si vous me proposez des objets de travail, ce sera de me procurer des livres à consulter quand j'en aurai besoin. Je vous prie de me répondre avec autant de franchise que je vous écris ; on prendra votre lettre ce soir.

« P. S. On vend dans ce moment-ci l'*Essai sur le despotisme* assez cher en France. La partie typographique est très défectueuse ; si vous croyez pouvoir faire une spéculation avantageuse sur une autre édition, je l'améliorerai et l'augmenterai considérablement, mais cela demanderait quelque temps.

« Si vous avez en vue, en ce moment, quelque édition précieuse, je crois que vous trouverez peu d'éditeurs aussi exacts et aussi appliqués que moi <sup>1</sup>. »

Il est vraisemblable que cette première démarche n'eut pas de succès, car Mirabeau r'écrivit quelques jours après en ces termes :

« Quand un homme ne vous demande qu'une épreuve gratuite et du travail, il serait difficile que vous fussiez sa victime ; au reste j'ai été le premier à vous dire que je m'attendais à la défiance qu'inspire, à juste titre, à vos compatriotes, le grand nombre d'aventuriers qui les obsèdent. Je vous répète qu'étant peu fait pour marchander, vous apprécierez

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau au libraire M. M. Rey, du 22 octobre 1776.

mon ouvrage quand il sera fait, et pas plus tôt. Je vous envoie l'*Essai sur le despotisme*, seconde et très mauvaise édition; j'ai à peu près donné mon manuscrit à M. Fauche de Neuchâtel, il lui a valu deux cents louis. Je ne comptais pas alors devoir jamais mettre un prix à des travaux qui devaient être libres comme la pensée; lisez l'avis de l'éditeur, l'épître dédicatoire (morceau nouveau pour l'idée, la hardiesse), lisez depuis la page 84 jusqu'à 112 (exposé de principes), depuis 151 jusqu'à 159 (portrait de Louis XIV), enfin depuis 174 jusqu'à 197, et depuis 287 jusqu'à la fin. Ces deux derniers morceaux (fiscalité et pécuniation) vous montreront quel peut être mon style, même peu soigné. Voulez-vous vérifier si j'ai quelques connaissances? Lisez (depuis 227 jusqu'à 254, en y ajoutant les notes rajoutées à la fin du livre) ma discussion avec M. Moreau. Voilà, monsieur, l'examen qui vous importe; car, quand je vous dirais que je suis né homme de qualité, et que j'aurai plus de cent mille livres de rentes un jour, vous ne me croiriez pas; et, dans le cas où vous me croiriez, cela ne vous serait pas fort utile; je pourrais vous en donner des preuves par l'agent de France à Rotterdam qui me connaît personnellement; mais, encore une fois, peu vous importe, et vous devez avoir meilleure opinion d'un homme, qui, dans des circonstances épineuses, se cache et se voue au travail, que de celui qui profiterait de son nom pour faire des dupes, au moins pour quelque temps. Si vous avez quelque chose à me proposer, monsieur, veuillez me dire à quelle heure je

pourrai vous parler ce soir ou demain. Je réclame votre honnêteté et le secret <sup>1</sup>. »

Nous avons quelques détails sur l'histoire de Mirabeau et de Sophie, pendant leur séjour à Amsterdam. Mais ces faits ne sont guère susceptibles de publication :

*Et quæ desperat tractata nitescere posse, relinquit.*

D'ailleurs, les deux amans étaient réunis, ils ne s'écrivaient pas, et leur position ne leur permettait que peu de correspondance avec des tiers, excepté avec la mère de Mirabeau, qui leur adressa plusieurs lettres <sup>2</sup>, et qui en reçut un grand nombre, dont nous possédons les originaux. Comme le respect des bienséances, et l'horreur du scandale nous déterminent souvent à ne faire aucun usage des documens qui sont entre nos mains, nous sommes, à plus forte raison, peu disposés à regretter de n'en point avoir davantage sur cette époque, dont nous ne nous occuperions pas plus longuement, alors même que nous en aurions autant de connaissance que de toutes les autres. Nous nous bornerons donc à transcrire quelques passages inédits qu'aucun scrupule ne voudrait écarter, et de courts fragmens, imprimés déjà, dans lesquels il est question du séjour en Hollande.

Mirabeau s'y était caché sous le nom de *Saint-Mathieu* <sup>3</sup>. « J'attendis plus de trois mois de l'ouvrage,

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à M. M. Rey, du 24 octobre 1776.

<sup>2</sup> Outre les citations qui suivent, voir les *Lettres originales du donjon de Vincennes*, t. 4, p. 55.

<sup>3</sup> Non d'un fief appartenant à sa mère, dans le Limousin.

car on ne se livre point dans ce pays de calculateurs, où chaque libraire a ses correspondans qui travaillent pour lui ; je me conduisis assez bien pour me faire un crédit dans un pays tout-à-fait nouveau pour moi, où j'étais absolument inconnu, où l'on ne vaut qu'à raison de son utilité, où l'on se méfie, jusqu'à l'excès, de tout étranger non recommandé. A la fin, j'étais parvenu à gagner plus d'un louis par jour, par des traductions de l'anglais, et autres ouvrages ; depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir j'étais au travail <sup>1</sup>. » Il fut occupé par le libraire Rey, dont J.-J. Rousseau avait eu tantôt à se plaindre, tantôt à se louer ; et dont Mirabeau n'eut pas lieu d'être content, si nous en jugeons par cette phrase de Sophie : « Cet homme-là (Rousseau) n'était pas fait, non plus que toi, pour avoir affaire à ce fripon de libraire, Michel Rey <sup>2</sup>. » Mirabeau fut employé aussi par Changuyon qui « l'écrasait d'ouvrage <sup>3</sup>. »

Quelle que fût l'ardeur que Mirabeau apportait au travail, il ne pouvait, que très difficilement, suffire aux besoins du mystérieux ménage ; ses dépenses obligées étaient considérables dans « ce pays, le plus cher de l'Europe, sans en excepter Londres <sup>3</sup>. » Du

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 405.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 3. On peut voir dans une lettre adressée le 10 novembre 1784, à Chamfort (Paris, an V, p. 67), que Changuyon offrait d'occuper encore Mirabeau, qui cherchait à pourvoir par le travail au dénuement où le laissait son père.

<sup>3</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 1, p. 406.

reste , son existence était douce et tranquille. « Com-  
 bien , pour des amans vulgaires , notre vie eût-elle  
 été triste à Amsterdam ! combien de privations pour  
 une autre femme ! combien cette vie disetteuse que  
 tu soutenais avec autant de douceur et de gaiété ,  
 combien tout cela eût été cruel ! L'étude occupait  
 presque tout mon temps , et un homme qui aurait eu  
 le double de mon âge aurait été moins sédentaire <sup>2</sup> ,  
 mais tu daignes te le rappeler ; j'avais parfois des  
 mouvemens involontaires de vivacité et d'impatience  
 que tu pouvais prendre pour de l'humeur ; un de tes  
 baisers ramenait toujours la sérénité sur mon visage ,  
 et la paix dans mon cœur » <sup>3</sup>. « Oui , oui , » dit Sophie ,  
 « nous étions si bien ensemble , si contents , si sûrs  
 l'un de l'autre , si heureux ! hélas ! mon Gabriel ne  
 l'était pas autant que moi ; plus attentif que son amie  
 à éviter et prévoir ce qui pourrait l'affliger , à la con-  
 soler , à arrêter ses larmes ! J'ai quelquefois fait cou-  
 ler les tiennes , à toi pour qui j'aurais donné mille  
 vies. O Dieu ! tu me les pardones , tu me l'as dit ,  
 dis-le-moi encore , tu ne peux assez le répéter <sup>4</sup> , tu te  
 refusais à mes caresses , de peur qu'elles ne te fissent  
 oublier tes livres ; tu t'y livrais ensuite de si bon  
 cœur ! avec combien de plaisir ne te pressais-je pas  
 dans mes bras <sup>5</sup>. Combien de fois ne t'es-tu pas arra-

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , t. 1 , p. 82.

<sup>2</sup> *Ibid.* , t. 1 , p. 226.

<sup>3</sup> *Ibid.* , t. 1 , p. 31.

<sup>4</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 16 juin 1777.

<sup>5</sup> *Ibid.* , du 26 juin 1777.

ché de mes bras , pour ton travail , pour des occupations ennuyantes ; mais rien ne l'était pour toi quand il s'agissait de Sophie ; cher Gabriel ! ah ! tu es bien le modèle des vrais amans <sup>1</sup> ! » De son côté Mirabeau dit : « Une heure de musique me délassait , et mon adorable compagne qui , élevée et établie dans l'opulence , ne fut jamais si gaie , si courageuse , si attentive , si égale , si tendre que dans la pauvreté , embellissait ma vie ; son inaltérable douceur , son intarissable sensibilité se développaient dans toute leur étendue... O mon père ! nous ne semblions pas deux insensés qu'un étourdissement passager avait chassés de leur pays ; et , en effet , nous ne l'étions point <sup>2</sup>. »

Pendant son séjour en Hollande , Mirabeau avait été sollicité , même par sa mère , de se séparer de Sophie , que le marquis de Monnier faisait redemander , sous promesse d'oubli et de pardon ; et Sophie , avec sa générosité ordinaire , était près de s'imposer tout ce qu'elle pouvait supporter de sacrifices. Elle-même nous en fournit la preuve : « Oui , *ma chère maman* , réglez tout avec vos amis et conseils ; je me sou mets à tout ce que vous déciderez , bien sûre que vous ne penserez point à me remettre sous la dépendance de M. de Monnier , humiliation que je ne puis ni ne dois souffrir. Si l'idée du couvent en Limousin pouvait être adoptée , je la préférerais parce qu'elle me rapprocherait de vous <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 13 février 1778.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , t. 1 , p. 406.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Sophie à la marquise de Mirabeau ,

Mais on conçoit sans peine qu'une pareille proposition avait révolté Mirabeau; en vain sa mère l'avait pressé, en lui rappelant les démarches qu'il avait faites, en janvier 1776, auprès du comte de Saint-Germain, pour obtenir du service militaire. Nous ne citerons qu'un passage des réponses du fils : « Madame de Cabris a dû vous dire qu'il m'était impossible d'entrer au service; que j'étais lié par des nœuds sacrés que rien ne peut relâcher dans mon cœur et ma conscience; que ma conduite, et les soins que vous daignerez prendre pour nos affaires, doivent porter sur cette base, car je serais plutôt

datée d'Amsterdam, du 25 février 1777 (deux mois et demi avant l'arrestation); d'autres lettres, des 13, 24 avril, 1<sup>er</sup> mai, renouvellent cette déclaration. On remarquera l'expression, MA CHÈRE MAMAN; la marquise de Mirabeau l'avait non seulement permise, mais encore exigée; nouveau fait d'où l'on en peut induire tant d'autres, et qui contribue à expliquer, et autant que possible à excuser les égaremens de Mirabeau.

Indépendamment d'une pareille appellation, cette même lettre contient une autre preuve de l'intimité qui s'était établie entre la mère et l'amante de Mirabeau : « L'engagement que vous voulez bien prendre de m'envoyer votre portrait, me remplit de joie. Le mien, que vous voulez bien garder, vous fera souvenir de votre promesse. » Nous remarquerons enfin que la marquise de Mirabeau traitait l'amant de sa fille cadette, comme la maîtresse de son fils aîné; c'est le marquis de Mirabeau qui nous l'apprend : « La mère traitait d'avance, au couvent, Brianson de gendre. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 octobre 1777.*)

portefaix ici que de manquer à tous ce que je dois à qui a tout fait pour moi. Ce n'est pas ma généreuse mère qui improuvera de telles résolutions <sup>1</sup>, sur lesquelles ne variera jamais le plus tendre et le plus respectueux des fils, mais le plus opiniâtre des hommes, dans ce qu'il croit être un devoir sacré <sup>2</sup>. »

Nous ne parlerons pas davantage de la vie laborieuse, mais douce, des deux amans, et nous la résumerons par cette comparaison touchante que Sophie écrivait cinq ans plus tard.

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, datée d'Amsterdam 19 octobre 1776. Voir aussi à ce sujet dans les *Lettres de Vincennes*, tome 1<sup>er</sup>, page 407, un passage où Mirabeau écrivant au marquis, sous les yeux de l'autorité, le Mémoire du 1<sup>er</sup> mars 1778, fait honneur à sa mère du sage conseil qu'elle lui avait donné sans succès.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 11 novembre 1776, la marquise de Mirabeau insistant avec force, son fils lui écrivit, quelques jours après : « Croyez-vous que ce soit  
« mon honneur et mon devoir que de renvoyer une femme  
« qui a tant fait pour moi ? et qui, apparemment, ne l'a pas  
« fait malgré moi ? Je ne dispute avec vous aucun des préli-  
« minaires, je suppose que je l'aie séduite et que j'aie mal  
« fait, que je l'aie engagée à me suivre et que j'aie eu tort ;  
« toujours sera-t-il que le passé n'est pas dans ma puissance ;  
« il ne s'agit que de savoir si, au présent, qui dépend de  
« moi, je dois, *en honneur*, commettre la plus odieuse des  
« perfidies ? ... Je ne suis pas perdu ; mais, devrais-je l'être,  
« j'attends de vous le conseil qu'il faut être honnête avant  
« tout. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 21 novembre 1776.*)

« Tu liras dans le dernier Mercure <sup>1</sup> une petite histoire de chevalerie qui te fera plaisir ; tu en auras surtout à celle de Sabinus , ce Romain qui , sous le règne de Vespasien , s'enferma avec sa femme <sup>2</sup> dans un souterrain ; leur vie passée loin de la société , qui étourdit le bonheur , ressemble à celle que nous passions à Amsterdam ; mais , pourtant , quelle différence ! ils vécurent neuf ans dans leur cachette , et nous neuf mois seulement dans la nôtre ; ils y eurent deux enfans qui vécurent , et notre pauvre petite n'est plus ; ils furent arrêtés ensemble , comme nous , mais ils moururent ensemble , et du même coup. Ah ! ils ont été bien plus heureux que nous <sup>3</sup> ! »

Peu après le départ des deux fugitifs , une étourderie de Mirabeau avait fait connaître sa retraite au marquis de Monnier <sup>4</sup>. Celui-ci, toujours épris de sa

<sup>1</sup> C'est le numéro qui rend compte de la réception de Lermierre et du comte de Tressan à l'Académie française.

<sup>2</sup> Éponine.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 8 février 1781.

<sup>4</sup> Voici les détails qu'une lettre de Mirabeau nous fournit à ce sujet : « Une étourderie que j'ai faite ici a contribué à donner des lumières aux procéduriers de Pontarlier. « J'ai dit à un libraire d'ici , dans un moment où je me croyais sans ressources , et où je cherchais de l'ouvrage , « que j'étais l'auteur de l'*Essai sur le despotisme*. Quelques jours après , il me dit qu'on lui avait assuré que cet ouvrage était d'une autre personne , qu'il me nomma. ( Il faut vous dire , pour l'intelligence de ceci , que ce libraire « avait été mis forcément dans la confiance de mon nom,

femme avait essayé de la déterminer à revenir auprès de lui et avait même envoyé exprès en Hollande, un domestique de confiance. Irrité avec raison des refus opiniâtres de Sophie, il avait déposé une plainte <sup>1</sup>, et Mirabeau en était informé par les lettres d'un avocat de Pontarlier, Mauvaiset, qui lui écrivait : « La procédure a son cours. Le jugement de recolement a été rendu avec un grand éclat ; les preuves écrites manquent, il n'y a qu'un billet de votre main, qu'on vous attribue, et qui ressemble à la seule pièce de comparaison qu'on ait, votre Mémoire pour Jeanret <sup>2</sup>. Quant aux autres preuves,

« parce qu'un Gênois, qui m'a connu à Marseille, m'avait  
 « rencontré chez lui. ) L'indignation qu'inspire à un honnête  
 « homme le soupçon qu'il profère un mensonge aussi lâche  
 « que de s'attribuer l'ouvrage d'autrui, m'arracha une dé-  
 « marche très imprudente. J'écrivis sur-le-champ à Fauche,  
 « libraire à Neufchatel, qui avait imprimé mon ouvrage,  
 « de mander au libraire hollandais si le comte de M... n'en  
 « était pas l'auteur. J'ajoutai que je partais pour l'Angle-  
 « terre, etc. ; Fauche envoya le certificat, mais prit de gran-  
 « des informations sur moi, et envoya sur-le-champ ma  
 « lettre au mari. Sur cela, il vint un domestique de M. de  
 « Monnier faire des perquisitions, et vous savez le reste. »  
 ( *Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 27 mars 1777.* )

<sup>1</sup> Cette plainte, et une autre additionnelle, sont textuellement insérées au recueil des pièces justificatives, imprimées à la suite du *deuxième Mémoire de Mirabeau contre le marquis de Monnier, etc.*, pages 11 et 14.

<sup>2</sup> Voir les *Lettres du donjon de Vincennes*, tome 3,

il n'y a que les Suisses qui puissent vous charger , on en a entendu de Morges et de Verrières , et peut-être d'autres lieux.

« Mais ce que je ne puis me dispenser de vous dire, c'est que cette affaire, qui peut devenir très-sérieuse, peut être terminée par transaction , ou par la suite d'une réconciliation entre les époux. C'est le moyen d'éviter des événemens funestes ; il est peut-être encore temps. M. de Monnier aimait sa femme , il l'aime encore , il a peu à vivre <sup>1</sup>. Je vous avoue que ce qui se passe ici me fait trembler ; ma frayeur augmente quand je vois une contumace instruite , quand je réfléchis sur les juges qui doivent décider de votre sort , quand , en un mot , je pense au crédit de M. de Monnier en cette ville.

« M. de Saint-Mauris ne cherche que votre perte. Ses mémoires aux ministres n'ont pas eu le succès qu'il s'en était promis. Il vient de s'adresser à M. le procureur-général de notre parlement , à qui , dit-on, il a envoyé copie de sa déposition avec une lettre fulminante.

« M. de Monnier a une dot et des droits matrimoniaux à gagner <sup>2</sup> , et comme on ne peut parvenir à ce

page 29 , tome 4 , page 223 , 229. Nous aurons occasion de revenir sur ce Mémoire , et sur l'ingrat pour qui Mirabeau l'avait écrit.

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mauvaiset à Mirabeau , 1<sup>er</sup> mars 1777.»

<sup>2</sup> C'était bien plutôt madame de Valdahon qui devait recueillir les résultats pécuniaires de la condamnation , et qui y gagnait , surtout , l'avantage de s'assurer la fortune paternelle dont le légitime espoir lui avait été enlevé par une ex-

but sans donner un adjoint à madame de Monnier, il prétend que vous êtes cet adjoint, cet homme coupable que l'on cherche. Si la preuve est acquise, vous êtes perdu sans ressources<sup>1</sup>. Ce n'est pas un secret que M. de Saint-Mauris a écrit à M. le procureur-général; celui-ci, et tout le parquet, l'a dit à qui a voulu l'entendre; et sa déposition, qui a occupé cinq heures de temps le commissaire et le greffier, doit prouver la plus forte haine<sup>2</sup>. »

Ces avis étaient accompagnés de détails dont la transcription serait inutile, et des plus sinistres présages. L'événement vint bientôt les confirmer, et le 10 mai 1777, un jugement du bailliage de Pontarlier déclarait Mirabeau « atteint et convaincu du crime de rapt et de séduction; » le condamnait « à avoir la tête tranchée, ce qui sera exécuté par effigie sur un tableau<sup>3</sup>; » le condamnait, en outre, » à cinq livres

hérédation formelle, et par le second mariage du marquis de Monnier. Celui-ci, en effet, ne fit rien par lui-même pour provoquer la condamnation; bien loin de là, si l'on en croit Mirabeau. « Le vieux mari avait écrit des billets à tous ceux « qui pouvaient se croire en droit d'arrêter l'épouse fugitive, « pour les prier de ne faire aucune espèce de poursuite. » (*Deuxième Mémoire à consulter, etc.*, page 59; *ibid.* page 100.)

<sup>1</sup> Lettre inédite de Mauvaiset à Mirabeau, 25 mars 1777.

<sup>2</sup> Lettre de Mauvaiset à la marquise de Mirabeau, 13 avril 1777.

<sup>3</sup> Ce mot a été singulièrement interprété par Peuchet, qui dit, tome 2, page 96, que le *portrait* du condamné fut appliqué à l'échafaud.— Un autre prétendu biographe, pour

d'amende envers le roi, et à quarante mille livres pour réparation civile, dommages-intérêts, envers le marquis de Monnier; » et condamnait sa femme « à être renfermée, sa vie durant, dans la maison de refuge établie à Besançon, d'y être rasée et flétrie comme les filles de la communauté; » la déclarait « déchue de tous ses droits de communauté, douaires, préciputs, et autres avantages à elle faits par son contrat de mariage; » attribuait la dot au mari et condamnait la femme « à dix louis d'amende envers le roi, etc. <sup>1</sup>. »

Nous avons expliqué tout-à-l'heure comment la retraite des fugitifs avait été découverte, pendant la durée de la procédure. Ils en étaient informés, mais ils se reposaient, avec une confiance imprudente, sur la persuasion que leur domicile authentiquement élu les préserverait de l'extradition <sup>2</sup>; et il paraît que le

varier le récit, attribue la sentence *au parlement de Besançon*, qui dit-il, « *faisait brûler Mirabeau en effigie.* » *Petite Biographie universelle classique*, etc. — Paris, Gosselin, 1829, page 2007.

<sup>1</sup> Le dispositif de ce jugement est inséré à la page 9 des pièces justificatives imprimées à la suite du *second Mémoire à consulter* de Mirabeau; à la page 11 est le procès-verbal qui constate que l'effigie y mentionnée consistait en *un tableau, a été attachée à un échafaud dressé en la place des casernes de la ville de Pontarlier, par Claude-Antoine Chrétien, exécuteur de la haute justice au comté de Bourgogne.*

<sup>2</sup> Nous avons la preuve de ce fait dans une lettre adressée par le marquis de Mirabeau à son frère le bailli, le 18 avril 1772. « Rien de si facile que de les suivre jusqu'en Hollande,

succès des recherches fut principalement dû à l'ins-

« où ils avaient un bail signé de leur nom , et déposé à  
 « l'Hôtel de-Ville , parce qu'on leur avait persuadé que ce  
 « domicile les mettait à l'abri d'être arrêtés. » En effet ,  
 Mirabeau écrivait , sept mois avant son arrestation. « Vous  
 « serez étonnée de voir ma procuration légalisée par M. de  
 « Clairon » (consul de France). « J'ai pris ce parti parce que  
 « les privilèges d'Amsterdam sont particuliers à cette ville ,  
 « où j'ai acheté le droit d'habitant , ce qui me met à l'abri de  
 « toutes sortes de surprises , parce que je ne puis être arrêté  
 « sans être cité. » ( Lettre inédite de Mirabeau à sa mère ,  
 23 octobre 1776. ) Deux mois après , il parlait , sans nulle  
 émotion , d'un commencement de recherches : « Il est arrivé  
 « ici un exempt de police qui , je crois , prend *incognito*  
 « quelques renseignemens. Il en sera pour sa peine , et cela  
 « ne m'inquiète point. » ( Lettre inédite de Mirabeau à sa  
 mère , datée d'Amsterdam , 23 décembre 1776. ) « On vient  
 « de m'avertir qu'il y avait ici un officier français chargé de  
 « redemander Sophie. Je cours pour voir ce capitain ; ne  
 « soyez pas inquiète , il s'en ira comme il est venu. » ( Lettre  
 inédite de Mirabeau à sa mère , du 17 mars 1777. ) « Je ne  
 « sais ce qu'est devenu le redoutable négociateur dont on  
 « voulait me faire craindre les entreprises ; je n'ai pu le dé-  
 « couvrir , mais vous pouvez être tranquille , je voudrais  
 « l'être autant sur votre santé. » ( Lettre inédite du même à  
 la même , du 24 mars 1777. ) Voir aussi dans les *Lettres du*  
*donjon de Vincennes* , t. 1 , p. 160 , l'indignation qu'inspire à  
 Mirabeau le démenti donné par l'événement à ses espérances.  
 « C'est dans ce pays où l'on était si libre autrefois , et si ja-  
 « loux de sa liberté , que notre infortune a été consommée ,  
 « que nous avons été arrêtés au mépris des droits des gens ,  
 « des lois , et de la constitution du pays ! »

Mirabeau apprit probablement plus tard que son arresta-

pecteur de Brugnières, ce *roué de police* <sup>1</sup>, doublement excité par l'appât du gain, et par son amour-

tion avait été l'effet d'une surprise, et non de défaut de protection des lois hospitalières de la Hollande, car il les vantait en ces termes : « Nul bourgeois ne saurait être arrêté  
« dans sa maison, même pour le forfait le plus atroce, que  
« tout le corps de la magistrature ne s'y transporte, et n'at-  
« teste ainsi solennellement que l'accusation est réelle, et  
« que l'accusé sera légalement absous ou condamné. Par  
« quelle magie peut-on produire des effets si merveilleux ?  
« Par le secours des lois ; par leur exécution constante, ri-  
« gide, inflexible. Tout citoyen sait, dans cet heureux pays,  
« qu'il est homme aussi bien que le premier des magistrats ;  
« il ne compte pas sur l'impunité ; mais il ne craint pas l'op-  
« pression. » ( Lettres de cachet, tom. 1, pag. 226. ) Ce  
morceau est précédé d'un complet éloge de la police hollan-  
daise. (*Ibid.* pag. 223.)

La lettre précédemment citée du marquis, du 18 avril 1782, nous apprend que des précautions furent prises pour que les adversaires de Mirabeau, dans la révision du procès de Pontarlier, ne pussent pas arguer contre lui du bail cité, comme d'une preuve du séjour des deux amans à Amsterdam.  
« Je sais que l'ambassadeur de Hollande qui a fait retirer le  
« bail et toutes les traces, que le maréchal de Duras gou-  
« verneur de la province (Franche-Comté), et le prince de  
« Bauffremont qui en est Mayeur, et que tout ce pays-ci  
« qui a écrit pour lui, ne l'a pas fait pour sa bonne mine et  
« renommée.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 juin 1777. Un fait singulier, que nous avons déjà remarqué dans ce volume, c'est que ce même de Brugnières, après avoir deux fois poursuivi et une fois arrêté Mirabeau, devint son agent très dévoué et très utile à Vincennes. Ce fait,

propre que l'inutilité des premières poursuites avait dépité. Il offrait ses services, moins de six semaines après l'arrivée de Mirabeau et de Sophie à Amsterdam, mais il fut d'abord refusé. « L'autre jour je trouvais ici de Brugnères, il venait, soi-disant, de la part de M. Lenoir; il savait les lieux, la retraite, etc; je le renvoyai net, disant que je n'avais fait tant de dépense que pour éviter le mal d'autrui, qu'il était fait, que je n'y voulais ni pouvais rien; j'admire comment la Providence m'a forcé à apprendre leurs viles rubriques, et avec quelles gens elle me met en correspondance, à la quatrième partie de ma vie, ayant pendant les trois autres tant évité les fripons! Mais j'en ai assez du passé; il y a trop long-temps que je me mets en mue, ces gens-là usent et corrodent, et brûlent le pavé même où ils marchent, et où je me brûle moi-même qu'ils traînent à l'hôpital par les cheveux et les viscères <sup>1</sup>. »

Mais, pendant que le marquis de Mirabeau feignait de ne plus vouloir poursuivre son fils, M. et madame de Ruffey prenaient des mesures pour faire arrêter leur fille; le marquis fut bientôt décidé. « On croyait que ce monsieur était allé se faire Turc, ou se faire

établi dans les lettres imprimées, tom. 1, pag. 36 (préface) 16—71—198—228—246—263—267; t. 2, p. 292, etc., est aussi prouvé par nos correspondances, que nous ne transcrivons pas à propos d'une particularité de si peu d'importance.

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 novembre 1776.

manger par les soles; et lequel de ces deux partis qu'il eût pris, c'eût été avec l'applaudissement du public. Mais il est en Hollande et vit de sa belle plume. De Brugnières, partant pour un marché fait avec madame de Ruffey pour enlever cette folle, et la ramener en tel lieu, moyennant cent louis, s'il réussit, et rien sans cela, j'ai profité de l'occasion, et fait un pareil marché, payable également et uniquement l'homme rendu à sa destination. Je n'en ai pas eu de nouvelles depuis : serons-nous encore dupés cette fois ? »

Ils ne l'étaient pas. Dès le 26 mars, le comte de Vergennes offrait des ordres à M. Lenoir; il les lui envoyait le 19 avril<sup>2</sup>; le 29, le même ministre invitait le duc de La Vauguyon, ambassadeur de France en Hollande, « à aider M. de Brugnières de ses conseils, à diriger sa conduite dans les démarches à faire pour remplir sa mission, et à prendre des mesures pour obtenir la liberté de l'extradition<sup>3</sup>. » Aussi le marquis de Mirabeau, satisfait de tant de diligence, même avant d'en connaître le succès, écrivait : « Jadis je n'avais qu'une bouze de vache pour outil; mais à présent on ne peut être plus obligé dans les détails, que je le suis au ministre principal; tu as vu comme nous étions ballottés sous le Malesherbes qui, pourtant,

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 11 mai 1777.

<sup>2</sup> Lettres du donjon de Vincennes, t. 4, p. 342 et 343.

<sup>3</sup> Lettre inédite du comte de Vergennes à M. Amelot, 29 avril 1777.

professait une grande estime pour moi ; du moment qu'il fut parti, les choses prirent une toute autre tournure ; quoique malade ou convalescent, et ne pouvant qu'écrire d'ici (Roissy), je fus servi sur le temps, au jour le jour, pour tous les ordres que j'eus à donner, soit en France, soit à l'étranger<sup>1</sup>.

Avec une pareille assistance de la part de l'autorité, le succès ne se fit pas attendre : « J'ai reçu hier avis que le scélérat est serré, et aux fers<sup>2</sup> ; tu juges ce qu'il a fallu de secours, de peines et de frais pour faire enlever ces gens-là, en pays étranger, où ils s'étaient fait recevoir bourgeois<sup>3</sup>. La note reçue par M. Lenoir, et à lui envoyée par M. de Sartine, explique comme quoi les délinquans ont été arrêtés par les ordres des Etats-Généraux (de Hollande)<sup>4</sup>. Le brave de Brugnières s'est tiré de sa mission, en renard routé, en vrai roué de police ; reste à moi à me tirer, comme Arlequin, des conséquences, et de l'argent, car c'est la sauce continuelle de toutes les arêtes

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 mai 1777. On voit que le marquis de Mirabeau était satisfait de ce ministère : il ne l'avait pas été du précédent. « Malesherbes et les autres m'ont donné l'idée de ces hommes « de citrouilles qui ont une chandelle allumée dans le « creux. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 16 mars 1781.* )

<sup>2</sup> Une circonstance particulière relève encore cette phrase atroce. C'est que Mirabeau était malade quand il fut arrêté. (Voir *Lettres originales de Vincennes*, t. 2, p. 9.

<sup>3</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 mai 1777.

<sup>4</sup> Lettre inédite du même au même, du 31 mai 1777.

qu'il m'a fallu avaler, et la ruine de ces sortes de commissions est affreuse, dans ce temps, surtout, où toutes les cassettes ont une ceinture de chasteté; et quelque autre mesure qu'on prenne, tu sens bien qu'étant dans les mains de ces honnêtes gens, ils ont bien des manières de se retourner, et, du gré même des supérieurs, qui savent bien qu'ils ne servent pas pour la croix de Saint-Louis<sup>1</sup>. »

Le marquis avait eu une autre pensée, qui apparaissait pour la troisième fois à son esprit. « J'aurais voulu qu'il fût possible de livrer ce misérable aux Hollandais, pour l'envoyer aux colonies à muscade, d'où il ne sortirait de ses jours, car on n'en sort pas. S'il se faisait pendre, ce serait *incognito*; car enfin nous sommes tous mortels; et après toi et moi, s'il nous survit, il lui reste assez de raison pour ne pas être mis aux Petites-Maisons, et assez de folie et de scélératesse, pour flétrir le nom qu'il porte. J'avais même intéressé des puissances au parti des grandes Indes; la réponse a été pourtant *que cela ne se pouvait que pour de très jeunes gens, non mariés, et comme sans aveu*. Je l'ai donc fait clorre; mais, contre l'avis de tous, qui voulaient que je le laissasse *se faire son sort*, refrain éternel; ma conscience, que je sonde tous les jours devant Dieu sur ces gens-là, ma conscience me disait qu'indépendamment des crimes qu'il va semant comme la paille, ce sort serait, finalement, de se faire rouer sous notre nom;

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 juin 1777.

et ce n'est pas pour souffrir cela, que nos pères nous l'ont transmis, avec ses avantages; que bientôt il retomberait sur moi et les miens, de tout le poids de son intrigue, de son fatal talent, de son âge, de ses mœurs, de sa scélératesse, de l'argent de ses dupes, de l'appui de ses dignes consorts, en cette ville où toutes les folies et assassinats moraux et physiques sont hautement émancipés. Ainsi donc, quant à celui-là, et sauf le temps qui, par malheur, couvre et minore tout, sauf aussi les sots qui disent : *le roi ne veut point de prisons perpétuelles pour raisons de famille, tout au plus se les permet-il pour raisons d'état*, mon plan est fortement arrêté, c'est que l'autorité seule et moi, nous sachions où il sera; et qu'à ma mort un billet cacheté l'apprenne à mon substitut <sup>1</sup>.

Nous n'entrerons pas ici dans un commentaire inutile, car ce langage est assez clair, et donne lieu à trop de réflexions spontanées, pour qu'il soit nécessaire de les présenter au lecteur; mais, nous remarquerons, en passant, que le marquis de Mirabeau :

« Avare pour le bien, prodigue pour le mal, »

supportait, sans hésiter, *la ruine affreuse* de tant de poursuites qu'il évalue ailleurs <sup>2</sup> à plus de 20,000

<sup>1</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 21 mai 1777.

<sup>2</sup> Lettre inédite du même au même, 19 octobre 1777.  
« Quoiqu'il m'en ait coûté 20,000 fr. pour courir après, etc.,  
« quand, par le temps, cela sera séché, ce ne sera pas avoir

fr. , tandis que pouvant , quatre ans plus tôt , payer les dettes de son fils , au lieu de le placer dans le découragement et le discrédit d'une interdiction , au lieu de le jeter dans les prisons d'où datent ses fautes graves , il n'offrit que 18,000 fr. <sup>1</sup> , pour payer des dettes qu'il évaluait tantôt à 170,000 fr. <sup>2</sup> , tantôt

« acheté trop cher la délivrance. » Six semaines avant il écrivait au marquis de Marignane : « C'est 18,600 fr. , quant à présent , que me coûte sa prison. » ( Lettre du 5 octobre 1777 , insérée dans le *Mémoire à consulter et consultation pour madame la comtesse de Mirabeau* , etc. Aix ; J.-B. Mouret , 1783 , 162 pages in-4o. )

<sup>1</sup> Lettres du donjon de Vincennes , tome 1 , page 318. Mirabeau avait déjà écrit : « Mon père a fait une ridicule proposition de 18,000 fr. à mes créanciers pour être refusé. » ( *Lettre inédite de Mirabeau à sa mère* , 19 octobre 1776. ) Ce fait est si extraordinaire qu'on en pourrait douter , s'il n'était écrit que dans de simples lettres , en l'absence de toute contradiction. Mais il est tout-à-fait hors de doute , parce qu'on le retrouve dans une plaidoirie écrite en présence du bailli , et sous le contrôle , pour ainsi dire , du marquis de Mirabeau : « Quoi qu'il en soit , mon père offrit , à M. le comte de Grasse du Bar , 18,000 fr. pour le paiement de mes dettes : cette somme ne pouvait du tout point m'acquitter ; l'excédant de mes engagements restait toujours chargé d'usures ; et le seul paiement des intérêts eût encore absorbé mon revenu. Que me serait-il arrivé après avoir reçu cet acompte ? je ne m'en serais pas moins trouvé dans le plus grand embarras , et forcé de manœuvrer de nouvelles affaires. *J'ai payé* , aurait-on dit , *il recommence.* » ( *Observations sur un libelle diffamatoire* , etc. )

<sup>2</sup> Lettres du donjon de Vincennes , tome 1 , page 326.

à 200,000, tantôt à 400,000, et qui ne montaient en réalité qu'à 60 ou 70,000 fr., comme Mirabeau n'a cessé de le dire <sup>1</sup>, et comme le prouve ce passage d'une lettre écrite par un témoin, alors très dur, et ouvertement hostile : « Quoi qu'on dise, il (Mirabeau) sait très bien, et nous aussi, que toutes ses dettes, pesées au poids de leur juste valeur, n'iraient pas à 70,000 fr. <sup>2</sup>. »

Insérons encore, comme trait de caractère, deux passages où le marquis s'absout lui-même, et se félicite de ses cruels succès : « Sitôt qu'un mien désir n'est pas combattu par ma conscience j'ai des ressources pour en venir à bout. Crois-moi, dans Babylone, Antioche et Paris, il n'y eut jamais que les pères méprisables qui pardonnèrent le mépris de la paternité ; et, puisque le tribunal de famille n'existe plus, il faut avoir recours, pour châtier des enfans criminels, au despotisme barbare des lettres de cachet, plutôt qu'aux lentes formalités d'une aveugle et pédantesque justice. Quand on m'exaltait tant, on me faisait hausser les épaules ; mais quand on voudrait m'humilier, le sentiment intime résiste, et contient le poids de toute la colonne d'air extérieur. Je sais que je suis, à les en croire, le Néron du siècle ; que les femmes veulent me traiter comme Orphée, et les avocats comme Romulus ; mais que m'importe ?

<sup>1</sup> Lettres du donjon de Vincennes, tome 1, page 191—326 ; tome 2, page 33 ; tome 3, page 51.

<sup>2</sup> Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 2 novembre 1778.

Si j'étais sensible au toucher , il y a longtemps que je serais mort. Qu'importe qu'ils essaient de me déchirer dans ma cuirasse d'honneur , désormais trop dure et trop cicatrisée pour que de pareils coups puissent pénétrer ? Le public n'est point mon juge. Je foule aux pieds ses jugemens ignorans , et précipités par des passions d'emprunt , tandis que respectant le souverain et les tribunaux , je ne crains pourtant que ma propre conscience ; et tant que santé et volonté me dureront , je serai Rhadamante , puisque Dieu m'y a condamné. Ainsi donc je fais face , car si on leur tournait le dos , ils sauraient diablement charger l'arrière-garde. Au fait , je voulais gagner mon procès , je l'ai gagné ; je voulais faire clorre ces folles , elles le sont <sup>1</sup> ; je voulais faire enfermer ce forcené , il l'est. Quand au clabaudage du Cours <sup>2</sup> , dans huit jours on parlera d'autre chose. J'imagine , pourtant , que ce n'est pas en ta présence , ni à ta portée , qu'on se mêle des affaires de ta famille. Il y a quatre jours que je rencontrai Monpezat , que je n'avais pas vu depuis vingt ans , et dont la sottise s'attira une bonne provençalade : *Votre procès , me dit-il , avec madame la marquise , est il fini ? — Je l'ai gagné. — Et où est-elle ? — Au couvent — Et monsieur votre fils , où est-il ? — Au couvent. — Et ma-*

<sup>1</sup> Sa femme et sa fille cadette , madame de Cabris détenue au couvent des Dames de Sisteron depuis le 14 février 1778 , jusqu'au 10 juin 1781.

<sup>2</sup> Principale promenade de la ville d'Aix , où le bailli de Mirabeau résidait pendant l'hiver.

dame votre fille de Provence <sup>1</sup>? — Au couvent. — Vous avez donc entrepris de peupler les couvens? — Oui, monsieur, et si vous étiez mon fils il y a déjà long-temps que vous y seriez <sup>2</sup>. »

Après avoir lu cet étrange dialogue, on se rappelle involontairement une phrase amère sans doute, mais vraie, que Mirabeau, vers le même temps, adressait à son père : « Vous avez mené tous vos enfans, excepté un seul<sup>3</sup>, par la terreur, comme si c'était du sang d'esclave qui circulât dans vos veines <sup>4</sup>. »

N'oublions pas que le marquis de Mirabeau, si despotique envers sa famille, ne s'en disait pas moins *l'Ami des hommes*, n'en affichait pas moins les sentimens, et, ce qu'il y a de plus singulier, les ressentait en réalité; en voici une preuve qui, à quelques semaines près, correspond aux événemens dont nous venons de rendre compte.

Il était allé prendre les eaux du *Mont-d'Or*, il écrivait à cette occasion :

« Quand vous dites que le *Mont-d'Or* fut pour moi, jadis, la fontaine de Jouvence, je serais tenté de répondre que vous n'y avez pas regardé d'assez près :

« Il n'est, dit le meunier, plus de veaux à mon âge.

Je dirais bien pis, si je voulais dire tout, Quoi qu'il

<sup>1</sup> Madame de Cabris.

<sup>2</sup> Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 mars 1778.

<sup>3</sup> Madame du Saillant.

<sup>4</sup> Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 197.

en soit , j'y suis , moi dont l'aversion pour faire la grenouille est si excessive , surtout pour ces bains-ci , qui ressemblent à ceux du Dante ; et , pourtant , j'y suis sans mal ni douleur quelconque , et toutefois buvant à profit , et promenant mes eaux sur l'unique terre-plein du pays , promenade que j'établis autrefois <sup>1</sup> , à laquelle on a donné mon nom , sur laquelle les éclopés me complimentent , et que ces sauvages ont plus d'à demi détruite. Oh ! Madame ! les belles narrations que je vous ferais , si je n'avais à répondre à une vingtaine de lettres , pour tristes affaires ! Je vous peindrais la fête votive du lieu , que nous avons eue le 14. Les sauvages descendant en torrens de la montagne ; ordre à nos gens de ne point sortir. Le curé avec surplis , étole ; la justice en perruque , la maréchaussée le sabre à la main , gardant la place , avant de permettre aux musettes de commencer ; la danse interrompue , un quart d'heure après , par la bataille ; les cris et les sifflemens des enfans , des débiles et autres assistans , les agaçant comme la canaille fait quand les chiens se battent ; des hommes affreux , ou plutôt des bêtes fauves , couverts de sayons de grosse laine , avec de larges ceintures de cuir , piquées de clous de cuivre , d'une taille gigantesque , rehaussée encore par de hauts sabots , s'élevant encore pour regarder le combat , trépignant avec progression , se frottant les flancs avec les coudes , la figure hève , et couverte de leurs longs cheveux gras , le haut du vi-

<sup>1</sup> Il y a au Mont-d'Or une place publique qui porte encore le nom de Mirabeau.

sage pâlisant, et le bas se déchirant pour ébaucher un rire cruel, et une sorte d'impatience féroce : et ces gens-là paient la taille ! et l'on veut encore leur ôter le sel ! et l'on ne sait pas ce qu'on dépouille, ce qu'on croit gouverner ! ce qu'à coups de plume nonchalante et lâche, on croira, jusqu'à la catastrophe, affamer toujours impunément ? ces sortes de coups d'œil rappellent les grandes pensées ! *Pauvre Jean-Jacques ! me disais-je, qui t'enverrait, toi et ton système, copier de la musique chez ces gens-là, aurait bien durement répondu à ton discours !* Mais par contre-coup, ces pensées étaient consolantes pour un homme qui a consacré toute sa vie à prêcher la nécessité du soulagement du pauvre, et de l'instruction générale ; et à désigner, en même temps, ce qu'elle doit être pour former la seule barrière possible entre l'oppression et la révolte, le seul mais infaillible traité entre la force et la faiblesse. Ah ! madame, le colin-maillard, poussé trop loin, finira par la culbute générale <sup>1</sup> ! »

Revenons à Mirabeau et à Sophie. Ils furent arrêtés à Amsterdam, le 14 mai 1777, par l'inspecteur de Brugnières <sup>2</sup> ; des biographes, trop souvent inatten-

<sup>1</sup> Lettre du marquis de Mirabeau à la comtesse de Rochefort, 18 août 1777.

<sup>2</sup> Cadet Gassicourt dit dans la seconde édition de sa notice, page 13 : « Résister à la tyrannie, la braver avec audace, fut toujours la première pensée à laquelle s'arrêta Mirabeau. On l'avait prévenu qu'un nommé de Brugnières, qu'il voyait dans son auberge, était un exempt de police chargé de l'arrêter. Au lieu de se cacher ou de fuir, il va fièrement s'asseoir à la table d'hôte où se trouvait le sbire. »

tifs ou mal informés <sup>1</sup>, ont écrit que les ordres concernaient Sophie seule, et non son amant, qui avait la possibilité de rester libre en Hollande. Le contraire est prouvé par les extraits de correspondances que nous venons de rapporter.

Il n'y a, même pour nous, d'autres détails de cette

Il y a de la vérité dans ce récit; voici ce que Mirabeau écrit à ce sujet : « Je n'ai qu'un moment, ma chère maman, pour vous rendre compte d'un incident très singulier. M. Brugnères est enfin arrivé, et j'en ai été averti à l'instant. Le hasard a fait qu'il logeait dans la même auberge que les comtes de Luigné (*sic*) et de Quelen, qui, comme vous savez, sans doute, ont quitté la France pour passer en Amérique, du côté des insurgens. J'ai été souper à cette auberge pour voir Brugnères : Luigné et Quelen m'ont reconnu; je leur ai donné le mot, et ils ont commencé l'attaque par des mots très clairs, quoiqu'indirects. Brugnères a été assez bête pour les provoquer formellement en s'attribuant leurs propos, en niant, cependant, son état et son nom. Je crois qu'il eût été assommé sans moi. Mais enfin, cela a fini par le faire chasser de l'auberge. Cet homme est recommandé par un négociant d'ici, qui a pris fait et cause, et que nous avons mené lestement; cependant il a des retours et des états qui me donnent quelque inquiétude. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère, du 1<sup>er</sup> mai 1777.*) « M. Brugnères, chassé de deux ou trois auberges, est toujours ici : et, dit-on, chargé de la mission d'enlever Sophie; inquiet de l'accueil militaire que nous lui avons fait, et des suites qu'il pourrait avoir, j'ai pris ce que je pouvais prendre de mesures. Que faire de plus? Attendre la bombe, et faire tout ce que je pourrai pour l'enterrer. » (*Lettre du même à la même, du 5 mai 1777.*)

<sup>1</sup> Peuchet, tome 1, page 223. Mérilhou, notice, p. 25.

arrestation , que le récit fait par Mirabeau lui-même : « Le gouvernement me réclama , et j'en fus prévenu ; mille liens m'enchaînaient ; par une folle timidité , je parlai trop tard à mes amis , car je m'en étais fait ; ils me cautionnèrent , au premier mot , pour me dégager de quelques dettes ; mais , il n'était plus temps. Le jour même où je fus arrêté , à trois reprises différentes des gens en place me firent avertir que je le serais *le lendemain* ; fatale erreur ! Je ne dois pas la leur imputer à trahison ; on leur força la main en un instant ; le consul de France vint chez moi offrir argent , passeport , en un mot , liberté absolue , si je voulais remettre madame de Monnier<sup>1</sup> ; on se cachait d'elle ; hélas ! si elle l'eût su , j'aurais eu encore ses sollicitations à repousser ; la nuit même , nous devions disparaître ; cette héroïne d'amour , de courage , de bonté , était calme et sérieuse ; mais jamais elle ne voulut sortir avant moi ; une minute plus tard , elle était sauvée ; déjà j'étais hors de la maison , un ami l'allait conduire par une autre route , car nous n'osions nous montrer ensemble.... Je sus qu'elle était arrêtée.... Justice du ciel ! Sophie était arrêtée ; je ne balançai pas sur le parti qui me restait à prendre ; il fallait , dans mes sentimens et dans mes principes , être heureux ou malheureux avec elle ; je me livrai à l'homme

<sup>1</sup> D'après ce qui précède , on voit que cette offre ne pouvait être faite que de propre mouvement et par amitié , puisque l'ordre d'arrestation n'était pas moins formel pour Mirabeau que pour Sophie.

qui avait ordre de me ramener *mort ou vif*<sup>1</sup>. Si j'eusse eu des principes aussi sanguinaires, il aurait pu pleurer sur son triomphe . »

On a imprimé<sup>3</sup> que Sophie, au moment de son arrestation, voulut s'empoisonner, et le fait est indubitable, d'après le témoignage de Mirabeau lui-même : « Lorsque madame de Monnier fut arrêtée à Amsterdam, l'idée de me quitter la jeta dans un morne désespoir; elle résolut d'attenter à ses jours, et me l'écrivit par une voie indirecte; ma tête et mon cœur qui n'étaient pas plus calmes que les siens, m'inspiraient comme à elle ce triste projet; mais une voix intérieure me cria qu'elle portait un germe dans son sein; je prévins M. Brugnières; il fit ce qu'un homme sage devait faire; il s'efforça de gagner la confiance de madame de Monnier, de lui rendre quelque tranquillité, et il crut que le meilleur moyen, ou plutôt le seul, était de m'employer à cette tâche difficile. Il se chargea de nos lettres ouvertes; et mit pour condition à une entrevue, qu'il promit à madame de Monnier de lui ménager avec moi, qu'elle lui remettrait l'opium dont elle était munie. Ces complaisances

<sup>1</sup> Nous avons vu que cette atroce alternative ne fut pas prononcée; il y a ici erreur ou exagération.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 408.

<sup>3</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, discours préliminaire, page 25; Peuchet, tome 1, page 234; Cadet Gassicourt, page 18 de la première édition et 14 de la seconde; Chaussard, page 38, édition de 1797, etc.

produisirent l'effet que nous en attendions , je rappelai aisément à cette femme , qui est tout amour et sensibilité , ce qu'elle devait à son enfant ; elle me promit d'arriver paisiblement à son terme ; mais elle fit serment , en même temps , qu'à une certaine époque , si elle n'avait nul moyen et nul espoir de recevoir de mes nouvelles , et de me donner des siennes , elle saurait échapper à l'esclavage et à la douleur. <sup>1</sup> »

<sup>1</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes , t. I , p. 283. Nous trouvons une allusion à cette résolution terrible dans les passages suivans de deux lettres écrites par Sophie à Mirabeau. Dans la première , désespérée de ne pas recevoir de lettres elle s'écrie : « Veulent-ils donc nous faire souvenir « de l'époque que nous avons fixée pour finir nos maux , en « nous laissant ignorer le sort l'un de l'autre ? » (*Lettre inédite de Sophie à Mirabeau*, du 21 juin 1777.) Dans la seconde , rendant compte à Mirabeau des dispositions faites lors de l'instruction de la sentence rendue par contumace , Sophie cite le dire d'une servante qui « assure que te voyant hésiter « de partir , je te dis que j'avalerais , si tu ne parlais pas , ou « si l'on m'arrêtait , un petit paquet que je montrais , contenant « du poison , que tu me le demandas , et que je ne voulus pas « te le donner. » (*Lettre inédite de Sophie à Mirabeau*, du 10 juin 1780. ) Dans la même lettre , écrite dix-sept jours après la mort de l'enfant de Mirabeau et de Sophie , celle-ci écrit : « O mon bien ! notre enfant n'a plus besoin de nous ! « si cela te détache de la vie , si elle te devient odieuse , dis « un mot , je suis prête ! » Enfin , nous pourrions citer d'autres lettres , une , par exemple , du 24 juillet 1777 , dont nous rapporterons tout-à-l'heure un fragment. Entre autres preuves dont nous sommes entourés , nous trouvons dans la *Correspondance de Vincennes* ce passage : « Garde-toi bien d'ou-

Nous avons, d'ailleurs, une multitude d'indices de la disposition où Sophie fut souvent de se livrer à cet acte de désespoir qui, douze ans après, termina sa vie; nous en reparlerons quand l'ordre des dates nous forcera d'insister un moment sur cette catastrophe, pour réfuter, d'une manière irréfragable, les écrivains qui, injustement, en ont attribué à Mirabeau la cause immédiate.

On a dit aussi <sup>1</sup> que Mirabeau chercha lâchement à s'échapper pendant que de Brugnières se saisissait de Sophie; cette odieuse imposture est détruite par le récit qu'on vient de lire; et Sophie l'a d'avance démentie. « Hélas! c'est à mes yeux, c'est avec moi qu'on t'a pris; c'était près de Sophie qu'était le danger; car si tu t'étais éloigné il n'en était plus pour toi; mais ta délicate sensibilité ne te permit pas de fuir, d'abandonner ton amie que tu ne pouvais plus servir; ah! tu n'avais pas besoin d'un lien de plus pour t'attacher Sophie-Gabriel »! »

Il paraît que de Brugnières avait ordre de conduire sa captive à Sainte-Pélagie, maison réservée à des femmes perdues de mœurs et de réputation; Sophie le savait, et s'en expliqua avec véhémence; nous pou-

« trager l'amour et la nature, par le crime du désespoir. « Souvent, dans les délires passionnés de ta tendresse, tu as « juré de ne pas me survivre, étais-tu mère alors? Non, tu « ne l'étais pas. » ( *Lettres originales de Vincennes*, t. 4, p. 300. )

<sup>1</sup> Dans un pamphlet intitulé : *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage*. Paris, 1788.

<sup>2</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 23 juillet 1777.

vons en juger par cette phrase : « C'est un lieu où ton amie n'eût pu que mourir <sup>1</sup>. » L'agent de police qui, dans cette circonstance, fit preuve de bon sens et d'humanité, écrivit d'Amsterdam, le 24 mai, à M. Lenoir, pour proposer un autre lieu de détention, en se fondant sur le désespoir de sa prisonnière, sur sa naissance, sur la qualité du mari, étranger aux ordres donnés <sup>2</sup>. L'ambassadeur duc de la Vauguyon écrivit aussi le même jour : « Je ne puis m'empêcher d'exciter votre sensibilité sur la situation fâcheuse de madame de Monnier; cette jeune femme, entraînée et séduite par une passion violente, me paraît sentir tous ses torts <sup>3</sup>. » Déjà il lui avait donné des marques d'intérêt, et nous les rapportons pour faire voir quelle avait été en Hollande la conduite des deux fugitifs : « M. le duc de la Vauguyon, dit Sophie, qui vint me voir dans la prison à Amsterdam, ne serait pas, avec le caractère qu'il porte, venu voir une femme indigne d'intérêt; vous pouvez vous informer à lui de la conduite que j'ai tenue en Hollande, et aux consuls et agens de France à Amsterdam et à Rotterdam, qui nous connaissaient l'un et l'autre <sup>4</sup>. » Non, lui répondait madame de Ruffey, « désabusez-vous; si M. le duc de la Vauguyon vous a rendu visite en Hollande, à tous deux, c'est par considération pour

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 19 juin 1777.

<sup>2</sup> Lettres originales du donjon de Vincennes, t. 4, p. 345.

<sup>3</sup> Idem, p. 348.

<sup>4</sup> Lettre inédite de Sophie à M<sup>me</sup> de Ruffey, 19 juin 1777.

le mari de l'une , et pour le père de l'autre <sup>1</sup>. Cette visite a encore pu avoir pour objet la curiosité de voir une héroïne de roman <sup>2</sup>. » Sophie insiste : « Il

<sup>1</sup> Cette dernière supposition est erronée. « On dit que le « ministre de France , à la Haye , a ordre de me guetter : « à ce propos , c'est M. de la Vauguyon qui est notre ambas- « sateur actuel , il va arriver. Il a eu autrefois des démêlés « avec mon père , étant duc de Saint-Mégrin ; après s'être « affiché son partisan , son ami , il l'a abandonné , et même « tourné en ridicule. Voyez si vous pourriez en tirer quel- « que parti pour moi , lettres de recommandation , ou au- « tre chose. » (*Lettre inédite de Mirabeau à sa mère*, du 23 octobre 1776.) Nous savons en effet que le duc de Saint-Mégrin avait eu des liaisons avec la société des Économistes : « Je t'annonce une belle visite d'un jeune grand seigneur, qui « veut visiter mes terres, en allant en Provence, cette lettre « te sera remise par le jeune duc de Saint-Mégrin, qui est un « excellent sujet, de qui sont *les lettres à l'abbé de Mably* que « tu as vues à la fin des derniers volumes des *Éphémérides*. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 3 août 1768.) Mais le duc de Saint-Mégrin était fils du duc de la Vauguyon, gouverneur des petits-fils de Louis XV. Le fils avait été chargé par le père, de négocier avec les Économistes, au sujet de la dédicace des *Éphémérides*; le refus de cette dédicace avait eu pour cause principale, comme nous l'avons expliqué (tome premier de notre ouvrage,) l'intraitable orgueil de tempérament et de secte du marquis de Mirabeau; on conçoit que, par suite, une rupture ou du moins un refroidissement avaient pu s'en suivre; et que le duc de Saint-Mégrin, comme homme et comme courtisan, avait fort bien pu saisir une occasion toute naturelle de *tourner en ridicule* le chef altier de l'*Économisme*.

<sup>2</sup> Lettre inédite de madame de Ruffey à Sophie, 22 juillet 1777.

est donc bien romanesque , car il témoigna aux *héros de roman* l'intérêt le plus tendre , leur offrit ses recommandations faute de mieux , et pleura avec eux <sup>1</sup>. »

Sophie , en arrivant à Paris , fut déposée dans l'établissement de M<sup>lle</sup> Douay , qui tenait une espèce de maison de discipline rue de Charonne ; on l'y inscrivit sous le nom de madame de Courvière<sup>2</sup> ; « comme chacune n'a ici que son nom de baptême , je porte ici celui de *Sophie* , nom que tu m'as tant fait aimer <sup>3</sup>. »

Outre les peines déchirantes qu'éprouvait cette jeune femme , encore plus malheureuse que coupable , la gêne la plus dure lui était imposée dans cette résidence qui la préparait à une prison : « Nous sommes ici tout près de Ménilmontant ; mes fenêtres donnent dessus ; mais personne n'a de vue , la maison est affreuse <sup>4</sup> ; il y a ici jusqu'à sept personnes dans une même chambre , et quatre dans la mienne <sup>5</sup> ; je ne puis écrire que dans mon lit , sous mes rideaux , et encore ai-je à craindre que le plus petit froissement du papier ne me découvre ; et puis , bientôt , avec quoi écrire ? si nous avions donc pu prévoir ces difficultés , nous aurions fait nos provisions de papier et de plumes , encre ; ne te sers pas de tabac , au lieu d'encre , prends en plutôt de la Chine ; c'est celle dont je me sers ; tu

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à madame de Ruffey , 30 juillet 1777.

<sup>2</sup> Nom d'une terre de M. de Monnier.

<sup>3</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , 10 juin 1777.

<sup>4</sup> *Ibid.* , 13 juin 1777.

<sup>5</sup> *Ibid.* , 9 juillet 1777.

peux aussi avoir des clous dans du vinaigre , cela fait de la rouille et une encre jaune <sup>1</sup>. »

Quelles que soient les angoisses de sa captivité , Sophie les supporte , parce qu'elle espère des nouvelles de Mirabeau. « M. Lenoir est si honnête , si humain ! il me dit de compter sur lui ;.... mais qu'il nous aide tous deux ! s'il ne voulait servir que moi je le refuserais ; ah ! c'est dans mon Gabriel que je sens les bienfaits <sup>2</sup> ! »

« Je ne vis que dans l'espoir de tes lettres : tous les jours je vois des facilités pour m'échapper ; les fermetures s'adoucissent toujours à la longue ; les murs du jardin ne sont pas plus élevés que l'était celui que j'ai sauté ; mais la fuite serait encore plus facile pour moi , quand je verrais tout ouvert , je n'en sortirais pas. Hélas ! je ne pourrais voler jusqu'à ton cachot ! et où irais-je sans toi ? et où aurais-je plus sûrement de tes lettres ? que j'en reçoive , et qu'on me mette aux fers ! je baiserais mes chaînes à ce prix <sup>3</sup> ! »

Avant de terminer ce livre , nous tâcherons d'indemniser nos lecteurs des vides que nous y avons laissés , par nécessité , quant aux faits et correspondances qui se rapportent au séjour des deux fugitifs en Hollande.

Plusieurs passages du recueil de Vincennes <sup>4</sup> , les

<sup>1</sup> Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , 13 juin 1777.

<sup>2</sup> Lettre inédite de la même au même , 19 juin 1777.

<sup>3</sup> Lettre inédite de la même au même du 6 juillet 1777.

<sup>4</sup> Voir entre autres la page 222 , du tome 4.

préfaces de deux ouvrages publiés par Mirabeau en 1784 et 1788<sup>1</sup>, et une multitude de lettres dont nous sommes dépositaires, prouvent qu'il avait formé à Amsterdam, à Rotterdam, à Leyde, à Dordrecht d'étroites liaisons non seulement avec des savans et des gens de lettres, mais encore avec beaucoup de citoyens qui, adonnés comme lui aux études politiques, s'occupaient, surtout, des spéculations d'une philanthropie très active.

En France, il était entré de bonne heure dans une association de *Franc-Maçonnerie*. Cette affiliation l'avait accrédité auprès d'une loge hollandaise; et il paraît que, soit spontanément, soit pour répondre à une demande, il songea à proposer une organisation dont nous possédons le plan, écrit non pas de sa main, car nous n'avons à ce sujet qu'un très petit nombre de notes autographes tout-à-fait informes d'ailleurs, mais de la main d'un copiste que Mirabeau s'est attaché, et a beaucoup occupé pendant plusieurs années, et qui probablement aura plus tard mis au net le manuscrit dont il s'agit.

Ce travail nous paraît être l'œuvre de Mirabeau : on y trouvera ses opinions, ses principes, son style, d'autant plus reconnaissable qu'il ne chercha jamais ni à le déguiser, ni à lui donner de la variété. Ce n'est pas là, nous l'avouons, un ouvrage approfondi, ni un morceau d'un mérite supérieur. Mais nous croyons que, comme nous, on y remar-

<sup>1</sup> *Les Doutes sur la liberté de l'Escaut, et l'Adresse aux Bataves.*

quera le but le plus noble , les intentions les plus bienfaisantes , les vues les plus justes ; qu'on saura gré à l'auteur , fugitif et caché , de cette sorte d'expiation volontaire qui le vouait au service de tous , pour compenser ses torts envers quelques-uns ; qu'enfin on verra avec un étonnement mêlé d'intérêt , cette preuve nouvelle de la force et de la générosité de caractère de cet homme , plein de passions bonnes et mauvaises , qui demandait à de philanthropiques méditations de quoi se distraire de ses angoisses domestiques , de ses remords , et de ses dangers imminens.

## MÉMOIRE

CONCERNANT UNE ASSOCIATION INTIME A ÉTABLIR DANS L'ORDRE DES F — M , POUR LE RAMENER A SES VRAIS PRINCIPES , ET LE FAIRE TENDRE VÉRITABLEMENT AU BIEN DE L'HUMANITÉ ; RÉDIGÉ PAR LE F. MI — , NOMMÉ PRÉSENTEMENT ARCÉSILAS , EN 1776.

### *Avant-propos.*

« Ceux qui , sans certaines lumières dans l'esprit, et sans un certain enthousiasme dans le cœur , ne sont entrés dans l'ordre des Fr. M. que par l'effet d'un appétit de curiosité , ou par des vues d'intérêt quelconques , se trouvent d'ordinaire peu satisfaits , et en sortent souvent ; à moins que les agrémens de société , ou d'autres considérations ne les retiennent. Mais ils doivent penser tout autrement , les hommes qui , réfléchissant davantage , reconnaissent

ce qu'il y a d'utile, de grand, de respectable dans un lien universel, dont les fils partant de tous les pays, unissent un très grand nombre de gens éclairés, la plupart d'une extraction, d'une fortune et d'une éducation distinguées; dans une institution dont le but est d'amener les esprits à la connaissance d'un créateur universel de la nature, et des rapports primitifs de fraternité et d'égalité, qui existent entre tous les hommes, dans l'obligation qui naît de là de s'entre-secourir, de travailler au bien de l'humanité, obligation qui est le sujet perpétuel de tous les rites, de tous les discours, de toutes les actions.

Ceux qui voient cela doivent, malgré les dégoûts que doivent leur causer quelques fâcheux alliages, malgré la vue du peu d'usage qu'on a encore fait de moyens aussi grands, aussi beaux, aussi dignes d'admiration, tâcher au moins de maintenir, autant qu'il est en eux, cette association, afin que, s'ils ne sont pas assez heureux pour atteindre l'époque où elle pourra produire tous les fruits qu'on a droit d'en attendre, la postérité se trouve au moins en état d'employer un moyen aussi précieux, de procurer le bien général des hommes.

Ainsi, quelque peu conforme que puisse être l'état présent, soit de l'ordre en général, soit de la loge particulière dans laquelle un frère vit, aux idées que ses lumières le mettent en état de se former sur le but de l'O., et sur ce qu'il pourrait exécuter, il ne doit point s'en séparer, point détourner les aspirans d'y entrer. Si, en plusieurs endroits, on n'exécute rien de plus que les devoirs de charité

triviaux envers les nécessiteux, si en d'autres ce qu'on exécute n'a aucune influence réelle sur le bien-être des hommes, et si même, comme il n'arrive que trop souvent, on emploie à exécuter des bagatelles de grand moyens, qu'on aurait pu, sans le défaut de lumière, la petitesse d'esprit, les vues rétrécies, les passions intéressées de plusieurs membres, appliquer à des choses infiniment plus grandes et plus décisives pour l'humanité; il doit se dire: Que cette charité pour les F. est déjà quelque chose de très grands, et de très respectable; que le peu qu'on fait pour l'humanité, quoique souvent mal dirigé, est toujours intéressant, et digne d'estime; que c'est un indice important de ce que l'O. peut faire s'il le veut, et de ce qu'il fera, lorsque les lumières et l'amour de l'humanité qui en est la conséquence se seront répandus encore davantage; mais que tout cela cessera et ne saurait avoir lieu, si par de fausses idées, par des impatiences condamnables, les meilleurs esprits abandonnent l'ordre, et en causent ainsi peu-à-peu la dissolution; que même ce n'est qu'en entretenant l'enthousiasme des F., en resserrant le lien qui les unit, que cela peut s'exécuter.

« Si son cœur est capable d'aimer l'humanité, s'il n'est pas lui-même infecté de la peste de la société, de cet esprit d'égoïsme froid, qui, ne considérant uniquement que son intérêt instantané, n'est susceptible d'aucune espèce d'enthousiasme, ni pour la vertu, ni pour la gloire; ces idées l'attacheront à l'O., lui en feront chérir tous les intérêts, et le por-

teront à en perpétuer les vrais principes et les usages, en les inculquant de la façon la plus adroite aux autres, et surtout aux jeunes F., tant par ses discours que par son exemple. Ces idées et ces sentimens le feront aisément passer par-dessus les petits désagrémens que l'on trouve dans toutes les L. (loges) par les fausses mesures qu'on y voit adopter journellement, par le défaut de lumières, de générosité, de sagesse et de vertu de la plupart des membres.

« La légèreté, la sottise des Athéniens n'empêchèrent pas Démosthène, Phocion et d'autres illustres citoyens de cette république de continuer à la servir jusqu'à la mort. C'est ainsi qu'ont pensé les plus grands hommes de l'antiquité vis-à-vis de leur patrie; c'est ainsi que doit penser un F. éclairé vis-à-vis de l'ordre.

« Cependant, les esprits s'éclairant de plus en plus, les hommes renfermés dans les bornes du plus vil égoïsme, par la puissance despotique des gouvernemens, commençant à étendre leurs sentimens, à se réveiller sur leurs intérêts communs, par le poids insupportable de la force même qui avait brisé les ressorts de leur ame; le temps paraît venu où les F. les plus éclairés et les plus magnanimes devraient se réunir pour tourner peu-à-peu l'O. vers le grand but qu'il est capable d'atteindre, pour se mettre en état de contribuer efficacement au bonheur de tous les hommes, même de ceux qui ne sont pas de l'O., lorsque les occasions s'en présentent. C'est à cet effet qu'il serait utile de former une association intime

des F. les plus vertueux, les plus humains et les plus éclairés sur les principes suivans.

*Principes de l'Association intime des F.*

« 1<sup>o</sup> Le but de cette association serait de travailler efficacement à celui que l'ordre entier des Fr. M. se propose : *Le bien de tous les hommes.*

« Pour remplir ce but, il faut bien connaître les moyens d'y parvenir.

« D'abord le bonheur de chaque homme, en particulier, dépend du degré de sagesse et de vertu que l'architecte suprême lui a donné. Une société quelconque ne peut forcer chaque homme en particulier d'être sage et vertueux; ce serait un projet chimérique. Mais on peut mettre les moyens d'acquérir la vertu et la sagesse à portée de plus d'hommes, et c'est là un des résultats que l'association ne devrait jamais perdre de vue, et qu'elle peut très bien atteindre, si elle y veut travailler.

« Telle est la nature de la sagesse et de la vertu, que leur profession tourne constamment à l'avantage de celui qui en est doué; s'il y a tant de gens qui semblent persuadés du contraire, c'est qu'ils n'ont pas l'esprit de voir cette vérité, ou qu'ils ont pris de mauvais plis, et sont devenus incorrigibles, avant de la connaître.

« C'est donc à éclairer les hommes, qu'il faut s'attacher pour les rendre sages et vertueux, c'est surtout à les éclairer dans leur jeunesse qu'il faut travailler.

« La première base des soins de l'association, l'un

des principes cardinaux d'où dériveraient ses réglemens, serait donc le soin d'étendre autant qu'il est possible la sphère des connaissances, non pas tant en profondeur qu'en surface.

« Je m'explique :

« Ce ne sont point les recherches scientifiques auxquelles l'association doit livrer ses soins et ses travaux. Les récompenses qui en sont presque infailliblement le fruit sont un véhicule assez puissant pour engager les gens de lettres à s'y livrer.

« Cependant si les membres de l'association peuvent, sans nuire à des résultats plus importants, encourager, soit en commun, soit séparément, des découvertes utiles, ils agiront parfaitement dans l'esprit de l'O.

« Mais c'est à répandre les vérités et les connaissances utiles, déjà établies parmi beaucoup de personnes, à les faire parvenir jusqu'à la classe du peuple qu'ils doivent s'attacher. C'est par-là qu'ils travailleront puissamment à éclairer et à perfectionner l'humanité.

« C'est aux vices de l'éducation qu'il faut attribuer l'ignorance des gens de tous les états, excepté quelques esprits heureux, et ceux qui font métier des lettres; cette ignorance qui engage tant de jeunes gens dans le vice, tant d'autres personnes dans une dissipation par laquelle elles tombent dans mille égaremens, et sont rendues incapables, pendant toute leur vie, de penser, de s'occuper utilement.

« Cette folle éducation fait haïr les sciences, les rend presque impossibles à acquérir, empêche neuf

cent quatre-vingt-dix-neuf personnes sur mille, de prendre l'habitude de lire, qui entraîne celle de penser, et qui préserve d'un nombre infini de vices et de malheurs en munissant l'esprit contre l'ennui.

« C'est donc à la changer qu'il faut s'appliquer. L'association doit donc s'attacher à examiner et encourager toutes les nouvelles découvertes qui se font sur ce point, et à mettre et faire mettre en pratique toutes celles que la saine raison jointe à l'expérience feront reconnaître propres à répandre davantage les connaissances vraies et utiles, et à mettre plus d'hommes en état de les acquérir.

« Ainsi l'introduction de la raison, du bon sens, de la saine philosophie dans l'éducation de tous les ordres des hommes, sera le premier but de l'association.

« Venons au second : supposez les hommes sages et vertueux, tels que peut les rendre une bonne éducation ; vous verrez que cela seul ne suffit pas pour leur bonheur. Un homme très-sage et très-vertueux sera fort malheureux, s'il a la goutte ou la pierre. Il le sera moins qu'un fou et un vicieux avec les mêmes maux ; mais il le sera toujours beaucoup.

« Il est vrai que l'association proposée ne saurait entreprendre de mettre des bornes aux influences physiques que l'architecte souverain a fait entrer dans la composition de son édifice et qui frappent souvent les individus.

« Mais il y a d'autres empêchemens au bonheur dont les hommes peuvent jouir, et ces empêchemens proviennent tous du gouvernement et de la législation.

Pense-t-on, par exemple, qu'un homme, quelque sage et vertueux qu'il soit, puisse n'être pas très-infortuné, lorsqu'on l'arrache à ses parens, à sa femme, à ses enfans, à son amante, par exemple, pour l'envoyer se faire égorger en Amérique<sup>1</sup>? Lorsqu'il est serf et attaché à la glèbe, lui et ses enfans, à perpétuité; lorsqu'au lieu de pouvoir travailler pour se nourrir, lui, sa famille et son bétail, il est obligé d'aller en corvée; ou lorsque voulant mettre quelque art qu'il a appris en pratique, s'établir avec la fille qu'il aime, il ne le pourra pas, parce qu'il n'aura pas de quoi payer les frais de maîtrise pour lesquels il se voit obligé souvent de se dépouiller du dernier sou qu'il pourrait si bien appliquer à améliorer sa condition; ou lorsqu'il suffira d'un indice un peu probable, pour le faire mettre en prison et à la question; enfin, un homme sage et vertueux peut-il être heureux, s'il peut être opprimé, exilé, emprisonné, mis à mort enfin, par un homme puissant auquel il aura déplu?

« C'est donc le despotisme et ses conséquences qui forment un des grands fléaux de l'humanité; et le second grand pivot de l'association devrait être *la correction du système présent des gouvernemens et des législations.*

<sup>1</sup> Allusion manifeste aux Hessois que le landgrave de Hesse-Cassel Frédéric II, vendait, au nombre de 6,000, aux Anglais, pour aller combattre les *insurgens* de l'Amérique du nord, expédition au sujet de laquelle Mirabeau écrit, en Hollande, l'*Avis aux Hessois* dont nous rendrons compte dans notre livre XIV.

« Cette correction peut être particulière ou générale, insensible ou subite, occulte ou éclatante.

« Cette dernière espèce ne doit point entrer dans l'esprit de l'association, elle est contraire aux statuts de l'O. ; elle est dangereuse pour l'humanité même. Des ambitieux se servent des momens de trouble pour jeter un autre filet, souvent plus serré, pour imposer un autre joug, souvent plus dur, sur l'espèce humaine, et pour pousser ceux qui n'avaient voulu que remédier aux maux présens dans un abîme opposé.

« Témoin Cromwell, témoin le roi de Suède régnant qui a entraîné ses partisans bien loin au-delà des bornes où ils tendaient.

« Mais l'association pourra fort bien travailler à introduire une amélioration insensible dans la législation et le gouvernement, et ce projet n'est pas chimérique. On sent pourtant combien cette dernière et sublime partie de l'association devrait être tenue secrète, et ne se découvrir qu'à des personnes sûres; mais aussi les fruits en sont magnifiques, dignes de tous les soins de l'O. ; dignes de lui.

« Si quelqu'un insistait sur l'impossibilité de l'exécution, je lui répondrais que de la patience, de la constance, et du secret rendent tout possible.

« Si un membre de l'association se trouve avoir de l'influence dans les affaires, ou même s'il est seulement à même de mettre en mouvement les personnes qui en ont, il travaillera à ôter une entrave à l'humanité dans tel pays ou endroit : un second en fera ôter ailleurs une autre, et ainsi peu à peu, avec de la prudence et

du bon sens, le despotisme se trouvera circonscrit dans les limites de la raison et du droit.

« Je citerai un exemple frappant et récent, de ce qu'un corps bien uni et sage peut exécuter ; quoique cet exemple soit pris d'une institution diabolique, il peut prouver au moins le pouvoir de la prudence et du temps.

« Je parle de la société des jésuites : que n'a-t-elle pas opéré ! C'était, sans doute, pour immoler la liberté des hommes sur les autels de la superstition et du despotisme, et pour immoler ensuite celle-ci à sa propre ambition. Elle voulait abrutir l'espèce humaine, et la gouverner ensuite. Nous avons des vues toutes contraires, celles d'éclairer les hommes, de les rendre libres et heureux. Mais nous devons et nous pouvons y parvenir par les mêmes moyens, et qui empêcherait de faire pour le bien ce que les jésuites ont fait pour le mal ?

« D'ailleurs, nous avons sur eux des avantages infinis : aucun habit, aucun rit extérieur qui nous distingue, point de chef visible qui puisse nous dissoudre. A chaque orage qui nous menacerait, nous pourrions faire le plongeon, et reparaitre dans d'autres lieux et d'autres temps. D'ailleurs, point de vues d'ambition ou d'intérêt, qui puissent donner de l'ombrage. Pour peu qu'avec ces moyens on emploie de choix dans l'admission des membres, et de soins à les former, à leur instiller les sentimens de notre association, il est impossible qu'on ne réussisse. Pythagore et ses disciples ont fait dans la partie de l'Italie, nommée la grande Grèce, une association à

peu près semblable. Nous respectons avec raison cet illustre F. M., et il pourrait ici nous servir de modèle.

« Après avoir établi ainsi les principes de cette association, je hasarderai une esquisse de quelques réglemens qui en dérivent, priant les F. qui viendront à les lire, d'y ajouter leurs observations.

*Réglemens de l'association proposée.*

CHAPITRE I.

RÉGLEMENS GÉNÉRAUX.

« 1<sup>o</sup> Cette association sera absolument entée sur l'ordre de la Fr. M., et par conséquent intimement liée avec lui, et on n'entrera dans l'une qu'après s'être fait recevoir dans l'autre.

« 2<sup>o</sup> On entrera dans l'association par des initiations semblables, quant au fond, à celles qui se pratiquent dans les autres grades de l'ordre; et, quant à la forme, analogues aux buts de l'association, et dont les frères qui y accéderont originairement détermineront les rites, lesquels, une fois fixés, ne pourront plus se changer que du consentement général.

« 3<sup>o</sup> Il y aura deux grades principaux; dans le premier on découvrira aux initiés le vrai but de tout l'ordre, *le bien de l'humanité*, et le dessein d'y travailler efficacement. On leur expliquera le système général de l'association, et l'un de ses principes; savoir le dessein de réformer et étendre l'éducation

des hommes , et de protéger à forces unies tout ce qui tendra à cela.

« Dans le second , auquel on n'admettra personne qu'il n'ait donné des preuves évidentes de son zèle pour le bien , on découvrira le second principe , savoir la correction des gouvernemens et de la législation , et l'établissement d'une juste liberté parmi les hommes.

« 4<sup>o</sup> Tous les membres devant être Fr. M., ils seront zélés dans cet ordre , tant parce que c'est une excellente école d'esprit public , que pour parvenir aux dignités dans les Loges , et faire concourir les forces de celle-ci à leurs insu aux vues de l'association , qui sont aussi celles de la Fr. M. Les Loges où il y a des F. membres de l'association à la tête , se nomment Loges éclairées.

« 5<sup>o</sup> L'association sera divisée en provinces , sur le modèle de l'ordre , et il y aura un chef-lieu dans chaque grand état , mais sans autorité. Les grandes opérations qui demanderont un concours général de forces , se décideront à la pluralité des voix , d'abord dans chaque Loge de l'association , ensuite à celle des Loges. Hors de là chacune en particulier , ou quelques-unes volontairement réunies , travailleront aux vues de l'association dans leurs entours , en rendant toujours compte de ce qu'elles font au chef-lieu , qui en instruira les autres Loges.

« 6<sup>o</sup> Trois membres du plus haut grade de l'association pourront former une Loge et en recevoir d'autres , pour l'étendre avec les précautions nécessaires ; ils rapporteront tout ce qu'ils feront au chef-lieu.

## CHAPITRE II.

## QUALITÉS DU RÉCIPIENDAIRE.

« 1<sup>o</sup> Ce doit être une règle fondamentale de ne jamais laisser entrer aucun prince quelconque dans l'association, fût-il un Dieu pour les vertus. Si on ne la leur interdisait absolument, ils la gâteraient infailliblement, comme ils ont gâté la Fr. M. Mais les gens de qualité, pourvu qu'ils aient vaincu les préjugés qu'on impute à leur état, sont des membres précieux de l'association, parce que le point d'honneur de fidélité à leurs engagements les y rendra plus attachés; la crainte de perdre l'estime de leurs amis les rendra plus exacts à en pratiquer les devoirs; enfin la certitude que leur donne leur naissance de parvenir aux postes les plus éminens, les met le mieux en état de travailler efficacement aux grands vues proposées; et qu'ils ne craignent point qu'en procurant la liberté et le bien de l'espèce humaine, ils nuisent à leurs propres intérêts; outre qu'eux-mêmes ils sont souvent les premières victimes du despotisme, il n'ont qu'à tourner les yeux vers l'Angleterre. Les lords ont-ils perdu de leurs droits et de leur éclat parce qu'ils n'ont pas droit de commettre des injustices et d'opprimer? ou est-ce que l'abolition totale des corvées a rendu leurs terres d'un moindre rapport? Non au contraire; car la liberté est avantageuse à tout le monde, hormis au despote et à l'homme injuste et cruel.

« 2<sup>o</sup> Le récipiendaire doit être un homme possédant ou du bien ou des talens qui l'assurent contre l'indi-

gence. La pauvreté rend trop sujet à tout faire pour en sortir, pour qu'on puisse se fier d'un pareil projet à un homme dans cet état, ou dans le cas d'y tomber aisément.

« 5° Quoique la probité exacte doive être une condition invariable chez tout récipiendaire, il faut encore particulièrement qu'il soit un homme rangé dans ses affaires. Un voluptueux prodigue perd sa fortune, quelque grande qu'elle soit, et se trouve obligé de faire bien des choses blâmables pour réparer ses pertes; de sorte qu'il serait souvent dans le cas de ne pouvoir remplir les devoirs de l'association, ou même de choquer ses intérêts et de la trahir.

« 4° Comme il faut de la prudence, on n'y admettra jamais de membre qui n'ait trente ans accomplis.

« 5° Il devra avoir obtenu en Fr. M. les trois premiers grades au moins, et donné pendant un temps qui devra être de trois années au moins, où il aura fidèlement assisté aux travaux d'une ou de plusieurs Loges, des preuves de sa prudence et de son attachement à la chose commune.

« 6° Outre la parfaite probité, une qualité absolument requise dans le récipiendaire doit être la fermeté, une façon de penser mâle et courageuse, la sensibilité pour la gloire et l'honneur. Ce n'est pas que cette association doive exiger de grands sacrifices; s'il en était ainsi, elle ne pourrait subsister à cause du nombre des associés; mais c'est que, sans courage et sans fermeté, on ne peut compter sur

l'attachement d'un homme à ses liaisons ; et de tous les caractères du monde , celui avec lequel on peut le moins exécuter , c'est la crainte et la légèreté , quand même un homme posséderait d'ailleurs bien d'autres bonnes qualités , et tous les talens imaginables.

« 7<sup>o</sup> Le récipiendaire doit avoir reçu une certaine éducation , posséder des lumières et des connaissances , aimer la lecture et l'entretien de choses utiles et sérieuses.

« 8<sup>o</sup> Tout homme bigot doit être exclus , *ipso facto* , de l'association ; ce n'est pas qu'elle doive être composée de gens sans religion ; à Dieu ne plaise ! mais il faut absolument qu'en adorant l'architecte suprême avec sincérité , et à leur manière , ils ne condamnent absolument point , et en aucune façon , ceux qui l'adorent de telle autre manière que ce soit , pourvu qu'elle n'ordonne pas des actions évidemment contraires à la saine morale , et au bonheur visible et sensible des hommes. En un mot , tout récipiendaire doit être parfaitement tolérant et persuadé que la religion est une affaire entre Dieu et chaque homme en particulier , dont aucun tiers n'a le droit de se mêler contre le gré des intéressés.

« Telles doivent être les qualités du récipiendaire , et si l'association doit porter les fruits désirés , il faut être inexorable là-dessus. Même les recherches doivent se renouveler , lorsqu'il s'agira de faire passer un Fr. du premier dans le deuxième grade de cette association. Cela ne pourra se faire , si l'on n'observe que l'enthousiasme de l'humanité n'ait augmenté en

lui. Si cela lui déplait, il en sortira peut-être; mais qu'importe? et que pourrait-il dire, qui au lieu de nuire à l'association, ne la comblât de gloire? Il n'en est pas de même du second grade, un ennemi pourrait, quelque noble que soit son principe, la présenter sous des couleurs odieuses et dangereuses pour les membres. C'est pourquoi l'attention dans le choix doit être extrême.

### CHAPITRE III.

#### *Devoirs auxquels s'engagent les membres de l'association.*

##### ARTICLE PREMIER. — *Devoirs généraux.*

« 1<sup>o</sup> Les membres de l'association résidant dans un même lieu se lieront d'amitié, ce qui sera facile, tous devant être d'une condition honorable.

« 2<sup>o</sup> Des signes et paroles sûres les mettront en état de se donner à connaître les uns aux autres, et ils ne pourront pas se cacher de ceux qui se légitimeront comme leurs frères.

« 3<sup>o</sup> Il n'y aura dans l'association aucune caisse de charités, parce qu'on ne suppose jamais qu'aucun membre en ait besoin, et que si par un hasard singulier cela arrivait, étant tous M., celui qui serait dans ce cas-là, n'aurait qu'à recourir aux Loges.

« De là s'ensuit qu'aucun membre de l'association ne pourra demander aux autres des secours de cette nature. Du reste tous les services que se doivent des amis intimes, liés par les intérêts les plus nobles, ils se les rendront.

« 4<sup>o</sup> Surtout les soins qu'un frère mourant leur remettra , tant pour l'éducation ou la tutelle de ses enfans ou autres , ils s'en chargeront en commun , sans pourtant que cela leur cause des frais , à moins que leur propre générosité ne les y porte.

« 5<sup>o</sup> Ils auront soin d'arranger toujours les choses de façon que les papiers relatifs à l'association ne puissent jamais tomber entre des mains profanes.

ARTICLE II. — *Devoirs des frères du grade inférieur.*

« Outre les obligations du secret envers tout profane , de l'assujétissement aux lois de l'association et autres de cette nature , ils s'engageront :

« 1<sup>o</sup> A travailler de tout leur pouvoir à l'établissement de bons instructeurs , surtout pour le peuple.

« 2<sup>o</sup> A encourager tous les nouveaux essais qui se font pour corriger l'éducation.

« 3<sup>o</sup> A encourager tous les établissemens d'éducation publique , fondés sur de bons principes , et non sur la façon pédantesque et pleine de préjugés dont on a élevé jusqu'ici la jeunesse.

« 4<sup>o</sup> A s'éclairer eux-mêmes par de bonnes lectures , par leurs conversations et méditations sur tous les objets d'utilité publique et surtout sur l'éducation.

« 5<sup>o</sup> Ceux qui sont mariés et pères , à veiller à celle de leurs enfans , à les préserver de tout fanatisme , à leur former le corps aussi bien que l'esprit , à en faire des hommes , à leur inspirer les sentimens qui font la base de l'association , et les vertus sans lesquelles eux-mêmes n'y auraient pas été reçus.

« 6° A s'entr'aider pour que les forces réunies de la Loge M. à laquelle ils appartiendront concourent au même but.

ARTICLE III. — *Devoirs des frères de grade supérieur.*

« Ces frères s'engageront :

« 1° A leur entrée dans ce grade , et par tous les liens les plus sacrés , à ne jamais en sortir ou s'en détacher , sous quelque prétexte que ce puisse être , à quelque degré de fortune qu'ils s'élèvent ; à ne jamais cesser d'en observer tous les engagements ; à en reconnaître toujours les membres , et à ne jamais rompre leurs liaisons avec eux ; car plus ils acquerraient de puissance et de crédit , plus ils seraient en état de remplir les vues de ce grade. Si un frère est membre du souverain d'un état , ou s'il devient ministre ou favori d'un prince , il emploiera tout son crédit aux buts de l'association ; il inspirera , avec sagesse , ses sentimens d'amour , d'humanité , et d'équité à son souverain ; il l'empêchera autant qu'il pourra de commettre des duretés , de s'abandonner à un luxe ruineux , à une ambition ou à une avidité sans bornes ; il rendra compte de ce qu'il aura fait à ce sujet à ses frères , pour en recevoir le juste tribut d'estime et de louange qu'il aura mérité.

« 2° A abolir tant qu'ils pourront la servitude des paysans , l'asservissement des hommes à la glèbe , les droits de main-morte , et tous ces usages et droits qui avilissent l'humanité , et qui sont les restes affreux de la barbarie de nos ancêtres.

« Pour expliquer cet article , il faut savoir que l'association n'exige point des sacrifices surnaturels de

générosité. Comme ils répugnent au cœur humain , avec des lois pareilles elle ne pourrait pas durer. Ainsi , on n'exige pas qu'un gentilhomme affranchisse tous ses paysans sans équivalent ; mais il aura certainement un avantage beaucoup plus grand à les établir comme de petits fermiers sur leur portion de terre , qu'à les tenir toujours dans la servitude. Les terres en Angleterre , formées sur ce modèle , rapportent bien autrement que dans nos pays où le paysan est serf.

« 3<sup>o</sup> A faire tout leur possible pour abolir les corvées , sous la condition d'un équivalent équitable , dont l'avantage pour le seigneur terrien a déjà été prouvé jusqu'à l'évidence.

« 4<sup>o</sup> A faire tout leur possible pour abolir tous les corps de métiers , toutes les maîtrises , en un mot toutes les gênes mises sur l'industrie ; tout homme devant travailler pour vivre , suivant les lois d'une saine morale , il ne faut pas qu'il y ait d'entraves qui empêchent de remplir ce devoir.

« 5<sup>o</sup> A faire tout leur possible pour abolir toutes les gênes mises sur le commerce , par les douanes , les accises et les impôts de toute dénomination , par lesquels les financiers pompent le sang des sujets , sans qu'un peuple sache combien il donne.

« 6<sup>o</sup> A faire tout leur possible pour restreindre les impositions énormes que le pauvre peuple se voit à présent obligé de payer.

« 7<sup>o</sup> A faire tout au monde pour procurer une tolérance générale de toutes les opinions religieuses quelconques ; pourvu qu'un homme soit utile à l'état,

qu'importe à la législation ce qu'il croit? L'exemple de la Hollande, de l'Angleterre, des colonies en Amérique, prouvent l'utilité de cette façon de penser.

« 8° A faire, pour cet effet, tous ses efforts pour faire abolir toute juridiction des ecclésiastiques, diminuer leur nombre, là où il est excessif; arracher toutes ses armes à la superstition.

« 9° A tout faire pour renfermer le despotisme dans des bornes plus étroites et plus équitables. En Allemagne, ils travailleront à maintenir le droit des États, à y résister au pouvoir arbitraire, à n'y point céder à de vils intérêts. Comme on ne saurait rien dire là-dessus, et que tout dépend des circonstances, les frères s'aviseront entre eux, dans leurs assemblées, sur les moyens de remplir leurs engagements à ce sujet. Cela fera l'objet de leurs plus mûres délibérations.

« 10° C'est dans cette vue que, comme les frères du grade inférieur liront attentivement les bons ouvrages sur l'éducation de toutes les classes des hommes, ceux du grade supérieur liront et méditeront tous ceux qui traiteront des objets de législation et d'administration; se les recommanderont les uns aux autres; et rechercheront entre eux ce qui pourrait être applicable à leurs circonstances.

« 11° Ils s'opposeront partout aux injustices des hommes puissans; et s'ils ne peuvent les empêcher, ils tâcheront de les publier, dévoiler et d'en mettre les auteurs au pilori du public.

« 12° Pour cet effet ils favoriseront autant qu'ils pourront la liberté de la presse, la plus forte barrière

que nous ayons contre la tyrannie et contre l'oppression ; ils répandront les écrits qui donneront ombre au despotisme ; ils en assisteront les auteurs, si, d'ailleurs, ils sont gens de mérite, et qu'il n'y ait pas de malice et de fausseté dans leur fait.

« 15° Afin d'encourager d'autant plus les membres de l'association à agir avec zèle, pour remplir les susdits engagements dans toute leur étendue, ils jureront solennellement d'assister de toute leur puissance ceux qui, par trop de zèle dans l'exécution de leurs engagements, auront pu tomber dans quelque désastre ; les noms de ceux qui auront souffert pour la cause de l'humanité, seront communiqués à tous les frères ; on répandra leurs belles actions dans le public, pour les faire jouir de l'honneur qu'ils méritent, ils seront reçus avec estime de tous leurs frères. C'est à quoi on ne manquera jamais, dans toutes les correspondances réglées qu'il y aura entre les Loges éclairées et leur chef-lieu, et entre les diverses provinces.

Telle est l'esquisse du plan d'un édifice, dont on pourrait ensuite déterminer les détails dès qu'on l'aurait fondé. »



**APPENDICE.**

APPENDICE

## APPENDICE DU LIVRE III.

---

En rendant un compte sommaire des affaires rurales et litigieuses que Mirabeau , dans sa première jeunesse , traita fort habilement en Limousin , nous avons dit que nous présenterions , séparément , quelques extraits des *Éphémérides du citoyen* , en ce qui concerne un conseil de *prud'hommes conciliateurs* , à l'établissement duquel il eut une grande part.

Voici ces extraits : nous les insérons d'autant plus volontiers qu'ils offrent à nos yeux plus d'une sorte d'attrait , et qu'ils sont enfouis dans un recueil parfaitement oublié , et devenu si rare que la bibliothèque royale elle-même n'en a pas un exemplaire complet.

D'un côté , nos extraits montrent la situation où

était, il y a soixante-trois ans, une province à qui la pauvreté rendait le régime féodal encore plus insupportable. D'un autre côté on y verra, sous un aspect aussi intéressant que neuf, Mirabeau qui à vingt-un ans, passa, comme nous l'avons dit, quelques mois dans la terre d'Aigueperse en Limousin, et à qui, naguère, en parlant de ce séjour, on a attribué un rôle infame ou extravagant, dans une de ces inventions qui rêvées par des esprits fantastiques, et recueillies par d'ignorans compilateurs, insultent journellement la raison, la vérité et la pudeur publiques, dans notre temps de saturnales historiques et littéraires <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous parlons ici d'une prétendue anecdote empruntée à la *Revue du Midi*, par le *Cabinet de Lecture*, du 19 décembre 1833, le *Voleur du lendemain*, et le *Temps* du 8 janvier. On y présente Mirabeau s'essayant, par calcul et de sang-froid, au courage des *innovations politiques*, et à son rôle *révolutionnaire*, en détroussant les voyageurs sur le grand chemin. Et afin que la vraisemblance des détails soit assortie au fond du récit, l'inventeur prête une égale stupidité au volé et au voleur : au *volé* (d'ailleurs déclaré poltron), qui, après avoir échappé une première fois à un coup de feu, s'en va, quelques jours après, et encore de nuit, en provoquer un second, afin de se donner la satisfaction de reconnaître le voleur ; au *voleur*, qui, prudemment, prend le soin de conserver, de classer, d'étiqueter neuf bourses volées, pour fournir ainsi à la vindicte publique neuf preuves matérielles, autographes, irrécusables du crime, afin que le criminel ne puisse pas échapper A LA ROUE. D'ailleurs tous les détails de cette fable, encore plus grotesque qu'odieuse, sont dignes les uns des autres. Ainsi on attribue le grade de COLONEL au marquis du Saillant qui n'a jamais servi ; ainsi

Enfin les extraits qu'on va lire offrent, dans des détails tour-à-tour intéressans et spirituels, le déve-

l'on suppose Mirabeau entouré du renom de ses fatales aventures pendant son séjour en Limousin, où il n'a jamais reparu depuis l'âge de vingt-un ans ; ainsi on cite un narrateur primitif, dont on ne sait pas le nom, c'est-à-dire M. de Calissanne, qu'on appelle Gallitzane, et qui, du reste ne réclamera pas, car il est mort, etc., etc.

Quelle que soit la brièveté de cette note, nous nous la reprocherions à propos d'une confabulation ridicule, si l'obligation de l'écrire ne nous avait été, en quelque sorte, imposée par la lettre que nous insérons ici pour obéir au sentiment de piété filiale qui l'a dictée.

« Vous me deviez assurément cette note, mon cher Gabriel, « après m'avoir imposé silence, à moi la nièce si chérie de « Mirabeau ; à moi la petite-fille de son père, dont la vieille- « lesse ne fut caressante que pour moi seule ; à moi la fille « bien-aimée de ce marquis du Saillant, si simple et si bon, « mais si noble et si ferme, dont on fait un niais de mélo- « drame, sinon un roué de la Régence.

« Je ne vous reproche donc plus votre opposition. Je vous « promets de n'écrire ni à l'inventeur, ni aux colporteurs de « cette inepte calomnie, de ne parler qu'à l'histoire, et non « à d'éphémères journaux. J'approuve votre simple note, « quoiqu'un peu sèche et insuffisante ; mais à condition que « vous ajouterez : 1<sup>o</sup> que mon père fut, vingt-huit ans, « l'ami, souvent le défenseur, toujours le conseil, jamais le « mentor et le *compère* de Mirabeau ; 2<sup>o</sup> que moi, leur chère « Joséphine, au nom de tous mes ascendans, au nom de ce « vénérable père, au nom de ma tante de Cabris, morte, « entre mes bras et les vôtres, au nom de ma mère, qui vous « en tint lieu, et qui vous aimait comme un fils, je ne re- « connais qu'à vous le droit et le pouvoir de détruire tant de

loppement du vrai caractère de ce marquis de Mirabeau, que nous avons vu, que nous verrons, surtout, si dur et si despotique, comme chef de famille; et que l'on trouvera là réellement digne du titre qu'il se donnait d'*Ami des hommes*; parlant un langage bien meilleur que celui de ses livres, exposant avec une clarté ingénieuse des doctrines économiques qui, cette fois, sont également intelligibles et sensées; en un mot, remplissant la vocation d'un véritable philosophe-pratique, qu'il faudrait louer sans réserve, si un peu d'ostentation ne se mêlait au rôle admirable qu'il remplit.

« sottises, d'atrocités et de scandales, accumulés sur la mémoire de Mirabeau; qu'à vous seul le droit et le pouvoir d'écrire sa Biographie, dont vous avez reçu tous les matériaux de lui ou de nous, en son nom; qu'enfin nous vous avouons, mon cher Gabriel, et que nous n'avouons que vous.

« Il m'est doux, mon ami, de saisir cette occasion de témoigner hautement et publiquement les sentimens intimes et fraternels qui nous lient depuis le temps où Mirabeau nous réunissait avec amour sur ses genoux. Votre grand et consciencieux ouvrage terminé, votre mission remplie, vous donnent de nouveaux droits à mon affection et à mon éternelle reconnaissance.

« JOSÉPHINE SIREY, née DU SAILLANT.

Paris, le 10 janvier 1834.

A M. LUCAS-MONTIGNY, à Paris.

## BUREAU DE CONCILIATION.

---

L'Éléphant, honteux et surpris,  
Lui dit : Et parmi nous que venez-vous donc faire ?  
Partager un brin d'herbe entre quelques fourmis.  
Nous avons soin de tout....

LA FONTAINE.

Le poète simple et sublime dont on cite ici les vers est en ceci , comme dans tant d'autres endroits , l'organe de la Providence et de la nature, truchement de son auteur auprès de nous. Rien n'est grand ni petit devant l'être immense et suprême. Craignons de paraître criminels et méprisables à ses yeux , si dans notre petitesse nous cédon's au penchant orgueilleux de ne regarder qu'au-dessus de nous, de tendre à ce qui nous passe, de négliger nos entours, de dédaigner nos subordonnés , de créer enfin de grandes et de petites choses , et d'oublier que rien n'est grand hors de la justice , que rien n'est petit dans l'ordre de la justice, et dans les moyens de la concorde et de la paix.

Ainsi l'a pensé l'auteur d'une institution, selon nous respectable , sous le titre de *Bureau de Conciliation*. Nous allons rendre compte au public de la chose par la chose même et par ses circonstances. Nous dési-

rons qu'il ne la trouve pas indigne de son approbation, nous l'espérons ; et si nous nous trompions dans cette espérance , ce serait la preuve que nous n'avons encore guère avancé notre mission par nos travaux et par nos veilles.

Le marquis de Mirabeau prit possession l'année passée d'une terre de grande étendue et fort seigneuriale , dans une des provinces les plus escarpées du royaume. Il connaissait depuis plusieurs années le caractère national des habitans de cette province. Le peuple y est un peu sauvage, en comparaison du moins des autres habitans du royaume, entreprenant, féroce même dans ses querelles, et contre ceux qui le voudraient vexer ; mais bon d'ailleurs, reconnaissant à l'excès, et jusques à la générosité, qui en général est dans ce pays une vertu nationale ; attaché à ses nobles et à ses seigneurs, dont il souffre même ce qu'il ne souffrirait d'aucun autre. Simple, crédule, et pourtant avisé ; mais surtout imbu en quelque sorte d'un préjugé, qui n'est que trop général chez le peuple agreste de toutes les nations de notre Europe, et qui leur imprime comme un caractère de *souffre-douleur*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui consiste à croire inévitable comme la pluie et la grêle, la nécessité d'être opprimé par le plus fort, le plus riche, le plus habile, le plus accredité. Cette supposition, qui malheureusement n'est pas entièrement gratuite, rend les pauvres gens sombres, méfians, opiniâtres, et très peu disposés à entendre raison sur leur intérêt ; mais aussi elle les rend enthousiastes et dévoués de corps, d'ame et de volonté, à celui qu'ils croiront une fois

équitable , impartial et incapable de vouloir être injuste pour qui que ce soit.

Les bourgeois en général y sont actifs , laborieux , adonnés à leurs affaires , au commerce rural , et même à d'autres affaires de bien plus d'étendue ; ils ont des principes , un esprit de famille , des sentimens d'honnêteté et d'honneur , ils sont serviables avec zèle et capacité , subordonnés sans être bas ; subordonnés , dis-je , qualité sociale presque perdue dans le royaume , théâtre de fortunes désordonnées dans tous les genres , d'où suit que dans tous les détails le plat et sot orgueil des parvenus devient la maladie épidémique universelle.

Ces honnêtes bourgeois enfin estiment et pratiquent la cordialité la plus marquée , toutes les vertus relatives à l'hospitalité. Un peu de gloire , maladie apportée par l'admission de tant de nouveaux nobles , et fomentée par l'abus des privilèges et exemptions , ruine ceux qu'elle gagne ; mais plusieurs , et en plus grand nombre là qu'ailleurs , ont le bon sens de s'en garantir.

La noblesse enfin , plus pure , plus nombreuse et plus pauvre que dans les provinces où l'opulence peut l'engloutir , a toutefois moins conservé du génie national que les autres ordres , attendu que le goût du service , goût naturel et nécessaire à cet ordre-là , lui fait rapporter chez elle ce caractère mélangé d'esprit de commandement et de mœurs de servitude , qui fait l'ame du légionnaire , en un siècle surtout où l'erreur à la mode , en ce genre , est de former un ordre de milice , où l'arme et le soldat soient deux

outils étroitement unis, parfaitement associés l'un et l'autre. L'union dans les familles, la franchise, la gaieté, la cordialité, même entre voisins, le courage, la dignité dans les mœurs, les prévenances et soins obligeans dans les occasions, telles sont ses vertus. Bien de la perte de temps, et un peu d'ostentation ambitieuse, d'où suit le peu d'ordre dans les affaires, et les défauts qui résultent de ce genre d'incommodité : voilà ses imperfections.

A ces différentes nuances de caractères nationaux et territoriaux du pays, il faut joindre les circonstances physiques du climat dur, et des débouchés difficiles, qui font que tout le terroir est en dépaître, en bois et châtaigniers, et que le labourage qui, dans cette partie, n'est qu'accessoire au pâturage, est exploité par la plus chétive et lente culture des métayers, etc.

La culture des métayers est, comme l'on sait, une sorte de renoncement volontaire de tout intérêt au fonds de terre, de la part du propriétaire et de celle du cultivateur. Le propriétaire cède sa métairie et tout ce qu'il faut de bestiaux pour la mettre en culture, à un homme qui arrive avec ses bras et sa famille dénuée de tout, et qui, moyennant quelques avances pour la faire subsister, lui et les bestiaux, se charge de labourer la terre et de soigner le bétail, sous la condition de partager à la récolte le produit de l'une, et à la vente le croît de l'autre. En cet état, le propriétaire ne songe qu'à tirer le plus qu'il peut de son métayer : d'abord il le charge de l'impôt, souvent de la totalité de la semence ; s'il y a beaucoup de

châtaigniers sur la métairie, il voudra partager sur ce produit spontané : en un mot, il tire tout le plus qu'il peut, et dans tous les cas, le regardant lui et ses bœufs comme bêtes domestiques, il les charge de voitures, et s'en sert dans tous les temps pour tous voyages, charrois, transports, etc. De son côté, le métayer ne songe qu'à vivre avec le moins de travail possible, à mettre le plus qu'il peut le terrain en dépaître ou pacages, attendu que le profit provenant du croît du bétail ne lui coûte aucun travail; le peu qu'il laboure, c'est pour semer des denrées de vil prix, propres à sa nourriture, le bled noir, les raves, etc. Il n'a de jouissance que sa paresse et sa lenteur, d'espérance qu'en une bonne année de châtaignes, et d'occupation volontaire que celle d'engendrer.

En effet, comme de pareils entrepreneurs de culture n'ont ni la volonté, ni le pouvoir de payer des gages, ni des salaires, ils ne sauraient être aidés dans leurs travaux que par leur propre famille, qui devient pour eux, sinon une richesse, du moins un besoin absolu. Le reste du peuple, pauvres manœuvres, rarement employés et presque toujours pour leur nourriture, consiste en quelques familles qui ont quelques petits fonds, et un plus grand nombre qui vit sur le spontané, et du lait de quelques chèvres qui dévorent les haies, les broussailles, les clôtures et les bois. On peut à ce tableau juger de l'affaiblissement dans lequel vit tout ce pauvre peuple, et de l'état d'abjection dans lequel il est tenu par des hommes qui ne sont rien moins qu'inhumains, mais dont le préjugé, surtout parmi la noblesse, est que le

paysan n'est pas de la même espèce que nous. On le secourt, on le protège, rarement même lui fait-on tort ; mais on le dédaigne, on l'assujétit s'il est bon et facile ; on l'aigrit, on l'irrite, s'il est méchant.

Le nouveau seigneur avait vu, sous sa belle-mère, ce peuple venir lui porter ses plaintes, et soumettre ses affaires ; mais elle était fille de leurs anciens seigneurs, elle était née et avait été élevée parmi eux, elle entendait et parlait même à peu près leur langue. Il n'avait aucun de ses avantages, et cependant il les vit accourir de toutes parts, non seulement chargés, en une année disetteuse, de présens qu'on lui dit qu'il fallait accepter sans indemnité quelconque, sous peine de les affliger, mais encore lui apporter leurs papiers, lui soumettre leurs affaires, et surtout trembler, mouvement si peu fait pour l'homme, pour cette excellente créature si chère à la divinité, et qui, si on lui laissait tout l'essor naturel à son existence, verrait sans trembler la terre même s'ouvrir sous ses pas, et l'appeler dans ses abîmes, puisque le sein de la terre est le lit de repos de l'homme juste, comme sa surface est la table de l'homme, convive de l'auteur de tous les biens. En voyant cela, sa conscience, notre seul juge redoutable, lui dit : « Ceci ne te fut pas donné seulement pour vivre, mais le vivre te fut donné pour agir, et l'action pour faire bien ; comme la volonté pour le vouloir. Tends une main secourable et quotidienne à tes pauvres frères ; ou si ta position t'appelle à d'autres devoirs, choisis des substituts dont je sois contente, et fais ton devoir. »

Ce sentiment pressant et bientôt réfléchi engendra

l'idée dont on va voir l'exécution. Il chargea son fils, jeune homme de vingt-un ans, héritier naturel de ses domaines, de cette besogne plus difficile à réaliser qu'à imaginer, en un pays où il n'y eut jamais d'exemple de chose semblable, et où se trouvent, comme ailleurs, quelques gens qui profitent en honneur et en conscience des résultats des questions, querelles et dissensions. Le jeune homme s'en est tiré avec sagesse et succès; et c'est encore Dieu qui nous aime tant, qui nous a donné d'être pères.

*Extrait d'une lettre de M. le comte de MIRABEAU,  
à M. le marquis de MIRABEAU.*

20 décembre 1770.

« J'ai vu M. Poisson<sup>1</sup>, nous avons conféré de toutes vos affaires, et notamment de la *prud'homme*<sup>2</sup>. Il a trouvé mon plan bon; mais il veut ajouter à votre tribunal un notaire. Quelque éloigné que je fusse de mêler à tout cela la moindre nuance de chicane, j'ai cru que cela était bon pour faire transiger dans certains cas ceux que les arbitres décideraient à l'accommodement. M. Poisson prétendait qu'il fallait des gens de loi, etc., que cela pouvait vous engager dans des procès dispendieux, et qu'il fallait avant tout en

<sup>1</sup> C'est le même Poisson, auparavant instituteur de Mirabeau, qui alors régissait les terres du Limousin. (*Note de l'éditeur.*)

<sup>2</sup> C'est-à-dire du conseil hebdomadaire des *Prud'hommes*. (*Idem.*)

informer l'intendant. Je lui ai répondu 1° que ces arbitres ne devaient être, pour ainsi dire, que des témoins irréprochables, et bien au fait de leur paroisse; que d'ailleurs il ne serait jamais question que de causes où *Barthole* et *Cujas* ne serviraient de rien; 2° que votre menace de prendre fait et cause n'était faite, apparemment, que pour en imposer aux chicaneurs opiniâtres; 3° que ce tribunal n'était dans la réalité qu'une conférence à l'amiable sur les affaires de vos paroisses, et que personne ne pouvait trouver mauvais que vous ou votre substitut de confiance causassiez avec vos paysans de leurs affaires. Sur ce il a été convenu d'assembler lundi, 31 du mois, tous les curés, au château de A\*\*\* 1. Là je leur déclarerai, à eux et à votre justice 2, vos intentions, et les engagerai par de belles paroles à seconder vos vues, et à engager leurs paroissiens mardi, 1<sup>er</sup> janvier prochain, de se choisir trois vieillards de leurs villages, pères de famille, gens de confiance publique, et anciens domiciliés, et les engager à venir un tel jour de la semaine faire l'élection de leurs arbitres audit château de A\*\*\*, où je dînerai avec eux. Voici maintenant les raisons du parti que j'ai pris. 1° Votre justice se serait crue lésée par notre arrangement, et les curés offensés de n'avoir pas été consultés, si je n'avais pas ainsi ménagé les uns et les autres par un acte de déférence. 2° Comment me serais-je tiré d'une cohue

<sup>1</sup> Aigueperse. (*Note de l'éditeur.*)

<sup>2</sup> C'est-à-dire aux officiers de la justice seigneuriale. (*Idem.*)

de six mille âmes que je n'entends point, et dont je ne suis point entendu? J'ai donc écrit une lettre circulaire aux curés, par laquelle je les avertis que je suis chargé par vous de leur communiquer une affaire relative à leur paroisse. Je leur donnerai un homme de confiance pour les éclairer, sous prétexte de me rendre compte du résultat de leur conférence. J'espère que, Dieu aidant, cela réussira.

*Avis envoyé à MM. les curés.*

M. le marquis de M\*\*\*, vraiment père de ses vassaux, voit avec chagrin que les plus petites discussions occasionnent dans ses terres des procès également dispendieux et contraires à l'union qu'il désire voir établie dans ses paroisses; la plupart de ces procès sont des mal-entendus qui, dans leur origine, seraient facilement accommodés par un homme intègre et de sang-froid. M. le marquis de M\*\*\* n'a pas cru pouvoir parvenir plus facilement à inspirer à ses vassaux la confiance nécessaire, pour qu'ils s'en rapportent à un arbitrage, qu'en leur laissant à eux le soin d'élire ces arbitres.

MM. les curés, pères spirituels de leurs ouailles, doivent concourir avec tout le zèle d'une tendresse paternelle aux bonnes intentions de M. le marquis de M\*\*\* qui, dans l'entreprise en elle-même assez difficile d'éclairer un grand nombre de gens de campagne sur leurs propres intérêts, de les réunir à une même volonté, a compté sur tous leurs soins.

Il désire donc, et il m'a chargé de prier MM. les

curés de vouloir bien , au sortir de la messe , moment naturel de réunion , assembler leurs paroissiens , leur expliquer ses bonnes intentions , leur faire voir l'utilité des accommodemens à l'amiable , que facilitera la réunion de huit hommes reconnus honnêtes gens , instruits des affaires de leurs paroisses , et revêtus de la confiance publique , puisque ce sera par une élection libre et volontaire qu'ils seront nommés arbitres de leurs paroisses.

Il s'agit donc de faire nommer dans chaque paroisse , à la pluralité des voix , un homme bien famé. M. le marquis de M\*\*\* demande en outre qu'il soit père de famille , ce qui doit nécessairement l'attacher davantage à la chose publique , et d'un certain âge , puisque alors il se trouvera plus instruit des circonstances qui peuvent influencer sur la décision d'un arbitrage. D'ailleurs , MM. les curés sont invités d'y vouloir bien assister ; et M. le marquis de M\*\*\* compte autant sur leur témoignage que sur leur conseil dans les différentes contestations qui seront portées à la médiation des arbitres.

Mais comme il est très possible , et c'est là tout ce que désire M. le marquis de M\*\*\* , qu'il soit porté à ce tribunal d'arbitrage , des affaires qui exigent pour leur décision une certaine connaissance des lois ; M. Poisson , recommandable à tous égards , et par ses connaissances et par sa parfaite intégrité , déjà élu dans la paroisse qu'il habite , par tous les accommodemens qu'il a faits , a bien voulu se charger de présider à l'assemblée des arbitres , qui , grâce aux soins de MM. les curés , seront élus dans chaque paroisse ,

et se réuniront tous les premiers dimanches du mois au château d'A..., où M. Poisson leur donnera à diner, au nom, et comme représentant M. le marquis de M\*\*\*. Il sera joint en outre à ce tribunal un notaire, qui pourra faire transiger sur-le-champ les parties qui se seront résolues à l'accommodement ; de sorte que rien ne manquera pour rendre cet établissement aussi fructueux qu'on peut le désirer.

Voici donc le résumé de tout ce que M. le marquis de M\*\*\* demande à MM. les curés de ses terres, composant sa baronie de.... et de ce qu'ils doivent, j'ose le dire, s'efforcer de faire réussir.

Élection par paroisse, libre et volontaire, d'un père de famille âgé et estimé, faite dans une assemblée convoquée par MM. les curés ; déclarer au peuple que les huit élus réunis viendront, aidés des lumières de M. Poisson et munis d'un notaire, tous les premiers dimanches du mois, arbitrer les affaires respectives de leur paroisse ; bien entendu, je le répète, et il est important que MM. les curés n'oublient pas de le dire à leurs paroissiens, que cette élection et le rapport des différentes contestations à l'arbitrage est purement libre ; mais qu'une fois que deux parties s'en seront rapportées aux arbitres, si l'une se dédit, et a recours à la justice, M. le marquis de M\*\*\* prendra fait et cause pour sa partie adverse.

MM. les curés sont priés de ne jamais manquer à rappeler à leurs paroissiens, tous les derniers dimanches ou fêtes du mois, que le premier dimanche d'après ils peuvent aller vider toutes les affaires au château d'A\*\*\*.

Ce projet est trop louable , et son exécution serait trop utile , pour que MM. les curés n'y concourent pas de tout leur pouvoir. M. le marquis de M\*\*\* s'en est flatté , et il espère qu'après cet établissement ( qui réussira , puisqu'il ne dépend que de MM. les curés ) , ils s'occuperont sans cesse à renvoyer toutes les contestations de leurs paroisses au tribunal du premier dimanche du mois.

*Extrait d'une autre lettre de M. le comte de  
MIRABEAU à M. le marquis de MIRABEAU.*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1771.

Quant à la *Prud'homie* , tout est presque fait , à l'exception de deux paroisses , qui ne tarderont pas à nommer leur arbitre comme les autres.

La convocation de MM. les curés se fit comme je vous l'avais mandé ; ils ont tous unanimement , excepté ceux des deux paroisses manquantes , applaudi à l'utilité du projet. Un certain avocat de ce pays-là , que vous connaissez , ne trouva point ce projet à son goût , et m'entretint , pendant une bonne heure , de raisons biscornues. Je l'ai réfuté avec honnêteté , patience et douceur , en public , ne voulant , disais-je , que m'aider des lumières de tout le monde pour la réussite de ce projet. Mais , quand il a été au pied du mur , je l'ai pris sans affectation en particulier , et lui ai dit assez sèchement , qu'il me paraissait singulier qu'il exerçât autant son imagination pour trouver les moyens de contrarier vos désirs. D'après cela , j'ai envoyé nos

gens de confiance dans chacune des paroisses de votre baronie, pour suivre l'élection des prud'hommes, et j'ai pris le reste du fardeau. Je partis le lendemain à quatre heures du matin pour S.-H. <sup>1</sup>. J'arrivai une heure et demie avant la messe de paroisse. Là, je me suis abouché avec le curé, qui, je vous assure, a fait ma conquête.

Imaginez-vous un vieillard à tête grise, curé, sans vicaire, de plus de six cents communians, et pourvu, de l'aveu de ses confrères, du plus mauvais bénéfice de la terre, à qui l'on a offert plusieurs fois un bénéfice meilleur, et qui n'a jamais voulu quitter ses ouailles. Tous ses paroissiens le bénissent, et c'est d'eux que je tiens ce que je vous en dis. Sous l'écorce la plus sauvage et le masque le plus bourru, je démêlai bientôt la candeur de cet homme, qui me dit : « Monsieur, je suis, par devoir, le vrai porteur de paix, et vous pouvez vous informer ici si je fais ce devoir. Quant au projet de M. le marquis de.... Dieu veuille qu'on trouve de telles institutions chez tous les hommes. Je vais vous dire le vrai. Nous avons ici M. de R...., qui est un digne homme. Son occupation continuelle est de vider avec moi les querelles et procès. Toute la paroisse a une confiance filiale en lui. Je vous réponds qu'au premier mot il sera élu unanimement ; mais puisque vous voulez que cette élection soit faite en règle, remettons cela à dimanche ; car j'ai la moitié de ma paroisse à la foire. » Oh ! je vous avoue que j'ai d'autant plus volontiers pris des alma-

<sup>1</sup> Saint-Hilaire de Bonneval. (*Note de l'éditeur.*)

nachs de cet homme, que cinq ou six gros bourgeois et le subdélégué m'ont dit : « Monsieur, ces gens-ci se battaient autrefois pour un oui et pour un non, et étaient en guerre meurtrière et à outrance avec ceux de S.-P. <sup>1</sup>. Depuis que cet homme est ici, tout est en paix. » Voilà, je crois, en fait d'hommes publics, la vraie pierre de touche. Bref, voici comme j'ai terminé avec lui. Il m'a entonné la kyrielle des chèvres <sup>2</sup>, et voici l'à-propos. L'autre jour les gardes y en tuèrent quatre, et le paysan s'ameuta. « Monsieur, me dit-il, c'est un grand bien que de détruire les chèvres; elle m'ont mangé plus de choux et de clôtures qu'il ne m'en reste; et d'ailleurs il y a un arrêt de 1747 du parlement de Bordeaux qui y est formel; mais il y a ici des malheureux qui n'ont exactement que cela pour nourrir leurs enfans, et je connais des paroisiens qui se feront hacher, si on touche à leurs chèvres. » Sur ce, il m'a fait venir une malheureuse femme qui a deux enfans encore au maillot. Elle est grosse, n'a point de lait, pas un pouce de terre, et sa sœur allaite un de ses enfans. Oh! cela m'a touché. On a tué deux chèvres à cette malheureuse. Je me suis enquis du prix, et lui ai donné 12 livres, ensuite leur ai expliqué ce que je vous ai tant entendu dire, que vous feriez fournir aux très nécessaires du lait,

<sup>1</sup> Saint-Paul. (*Note de l'éditeur.*)

<sup>2</sup> Le marquis de Mirabeau voulait, en fixant le nombre de chèvres que pourrait avoir chaque chef de famille, limiter la reproduction de ce bétail destructeur. (*Note de l'éditeur.*)

mais point de chèvres. Oh ! si vous aviez vu ce pauvre curé pleurer et me sauter au cou , et puis aller à cette femme , secouant le bras et la tête , et ne pouvant rien dire , comme s'il était suffoqué , revenant à moi ; cela vous aurait attendri. Une autre femme , des plus malheureuses , vint aussi me dire qu'on lui avait tué une chèvre , et qu'il fallait qu'elle demande l'aumône. Je la grondai fortement d'avoir pris ce pis-aller , et d'après le témoignage du curé et du subdélégué , que c'était une honnête femme , je l'ai engagée à venir être servante dans votre château d'A..... avec son fils , qui gardera les bestiaux , ce qu'elle a accepté avec joie. Le village fut imbu dans un moment de ces deux actes-là ; si vous aviez vu comme moi ce village , naguère ameuté , donnant de grands coups de chapeaux avec une physionomie bien riante , vous auriez dit comme moi. Voilà trois heures bien employées !

De chez le bon curé de S.-H. je poussai à B. <sup>1</sup> , où la communauté assemblée a élu maintenant le sieur L. , et tout le monde criant : *Ché bon per lou labou-radour et lou artisan* , et le paysan lâchant de fort bonnes choses à MM. de la justice , qui en plaisantaient du bout des dents. N'oubliez pas , je vous en supplie , que les frais du notaire , qui ne seront certainement pas considérables , ne soient pas à la charge des contractans , afin que cela n'ait aucune ressemblance à la chicane.

<sup>1</sup> Boisseil. (*Note de l'éditeur.*)

G. <sup>1</sup> a nommé son prud'homme ; mais je ne le connais pas encore.

S.-B. <sup>2</sup> a nommé M. de L...

S.-G. <sup>3</sup> a nommé M..., honnête vieillard entendu dans les affaires.

Reste donc A. <sup>4</sup> et S.-P. <sup>5</sup> Je compte qu'ils ne tarderont pas à nommer leurs prud'hommes.

Pour S.-P., M. de... tient cette paroisse, je crois, dans l'esclavage d'oppositions, c'est un bien ; mais ce bien ne doit pas nuire aux droits du seigneur direct et légitime. Cet exemple me faisait penser que non seulement un seigneur qui néglige ses terres mérite aliénation, c'est-à-dire, que ses vassaux se retirent de lui, mais encore que, par le laps de temps, il s'expose très réellement.

Vous voyez, mon cher père, que la besogne est à peu près faite. J'ai eu un peu de scrupule de ce que nos arbitres n'étaient pas des paysans ; mais avec un peu de réflexion je me suis dit : au fait, cette élection a été libre et unanime. Pourquoi priverais-je ces messieurs des frais de la confiance qu'ils ont su inspirer ? Cette confiance n'est-elle pas édifiante ? Ce tribunal d'arbitrage ne serait-il pas plus imposant avec trois chefs seigneurs et considérés ? Je compte beaucoup sur M. D..., sa tournure ronde et franche est ana-

<sup>1</sup> Glanges. (*Note de l'éditeur.*)

<sup>2</sup> Saint-Bonnet-la-Rivière. (*Idem.*)

<sup>3</sup> Saint-Genieys. (*Idem.*)

<sup>4</sup> Alvige. (*Idem.*)

<sup>5</sup> Saint-Paul. (*Idem.*)

logue au terroir, et, croyez-m'en, il saura mener cette barque.

*Lettre de M. le marquis de MIRABEAU à MM. les Prud'hommes.*

Du 20 janvier 1771.

Messieurs, mes chers amis, voisins, parens, vassaux et habitans,

Je charge mon fils de vous témoigner le regret que j'ai de ne pouvoir vous embrasser au jour de votre première assemblée, choquer le verre avec vous, et vous dire ce que je vais vous écrire.

J'aurais, je vous assure, plus de plaisir à me trouver dans votre honorable assemblée que dans un banquet royal, ou avec tout autant de dames bien affectionnées; car, quant à ce qui est des dames, j'en aurais trop, et pour ce qui est des rois, quoiqu'ils soient choisis de la main de Dieu, et pour cela très respectables, toutefois les secrets du Ciel sont impénétrables dans le choix des souverains; au lieu que vous êtes choisis du peuple, de celui qui vous voit chaque jour, qui d'une voix unanime vous a déclaré *prud'hommes*, c'est-à-dire gens de bien, et vous a soumis ses intérêts et ses passions. Quel plus beau titre! quelle plus honorable attestation! Quelle meilleure compagnie, que se trouver entre de tels hommes qui vont faire œuvre de leur vertu!

J'en suis moi-même presque glorieux d'avoir con-

tribué à vous réunir , et d'être ainsi participant du bien que vous allez faire , si ce n'est par mon fait , du moins par ma volonté.

Quand j'ai pu me livrer à de douces et hautes pensées , j'ai vu que , dans la sublime prière que nous répétons chaque jour sous la dictée de notre divin législateur , nous devons demander à Dieu *le pain quotidien* ; tandis que partout il nous recommande la paix. Notre maître a donc dit , que c'est à Dieu à nous donner le pain , et à nous à nous donner la paix. A moins donc de se condamner soi-même à n'être ici bas qu'un enfant méprisable et rebelle , nous devons chérir et rechercher la paix.

Quelle est aimable d'ailleurs , cette paix ! que ses œuvres sont douces ! quelle différence entre l'aspect de la gratitude peinte sur le visage et dans les discours d'un homme dont on a redressé le fardeau , d'une femme dont on a relevé l'enfant , d'un enfant dont on a arrêté le petit troupeau qui s'égarait , et le front d'un homme qui menace , d'une femme qui s'emporte , d'un enfant qui cherche des pierres et jette des cris ! Sans même aller chercher des extrêmes , les approches d'une inimitié civilisée , ou même de la froideur , ou d'une indifférence grossière , n'ont-elles pas l'air d'une maladie , d'un anathème réciproque , auprès de la joie et de la confiance qu'inspirent le voisinage et l'abord d'un homme de bien , d'un bon homme , d'un homme obligeant ?

Ces marques et ces différences extérieures si frappantes désignent bien plus rigoureusement encore , ou une bénédiction réelle , ou une malédiction jour-

nalière. Il est de fait, et tout nous le montre chaque jour, que nous ne pouvons rien faire tous tant que nous sommes, sans le secours d'autrui; que notre pain que Dieu promet à notre prière, qu'il accorde à nos travaux, qu'il ne donne qu'au jour le jour comme la vie et la lumière, qui que nous puissions être, nous ne le saurions atteindre sans le secours de nos frères. Le roi lui-même, le protecteur de nos biens et de nos vies, l'oing du seigneur, tient des mains du laboureur, du meûnier, du boulanger et de tous leurs intermédiaires le pain nécessaire aujourd'hui pour lui donner la force de commander demain.

Entre cette multitude de services qui se prêtent le bonheur et la vie dans ce monde, quelques hommes tristes et arides ne reconnaissent que ceux qu'ils paient, ne devinent d'autre manière de payer qu'avec de l'argent, et voudraient par conséquent avoir tout l'argent du monde, pour que tous les services fussent à eux. Mais nous qui avons eu le bonheur de naître et de vivre dans les campagnes, notre cœur et nos vues ne sont pas si sèches et si rétrécies; nous voyons que la bonté des cieus nous comble de biens que nous ne pouvons payer que par des actes de reconnaissance; que la gelée prépare nos guérets, que la neige les engraisse, que la pluie les arrose, que le chaud les ranime, et que le calme nous présente la maturité: de quels trésors récompenserons-nous tant de biens, paierons-nous leur source abondante? c'est de cette question pressante que le faux riche détourne l'oreille de l'abrutissement; mais nous, munis d'une sainte fierté, fondée sur le privilège d'être les témoins jour-

naliers de ce cercle visible de bienfaits et de récompenses, nous osons écouter la voix du ciel et nous l'entendons répéter : *je vous apporte la paix, je vous donne la paix, je vous recommande la paix.*

Doutez-vous, mes honorables amis, que celui qui s'est dit les *Dieu des armées*, parce que la malice des hommes a rendu les armées nécessaires pour établir et maintenir la paix sur la terre, ne se dise avec bien plus de complaisance le *Dieu des arbitres*, et ne jette un regard de miséricorde et de bénédiction sur dix hommes qui se dévouent à maintenir la paix et la concorde dans tout un canton? c'est l'ordre distinct et répété du ciel que vous allez exécuter tout-à-l'heure. Heureux l'homme fier, qui, forcé à chaque instant à reconnaître un maître, apprend distinctement quelle est la sorte de service que ce maître demande de lui! heureux l'homme sensible, qui, comblé chaque jour de bienfaits répétés d'une main invisible, distingue, malgré le voile qui le couvre, quelle est la sorte d'hommage qui peut agréer à son bienfaiteur!

Mais ce n'est point à des hommes laborieux à s'arrêter long-temps à la recherche et au sentiment des causes majeures. Le ciel nous demande un mouvement d'action de grâces, un sentiment d'amour de l'ordre, la résignation des actes de justice, et le travail qui en fait partie selon sa loi : il nous montre des êtres sensibles, nos frères, nos proches, nos amis nécessaires, prêts à recevoir en nature le tribut que nous devons au ciel, et à le lui présenter de leurs mains. Ils nous font voir que l'homme ne s'achète pas, mais qu'il s'attache, qu'il s'offre, qu'il se donne et jamais ne

se refuse à la confiance et à l'attrait des bienfaits.

Ce sont ces hommes rustiques et touchans que vous allez renvoyer contens et soulagés , qui m'ont inspiré l'heureuse pensée qui vous réunit aujourd'hui. En les voyant venir à moi étranger , mais sur la qualité duquel ils avaient des droits, m'apporter les prémices de leurs nourrisages , me soumettre leurs affaires ; tandis que j'avais besoin de truchement pour les entendre , que je les voyais trembler, et devant qui ? (Dieu le sait , si je regardai jamais un pauvre laboureur autrement que comme mon égal , et même mon maître , si tout-à-coup il plaisait à la Providence de brouiller les lots ,) je me disais : « Le véritable besoin de ces bonnes gens se démontre , ils ne te demandent ni argent , ni denrées , ni protection , etc. Ils ont pourtant bien besoin de tout cela ; mais ils savent que tu ne leur en dois pas ; ils te demandent d'éclaircir leurs affaires et de terminer leur débats ; tu le leur dois donc ? sans doute : mais j'ai nommé des officiers de justice , et c'est là l'acquit de mon devoir. Eh ! ne vois-tu pas que la justice qui prononce , et l'arbitrage qui concilie , sont deux choses fort différentes ; que tes officiers ne peuvent que juger, qu'ils sont nécessairement astreints à une règle générale qui comporte des formes ; ces formes, des agens ; que tous ces hommes ne peuvent se vouer à cette profession qu'au moyen d'un salaire quelconque, dont le montant compose des frais ; que tous les frais sont onéreux et souvent ruineux pour les pauvres gens ; que d'ailleurs, quand les officiers ont jugé, il est des tribunaux supérieurs éloignés , hors de la portée du pauvre lié à la tâche ,

et que par conséquent l'opiniâtre même , en perdant finalement sa cause , est toujours sur d'entraîner sa partie ; qu'il n'est , en un mot, point de justice ici-bas pour l'homme hors de la portée des moyens d'y recourir. De là les méchans ; car jamais le faible ne se révolte que quand il ne peut faire moins mal. Demeure donc pour remplir l'espoir de tes frères , ou résigne le titre qui t'attire leur confiance, à d'autres qui pourront y répondre dignement. »

Je ne pouvais ni l'un ni l'autre , messieurs , et ce fut cette angoisse de ma conscience qui me fit résoudre d'avoir recours à vous. Le succès a passé mon espérance. J'ai eu la douceur de voir mon fils concourir à cette bonne œuvre ; de dignes pasteurs ont bien voulu accueillir sa voix , seconder ses efforts, ils ont assemblé leurs paroisses ; le peuple entend qu'on lui demande de nommer ses arbitres , il applaudit , et vous nomme tout d'une voix, chacun chez vous, messieurs. Eh ! mon Dieu , j'ai long-temps vécu , des circonstances m'ont fait connaître en bien des endroits ; mais je n'aurais pas de patrie , s'il fallait une telle épreuve pour être reconnu citoyen.

Mais vous m'aidez , ô mes honorables amis ! à le devenir dans votre contrée. Oui, votre équité , votre bonté, vos lumières auront de dignes fruits, l'exemple de la première baronie de la province encouragera de pareils établissemens dans d'autres terres qui auront les mêmes besoins. On se souviendra de la petite part que j'ai eue à ce grand bien ; que j'en eus la première idée ; que mon fils en fit la première ouverture ; qu'il eut le bonheur d'assister à la première assemblée ;

qu'un homme <sup>1</sup> né, comme moi, sous un autre ciel, mais d'une candeur, d'une équité, d'une dignité d'ame qui le rend digne de vous être associé, a bien voulu m'y représenter; et les enfans de vos enfans venant siéger dans cette même salle que vous allez honorer aujourd'hui, rencontreront de petits pâtres qui figurant une tête sur l'écorce fraîche d'une branche de châtaignier, la planteront dans le gazon et la mettront à l'ombre, disant: que c'est là *Victor*<sup>2</sup> qui inventa les *prud'hommes* qu'on respecte tant.

O mes amis! ô mes voisins! ô mes maîtres! mon cœur a une bien douce joie en pensant à tout le bien que vous allez faire, et en soufflant sur tout le mal que vous allez prévenir; conciliez, arbitrez, jugez même. Vos jugemens n'enchaînent personne, vous êtes les organes de la vérité et des circonstances, et vous ne prenez rien sur la loi: elle et ses tribunaux demeurent, pour qui ne sera pas satisfait de vos décisions; je charge, néanmoins, d'avertir que dans le cas où un plaideur opiniâtre, et par vous jugé tel, croirait gagner de lassitude et d'impuissance sa partie en la traduisant de tribunaux en tribunaux, je me crois obligé de secourir le pauvre opprimé dans mes terres, et je donne ordre qu'on subviennne, à mes dépens, aux frais de la poursuite, etc.

Mais j'espère qu'un tel cas, qui ne saurait être que très rare en un pays surtout où le peuple est plus violent que déraisonnable, très porté à la confiance et

<sup>1</sup> Poisson. (*Note de l'éditeur.*)

<sup>2</sup> Nom de baptême du marquis de Mirabeau. (*Idem.*)

fort soumis aux autorités locales , n'arrivera jamais. Au reste , je serai le premier à vous donner les témoignages de mes sentimens et à invoquer votre autorité dans mes affaires.

Je suis etc.

*Extrait de la lettre de M. le comte de MIRABEAU  
à M. le marquis de MIRABEAU.*

Du 4 février 1771.

Revenons à l'assemblée de nos prud'hommes. Tout se fit avec décence et même dignité. M. Poisson lut un discours pompeux , et je vis que , d'après votre si excellente lettre et les harangues , il ne me convenait que de dire fort peu de chose , ainsi que vous le verrez à la suite de ce discours , dont copie est ci-jointe ; il y avait six prud'hommes , et je ne puis vous rendre avec plus de brièveté et de simplicité le procédé de l'assemblée , qu'en vous envoyant l'arrêté. Je vous dirai seulement une petite anecdote. Quand je fis la lecture de votre lettre , et que je fus arrivé à cette phrase : *et les enfans de vos enfans venant à siéger*, etc. , je la lus avec toute la simplicité et la noblesse que je pus mettre dans l'expression d'une idée si douce et si paternelle , et je vis distinctement de l'altération dans toutes les physionomies de nos prud'hommes ; ils roulaient des larmes dans leurs yeux. J'avoue que je fus suffoqué et obligé de reprendre haleine. Ceci fait honneur , et vraiment honneur aux L. <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Limousins. (Note de l'éditeur.)

*Extrait des registres de l'assemblée du bureau de conciliation, installé le 5 février 1771, sous l'autorité de M. le marquis de MIRABEAU, tenu par les Prud'hommes de sa baronie de P. B. <sup>1</sup>.*

Cejourd'hui 5 février 1771, à l'issue de la messe du Saint-Esprit, célébrée dans le château d'A..., a été installé, sous l'autorité de M. le marquis de (Mirabeau), en présence de M. le comte de Mirabeau, son fils, au bureau de conciliation, MM. P..., L..., M..., J..., P... et F..., etc. La séance du bureau a été ouverte par la lecture qui a été faite par M. le comte de Mirabeau d'une lettre écrite par M. son père aux gens tenant ledit bureau, et la réplique de M. le comte. Ensuite l'assemblée a arrêté :

1° Qu'il sera fait registre desdites lettres, discours et réplique ci-dessus.

2° Qu'il sera fait réponse à M. le marquis de Mirabeau au nom des députés et des habitans qui ont assisté à l'ouverture dudit bureau; laquelle réponse contiendra remerciement, etc.

3° Qu'attendu l'impossibilité de terminer aucune affaire aujourd'hui, on se contentera de prendre le nom des parties qui se soumettent à l'arbitrage, et de leur faire laisser les papiers relatifs à leur affaire, lesquels seront, à cet effet, réunis entre les mains du prud'homme de leur paroisse, qui arrangera les parties, si faire se peut, et en donnera avis à la prochaine assemblée.

<sup>1</sup> Pierre Buffière. (*Note de l'éditeur.*)

Après quoi sont entrés tous les paysans. Voici le résultat et la décision d'une partie des affaires qui ont été entendues.

Entre Antoine F... du village de.... paroisse de... ,  
Contre Léonard T... du bourg de...

Il s'agit d'un chetel pour lequel il y avait une instance en la juridiction de... Les parties sont convenues de réduire tout le fonds de leur contestation à trente livres, tant pour le principal que pour les intérêts et dépens; le demandeur a reconnu avoir reçu huit livres du défendeur, qui a promis de payer le lendemain audit demandeur sept livres et les quinze livres restantes le Mercredi-Saint prochain. Le sieur M..., notaire du bureau, est chargé de rendre compte de la consommation de cette affaire à l'assemblée prochaine.

Entre Catherine G... femme de François D... demeurant au village de... paroisse de...

Contre François G... son père.

Il s'agit d'une demande en paiement d'une dot qu'elle prétend lui être due par son père, et qui procédait du chef de sa mère. Le bureau a renvoyé les parties par devant le sieur L... pour les entendre et arranger, si faire se peut, et en rendre compte à l'assemblée prochaine.

Entre Léonard... de la paroisse de...

Contre Thomas G... de la même paroisse....

Il s'agit d'un fonds d'héritage appartenant à G..., et dont Léonard... s'est induement mis en possession sans titres, et a payé en conséquence plusieurs créances hypothéquées sur ce fonds. Les parties sont con-

venues de s'en rapporter à la décision de MM. P.... et M... père et fils , que le bureau a nommés pour arbitres dans cette affaire.

Entre Gaspard C... de la paroisse d... demandeur en indemnité contre MM. les intéressés des mines de..... pour dégât fait par le charroi de leurs voitures dans un sien pré. Eu sur ce que le demandeur a dit s'en rapporter à ce qu'il plairait au bureau de décider , le dit bureau a nommé le sieur de L... pour arbitre , et sur son rapport , a taxé pour chaque année audit demandeur six livres de dédommagement ; ce que le demandeur a accepté.

Vous pouvez juger , mon cher père , par cet essai , combien votre assemblée peut devenir utile et stable. Nous avons quatre fois plus de paysans que nous n'en pouvions expédier.

*Discours prononcé le 3 février 1771 , à l'ouverture du bureau de conciliation, à A..., en présence de M. le comte de...*

Monsieur ,

Madame la marquise de Vassan vivait , et M. votre père n'était encore que simple administrateur à titre onéreux de la baronie de P. B... qu'il en avait déjà prévenu les habitans par des bienfaits signalés et purement gratuits. A la première nouvelle de la calamité qui afflige depuis deux ans cette malheureuse province , il m'écrivait ces mots , dignes d'être gravés sur le marbre , pour servir à jamais de leçons aux seigneurs : « J'apprends que la misère gagne notre pau-

vre peuple d'une manière qui m'appelle à mon devoir. Le temps n'est pas favorable et la Providence m'humilie et m'afflige, en m'y prenant, après une année aussi lourde pour moi que l'année dernière, à cause du grand nombre de paiemens que j'ai faits; mais j'ai de la vaisselle d'argent, et ce pauvre peuple n'a rien à mettre dans sa jatte de bois. J'ai donné ordre qu'on fournisse de l'ouvrage à ceux qui n'en ont point. Je ne puis cependant consacrer à cette charité que 6,000 livres d'ici au temps où les travaux de la campagne s'ouvriront. » Et dans une seconde il me mandait : « Je ne veux point de taxe, cent pistoles pour moi, voilà mon contingent. Au reste, s'il se trouve quelque indigent, valétudinaire, invalide, vieillard, ou autre qui ne soit pas secouru, vous connaissez mon cœur, et je le dépose dans le vôtre. » Tout le monde sait que l'exécution a suivi de près la promesse. Les travaux ont été publiquement annoncés, distribués et payés, et la charité de M. votre père, qui ne peut s'épuiser, n'en a pas moins voulu contribuer en outre pour sa quote-part à la nourriture des pauvres dans chacune des huit paroisses de cette seigneurie.

C'est par nombre de pareils traits de bienfaisance, et toujours joignant la pratique de toutes les vertus sociales aux préceptes qu'il en a donnés dans ses écrits, que M. le marquis de M... justifie le titre qu'il s'est donné depuis vingt ans, et qu'il a si bien mérité; titre dont je vous ai vu jaloux, monsieur, dès l'âge le plus tendre, de partager la gloire, et que vous préféreriez dès-lors à tous ceux qui décorent votre illustre maison. Vos vœux doivent être satisfaits : la barrière

s'ouvre aux désirs impatiens que vous aviez de faire le bien ; et du bout de la carrière qu'il a parcourue avec tant d'éclat , M. votre père vous appelle sur ses traces , puisqu'il veut que ce soit par votre entremise et sous vos auspices que se fasse aujourd'hui l'ouverture solennelle du *Bureau de Conciliation*, nouveau gage de sa tendresse paternelle pour ses vassaux , et dont le simple projet d'établissement a été généralement applaudi de tous ceux à qui il a été communiqué. Contemplez votre ouvrage , monsieur , et voyez de toutes les paroisses de ce ressort s'assembler à votre voix , dans le château de vos aïeux , ces vénérables pères de famille , ces hommes prudens et pacifiques , la confiance de leur commune , et l'honneur de son choix , pour assister à cet aréopage. Voyez , dis-je , toute cette compagnie vous offrir gratuitement ses soins et ses services , soit pour entretenir autant qu'il sera possible , parmi leurs semblables , les sentimens fraternels de l'union et de la concorde ; soit pour y ramener , par la voie de la médiation , ceux qui voudraient s'en écarter.

Eh ! quel avantage n'est-on pas en droit de se promettre d'une pareille association ? Car enfin la cupidité , destructive de toute société , n'exerce pas moins ses ravages dans les campagnes que dans les villes ; elle y traîne , comme partout ailleurs , à sa suite , l'oppression , l'injustice , les altercations entre les voisins , les discussions entre les familles , les jalousies , les vengeances meurtrières , le mépris ou l'abus des lois , les procès ruineux. Et prévenir et arrêter le cours de tant de désordres et de malheurs ,

soit par l'ascendant de l'exemple , soit par l'autorité d'un raisonnement solide , soit par l'éloquence persuasive des plus tendres exhortations , seuls moyens que le bureau se permettra d'employer ; n'est-ce pas rendre la vie à l'agriculture , en restituant à la terre , soit un temps précieux , souvent décisif pour le succès , et cependant perdu en poursuites et en sollicitations ; soit un argent nécessaire pour des avances qu'elle rendra avec usure , et qui serait malheureusement englouti sans ressource par des frais de procédure ? N'est-ce pas rétablir l'harmonie de la société , et la régénérer dans des lieux où , resserrée par des bornes plus étroites , et réduite à un plus petit nombre d'individus , avec de vastes objets à mettre en action , elle a conséquemment plus besoin de la réunion de toutes ses forces , et de l'universalité des secours fraternels ? En un mot , n'est-ce pas pratiquer dans son vrai sens le précepte de la charité , et participer en quelque sorte au ministère des anges ?

C'est ce que se propose d'exécuter , selon son pouvoir , suivant les désirs de M. le marquis de M... , sous son autorité , et avec le secours de sa protection , le *Bureau de Conciliation* que vous venez d'installer.

*Réplique de M. le comte de M.*

Je ne puis rien ajouter , messieurs , à ce que vient de vous dire M. Poisson ; et à la lettre de mon père que je vous ai lue , si ce n'est l'honneur et le plaisir que je ressens vivement , de me voir traité par vous en compatriote , en frère , et d'être , en quelque sorte ,

l'instrument des bonnes intentions de mon père. Vous entrevoyez son cœur, messieurs, vous le connaissez; c'est tout ce que ma qualité de son fils me permet de vous dire.

M. Poisson vient de vous peindre en peu de mots l'objet de votre mission, et l'esprit qui doit vous y guider. Délibérons ensemble sur la forme et l'ordre le plus simple à donner à vos travaux et à leurs résultats.

A de dignes intentions, il faut réunir de sages mesures, et je ne me permettrai certainement pas de vous en suggérer aucune.

Voici seulement deux points principaux, dont M. Poisson et moi sommes convenus, et qui doivent, ce me semble, faire la base de notre délibération.

Votre arbitrage est purement volontaire, qui n'entend qu'une partie n'entend rien. Donc MM. les prud'hommes ne doivent jamais statuer sur aucune contestation que les deux parties ne soient consentantes et présentes.

Le petit nombre de vos assemblées ne vous laisse qu'un temps bien court et bien précieux qu'il ne faut pas perdre. Il s'écoulerait tout entier en lectures et discussions de papiers. Il paraît convenable, pour accélérer, que toute affaire portée à l'arbitrage du bureau de conciliation, soit d'abord renvoyée à chaque prud'homme dans sa paroisse respective, pour qu'il se mette en état d'en faire son rapport net et clair, sur lequel MM. les prud'hommes pourront alors statuer, la séance d'après, à la pluralité des voix. Heureux, trois fois heureux, si chaque prud'homme

peut, en discutant chaque affaire pour s'éclairer sur son véritable jour, parvenir à la terminer avant d'en porter ici son rapport! Qu'il serait digne de ses confrères, et que ses confrères se respecteraient en lui!

*Lettre de M. POISSON à M. le marquis de M...*

Du 7 février 1771.

Mon cher maître,

M. votre fils vous aura sans doute informé que dimanche 5 du présent, à l'issue de la messe du Saint-Esprit qui fut célébrée dans la chapelle du château d'A\*\*\* par l'abbé N..., le bureau de conciliation composé de messieurs :

Le comte de....

P. ', président, comme Sganarelle fut médecin.

De L... ancien lieutenant de la sénéchaussée de...  
et prud'homme de B...

Jean Baptiste F... prud'homme de G....

Joseph M... bourgeois, prud'homme de S. G...

Barthélemi J... notaire, prud'homme de S. P...

Léonard P... marchand, prud'homme d'A...

fut introduit, par M. votre fils, marchant à la tête des prud'hommes, avec l'escorte des gardes en habit de cérémonie, dans le grand salon, autour d'une grande table garnie d'un tapis vert, où chacun ayant pris sa place, non sans s'être respectivement salué de droite et de gauche, suivant la coutume, M. votre fils

<sup>1</sup> M. Poisson. (*Note de l'éditeur.*)

ouvrit la séance par la lecture d'une lettre de votre part aux prud'hommes. Vous jugez bien, mon cher maître, que cette lettre fut universellement applaudie par le nouveau tribunal pour lequel elle est en effet honorable et flatteuse, ainsi que par la nombreuse assemblée des paysans de toutes vos paroisses, que la curiosité et les affaires y avaient attirés, et qui, je crois, n'y entendirent pas malice. Après la lettre il fut arrêté, 1<sup>o</sup> que cette lettre serait enregistrée tout de son long au folio premier du journal des audiences, comme monument précieux à la gloire du bureau et à celle de son instituteur; 2<sup>o</sup> que M. le marquis serait très humblement remercié au nom de l'aréopage et de tous ceux qui se trouvaient présents, tant de ce qu'il a écrit d'obligeant pour les prud'hommes qui se feront toujours un devoir de lui complaire, et qui lui promettent de faire tous leurs efforts, pour justifier la bonne opinion qu'il a conçue de leur zèle et prud'homme, que de ses bonnes et paternelles intentions pour ses vassaux; 3<sup>o</sup> enfin que M. le président serait chargé de la double commission de notifier le tout à M. le marquis, et d'enregistrer: à quoi ledit président répondit: *Amen, Amen.*

Ledit président fit ensuite un petit discours d'un demi-quart-d'heure, le tout pour prouver que deux et deux font quatre, c'est-à-dire qu'un accommodement vaut mieux qu'un procès. Il régla les limites de la juridiction et de son pouvoir à l'ascendant de l'exemple, à l'autorité d'un raisonnement solide, et à l'éloquence persuasive des exhortations fraternelles: ce qui fut dit pour calmer les alarmes du lieutenant-

général et du procureur du roi , qui étaient déjà effarouchés , à ce qu'on assure , du mot *de fait et cause* , que M. votre fils avait ci-devant annoncé que vous prendriez contre les opiniâtres : mot qui semblait indiquer une espèce de coaction ; comme s'il n'était pas permis d'aider de conseil et d'argent le faible contre le puissant , qui , pour l'opprimer , se prévaudrait du défaut de l'un ou de l'autre.

M. le comte répliqua par un mot au discours du S. P... et il fut encore arrêté que les deux discours seraient pareillement enregistrés à la suite de la lettre de M. le marquis. Après quoi le tribunal se leva et passa dans la chambre du conseil , pour y délibérer à huis clos sur les affaires qui seraient présentées ; précaution nécessaire pour éviter la confusion et la cacophonie.

J'oubliais de vous dire que MM. les curés d'A... et de G... ainsi que C... s'étant trouvés à l'audience , avaient été invités de siéger parmi les prud'hommes , ce qu'ils avaient accepté.

Comme M. votre fils a encore en main les arrêtés du bureau , il ne m'est pas possible , mon cher maître , de vous rendre compte des différens jugemens qu'il a prononcés. Je me souviens seulement qu'on y décida sur sept ou huit affaires , et que je donnai l'exemple , en soumettant à la décision du bureau de conciliation , d'après le rapport de L... , l'indemnité prétendue contre MM. de la mine <sup>1</sup> par Gaspard C... , à cause du dommage que les charrois lui occasionnent

<sup>1</sup> La mine de Glanges , exploitée sous la direction de Pois-

chaque année , et qui fut estimé à six livres pour chaque année.

J'ai l'honneur de vous observer que C..., qui a pris l'établissement en gré , nous fut de la plus grande utilité , 1<sup>o</sup> par ses connaissances sur la procédure et les usages ; 2<sup>o</sup> par une certaine tournure nécessaire pour amener le paysan au but de la conciliation , en sorte que je regarde comme une chose essentielle au maintien du nouveau tribunal , et à l'utilité dont il pourra être que C... soit non-seulement agrégé parmi nous , mais en quelque sorte obligé de se trouver à chaque séance.

Vous pourriez sans inconvénient le faire présider , et me conserver , si vous le jugez à propos , le titre d'honoraire ; je n'en serais ni moins zélé , ni moins exact , et à coup sûr , tout en irait mieux.

L'audience finit à une heure et demie , et fut suivie d'un très beau et bon repas : on demanda permission de boire à la santé de l'instituteur du bureau qui ne mérita jamais mieux le titre de conciliation que sur la fin du repas , où tout le monde s'embrassait fraternellement pêle-mêle , à droite et à gauche , et se faisait réciproquement protestations chaudes.

Après le dîné , il se présenta encore quelques affaires , qui prudemment furent renvoyées par-devant les prud'hommes du lieu , pour en connaître et en faire rapport au premier bureau ; et *factum est ves-*

son , pour le compte du marquis de Mirabeau et d'une compagnie d'actionnaires. (*Note de l'éditeur.*)

*pere et mane dies unus*, et chacun s'en retourna *gaudens à conspectu concilii*.

Tel est en deux mots, mon cher maître, le résultat de la première assemblée, dont il m'a paru que tout le monde a été satisfait. Si l'institution tient, elle peut être de la plus grande utilité, mais il faut à la tête un homme de lois et au fait des usages, si l'on ne veut se risquer à commettre l'injustice; et deux mauvaises décisions casseraient le cou au tribunal qui, comme vous le penserez bien, est inspecté de près par les autres juridictions, à qui le bureau de conciliation enlèvera quelques pratiques.

Je ne puis que vous faire des éloges sur la manière dont M. votre fils a conduit tout cela.

*Réponse de M. le marquis de MIRABEAU à  
M. POISSON.*

Du 16 février 1771.

Mon fils avait prévenu M. le président malgré lui, en me donnant avis de notre première assemblée, dès le lendemain matin; mais la lettre de mon chancelier ne m'en a pas fait moins de plaisir; quoi qu'il en dise, je ne saurais lui rien voir de commun avec Sganarelle, que l'aptitude à débiter du latin devant ceux qui ne l'entendent pas; à cela près, plus il persiste dans le *nolo episcopari*, plus sa modestie le rend digne du haut emploi pour lequel la Providence semble l'avoir désigné de toute éternité; et dût-il aller se cacher au fond des forêts, nous l'irions chercher

en corps de peuple , et s'il résiste , nous finirons par le faire sacrer.

J'aime tant tout le récit que vous me faites et vos dignités , prises dans la dignité naturelle de l'homme , qui est de contribuer à l'utilité de ses semblables , et vos statuts et vos embrassemens , et quelques larmes ; et tout ce récit m'anime tant aussi , que j'en ai versé de ces *douces larmes* dont vous savez que j'ai fait l'éloge il y a long-temps. Je suis bien aise que ma lettre ait réussi ; je vous remercie de votre discours où votre amitié pour moi s'est émancipée ; j'ai été fort content aussi de celui de mon fils , et d'autant plus , que le laconisme n'était pas ce que nous craignons autrefois pour lui.

Il a manqué à ma satisfaction deux prud'hommes , d'autant que ce sont précisément les deux plus notables. Je sais que M. D... avait une excuse plus que valable dans une très grosse et très visible fluxion qui l'empêchait de sortir ; mais quant au voyage de mon voisin et ami L... j'ai toujours peur que la dignité de la girouette , non de la sienne , car sa nomination unanime et ses mœurs le démontrent un bon et excellent homme , sans sotte vanité , mais celle de quelque voisin ne l'ait entraîné à chercher un prétexte et ne lui ait fait croire qu'il était au-dessous d'un homme comme lui de siéger à côté de ses inférieurs.

Hélas ! jusques à quand croirons-nous devoir attendre au cimetièrre à être côte à côte les uns des autres ? Jusques à quand ignorerons-nous que toute supériorité physique , de naissance , de biens , de dignité , etc. exige une supériorité morale équivalente , ou ne sert

qu'à nous dégrader : qu'en conséquence , dans tous les cas , c'est la hauteur qui déroge , et la bonté fraternelle qui nous élève au niveau d'homme , que beaucoup de races très illustrées n'ont jamais atteint ? Tout ce que nous pouvons contre ce préjugé , plus choquant encore dans les campagnes , où l'on ne dispute rien à la noblesse , c'est de donner l'encouragement aux petits , et l'exemple à nos égaux. Je vais écrire à L... Je ne supposerai pas cette raison de sa part ; mais je la prévendrai : je lui proposerai de tenir le bureau chez lui , etc. Je ne suis pas embarrassé de le mettre au pied du mur , mais persuader est autre chose , et c'est un soin que je confie à votre délicatesse et prud'homme , car si nous le tenons une fois bien , tout est assuré.

Vous voyez bien qu'il n'y a pas moyen , dans ces circonstances , de vous soulager du fardeau de la présidence. La bonne madame C... , que vous connaissez , me contait qu'une femme , dans ses mains , en mal d'enfant , lui disait dans l'impatience de voir ses douleurs traîner : *je dois pourtant accoucher aujourd'hui*. Interrogée d'où elle tenait une telle certitude , *Mamie* , dit-elle , *si vous n'aviez goûté du pain qu'une fois dans l'année , vous vous souviendriez bien du jour !* Votre vétéranee serait aussi chanceuse que cet enfant , si , pour une seule séance , elle venait à bien. Vous avez , au contraire , des qualités uniques pour cette place ; 1<sup>o</sup> vous parlez français d'en deçà de la Loire , et cela en impose beaucoup dans notre pays , c'est comme la perruque dans les villages ; 2<sup>o</sup> on vous croit honnête homme , et cela ne se trouve pas sous le pas d'une mule , comme le disent les bonnes gens ;

3<sup>o</sup> prestance et surtout rotondité, grande avance pour la considération ; 4<sup>o</sup> que La Ch. <sup>1</sup> soit tombé *in partibus infidelium*, n'empêche pas que vous ne valiez les plus délicats ; 5<sup>o</sup> sagesse, équité, bonté, dextérité, sont articles que je sous-entendrai en parlant à vous, ainsi que vos lumières, attendu que depuis que vous avez oublié quelque chose de votre Barthole, vous êtes prêt à vous croire débouté du commun, chose que j'augure d'après la crainte des mauvaises décisions, et de vous savoir inspecté de près par les juridictionnels. Or, à mon avis, il n'y a rien de tout cela à craindre. Ceci n'est pas du tout un tribunal qui puisse être assimilé à aucun de ceux dont nous avons l'idée. Quoiqu'entre les lois positives il y en ait beaucoup qui contredisent droit et nature, toutefois il faut les savoir, et encore les us et coutumes, et routines, pour juger ; il le faut, j'en conviens : mais ici pour mettre des gens d'accord et les déterminer à transiger ensemble, ou de bonne foi, ou devant notaire, il faut le bon sens, le cœur droit, la notice générale de la loi des héritages, et puis que le notaire soit clair et sache son métier ; chacun des prud'hommes devant rapporter l'affaire de sa paroisse, aura fait l'instruction, les recherches, pris le conseil qu'il eût cherché pour faire seul cet accommodement, il mächera la besogne, l'assemblée l'aidera ou décidera, on écrira, on boira, on s'embrassera, et Dieu

<sup>1</sup> Le fils de Poisson, La Chabeaussière, qui, disait-on, s'était fait comédien, supposition peu après démentie. (Note de l'éditeur.)

vous aidera ; parce qu'il aime qu'on décide des questions en suspens qui y tiennent les hommes et les choses , qu'on écrive des actes de paix , qu'on boive cordialement ensemble , et surtout qu'on s'embrasse ; et il me semble à moi qu'il n'a fait nos bras que pour cela.

Oh ! mon cher maître , ne vous laissez pas aller à ces tentations de découragement ; permettez que je mette vos vertus en œuvre , vos facultés en évidence , et vos talens en usage ; que je fasse connaître à mes pauvres gens quels sont et quels furent mes amis. C... est bon en ce qu'il possède leur confiance ; mais si nous lui en faisons une obligation , certainement il y répondrait par le péché d'omission , qui est son acte favori. Arbitrez , mon cher ami , vous jugerez toujours mieux qu'un curé de Th... , ci-devant capitaine de dragons , qui , le bâton à la main , obligeait à s'accommoder ou à fuir ; ils s'en trouvèrent si bien , que depuis ils ont forcé tous ses successeurs , bon gré , mal gré , à être leurs seuls juges.

A l'égard du festin , etc. , faites au futur comme la première fois : puisqu'on s'est embrassé , c'est tout ce qu'il faut ; et ce n'est pas de ce geste-là qu'on peut dire , *que mort s'ensuive*. Je veux aussi me charger des frais de notaire , et que ces bonnes gens m'aient comme vous m'aimez , et tout sera bien ; et que les juridictions en rient ou qu'elles en pleurent , Satan n'en pleurera pas moins , et les anges en riront dans le ciel ou dans notre ame , qui doit être un séjour céleste , pour être telle que nous la donna son auteur.

Ordonnez aux gardes d'assister tous les jours de bureau. C'est maintenant de l'exactitude de la première séance, qui sera le 5 mars, dont il est question : je serai fort aise d'y savoir C.... Quelque temps qu'il fasse, je vous recommande cette époque, car au mois d'avril ce sera jeu.

Je suis, etc.

*Lettre de M. le marquis de ..., à M. de L...*

Du 17 février 1771.

J'espère, monsieur mon cher voisin, que mon fils se sera acquitté de la commission que je lui ai donnée de vous remercier de ma part de la bonté que vous aviez eue de vous rendre aux vœux de la paroisse de S. B... et d'accepter d'être son prud'homme. Les pauvres gens ne pouvaient rien faire de mieux pour vous ; ils vous auraient fait évêque, ou le saint de leur paroisse, s'ils avaient pu, mais vous soumettre et leurs intérêts et leurs affaires, est quelque chose de plus considérable et de plus décisif, selon eux ; et plus vous êtes au-dessus d'eux par votre fortune, votre état et votre naissance, plus leur choix est, j'ose le dire, honorable pour vous, et touchant pour votre cœur.

Ce serait à moi à être jaloux de vous ; car, ne vous déplaise, mon château est dans leur paroisse, tout comme le vôtre, et j'ai en outre quinze ans de plus que vous ; mais je me suis consolé en me disant : « mon voisin a l'air plus vigoureux que moi, et chez les hommes agrestes, vigueur fait portion de sagesse,

motif de confiance et objet de subordination , comme en effet force est le digne piédestal de l'équité. » Quoi qu'il en soit , ils vous ont choisi , mon digne voisin , et j'ai été fort aise de vous voir ainsi justifier le penchant naturel que votre présence m'avait inspiré , et que l'honnêteté de vos procédés avait si bien confirmé.

Je vous connais , mon cher voisin , car j'ai eu affaire avec vous ; mais je ne savais pas que tout ce peuple vous connût de même , ou du moins que ce fût de votre temps qu'on vous dit à vous , d'un cri unanime , au sortir de la messe , et dès le premier mot , que vous êtes le plus honnête homme et le plus aimé de toute cette paroisse , et des petits surtout ; car que dans quatre provinces , gens de notre état disent généralement , *M. de L.... est un très digne gentilhomme* , je le savais , et cela ne s'accorde que trop souvent à de forts chasseurs , comme *Nembrod* , qui bâtonnent leur banlieue , et dont on fait peur aux petits enfans. Enfin , chacun a son idée , mais les miennes ont eu leur vogue comme d'autres , et je vous jure en toute vérité , que j'aimerais mieux un semblable témoignage en ma faveur , que d'être nommé plénipotentiaire en un congrès par les trois plus fortes puissances de l'Europe.

Un autre plaisir plus grand encore que ceci m'a fait , c'est de me montrer que la Providence agréait cet établissement ; car vous êtes le meilleur protecteur qu'il puisse avoir. En conséquence , j'ai été très fâché de l'empêchement qui vous a écarté lors de la première assemblée. Mon voisin , je vous somme , s'il vous plaît ,

de paraître à la seconde, fussiez-vous prêtre, mort ou marié. Je fais plus, je la mets sous votre protection immédiate, car sans vous toute cette besogne, faite pour être utile, tombera.

Si vous la négligez, j'irai jusqu'aux jugemens téméraires, je croirai que le vice de gentilhommerie vous aurait atteint par quelque coin. La voyez-vous comme je la vois, cette vile gloriole, qui ne craint point de tendre la main d'une part à tout distributeur de bienfaits ou de surcharges, de demander comme grâces le prix de ses services, de mendier enfin toute sa vie des places ou des distinctions, ou, qui pis est, de l'argent; et qui, d'autre part, dédaigne ses frères et ses semblables, parce qu'ils sont nés bourgeois ou paysans, croirait déroger de partager un siège et un banc avec celui dont il partage la récolte, et croit que le sobriquet ou l'étiquette distingue et sépare la poussière, que l'effigie et la devise changent l'aloi du métal?

Dites à de tels hommes de se baisser devant un écu, vous excitez leur pitié, si ce n'est leur colère; mais, patience, mettez écu sur écu, à mesure que la pile haussera, vous verrez se démonter toute leur dignité empruntée; ils en viendraient à vendre leurs filles, à se vendre eux-mêmes, pour attirer à eux cet aimant fatal, mais infallible, de tout ce qui tient de la vanité. Heureux dès-lors que personne ne puisse essayer d'étendre jusqu'au crime l'effet de leur assujettissement et de leur délire, en élevant ce monceau perfide jusqu'au point de leur faire perdre de vue toute conscience, tout principe, tout honneur.

Voilà, mon cher voisin, comme je vois des yeux

de la raison et de ceux de l'expérience, le principe et les conséquences de notre sottise et plate vanité. Si nous valons mieux que nos voisins par la naissance, c'est le mérite de nos pères, et non pas le nôtre; mais ce mérite, ils ne l'ont pas acquis en dédaignant leurs compagnons et leurs subordonnés naturels; car en aucun temps, personne ne put à lui seul faire de grandes prouesses. La date des temps où les rois ont donné les dignités et la noblesse est encore fort moderne, et personne même ne veut de celle-là. Toute autre, c'est le peuple, c'est la voix publique qui nous l'a donnée.

Vous venez de recevoir une véritable illustration en ce genre. Des bourgeois, des paysans, vous dira-t-on, l'ont reçu dans d'autres paroisses. Sans doute, parce que vous n'y étiez pas. Mais ils ont été nommés par leurs égaux, et vous par vos inférieurs; la chose est bien différente. A trente-neuf ans, vous, dans votre château, deux mille pauvres gens sortant de leur chaumière, ont déclaré qu'ils vous prenaient pour leur arbitre et leur juge, c'est la première institution des rois, la plus sacrée inauguration.

En conséquence, mon cher voisin, je vous recommande, et je mets sous votre protection notre *bureau de conciliation*. Je vous ai vu sensible à l'idée de penser que N... était rejoint avec A...; il faut plus, il faut qu'il y règne, qu'il y décide, qu'il y fasse la joie du propriétaire et le bonheur du pays. J'exige de votre honnêteté que vous vouliez bien y faire les honneurs à l'assemblée du 5 mars: ou je vous avertis que comme il faut que ces deux chefs-lieux de discorde autrefois,

de concorde aujourd'hui, et de bonne amitié, se rejoignent, j'irais plutôt vous mener moi-même le tout à M. N... ou bien je vous déclarerai la guerre, et il fera beau voir que le premier homme contre lequel j'ai depuis trente ans fait acte d'hostilité, soit un homme aimé et honoré de tout le monde, et duquel je fais profession d'être, avec un tendre et respectueux attachement,

Monsieur mon très cher voisin,  
Votre, etc.

*Réponse de M. L... à M. le marquis de M...*

Du 26 mars 1771.

Vous l'exigez, monsieur, et je n'ai plus d'examen à faire; mon incapacité n'est pas de mise, il faut marcher, et me voilà. Que voulez-vous de plus? Admettez les choses possibles, flattez moins mon amour-propre, et je serai toujours à vous, en dépit des réflexions que vous avez trop bien su confondre. Oui, j'ai été sensible au plaisir de voir s'unir F... à A..., vous avez eu la bonté de me satisfaire en ce point; que ne ferais-je pas pour avoir ma revanche, faible dédommagement pour vous, mais hommage libre, et qui vous est nécessairement dû. Je n'ai donc plus que des remerciemens à vous faire, et je vais les yeux fermés; trop heureux si je puis vous plaire et mériter vos bontés. Mais encore un mot: vous ne savez pas, monsieur, (passez-moi le terme), à quoi vous vous exposez; ouvrez les yeux, et de Paris en hors voyez une jeune barbe arriver à A... avec le front hargneux d'un magistrat pensant moins au public qu'à lui-même; son

premier soin est de bien lester son estomac crainte de naufrage, puis rehaussant le sourcil, faire le signe de la croix des Normands. Qu'en arrive-t-il? Arrêt qui condamne le jardin d'A... à fournir incontinent et sans délai douze peupliers pris et emportés *ipso facto*. Voilà toute mon opération. Etes-vous content? Pas guère. Mais qu'en sera-t-il? Je ne sais. Bref, les peupliers et le peuple sont à vous. Je vois bien que vous voulez le magistrat : autre arrêt qui vous l'adjudge. Ordonnez à votre très humble, etc.

Le digne gentilhomme, dont c'est ici la réponse, ne l'écrivit qu'après avoir assisté à la seconde séance, où il fit à lui seul autant de besogne que tous les autres. En effet, la supériorité d'état d'un juge influe beaucoup sur la dignité et l'efficacité de ses jugemens. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que le bon vieux seigneur a vu réussir son bon jeune établissement. Cet exemple pourrait être bon à suivre, du moins dans les campagnes où la déraison et l'animosité font plus de procès que l'intérêt. En général on ne saurait trop tendre à la paix, et donner aux moyens institués pour l'établir et la perpétuer, trop de simplicité et de formes accessibles. La justice qui ne peut être abordée que par la science, est bien sujette à être interceptée dans les avenues. C'est, dit-on, un mal nécessaire dans les grandes sociétés. Cette question n'est pas de notre sujet; mais, quant à moi, la première sentence que je ferai poser sur la porte de ma case, sera celle-ci:

Quiconque est loup agisse en loup,  
C'est le plus certain de beaucoup.

LA FONTAINE.

## APPENDICE DU LIVRE V.

---

*Extraits des Rapports de l'inspecteur MURON, au  
lieutenant-général de police.*

« Arrivé à Dijon j'ai été voir madame la Présidente Ruffey, pour prendre auprès d'elle de nouveaux renseignements. J'ai appris d'elle qu'il y avait dans la ville un certain chevalier de Macon, officier réformé, qui était l'ami du Sieur Mirabeau, son compagnon et son confident, et que si quelqu'un pouvait se lier avec ce dit Macon, et assez gagner sa confiance, il pourrait tirer de lui l'endroit où il est caché <sup>1</sup>. »

Les inspecteurs profitent de l'avis. « Le Sieur de Brugnière va se loger à l'auberge de ce Macon, il trouve le moyen de se lier avec lui, affectant les

<sup>1</sup> Rapport, daté de Lyon, du 11 juillet 1776.

mêmes inclinations , et le suivant aux salles d'armes , billards , et autres lieux analogues <sup>1</sup>. »

Les Inspecteurs ayant surpris quelques indices , courent à Genève , et apprennent « que le sieur Mirabeau y est arrivé le 5 juin. Il en est reparti pour Thonon ; deux femmes , habillées en homme , l'y ont demandé , ils sont repartis ensemble pour Chambéry et de là pour Turin. Depuis Thonon nous n'avions pu savoir la voie qu'il avait prise , voie toujours cachée et accompagnée de toutes sortes de détours. Après trois jours de fatigues incroyables nous sommes parvenus à découvrir le voiturier qui les avait conduits ; nous partons et suivons leurs traces , et nous avons lieu de croire que nous les rejoindrons bientôt <sup>2</sup>. »

Cette espérance ne devait pas être tout de suite réalisée. « Ce qui nous aide un peu , de Brugnière et moi , c'est que le sieur Mirabeau et sa suite , quoique elle est armée comme des contrebandiers , ils ont encore acheté des pistoles (pistolets) , et aussi des sabres , jusqu'à un couteau de chasse dans lequel il y a un pistolet caché dans la poignée , c'est à Genève où nous l'avons su ; ils prennent des routes détournées et diaboliques , pour éviter de passer en France ; après avoir pris à Genève tous les renseignemens possibles , nous nous sommes mis en route à Secelle (Seysse) ville partie de Savoie et France , où M. de Mirabeau avait passé , et suivant pied à pied leur piste , elle nous

<sup>1</sup> Même rapport.

<sup>2</sup> Rapport , daté de Genève , du 20 juillet 1776.

a mené à Lyon où ces MM. ont pris les moyens les plus obscurs , accompagnés de ruses impénétrables pour y entrer ; nous y avons donc perdu leurs traces ; nos recherches ont été des plus pénibles ; nous sommes enfin parvenus à savoir qu'un nommé St-Jean , domestique affidé de madame de Cabris , avait aidé à cacher M. de Mirabeau ; l'avait servi dans l'appartement caché qu'il a occupé ; que ce St-Jean était le domestique d'un M. de Brianson , officier dans le régiment Royal-Roussillon , infanterie ; nous avons fait suivre St-Jean , et observer ses démarches ; nous avons appris qu'il y avait une petite tracasserie particulière qui devait l'attirer le lendemain à la Police ; nous nous y sommes rendus ; et nous sommes confiés à M. de la Rochette ; nous lui avons représenté combien il était important pour pouvoir remplir notre mission , de tirer de St-Jean les éclaircissemens nécessaires ; ledit St-Jean y est arrivé ; et nous l'avons interrogé ; peu préparé à nos questions , et nous voyant d'ailleurs instruits par nos démarches antérieures , il nous a dit tout ce qu'il savait ; mais c'eût été tout gâter , si j'eus renvoyé le St-Jean ; il eût été instruire madame la marquise de Cabris , qui n'eût pas manqué de faire avertir M. son frère , car c'est elle , et non la demoiselle Raucour <sup>1</sup> qui est venu le joindre , accompagnée

<sup>1</sup> Quelque ressemblance de taille et de figure avait trompé le président de France à Genève , M. d'Henin , et lui avait fait supposer que madame de Cabris était mademoiselle Raucour ( de la Comédie-Française ) , alors fugitive ( même rapport , du 20 juillet 1776 ). Mais cette erreur n'avait pas été partagée par le marquis de Mirabeau : « Une grande aven-

de la demoiselle Delatour de Beaulieu, et habillées en homme, à Genève; il était de toute nécessité de s'assurer du S<sup>t</sup>-Jean; j'ai pris le parti de l'arrêter, et j'ai eu des ordres pour M. de Borry, commandant de Pierre-en-Size, de vouloir bien permettre que le prisonnier soit déposé à sondit fort; c'est le seul endroit où le secret eût été invariable, et le moindre éveil eût culbuté nos travaux, et rendu impossible ce qui nous reste à faire; en partant avec son Brianson qui, je crois, est un mauvais sujet, M. de Mirabeau a confié à son S<sup>t</sup>-Jean qu'ils allaient à L'orge (Lorgue) en Provence; c'est le pays de Brianson; qu'ensuite ce dernier devait l'accompagner jusqu'à Nice, où il devait s'embarquer pour Gênes, et y passer un mois. Nous partons cette nuit pour Avignon; et avons pris des renseignemens des bateliers qui les ont conduits <sup>1</sup>.

« Nous sommes présentement, de Bruguières et moi, à Antibes; nous avons suivi la piste de M. le comte de Mirabeau jusqu'à Fréjus, et de Fréjus, incertains, jusqu'à Antibes. Nous partons pour Nice demain matin, où il se sera embarqué pour Gênes et peut-être pour l'Angleterre, ayant seize jours d'avance sur nous <sup>2</sup>. »

« turière l'est venue joindre accompagnée d'une autre; on la « croit être la *Raucoux* de la Comédie; mais pas moi, qui sais « la ressemblance avec celle de Lyon (madame de Cabris.) » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 27 juillet 1776). « Elle allait, disait-elle, à Lyon pour sa santé « et courut la poste à franc étrier (*Lettre du même au même*, 10 août 1776), déguisée en homme. » (*Ibid., ibid.*, 22 août 1776.)

<sup>1</sup> Rapport de Muron, daté de Lyon, 26 juillet 1776.

<sup>2</sup> Rapport du même, daté d'Antibes, 3 août 1776.

Cette course fut encore inutile ; et les inspecteurs revinrent à Aix : « j'ai eu l'honneur de vous informer de ce que nous avons fait , le sieur de Brugnières et moi , jusqu'à Lyon , et ce que nous comptions faire d'après les déclarations de Saint-Jean ; nous avons suivi la piste de M. de Mirabeau embarqué sur le Rosne (Rhône) à Lyon , jusqu'à Avignon , où il a pris des chevaux de poste , qu'il a envoyé chercher à une demi-lieue hors de la ville ; y a fait acheter une paire de pistolets ; et ensuite , bien caché dans le cabriolet , a mis des lettres à la poste , s'étant fait conduire dans Avignon , et ils sont partis à l'entrée de la nuit. Dans ce temps c'était le fort passage de la foire de Boquaire (Beaucaire), et ce cabriolet a été confondu dans la foule , tellement qu'il ne nous a pas été possible d'en pouvoir trouver la trace ; mais le domestique Saint-Jean , que j'avais eu la précaution d'arrêter , m'ayant dit la route qu'ils avaient tenue , je l'ai retrouvée à Brignole , et nous sommes venus jusqu'au Luc , où il fallait alors avoir bien des précautions , pour n'être pas découvert , puisque le Luc n'est qu'à trois lieues de Lorgues , où demeure le sieur Brianson , compagnon fidèle de M. le comte de Mirabeau ; nous avons trouvé le moyen de nous lier avec un M. Marsaut , avocat , homme honnête , qui nous a donné tous les renseignemens possibles ; et comme nous avons vu que c'était un homme discret , nous lui avons confié entièrement notre secret ; il nous a conduit au village du Lorgues , d'où il est , et où il a ses biens , et nous y a fait faire connaissance avec ce Brianson , avec lequel nous avons soupé ;

nous nous sommes donnés pour des voyageurs négocians de Lyon, qui allaient l'un à Gènes, et en Italie, et l'autre à Gènes seulement; et ensemble reviendraient en Provence par le même chemin; c'était bien le moyen de faire causer ce Brianson, et de l'engager à nous donner une lettre pour son ami, puisqu'il aurait pu en recevoir quelque réponse; il n'a pas été possible de tirer rien d'instructif de lui; mais nous avons appris par le maître de l'auberge que le sieur Brianson était venu le 16 au soir, avec un autre qui se faisait appeler le chevalier de Brie<sup>1</sup>, et que le dix-neuf, ces deux messieurs étaient partis à pied sur les six heures du soir sans paquet et que le sieur Brianson était revenu seul; qu'on croyait que l'autre avait pris la poste à Vidauban, ou à Muy, pour s'embarquer à Saint-Raphaël, afin d'aller de là en Italie, et à Rome où il disait vouloir se rendre, que ce monsieur chevalier de Brie avait été reconnu par différentes personnes de Lorgues pour être le comte de Mirabeau, et même par l'aubergiste; nous nous sommes rendus au village de Vidauban, où nous avons appris qu'il n'y avait point paru n'y (*sic*) à la poste n'y même ailleurs, à Muy de même, de sorte que là toute espèce de trace a été perdue, lors même que nous nous comptions plus assurés; nous espérions qu'à Fréjus nous aurions quelques renseignemens, puisque Saint-Raphaël n'en est qu'à une portée de canon; nous avons vu le sieur Maunier, commissaire

<sup>1</sup> Nom d'une terre de la marquise de Mirabeau.

aux classes , pour lequel nous avons une lettre de recommandation , il a fait faire toutes sortes de perquisitions , tant à Fréjus qu'à Saint-Raphaël , et a même envoyé le long de la côte jusqu'à Cannes et Grace (Grasse) il n'a rien appris , il nous a donné une lettre pour le commissaire de la marine. A Cannes, autre port voisin, mêmes recherches ont été faites sans aucun fruit. Enfin, monsieur, nous avons pris le parti de nous rendre à Nice en Savoye, jugeant qu'étant en pays étranger le sieur de Mirabeau aurait pu avoir pris moins de précautions ; nous nous étions pourvus de lettres de recommandations pour le consul, qui s'est donné la peine d'aller lui-même chez le lieutenant-général de la police, et l'on a fait toutes les recherches possibles, l'on n'y a rien trouvé, seulement un indice qui suit :

Lorsqu'on quitte la Provence pour passer dans le comté de Nice, il faut passer à Guet (Gué) le Var, torrent presque toujours dangereux et qui est souvent impraticable, il a dans la grande largeur quelquefois un quart de lieue et il est d'une rapidité étonnante en tous les temps ; sa réputation est encore plus grande, et les voyageurs qui doivent le passer n'en parlent qu'avec effroi. Il y a sur chaque bord des hommes vigoureux qui font le métier de passer les voyageurs en allant au devant, et en les entourant avec de forts bâtons, pour sonder le fond qui change même plusieurs fois dans un jour ; dans ce moment-ci il n'y a aucune espèce de danger à craindre, mais les gareurs (gayeurs) qui sont des charlatans, qui vivent aux dépens de voyageurs,

effrayés, ont grand soin d'aller au devant d'eux, et d'augmenter leur crainte; ces gens, par les mains de qui nous avons passé, nous ont dit qu'ils avaient offert de passer à un monsieur, ayant le même signalement que celui que nous cherchons; que ce monsieur n'avait voulu de personne et avait passé en suivant des femmes du pays, qui le passaient sans guide; qu'il avait affecté de n'être pas regardé de trop près; nous avons fait là de plus grandes recherches, nous avons appris qu'à quelque distance de là ce particulier était entré dans un cabaret borgne, si (*sic*) était rafraîchi; que ce monsieur avait une boîte d'or ayant un portrait de femme, et en un mot le même signalement et indice; qu'il avait demandé si l'on ne connaissait pas à Nice quelque vaisseau prêt à partir pour l'Italie, qu'on lui en avait indiqué un qui devait aller en Angleterre; et qu'on trouvait à Nice toutes sortes d'embarcations pour l'Italie, et que cet homme était parti et avait passé le Var ainsi que j'ai l'honneur de vous le dire, monsieur, plus haut; j'ai l'honneur de vous observer qu'il n'y a point de police à Nice, que les étrangers y entrent et en ressortent sans que les postes les fassent raisonner. Nous y sommes entrés et sortis, rentrés ensuite, ressortis encore par d'autres portes, et l'on ne nous a rien demandé; nous avons cependant appris, par les recherches que nous y avons faites, qu'il s'était embarqué à Villefranche, qui est un autre petit port voisin de Nice, un particulier incognito, ayant encore le même signalement; mais un habit rouge, au lieu que M. de Mirabeau au été suivi jusqu'à présent

sous un habit vert, un mordoré, et un gris à coste ; et ce , pour aller en Angleterre ; malgré cela nous avons envoyé dans les hauteurs des gens s'informer , et qui connaissent les passages détournés ; le sieur de Brugnières est monté sur un mulet accoutumé à ces horribles et effrayantes montagnes , et accompagné d'un guide , il a fait toutes les recherches possibles ; en un mot , monsieur , nous avons fait tout ce que l'esprit humain peut imaginer , et ce , dans un temps où les chaleurs sont excessives , et nous sommes excédés de fatigue ; nous avons les jambes enflées , et nous nous rendons à Lyon , où nous espérons que vous voudrez bien permettre que nous nous y reposions trois jours , car nous n'en pouvons plus. »

« M. de Mirabeau m'avait bien prévenu que monsieur son fils était d'une finesse étonnante , il avait été prévenu par madame la marquise de Capris (Cabris) , sa sœur , et il n'est pas étonnant que ses ruses aient réussi ; d'ailleurs , monsieur , le consul de Nice nous a dit que les courriers de Rome et d'Italie qui s'embarquent soit à Antibes (Antibes) , soit à Nice ne sont point inspectés , et qu'ils profitent de cette licence et embarquent avec eux des passagers ; peut-être a-t-il profité de cette occasion <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Rapport de Muron , daté d'Aix , 8 août 1776.



## SOMMAIRES.

### DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.



#### SOMMAIRE DU LIVRE III.

Arrivée de Mirabeau en Corse. — Le besoin de dire la vérité. — Premier ouvrage de Mirabeau, et l'auteur de seize ans. — L'histoire de la Corse. — Mirabeau à vingt ans collaborateur du colonel Buttafoco. — Retour en France sous le nom de *Pierre Buffière*. — Inutilité de l'incognito. — Séjour de Mirabeau chez son oncle. — Préventions et sévérité paternelles. — Extraits de correspondances inédites. — M. de Monteynard et le grade de capitaine. — Le comte de Muy. — Prédilection de Mirabeau pour la marine. — La souveraineté d'un officier de quart. — Contrariétés de famille. — *Les Économiques* et *les Éphémérides*. — Extraordinaire facilité de Mirabeau. — Jugemens sur Mirabeau par son oncle et son père. — Le moulin à pensées et à idées. — Note de Mirabeau et les *Commissaires*. — Horreur innée de l'arbitraire. — L'oncle caution de son neveu. — Mirabeau rejoignant la légion de Lorraine. — Mirabeau ami de ses chefs. — Tête forte et cœur droit. — Excellens principes d'éducation. — Portrait de Mirabeau à vingt-un ans. — Permission accordée à *Pierre Buffière* d'approcher son père. — Préjugés de caste et de famille. — Opinions hardies. — Admiration pour Charlemagne. — La féodalité seul rempart contre l'autorité absolue. — Chutes de cheval et de voiture. — Réception de Mirabeau par son père. — *Exubérance intellectuelle et sanguine*. — Le comte de *La Bourasque*. — Le nom rendu. — Aptitude aux affaires.

— Sancho et le valet du marquis. — Mort de la marquise de Vassan. — Procès de famille et scandale de quinze ans. — Le fils entre son père et sa mère. — Séjour en Limousin, et travaux d'administration rurale. — La disette, les pauvres et popularité. — *Le démon de la chose impossible.* — *Paris le premier échelon de la potence.* — Le 14 février 1771 et Mirabeau à Paris. — Visite au maréchal de Broglie. — Présentations à Versailles. — Le duc d'Orléans et le prince de Condé. — Changemens survenus dans la société. — La chasse, les carrosses du roi et les soupers. — Tout le monde parent de Mirabeau. — Les Guéménée, les Carignan, les Noailles et madame de Durfort. — Lettre admirable du marquis sur Versailles. — Fête donnée par Mirabeau à son père. — Nouveau séjour dans le Limousin. — La haine d'une femme. — Fougue de jeunesse. — Lettre de Mirabeau à son oncle. — Les Beaunois et l'essieu cassé. — Particularités sur le caractère de Mirabeau. — Projets de mariage et coup-d'œil en arrière.

#### SOMMAIRE DU LIVRE IV.

Le mariage de Mirabeau. — L'héritière de Marignane. — *Émilie.* — La reine de la *Cour d'amour.* — Le château de Valbelle. — *La Postéromanie.* — Les dettes. — Les rivaux de Mirabeau. — *Grande fortune et point de dot.* — Les pensions des mariés. — Les créanciers. — Procès et le château dilapidé. — Mirabeau méconnu par son père. — Sentence d'interdiction. — Mirabeau exilé à Manosque. — Interrogatoires. — Les usuriers. — Le langage de la raison et les *réponses folles.* — Respect de Mirabeau pour son père. — Le chevalier de Gassaud. — Générosité de Mirabeau. — Le baron de Ville-neuve Moans. — Le duel refusé et les indemnités d'honneur. — Mirabeau enlevé à son domicile et l'enfant malade. — Le château d'If. — Incroyables sévérités et défense absolue d'écrire. — Lettres de la comtesse de Mirabeau à son mari. — Le commandant du château d'If et l'éloge de son prisonnier. — Anecdote. — Liaison passagère convertie en crime. — Les juges naturels et la vraie magistrature. — Le chancelier Maupeou. — Changement de prison et translation mystérieuse. — Résignation de Mirabeau et la conscience de ses droits. — *L'Essai sur le despotisme.* — Les correspondances interdites. — Sollicitations inutiles et endurcissement d'un père. — Les vicissitudes d'une vie orageuse. — Nouvel ordre de faits.

## SOMMAIRE DU LIVRE V.

La nouvelle prison. — Le sacre de Louis XVI. — La fête de Pontarlier. — Mirabeau historiographe du sacre. — Le manuscrit et l'exemplaire unique. — Demi-liberté du prisonnier et le marquis de Monnier. — Le vieillard et la femme de dix-huit ans. — SOPHIE. — Le jaloux par instinct. — Lettre du donjon de Vincennes. — Le portrait de Sophie. — La passion combattue. — Adjurations inutiles. — Refus de madame de Mirabeau de se réunir à son mari. — Madame de Saint-Belin. — Les deux amies brouillées. — Comment une femme venge son amant. — L'amoureux de soixante-quinze ans. — M. de Saint-Mauris et vengeance d'un rival. — Mirabeau réduit à une pension de 1,200 francs. — Évasion indispensable. — La tour de Grammont. — Mirabeau demandant à être mis aux fers. — Lettre au comte de Saint-Germain. — Demande de rentrée au service. — *Mémoires domestiques* du marquis de Mirabeau. — M. Michaud, procureur du roi. — L'avocat qui a trop raison. — Sophie dans sa famille. — Mirabeau à Dijon. — Le grand-prévôt et le prisonnier sur parole. — Retour de Sophie à Pontarlier. — L'option des cachots et la citadelle de Dourlens. — Malesherbes conseillant la fuite en pays étranger. — Évasion résolue. — La parole rendue et le comte de Beaumont. — Retraite en Suisse. — Lettres de Sophie à sa mère. — La bonne sœur. — Mirabeau caché en Provence, en Suisse, en Savoie. — Préventions contre Sophie. — La vie errante. — Lettres de Sophie à Mirabeau. — Situation désespérée. — Fuir ou mourir. — Le commandant de ville et le nom supposé. — M. de Montchervey. — Intrigues paternelles. — Persecutions à l'étranger. — Inutiles perquisitions de la police. — Le voisinage de Pontarlier. — Un traître. — Brianson et l'itinéraire vendu. — Évasion de Sophie et sa réunion avec Mirabeau. — Incroyable oubli aux Verrières. — Influence des persécutions sur le caractère de Mirabeau. — Les deux amans sous la main des perquisiteurs, qui ne veulent pas les arrêter. — Juste appréciation des causes de l'enlèvement de Sophie. — *La plus grande des folies*. — Récit en extraits de lettres. — Madame de Vence. — Mirabeau peint par lui-même. — Correspondance de Sophie.

## SOMMAIRE DU LIVRE VI.

Mirabeau et Sophie en Hollande. — Nécessité de travailler pour vivre. — Les libraires de Hollande. — Marc-Michel Rey. — Le libraire de J.-J. Rousseau. — Travail continu. — Un louis par jour. — Relations de Mirabeau avec sa mère. — La marquise de Mirabeau et madame de Monnier. — MAMAN. — Redoublement de persécutions paternelles. — Imprudence et la retraite découverte. — M. de Monnier redemandant sa femme. — Erreurs rectifiées. — Pénurie des deux amans. — Un *roué de police*. — Les lettres de cachet. — M. Lenoir. — L'espion Brugnères. — L'arrestation des deux réfugiés mise à prix. — Dépenses du marquis. — Incroyables duretés. — *L'Ami des hommes*. — Les eaux du Mont-d'Or. — Arrestation de Mirabeau et de Sophie. — Projet d'empoisonnement. — La grossesse de Sophie. — Disposition au suicide. — Impositions détruites. — Sainte-Pélagie. — Le duc de la Vauguyon. — La maison de discipliné de mademoiselle Douay. — Sophie sous le nom de madame de Courvière. — Liaisons formées par Mirabeau en Hollande. — Mirabeau franc-maçon. — MÉMOIRE, composé par Mirabeau, concernant une association intime à établir dans l'ordre des francs-maçons. — Pensées philanthropiques d'*Arcétas*. — La franc-maçonnerie ramenée à ses vrais principes.

FIN.



Publications Nouvelles.

- LA VIGIE DE KOAT-VEN, roman maritime, par *Eugène Sue*, 4 vol. in-18.
- SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE, par *De Balzac*, 2 vol. in-18.
- CINQ-MARS, par *Alfred De Vigny*, 2 vol. in-18.
- JACQUES II A SAINT-GERMAIN, roman historique, par *Capefigue*, 2 vol. in-18.
- IMPRESSIONS DE VOYAGE, par *Alexandre Dumas*, 1 vol. in-18.
- LE BRASSEUR ROI, chronique flamande du XIV<sup>e</sup> siècle, par le vicomte d'*Arlincourt*, 2 vol. in-18.
- DEUX CŒURS DE FEMME, par *Napoléon d'Abrantès*, 1 vol. in-18.
- L'ATELIER D'UN PEINTRE, scènes de la vie privée, par madame *Desbordes Valmore*, 2 vol. in-18.
- MARIE TUDOR, drame, par *Victor Hugo*, 1 vol. in-18.
- MÉMOIRES ET VOYAGES du prince *Puckler Muskau*; lettres posthumes sur l'*Angleterre*, l'*Irlande*, la *France*, la *Hollande* et l'*Allemagne*; traduites de l'édition allemande par *J. Cohen*, 6 vol. in-18.
- LES OMBRAGES, par *Drouineau*, 1 vol. in-18.
- L'ANGLETERRE ET LES ANGLAIS, par *Bulwer*, 2 vol. in-18.
- UNE HEURE TROP TARD, par *Alphonse Karr*, 2 vol. in-18.
- MÉMOIRES DE CASANOVA DE SEINGALT, écrits par lui-même. Édition originale, la seule complète, 10 vol. in-18.
- LA VENDÉE ET MADAME, par le général *Dermoncourt*, 1 vol. in-18.